

JUAN

AUTÓNOMA DE NUEVO

GENERAL DE BIBLIOTEC

COLLIOT

FETICHISME

GN635

.I4

J3

R.C.



1020025387



UANL

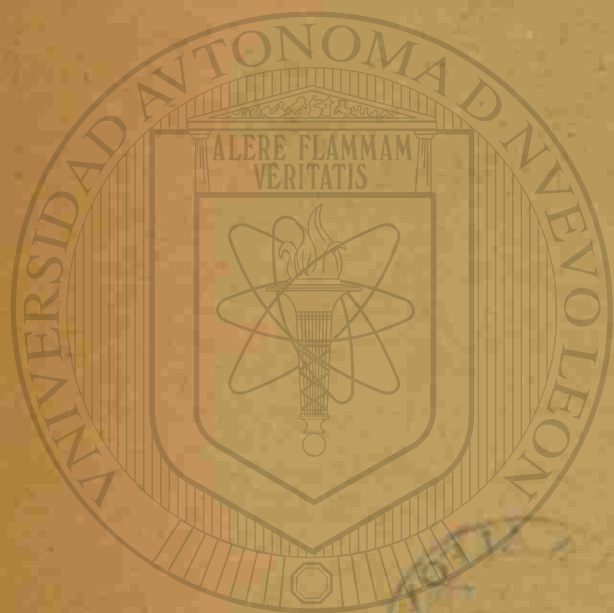


UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

FONDO
RICARDO COVARRUBIAS





FÉTICHISME

POLYTHÉISME. MONOTHÉISME

UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DU MÊME AUTEUR

EN VENTE :

LA BIBLE DANS L'INDE. 1 vol. in-8° 6 francs.
LES FILS DE DIEU. 1 vol. in-8° 6 francs.
CHRISTNA ET LE CHRIST. 1 vol. in-8° 6 francs.
HISTOIRE DES VIERGES. 1 vol. in-8° 6 francs.
LA GENÈSE DE L'HUMANITÉ. 1 vol. in-8° 6 francs.

LA DEVADASSI. Comédie indienne. 1 vol. in-8° 1 franc.
LA VÉRITÉ SUR TAÏTI. 1 vol. in-8° 1 franc.
VOYAGE AU PAYS DES BAYADÈRES. 1 vol. gr. in-18 avec gravures 4 francs.
VOYAGE AU PAYS DES PERLES. 1 vol. gr. in-18, avec gravures 4 francs.

FÉTICHISME. — POLYTHÉISME. — MONOTHÉISME. (Suite de la Genèse de l'humanité.) 1 vol. in-8° 6 francs.
Le SPIRITISME DANS LE MONDE. (Les Sociétés secrètes, les Sciences occultes et les Mystères dans l'Inde, en Chaldée, en Judée, en Grèce et à Rome.) 1 vol. in-8° 6 francs.

EN PRÉPARATION :

LE CIEL ET L'ENFER BRAHMANIQUES ET CHRÉTIENS. 1 vol. in-8°.
LE BRAHME ET LE PRÊTRE DEVANT L'HUMANITÉ. 1 vol. in-8°.
LE PARIA ET LE PEUPLE DANS L'HUMANITÉ. 1 vol. in-8°.
LES ROIS, LES NOBLES, LES GUERRIERS DANS LES DIVERSES RELIGIONS. 1 vol. in-8°.
LA FEMME DANS L'INDE, DANS LES SOCIÉTÉS ANTIQUES ET DANS LE MONDE MODERNE. 1 vol. in-8°.
LES FONDATEURS ET LES LÉGISLATEURS RELIGIEUX. (Manou, Moïse, Jésus-Christ, Mahomet.) 1 vol. in-8°.
BRAHMA ET BOUDHA. 1 vol. in-8°.
LES TRADITIONS INDO-EUROPÉENNES. 1 vol. in-8°.

IMPRIMERIE EUGÈNE HEUTTE ET C^e, A SAINT-GERMAIN.

GENÈSE DE L'HUMANITÉ

FÉTICHISME

POLYTHÉISME. MONOTHÉISME

PAR

LOUIS JACOLLIOT

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX ET C^{ie}, ÉDITEURS

13, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE

1876

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

099401

38610



FONDO
RICARDO COVARRUBIAS

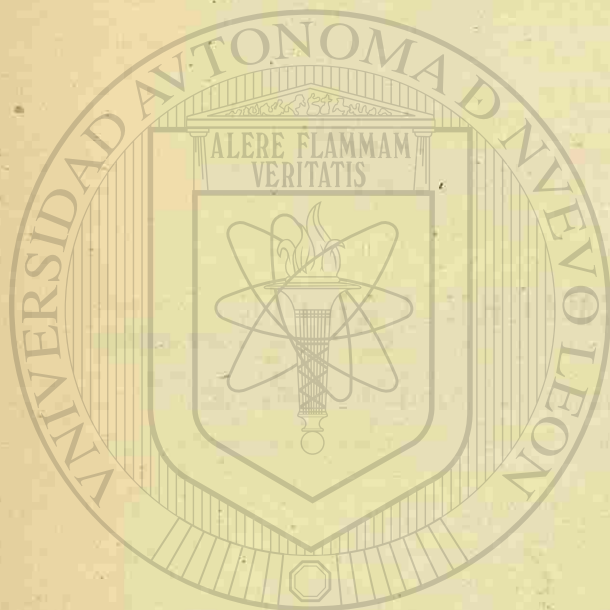
CAPILLA ALFONSIÑA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
U. A. N. L.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA MARCHÉ DE LA TRADITION INDO-ASIATIQUE

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

296
GN 635
.I4
J3



FÉTICHISME — POLYTHÉISME — MONOTHÉISME

(La Genèse de l'Humanité.)

Le monde n'a pas gardé le souvenir de traditions plus anciennes que les traditions indo-asiatiques...

Nulle part on ne rencontre, ni dans les traditions du passé, ni dans les mœurs du présent, la preuve que l'homme ait adoré le bois, la pierre, les légumes, les animaux...

Il n'y a pas une seule contrée du globe, même dans les îles les plus reculées et les plus sauvages de l'Océanie, qui possède des traditions génésiques et diluviennes fétichistes...

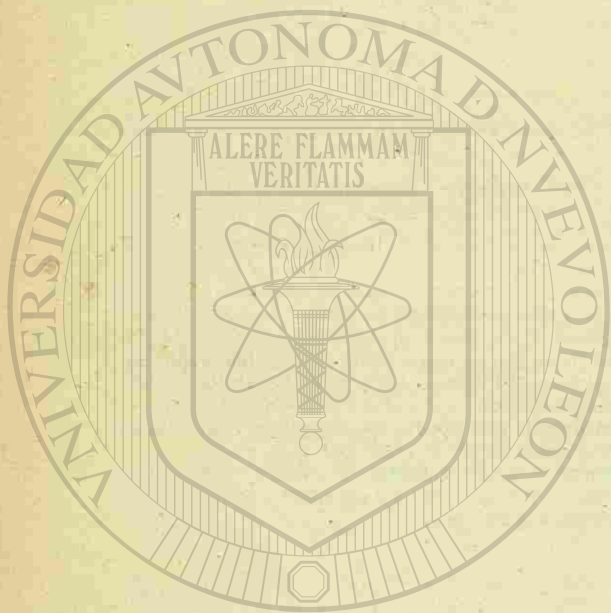
En quoi le tronc d'arbre mal équarri du Polynésien représente-t-il moins bien la divinité que le Jupiter de Praxitèle?...

Du jour où l'homme se prosterne devant un morceau de bois ou de pierre, qu'il peut briser à volonté, c'est qu'il est arrivé à cette fiction religieuse de les consacrer à la divinité...

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
"ALFONSO REYES"
FONDO RICARDO COVARRUBIAS

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DE LA MARCHÉ

DE

LA TRADITION INDO-ASIATIQUE

LA THÈSE QUE JE SOUTIENS. — LE CONTE DE NARA-TCHANDRA EN VINGT-DEUX LANGUES. — LA FABLE DU RADJJOVALA. — LES IMPRÉCATIONS D'AVANY DANS LA TRAGÉDIE DE CE NOM. — ENCORE *Christna et le Christ*. — LA CRITIQUE OFFICIELLE. RÉPONSE A M. FOUCAUX, PROFESSEUR DE SANSKRIT AU COLLÈGE DE FRANCE.

Toutes mes études sur les civilisations primitives de l'Inde tendent à prouver :

1^o Qu'il y a un ensemble de traditions, commun à tous les peuples de l'antiquité, qui ne vécurent pas plus en dehors les uns des autres que les peuples modernes, sur le terrain des sciences philosophiques et religieuses. ®

2^o Que le foyer de ces traditions fut l'Inde ancienne.

3^o Que les Aryens, les Touraniens, les Sémites,

inventés par des spécialistes, pour se donner le mérite de découvrir, d'exhumer des civilisations différentes, ne sont que des rameaux du même arbre, *branche indo-asiatique*.

4^e Que les civilisations occidentales, forment la *branche indo-européenne*.

5^e Et celles du sud-est, la *branche indo-océanienne*.

Douze années de voyages, de courses aventurées, d'études autour du monde, m'ont permis de constater : que tous les hommes de la race blanche; et l'on sait que je n'admets que deux races sans distinction de couleur (les cheveux plats — et les cheveux crépus) ont partout les mêmes traditions génésiques et diluviennes, les mêmes chants héroïques, les mêmes constitutions civiles et religieuses, les mêmes préjugés, les mêmes mœurs, les mêmes coutumes. C'est par l'étude parallèle de toutes ces civilisations, dans le passé comme dans le présent, qu'on arrive à substituer l'unité de l'intellect humain à l'orgueil individuel, et aux prétentions systématiques des castes scientifiques.

Il n'y a pas un fait, pas une croyance, pas une découverte, qui soient indépendants de la tradition commune, et les gens qui, pour se singulariser, et faire une place à part à leurs systèmes, rencontrent à chaque pas des conceptions qu'ils prétendent ne rien

devoir à celles qui les ont précédées, oublient l'histoire et les lois d'évolution de l'esprit humain. Que m'importent, un homme, un clan, une tribu, une peuplade... ce que je veux dégager, c'est l'œuvre de l'humanité.

A côté de tous les faits importants, qui viennent, en religion, en législation, en philosophie, en littérature, en sciences exactes, prouver la valeur de la thèse que je soutiens, il en est des milliers d'autres d'un ordre plus vulgaire, qui la démontrent avec non moins d'autorité. Que l'on s'adresse aux grands monuments historiques, littéraires et religieux, ou qu'on recueille les souvenirs populaires, le résultat est le même; tout accuse une unité d'origine, et une communauté de traditions incontestables. Je choisis dans ce dernier ordre d'idée un des faits les plus curieux de tradition populaire. Il y a dans le Pantcha-Tantra ¹, ouvrage sanscrit de la plus haute antiquité, un conte que l'émigration indoue a porté aux quatre coins du globe, et que l'on retrouve aujourd'hui dans la légende de vingt-deux peuples, et écrit dans vingt-deux langages différents. Voici ce conte :

1. On n'a pu encore donner une édition définitive de cet ouvrage; chaque province de l'Inde a son manuscrit, et il en est qui comptent plusieurs milliers de fables, alors que d'autres en ont deux ou trois cents à peine.

LE SOUDRA ET LE RAJAH.

« Le grand roi Rama-Tchandra régnait à Golconde, et par ses conquêtes et la sagesse de son administration, il avait à ce point augmenté ses richesses, qu'il fut obligé de faire bâtir un lieu spécial pour les y enfermer, et les mettre à l'abri des convoitises de sa famille et de ses courtisans ¹.

« Or, le soudra qui construisit la salle destinée à recevoir le trésor du rajah, établit sur un pivot de fer une des pierres de la muraille, avec tant d'adresse, qu'en la poussant du dehors elle tournait sur elle-même dans l'intérieur comme une porte, et donnait accès dans le lieu du trésor.

« De l'intérieur au contraire, toute la puissance des boutams, — génies malfaisants — ne serait pas parvenue à l'ébranler, dans la muraille où elle était scellée. Tant qu'il vécut, le soudra vint de temps en temps puiser dans le trésor du roi, mais pour ses besoins seulement, et avec tant de modération, que Rama-Tchandra ne s'aperçut jamais de rien.

¹. Le conte indou se compose de stances ou slokas de quatre vers, je lui laisse sa forme.

« Quand le soudra, devenu vieux, vit que le temps approchait où il allait se rendre au pays des ancêtres, il fit venir ses deux fils et leur dit : En construisant la salle du trésor du rajah, j'ai ménagé une pierre sur un pivot de fer, de telle façon qu'en la poussant de l'extérieur, on voit aussitôt un passage s'ouvrir pour pénétrer dans le trésor du rajah.

« Voici à quels signes vous la reconnaîtrez. Si vous savez vous contenter de peu, ne prenant que ce dont vous aurez besoin, ainsi que je l'ai fait moi-même jusqu'à présent, les trésors du rajah s'augmentent tellement chaque jour, qu'il sera impossible de s'apercevoir de ce que vous aurez enlevé.

« A quelque temps de là, le corps du vieux soudra fut porté au bûcher, et ses deux fils ne profitèrent d'abord du secret qu'il leur avait laissé, que suivant leurs besoins, mais peu à peu, jaloux de posséder de belles armes, des éléphants de chasse, de riches tapis, ils oublièrent les sages recommandations de leur père.

« Et ils firent de si fréquentes visites au trésor,

chaque fois se faisant aider par des bœufs, pour emporter le produit de leurs larcins, que Rama-Tchandra finit par s'apercevoir que ses pierres précieuses et son or allaient en diminuant de jour en jour.

« Le rajah s'en étant ouvert en grand secret à son ritwidj, — chapelain — ce dernier lui dit : Grand roi, n'ébruitez rien pour ne point donner l'éveil au voleur, mais faites plutôt sceller des pièges à des barres de fer, en les dissimulant au milieu de vos trésors.

« Ayant entendu les paroles de la sagesse, le rajah fit ce qui lui avait été conseillé et attendit. La nuit suivante, les deux frères vinrent, comme d'habitude, pour puiser dans les coffres. Or ils avaient coutume de se partager ainsi la besogne : pendant que le plus jeune s'introduisait dans la salle, le second restait au dehors, et emplissait des sacs avec ce que lui passait son frère.

« Ils agissaient encore ainsi, parce que si la pierre s'était refermée par hasard ou tout autre cause, pendant que tous deux étaient occupés dans l'intérieur, il leur aurait été impossible de l'ouvrir. A peine le

plus jeune des deux frères était-il entré dans la salle, qu'il se prit à un piège et appela l'ainé à son secours. Après avoir fait de vains efforts pour le dégager, ce dernier comprit que la perte de son frère entraînait la sienne.

« Et afin d'éviter d'être surpris lui-même, il lui coupa la tête, pour qu'on ne pût le reconnaître, et se sauva. Quand il fut rentré dans sa demeure, il raconta à sa mère ce qui leur était arrivé. En apprenant la mort de son dernier-né, elle se mit à se lamenter et à déchirer ses vêtements, jurant que si le corps ne lui était pas rendu afin qu'elle pût lui procurer une sépulture honorable, elle irait dénoncer au rajah le meurtrier et le voleur de ses trésors.

« Femme, taisez-vous, lui répondit son fils, ne voyez-vous pas qu'avec vos cris vous allez attirer sur nous les regards de nos voisins, et qu'ils diront en entendant les lamentations de la mort : Ces gens-ci pourraient bien être ceux que cherche le rajah. J'irai délivrer mon frère, et nous lui préparerons un bûcher convenable.

« Mais dès la pointe du jour, le rajah étant entré dans son agrarha, trouva pris au piège un

reçut pendant plusieurs jours les communications de tous ceux qui brûlaient de la posséder.

* * *

« Le soudra ne manqua pas de se présenter, et de conter à la princesse, qu'il connaissait l'homme qui avait dérobé les trésors de son père, coupé la tête à son frère, joué les gardes, et pris le bijou des ancêtres; et comme Rahamy lui demandait le nom de l'audacieux : C'est moi, lui répondit-il !... La princesse le saisit par la main, en appelant les gardes, mais lui de s'enfuir aussitôt en lui laissant la main d'un cadavre.

* * *

« Bien lui en avait pris, car le rajah n'ayant pas prononcé le serment consacré lorsqu'il avait promis la main de sa fille, même au voleur, ce dernier aurait sûrement payé de sa vie sa trop grande confiance. Mais tous ces événements ne firent qu'exciter au dernier point la curiosité du rajah, et cette fois, en promettant la main de sa fille, il prononça la parole terrible.

* * *

« De tous côtés, les hérauts se répandirent pour proclamer l'ordre du rajah qui se terminait ainsi : « Qu'à perpétuité les cérémonies funéraires soient refusées à ma dépouille mortelle. Qu'à chaque trans-

migration mon âme renaisse dans le corps des animaux impurs qui se nourrissent de cadavres, si je n'exécute pas la parole donnée ! »

* * *

« Cette fois le soudra se présenta librement, et raconta au rajah, comment il s'y était pris pour accomplir tous les actes qui l'avaient si fort étonné, et pour échapper à toutes les recherches... Grand roi, ajouta-t-il, si tu n'avais pas prononcé le serment consacré, jamais je ne me serais présenté devant toi, et il n'est pas de ruse au monde qui aurait pu me surprendre.

* * *

« Tu te trompes, soudra, répondit Rama-Tchandra, et je t'en donnerai bientôt la preuve. Ayant fait immédiatement célébrer le mariage de l'habile voleur avec la belle Rahamy, dès que l'échange de l'eau et du cousa eut été accompli, ils'écria : Gardes, emparez-vous de cet homme ! et ceux-ci ayant obéi chargèrent ses membres de chaînes.

* * *

« J'ai juré, dit alors le Rama-Tchandra, de t'unir à ma fille Rahamy, et je viens de tenir ma parole, mais je n'ai pas promis de ne point te châtier de tous tes crimes, tu vois que le rajah est plus fort que le soudra.

* *

« Nullement, répondit ce dernier sans se déconcerter, le mariage n'est accompli, a dit le divin Manou, que par la conduite de la femme dans la maison de son mari, donc il faut que ces chaînes tombent, et je dois rester libre jusqu'à ce que cette cérémonie, qui ne peut avoir lieu que dans trois jours, soit terminée. Si tu ne prononces pas le serment terrible de me traiter comme ton fils, je vais mettre ce temps à profit pour m'enfuir avec mes trésors. »

* *

Un murmure flatteur circula dans la foule : chacun admira la présence d'esprit du soudra, et le rajah, après avoir prononcé le serment prescrit, dit à tous les assistants : — Cet homme-là est vraiment le plus habile de tous les Indous !

Il faudrait près d'un volume pour donner tous les récits issus de cette légende. Voici à titre de comparaison la version qu'Hérodote a découverte chez les Égyptiens, je me contenterai de signaler les autres.

LE VOLEUR ET LE ROI RHAMPSINITE.

« A Protée succéda Rhampsinite. Les prêtres de Memphis racontent que ce roi posséda en or et en

argent de si grandes richesses, que nul de ses successeurs ne put les égaler ni même les approcher. Voulant les accumuler dans son trésor, en toute sécurité : il fit faire une salle en pierres, dont l'un des murs était en même temps le mur extérieur du palais.

« Celui qui la construisit s'avisa d'une ruse : il disposa dans ce mur une pierre de telle sorte, qu'elle pût facilement être enlevée par plusieurs hommes ou par un seul. Le roi y réunit tous ses trésors.

« Au bout d'un certain temps, l'architecte sentant sa fin prochaine, fit venir ses deux fils, et leur raconta ce que, pour les faire vivre à leur aise, il avait machiné, en construisant le trésor royal. Il leur expliqua clairement comment on pouvait enlever la pierre ; il leur donna les mesures, grâce auxquelles ils pourraient la trouver au milieu des autres, et leur dit que s'ils observaient bien ce qu'il leur disait, ce seraient eux les vrais trésoriers du roi. Il mourut et ses fils n'attendirent pas longtemps pour se mettre à l'œuvre : ils allèrent de nuit au palais, ils reconnurent dans la construction la pierre mobile, et l'ayant aisément déplacée, ils emportèrent de grandes richesses.

« Un jour le roi entra dans la salle, et fut bien surpris à la vue des coffres vides ; comme les portes étaient bien fermées, que les sceaux dont il les avait

munies étaient demeurés intacts, il ne savait à qui s'en prendre.

« Il revint deux et trois fois, et trouvant toujours son trésor amoindri, car les voleurs ne cessaient pas de le mettre à sac, voici ce qu'il imagina. Il fit faire des pièges et les plaça tout autour des coffres. Les voleurs arrivèrent comme d'habitude; l'un d'eux entra et fut soudain saisi par le piège. Il appelle son frère et le supplie de lui couper la tête, afin qu'il ne soit pas reconnu, et qu'il n'entraîne pas son complice dans sa perte.

« L'autre trouve qu'il a raison, cède à ses instances, lui coupe la tête, replace la pierre, et s'en va avec la tête de son frère.

« Le jour venu, le roi ouvrit la salle, et fut frappé de stupeur en voyant pris au piège, un corps sans tête, et en ne trouvant d'ailleurs à la salle aucun dommage, ni aucun moyen d'entrer ou de sortir. Il imagine de faire pendre le corps décapité le long du mur, et y place des gardes, avec ordre d'arrêter et de lui amener celui qu'ils verraient pleurer, ou donner des signes de pitié.

« La mère du voleur enjoint à celui de ses fils survivant, d'arriver comme il le pourrait à détacher et à ensevelir le corps de son frère, sous peine de se voir dénoncer par elle. Le voleur eut recours au stratagème suivant : il harnacha des ânes, remplit

des outres de vin, les leur mit sur le dos, et les chassa devant lui.

« Arrivé auprès des gardes, il délie légèrement deux ou trois outres, le vin coule; il se lamente, les gardes accourent, et finissent par se laisser enivrer. Les gardes alors s'endorment, le voleur détache, à la faveur de ce sommeil et de la nuit tombante, le corps de son frère, et s'en retourne chez lui.

« Le roi voulant à toute force connaître le voleur, auteur de toutes ces ruses, voici ce qu'il fit, *du moins on le dit, mais je ne puis le croire, ajoute Hérodote.*

« Il envoya sa propre fille dans un lieu de débauche, en lui ordonnant de recevoir tous ceux qui s'approcheraient d'elle; elle devait, auparavant, obliger chacun d'eux à lui raconter ce qu'il avait fait dans sa vie de plus subtil et de plus mal. Le voleur pénétre le motif de cette embûche; il va trouver la fille du roi, et au moment où il confesse qu'il a volé le trésor royal, coupé la tête de son frère, enivré les gardes, et emporté le cadavre, la princesse suivant l'ordre qu'elle avait reçu, le saisit fortement et le retint par le bras. A ces cris on accourt, mais on s'aperçoit que l'habile scélérat n'a laissé aux mains de la princesse que le bras d'un cadavre.

« Le roi émerveillé de la hardiesse de cet homme, fit proclamer par toutes les villes du royaume, que, s'il se présentait à sa vue, il lui ferait grâce, et lui

donnerait de grands présents. Le voleur se présenta immédiatement, et en outre de toutes les promesses que le roi exécuta fidèlement, il obtint la main de la princesse.

« Rhampsinite lui exprima son admiration comme à celui de tous les hommes qui en savait le plus long; car, dit-il, les Égyptiens sont plus forts que les autres hommes, et lui est plus fort que les Égyptiens. »

A part quelques légères différences entre les deux récits, différences qui tiennent à la haute supériorité morale de l'Inde (jamais un rajah indou n'aurait envoyé sa fille dans un lieu de débauche), il est incontestable que la version d'Hérodote est issue du sanscrit.

Eh bien cette légende se retrouve :

Dans Pausanias, sous le nom de Trophonios et Agamedès.

Dans l'historien Charax de Pergame.

Dans le livre de Sindbad le marin, recueil de récits imités du sanscrit, qui nous sont parvenus au moyen âge, sans que l'on puisse bien s'expliquer comment. Il est possible que le récit indou, ayant donné lieu à des versions égyptiennes, syriaques, et peut-être hébraïques, la tradition se soit continuée par des conteurs, et ait peu à peu donné lieu aux

deux versions différentes, mais construites sur le même fond, du *Dolopathos*, et du roman des sept sages de Sindbad.

Le Florentin Ser-Giovani nous a donné, en 1378 dans le *Pecorone*, un récit des plus fidèles de la vieille tradition asiatique.

A la même époque : un Hollandais anonyme, publiait une version du même récit intitulé : *le Voleur de Bruges*.

En Allemagne, *trois contes* célèbrent l'adresse du voleur imprenable.

Le Danemark possède aussi sa légende depuis le xiv^e siècle, il la doit au vieux maître d'école Klaus du Jutland.

Les contes populaires des Highlands d'Écosse, publiés par M. Campbell, contiennent une des versions les plus complètes de la vieille conception brahmanique.

La légende de Senjka, en Russie, n'est autre que l'histoire de l'adroit voleur.

Il existe en outre, deux versions asiatiques recueillies dans le Kandjour thibétain, et le grand recueil de Somadeva.

Deux autres, recueillies dans le sud de la Sibérie, sont simplement orales.

Enfin, l'Océanie nous offre deux de ces légendes.

Une recueillie dans les îles de la Sonde.

L'autre dans l'archipel polynésien.

De pareils exemples nous montrent mieux que tous les raisonnements, quelle est la force et la ténacité de la tradition. La fable nous fournit des arguments plus frappants encore. Ainsi, il est une vérité qui n'a plus besoin d'être démontrée en sciences indianistes, c'est qu'Ésope, Phèdre, Babrius, et à leur suite tous les fabulistes modernes, n'ont fait qu'imiter les petits drames du Pantcha-Tantra, dont le brahme Vischnou-Sarma, assez improprement appelé en Europe Pilpaï, passe pour être l'auteur ou mieux le collecteur.

Bien qu'il soit superflu d'appuyer sur une question qui n'est même plus contestée aujourd'hui, qu'on me permette de donner une des plus courtes fables, de cet antique et curieux recueil.

RADJOUVALA KABIRAÇA.

Le Radjouvala femelle et le cultivateur¹.

Une aigrette avait fait son nid, dans l'herbe verte d'une terre à nelly², et quand ses petits vinrent à éclore, ils trouvèrent là une abondante pâture.

Or, un jour, qu'ils étaient déjà suffisamment pourvus de plumes, la mère les

1. Radjouvala, aigrette.
2. Rizière.

avait laissés seuls au gîte. Sur le soir, ils entendirent un ouvrier des champs qui disait : Voilà que ce nelly commence à être mûr, je vais prévenir le maître, afin qu'on vienne faire la moisson demain au point du jour.

Les petits, effrayés, rapportèrent ces paroles à leur mère, qui leur répondit :

— Restez sans crainte dans votre nid, ce n'est que l'esclave qui a parlé.

Le jour même, le maître vient visiter le champ et il dit tout haut : Mon serviteur avait raison, ce nelly est prêt à couper, je vais de ce pas prévenir les gens de ma caste, pour qu'avec leur aide je puisse terminer ce travail en un jour.

Au rapport de ceci, l'aigrette calma de nouveau ses petits. Continuez à reposer en paix dans votre asile, leur dit-elle, vous ne risquez rien encore.

Le lendemain, personne parmi les gens de sa caste ne s'étant dérangé pour venir l'assister, le maître annonça qu'il allait avoir recours à ses parents.

— Ce n'est pas davantage le mo-

ment de s'émouvoir, dit l'aigrette à sa nichée.

— Allez prévenir mes amis, dit alors le maître à son serviteur, tous ceux à qui j'ai rendu même service, ou à qui je suis venu en aide, en des temps de détresse.

Mais ce propos, n'inquiéta pas plus l'aigrette que ceux des jours précédents.

Au lever du soleil le maître était seul au champ avec son serviteur, ses amis ne s'étaient pas rendus à son appel.

— Bon, dit-il : qu'on engage avec un salaire raisonnable, tous les faucheurs et tous les botteleurs que l'on pourra trouver, et que sans plus tarder nous moissonnions mon champ.

En entendant ces paroles, l'aigrette fit lever ses petits. Allons, dit-elle, sauvons-nous vite, car nous ne sommes plus en sûreté ici.

« Ceci vous montre, ô hommes, qu'il ne faut vous reposer, ni sur les gens de votre caste, ni sur vos parents, ni sur vos amis, ni sur ceux à qui vous

avez rendu service, du soin de moissonner votre champ, et de soutenir vos intérêts, mais bien sur vous seuls. »

De Vischnou-Sarma, par la tradition égyptienne, et Ésope, cette fable fut transmise à Babrius, qui la traduisit de la manière suivante.

L'ALOUETTE ET SES PETITS.

Une alouette avait sa nichée dans un champ de blé vert; ses petits, bien repus de grains, étaient déjà drus et huppés.

Le maître vint visiter ses blés, et voyant qu'ils étaient mûrs : « Il est temps, dit-il, que je rassemble mes amis pour faire la moisson. »

Un des petits de l'alouette l'entendit et le redit à sa mère, la priant de leur trouver un autre gîte.

L'alouette répondit :

— Rien ne nous presse encore de fuir, celui qui compte sur ses amis a tort de se hâter trop.

L'homme revint, et voyant que le soleil faisait déjà couler ses épis, il dit

qu'il allait dès le lendemain payer des moissonneurs et des lieurs de gerbes.

L'alouette alors :

— « C'est ce coup, mes enfants, qu'il faut déloger, puisque le maître ne se fie plus qu'à lui, et non à ses amis. »

On sait, comment notre La Fontaine a jeté sur cette trame, les charmes incomparables de son style, en ajoutant simplement un anneau de plus à la chaîne de la tradition antique.

Si du conte et de la fable, nous passons à la tragédie qui a été longtemps regardée comme une conception grecque, nous voyons l'influence de cette tradition s'accuser avec la même puissance, à ce point que les sujets traités par Euripide et Sophocle, comme appartenant à l'histoire fabuleuse et héroïque de la Grèce, ne sont que des imitations des vieilles tragédies asiatiques.

L'antiquité de la Grèce, c'est dans toutes les branches la conception indoue.

De même que pour nous jusqu'au siècle dernier, l'antiquité se circonscrivait dans la conception grecque.

Aujourd'hui, passant par-dessus l'Hellade, nous allons jusqu'aux rives du Gange, fouiller dans le berceau de nos ancêtres, et de jour en jour se fait la

preuve scientifique, que les poètes, les écrivains, les sculpteurs, les architectes, les philosophes, les savants de la Grèce *ont ni plus ni moins que nous copié d'après l'antique.*

Ont-ils simplement copié?

Non, en imitant, ils ont donné à leurs œuvres ce cachet spécial du génie qui s'assimile.

Et de même que Corneille et Racine ont su rester grands en s'inspirant de Sophocle et d'Euripide, de même ces grands tragiques grecs n'en sont pas moins des hommes de leur époque, et des génies que l'humanité respecte, quoique ayant imité les poètes d'Avany et de Saranga.

C'est ainsi que l'humanité rentre dans ses droits, que tout devient le patrimoine commun, que tout suit des lois logiques de fécondation, de gestation et de développement, et que l'on arrive à prouver que la *science* et l'*art*, se sont formés lentement avec la tradition universelle.

Pour ne prendre qu'un seul exemple dans la tragédie : quel beau sujet que celui d'Avany, l'ancêtre de la Phèdre grecque!

Avany est la seconde femme du rajah d'Aodya, elle n'a été choisie même qu'avec l'agrément de la première femme, — la reine, — qui pouvait s'y refuser d'après la loi indoue, laquelle ne tolère la polygamie que sous cette condition.

Le rajah a un fils à peine âgé de seize ans, pour lequel Avany brûle depuis longtemps d'un amour incestueux. Le jeune Narayana ayant laissé échapper un pigeon, qui se réfugie dans la partie du palais réservée aux femmes, y pénètre afin de s'en emparer, et Avany en profite pour lui parler de sa passion et tenter de le séduire.

L'enfant qui est l'innocence même, ne comprend rien à ce que l'on veut de lui, il rend d'abord caresse pour caresse; Avany s'exalte jusqu'au délire, elle le presse avec fureur dans ses bras.....

— Mère ! tu me fais mal, dit alors Narayana.

A cette parole, une révolution subite s'opère dans le cœur de l'épouse doublement coupable, elle rudoie et chasse l'enfant, qui s'en va, les yeux pleins de larmes, en lui demandant en quoi il peut l'avoir offensée; et alors elle commence un monologue célèbre dans l'Inde entière, et que pour ma part je n'ai jamais pu entendre déclamer sans émotion, lorsque la tragédienne chargée de ce rôle était à la hauteur de la situation.

Voici ce monologue, qu'on ne lira certainement pas sans intérêt; c'est la dernière scène de la tragédie :

« Il a dit mère... et je l'ai fait pleurer ! Quel tissu d'infamies et de hontes

accomplies dans mes vies antérieures, a donc pu me pousser à cet épouvantable dessein ?

« De quelle boue immonde, pétrie avec de la fiente de chacal, par les impurs oiseaux de la nuit, ai-je donc été formée !

« Ah ! chose inouïe... Une mère a fait à son fils, aussi pur que la fleur de lotus, le coupable appel d'amour, et les mers en fureur n'ont pas couvert la terre de leurs eaux, et les sombres génies des planètes n'ont pas fait les conjurations qui peuvent anéantir ce monde détesté.

« Et la vertu, la gloire, l'honneur, ne se sont pas enfuis d'une terre, qui peut produire des monstres tels que moi.

« Et toutes les mères qui portent dans leur sein le fruit d'un amour béni par les dieux, n'ont pas tressailli d'effroi, en songeant qu'elles pouvaient donner le jour à des êtres aussi vils qu'Avany.

« Et les saints vanaprastha (ermite) retirés dans les forêts, ont continué à

prier pour la vie et pour la mort.

« Et la fumée des sacrifices n'a point cessé de monter avec l'encens et le sandal vers les quatorze cieux d'Indra.

« Et Brahma n'a point interrompu la chaîne des transmigrations sur cette terre, pour anéantir plus sûrement un être qui fait honte à la lumière du jour, un être plus impur que les pi-satchas maudits, un être que les parias eux-mêmes ne regarderaient pas en face de peur de se souiller.

« Il était tout petit... il ne bégayait pas encore le nom du Dieu qu'adorent tous les dieux, lorsque je suis entrée vierge avec le tali d'or au cou (marque du mariage) dans la maison de Nara-Tchandra, son père.

« Je l'ai bercé dans mes bras, je l'ai pressé sur mon sein, c'est moi qui, la première, quand il a voulu manger, lui ai introduit quelques grains de riz dans la bouche; moi, quand il s'essayait à marcher, qui l'ai relevé de ses premières chutes.

« Moi la première qu'il a appelée ama (mère), en frappant joyeusement

ses deux petites mains l'une contre l'autre.

« Ah! misérable, mille fois plus impudique, mille fois plus infâme que celles qui font métier de se livrer aux voyageurs dans les bosquets de cocotiers.

« Il est venu dans mon palais aussi frais, aussi pur que les vapeurs roses qui s'échappent le matin de la chevelure de sourya (le soleil).

« Et j'ai osé presser mes lèvres sur ses lèvres aussi parfumées que le lis d'étang, et, le serrant dans mes bras, consumée d'une ardeur inextinguible, j'enlaçais son jeune corps comme le serpent perfide qui s'enroule autour d'une liane en fleur.

« Et je l'entraînais près de la couche tiède encore des baisers de son père... je le pressais si fort qu'il poussa un cri de douleur.

« Il a dit mère!... et je l'ai fait pleurer.

« Ah! misérable, la mort seule serait trop douce pour expier un tel forfait.

« Que mon âme renaisse pendant

mille et mille âges divins, dans le corps des animaux les plus immondes.

« Que je n'aie pour nourriture que les cadavres des morts;

« Pour asile que la vase puante des charniers.

« Que tous mes trépas soient des morts violentes.

« Et quand je rentrerai dans le sein de la famille humaine, que pendant mille générations,... mon corps soit frappé de lèpre et d'éléphantiasis. »

(Elle se plonge un kandjar dans le cœur.)

Ce n'est pas le sujet de cette grande et belle tragédie, où Avany, la belle-mère coupable, se tue elle-même sans accuser son fils, qui a tenté les tragiques anciens ou modernes; peut-être ne l'ont-ils pas connu. Dans tous les cas, c'est dans une œuvre moins élevée, qu'il faut aller chercher la conception exacte du drame que, la tradition a transmis à la Grèce.

Dans la tragédie de Saranga, écrite en sanscrit et sur la même donnée, Tchitranguy, la mère coupable, au lieu de se donner la mort en punition de son crime, dénonce son beau-fils Saranga à Narindra, son père, comme ayant voulu attenter à son honneur, et

le fait condamner aux peines édictées par Manou pour un aussi grand forfait.

Le jeune homme subit l'amputation d'un bras et d'une jambe par la main du bourreau, et est ensuite livré aux fauves dans une forêt. Mais Siva le guérit et fait éclater son innocence.

Saranga est bien l'ancêtre d'Hippolyte.

Ce n'est pas ici le lieu de continuer les mêmes comparaisons sur tous les genres. Je n'ai voulu que signaler, par ces quelques exemples, la marche continue de la tradition, et démontrer que ma thèse a la prétention de s'appuyer sur des vérités scientifiques.

L'homme n'est jamais indépendant de la famille, la famille, du groupe social, et le groupe social, de l'humanité; voilà le principe qui me guide dans mes études... principe que je crois être le grand axiome ethnographique de l'avenir, malgré la défaveur dont il semble jouir dans le monde de la science officielle.

Il est vrai qu'en s'appuyant sur cette base, la science de l'humanité n'est plus qu'une science pour ainsi dire mathématique; que la porte est fermée pour toujours à l'esprit de système; et que l'invention est remplacée par l'étude... Mais il est si doux, pour le savant, de ne point partager *ce qu'il appelle les illusions de ses non moins savants confrères*, de pouvoir inventer, à sa guise, des peuples, des civilisations.

sations, des races ; de mettre au jour les Kasdéens, les Proto-Kasdéens, les Kasdéo-Scythiques, les Summériens, les Accades, les Abrahamides et une foule d'autres... que de longtemps encore, on ne voudra admettre une méthode claire, simple, logique, qui consiste à dresser chronologiquement *l'arbre généalogique* de tous les peuples qui ont habité ou habitent encore ce globe.

Voyez l'Europe, rayonnant aujourd'hui par émigration, et occupant par ses fils des contrées vingt fois plus étendues que notre continent initiateur et colonisateur. L'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les différents groupes océaniques, l'Afrique elle-même, reçoivent tous les jours le trop-plein de notre sève. Cette loi, qui préside aux évolutions des peuples, a été aussi fatalement vraie dans le passé qu'elle l'est aujourd'hui, et quand on voit tous nos idiomes européens, le grec, le latin, et une partie des langues de l'Asie, n'être que des dérivés du sanscrit... n'est-on pas fondé à soutenir que la vieille terre des brahmes, que l'illustre Burnouf appelait *l'alma parens*, a joué, dans l'antiquité, le même rôle colonisateur que joue aujourd'hui l'Europe occidentale ?

Est-ce que ce n'est pas vers la civilisation de l'Inde que toute l'antiquité a tourné ses regards ? D'où venaient les perles d'Ophir et de Taprobane,

les pierreries de Golconde, les diamants du Bengale, la pourpre de Bengloor, les tapis de Cachemire et de Kanawer ?

Est-ce que toutes les nations, qui jetaient tour à tour un regard de convoitise sur cette immense et riche contrée dont elles étaient descendues, n'ont pas voulu se donner le vernis mensonger de l'avoir conquise?... Bacchus, Sésostri, Sémiramis, Alexandre ont été, dit-on, jusqu'à l'Indus, mais, arrivés là, *s'ils y ont jamais été*, ils se sont contentés de faire boire les chevaux de leurs nomades dans les eaux du grand fleuve... et malgré l'exagération de la légende orientale, les panégyristes n'ont jamais osé leur faire asseoir, ne fût-ce qu'un jour, leur domination sur cette merveilleuse contrée.

Sait-on qu'il a fallu sept siècles de luttes à la puissance musulmane pour s'installer à Delhi, et trois siècles de luttes européennes, avec nos armes perfectionnées, pour soumettre l'Inde de la décadence ?

Sait-on bien, que des villes immenses se sont brûlées tout entières, au milieu des chants de défi des femmes et des enfants, pour ne pas tomber aux mains de leurs vainqueurs ?

Que voulez-vous, donc, qu'Alexandre ait pu faire avec ses vingt mille hommes, en admettant qu'il n'en ait pas perdu un seul pour conquérir l'Égypte et la Chaldéo-Babylonie, dans une contrée qui

comptait certainement, déjà, plus de cent millions d'habitants?

Ne trouvez-vous pas qu'il se fait temps, de ramener toutes ces légendes apocryphes à leur juste valeur... et de faire justice de ces peuples gigantesques, qui se nomment les Égyptiens, les Assyriens, les Babyloniens, etc.?...

Quand cesserons-nous de prendre des luttes de peuplades, pour des invasions de Tamerlan?

Allez donc visiter l'Égypte qui n'est qu'une langue de terre le long du Nil, bornée fatalement par la Méditerranée, la Nubie, le grand désert de Libye, la mer Rouge et l'Arabie, l'Égypte, qui nourrit à grand peine aujourd'hui ses deux millions et demi d'habitants, et vous comprendrez ces exagérations de la légende historique, qui lui font mettre dans l'antiquité des millions d'hommes sous les armes.

Quant à la Chaldéo-Babylonie, qui, à part les contrées qui avoisinent l'Euphrate et le Tigre, n'est qu'un composé d'oasis et de déserts salés, il faut avoir l'imagination *de celui qui n'a pas vu* pour oser faire mouvoir de grands peuples, là où il n'y a jamais eu que des pasteurs nomades, qui mettaient à l'abri des murs de Ninive et de Babylone, leurs maigres trésors, leurs femmes, et les statues de leurs dieux.

Les prétendus savants qui endossent tous les récits légendaires du passé, oublient que la géologie vient aujourd'hui dire son mot dans le concert.

Tirez une ligne du golfe Persique à la mer Caspienne, puis redescendez par la mer d'Aral, dans les plaines de Bokhara, et gagnez l'Océan Indien par les monts du Kaboul et du Sind, vous aurez découpé une contrée dont les sept dixièmes se composent de déserts salés; et là où vous trouvez le sable et le sel, vous pouvez dire que c'est un souvenir relativement récent de l'Océan disparu.

Eh bien, c'est là que la science officielle place le berceau des Aryens, des Touraniens, des Accades, des Summériens... Je vous fais grâce de la litanie, on remplirait un chapitre, rien qu'avec les noms de tous les peuples étranges, qui ont surgi du cerveau de certains ethnographes.

Et ce qui n'est pas le moins curieux de l'affaire, c'est que celui qui a inventé les Summériens, jette à l'eau les Accadiens; que l'inventeur des Accadiens noie les Kasdéens, qui éreintent à leur tour les Kasdéo-Scythiques, qui étranglent les Proto-Kasdéens, et qu'un sixième savant leur dit à tous: — Eh! messieurs, de grâce ¹, pourquoi vous battez-vous pour des peuples qui n'ont jamais existé? .. il n'est rien venu des contrées dont vous nous parlez,

1. Voir *Genèse de l'Humanité*, page 53, ligne 19.

la Chaldéo-Babylonie a été colonisée par les Sémites...

Cette marche de la tradition indoue que je viens de relever dans le conte, la fable, le drame... qui s'accuse dans tous les produits de la pensée des civilisations postérieures... qui est victorieusement démontrée par l'origine sanscrite de nos langues : j'ai surtout cherché, dans les diverses études que j'ai publiées jusqu'à ce jour, à la suivre dans la transmission des vieilles conceptions religieuses des brahmes.

Dans celle de ces études intitulée : *Christna et le Christ*, destinée à mettre en parallèle le rédempteur indou et le messie hébraïque, j'ai dit, dès le début, en exposant le plan de mon ouvrage :

« Les deux religions les plus anciennes, le brahmanisme et son rameau le bouddhisme, qui comptent plus des deux tiers des habitants du globe parmi leurs adeptes, sont basés sur le mythe de l'incarnation périodique de la divinité.

D'après les brahmes et les bonzes, Dieu, chaque fois qu'il sent le besoin de ramener au bien ses créatures qui s'en éloignent, prend une forme visible pour communiquer avec elles, et c'est la forme humaine qu'il revêt le plus volontiers.

Tantôt il apparaît sous les traits d'un guerrier, d'un pénitent ou d'un sage ; tantôt il s'incarne dans

le sein d'une vierge, et parcourt toutes les étapes de la vie humaine, de l'enfance à l'âge mûr et à la mort, prêchant, aux populations, la soumission la plus absolue aux ordres des prêtres et des rois.

Le mythe de l'incarnation est une des plus vieilles inventions sacerdotales de l'Orient : grâce à lui, les brahmes purent maintenir dans une constante obéissance, les peuples qu'ils opprimaient.

Aux premiers symptômes de ralentissement de la foi, à la première tentative de rébellion, un homme paraissait, se disant envoyé par Dieu, et les nations s'agenouillaient sur son passage, et reprenaient paisiblement le collier. D'autres fois c'était le chef même des révoltés que l'on gagnait en le gorgeant de biens, ou que l'on faisait assassiner s'il était incorruptible, et dans un cas comme dans l'autre les brahmes l'honoraient habilement comme un dieu, lui faisaient une légende, et confisquaient à leur profit la révolution commencée.

Le christianisme est né plus tard d'une de ces incarnations.

D'après les légendes hiératiques du brahmanisme et du christianisme, deux incarnations de la divinité qui auraient porté le même nom, *Iezeus Christna* et *Iezeus Christos*, se seraient produites dans le monde, à environ cinq mille ans de distance l'une de l'autre.

Ces deux rédempteurs promis par Brahma et Jeovah, après la faute d'*Adima* et d'*Adam*, auraient été ensuite annoncés par de nombreuses prophéties.

Tous deux, auraient eu pour mères des femmes restées vierges, Devanagny et Mariam, malgré la conception.

Tous deux, auraient été soumis dès leur naissance aux mêmes persécutions, de la part de Kansa, tyran de Madura dans l'Inde, et d'Hérode, tétarque de la Judée.

Tous deux, auraient, par miracle, échappé au massacre des innocents.

Tous deux, avec leurs disciples, auraient prêché la même morale, et se seraient donnés comme des envoyés célestes.

Tous deux, auraient accompli de prétendus miracles, ressuscité les morts, guéri les aveugles, les boiteux et les sourds, et chassé le démon du corps des possédés.

Tous deux, seraient morts victimes de la vengeance des prêtres, dont ils avaient dévoilé les vices et sapé le despotisme, par leurs prédications égalitaires.

Tous deux, seraient remontés au ciel après avoir terminé leur mission.

Suivant les brahmes, Christna serait né à Madura,

dans le sud de l'Indoustan, quatre mille huit cents ans environ avant notre ère.

D'après les prêtres romains, le Christ serait né à Bethléem il y a un peu moins de dix-neuf siècles.

Les deux sectes religieuses ont fait des dieux de ces prétendus rédempteurs.

Il est impossible de considérer ces deux légendes comme indépendantes l'une de l'autre, et de croire que le même mythe religieux ait pu se produire deux fois dans des circonstances identiques.

La Judée s'est évidemment inspirée de l'Inde.

L'Inde a pour elle l'histoire, le temps et la science; et ce ne serait que par le plus singulier des anachronismes, que l'on pourrait rendre cette contrée, qui a colonisé la plus grande partie du globe, et dont la langue, le sanscrit, a formé la plupart des idiomes anciens et modernes, tributaire de la Judée en matière religieuse.

Bien que l'anachronisme soit évident et indéniable, il faut le combattre, car il est la dernière arme de l'intolérance religieuse, le dernier retranchement de la superstition romaine.

Si la légende du Christna indou est authentique, la légende du Christ juif ne peut qu'être apocryphe.

En reprenant cette thèse, déjà agitée incidemment dans *la Bible dans l'Inde et les Fils de Dieu*, nous voulons prouver que l'incarnation qu'on adore à Rome,

n'est qu'un reflet de celle qu'on honore dans l'Inde, que le Christ n'a jamais existé tel que ses historiens intéressés le dépeignent, et que les évangélistes n'ont fait qu'attribuer à un des leurs, ou même à un être imaginaire, de miraculeuses aventures copiées par eux dans les livres sacrés de l'extrême Orient.

On oublie trop, que tous les savants de l'école d'Alexandrie les ont taxés d'imposture, et leur ont signalé les sources où ils avaient puisé. »

Tel est le fond de cet ouvrage autour duquel viennent se grouper des études sur l'Interprétation mythologique; le Monothéisme des Védas et de Manou; l'Origine du Mythe trinitaire et de la prière; la Secte des Djeinas; la Transmigration des âmes ou Métempsychose; le Ciel et l'Enfer; le Mokcha et le Nirvana, ou absorption dans le Grand-Tout; le Culte du soleil et le Symbolisme antique; le Culte du Lingam et du Nahamam, l'homme et la femme primitifs; Nara ou l'Esprit-Saint; les Sept richis de l'Inde et la Trinité Vierge; Sur Brahma, Hiranyagarbha; la Révélation Brahmanique; les Légendes des Incarnations, et enfin sur Ganya, la Vierge, et son fils Christna; les Miracles et les Transmigrations des Dieux.

Après cette revue des mythes religieux de l'Inde, comparés à ceux de la Judée, il était logique de suivre, à travers les âges, la marche parcourue par ces conceptions, pour arriver à se fondre dans la fable

hébraïque; c'est cette étude que j'ai commencée dans la *Genèse de l'Humanité*, et vais bientôt continuer dans le présent ouvrage.

Je désire au préalable, pour les lecteurs qui m'ont donné tant de marques de sympathie, et les critiques qui, dans la presse, ont bien voulu rendre compte de mes travaux, répondre à certaines attaques, qui pourraient paraître plus sérieuses que de raison, eu égard à l'autorité de leurs auteurs.

Fort souvent des correspondants des deux mondes m'adressent la question suivante : Nous désirerions connaître les réponses que l'on vous fait?

Dernièrement, un éminent critique du *National*, M. Clère, après avoir passé en revue la thèse générale que je soutiens, et que je viens d'exposer rapidement, semblait faire la même interrogation, en terminant son article par les paroles suivantes :

« Les preuves apportées par M. Jacolliot à l'appui de sa thèse, semblent trop péremptoires, pour qu'on dédaigne de lui répondre, et pour qu'on ne prenne pas du moins la peine de le réfuter si on le peut ! »

Je vais déférer à ces désirs, en donnant ici une des attaques les plus sérieuses que j'aie eu à subir, attaque qui a pour auteur M. Foucaux, professeur de sanscrit au Collège de France. Je considère comme une bonne fortune pour moi d'avoir à la réfuter.

La plupart des sujets que je vais traiter dans ma réponse, ont une connexion si étroite avec les matières du présent ouvrage, qu'elle peut être considérée, pour ainsi dire, comme un *chapitre nécessaire*, destiné à déblayer le terrain.

Après avoir démontré par l'attaque même la solidité de la base scientifique, sur laquelle reposent mes preuves, je continuerai, avec plus de liberté d'allures encore, en face de la science officielle, l'étude de toutes ces prétendues conceptions, touraniennes, chaldéennes, sémitiques, qu'on nous présente comme des conceptions particulières et qui ne sont que les produits du rayonnement de la vieille tradition brahmanique.

Voici la copie littérale de l'article de M. Foucaux, je répondrai après.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

N° 10 et 11. — 15 novembre 1874.

50. — *Christna et le Christ*, par LOUIS JACOLLIOT.
Paris, 1874, in 8°, 380 pages.

Examinons d'abord le nom de Krichna que M. Jacolliot écrit Christna. Je lui ferai observer 1° que l'h

est de trop, parce que ce mot sanskrit ne contient pas d'aspiration; 2° que ce nom est d'origine douteuse et qu'il ne peut venir de la racine *Khris* qui n'existe pas en sanskrit; que d'ailleurs, même en admettant l'existence de cette racine, l'insertion du *t* serait inexplicable; 3° que ce même mot au féminin, la Krichnâ, rivière de l'Inde, se trouve correctement écrit, p. 35.

J'engage M. J. à soigner l'orthographe des mots sanskrits, car il y a, dans ce nouvel ouvrage, presque autant de fautes que de mots, ce qui peut faire douter de son habitude à lire les textes sacrés des Hindous. Ces fautes viennent, probablement, de ce qu'il s'est servi des textes tamouls qui ne reproduisent pas l'orthographe sanskrite avec la fidélité désirable.

Pour relever toutes les inexactitudes que contient ce volume, il faudrait beaucoup plus de place qu'il ne m'en est accordé ici. Je m'occuperai donc seulement de celles qui ont le plus d'importance au point de vue historique et religieux.

M. J. dit en commençant, p. 7 : La Judée s'est évidemment inspirée de l'Inde.

« Si la légende du Christna indou est authentique, la légende du Christ juif ne peut qu'être apocryphe. »

Nous voilà fixés sur le but poursuivi dans le livre; voyons maintenant les détails à l'appui.

« Les deux religions les plus anciennes (dit M. J., p. 5), le Brahmanisme et son rameau le Bouddhisme, sont basées sur le mythe de l'incarnation périodique de la divinité. »

Pour le Brahmanisme cela est vrai, mais non pour le Bouddhisme, car ce dernier ne parlant jamais d'un dieu unique créateur du monde, qu'il ne semble pas reconnaître, il s'ensuit qu'un Bouddha n'est qu'un être quelconque, homme ou animal, devenu saint, puis Dieu, à l'aide de mérites acquis dans des existences successives, et qui redescend ensuite sur la terre pour sauver les autres créatures, sans exception. Je dis *sauver* et non *racheter*, par la raison que les Hindous considérant les âmes comme éternelles et *sans commencement*, je ne vois guère où placer le péché originel. M. J., qui n'a pas prévu cette objection, parle encore, dans ce volume, de l'histoire de la chute d'Adima et d'Eva (Adam et Ève), qu'il a découverte dans une légende de Ceylan, avec cette variante pleine de galanterie, que là, c'est Adam qui induit Ève au péché.

Le système hindou des incarnations périodiques et sans fin, comparé au christianisme, en diffère considérablement, puisque celui-ci n'admet que la

seule et unique incarnation du Christ, qui ne sera suivie d'aucune autre.

Il y a aussi entre le Brahmanisme et le Bouddhisme cette différence, que le premier, quoi qu'en dise M. J., p. 303, admet l'incarnation immédiate de Vichnou, dans un animal : poisson, tortue et sanglier, et que la prochaine doit avoir lieu sous la forme d'un cheval ¹, tandis que les Bouddhas ne naissent que sous la forme humaine et jamais ailleurs que dans la famille d'un brahmane ou d'un roi.

Quant à la virginité de Dêvaki, de la mère de Krichna, le *Vichnou Pourâna* (Édit. de Bombay, livre v, sl. 63) ne laisse aucun doute à ce sujet, en disant que Dêvaki en était à sa 8^e conception dans la personne de Krichna.

M. J. donne au culte de Krichna une antiquité qu'il n'a pas. Suivant Eug. Burnouf, ce culte était nouveau dans l'Inde quand le Bouddhisme s'y répandit ², et Colebrooke incline à croire que le déve-

1. A propos de cette incarnation de Vichnou, M. Jacolliot fait une erreur bien singulière. Au lieu de voir dans cet animal l'incarnation du Dieu, il en fait un monstre qu'il compare au cheval de l'Apocalypse. Voici sa phrase : « La prochaine apparition de Vichnou-Christna sur la terre aura pour but de délivrer le monde du cheval Kalki et de mettre fin au règne du mal. On voit que saint Paul, l'auteur probable de l'apocryphe évangile de Jean, n'a pas eu beaucoup de peine à inventer son cheval de l'Apocalypse. » Pages 268-269.

2. *Introd. à l'histoire du Bouddhisme*, p. 136, et la note. Voyez aussi *Mémoire sur l'Inde*, par Reinaud, p. 123; et dans le *Nouveau recueil de l'Académie des Inscriptions*, t. XVI, un mémoire sur Krichna, par Langlois.

loppement des fables et des légendes qui ont fait un dieu de Krichna est postérieur à l'établissement du Bouddhisme. Que M. J. cherche le dieu Krichna dans le Vêda, il ne l'y trouvera pas ; mais, par contre, il trouvera le culte de ce Dieu très-développé après notre ère.

« Nous voulons prouver (dit M. J., p. 8) que l'incarnation qu'on adore à Rome n'est qu'un reflet de celle qu'on honore dans l'Inde ; que le Christ n'a jamais existé tel que ses historiens intéressés nous le dépeignent ; et que les évangélistes n'ont fait qu'attribuer à un des leurs, ou même à un être imaginaire, de miraculeuses aventures copiées par eux dans les livres sacrés de l'extrême Orient.

« On oublie trop que tous les savants de l'école d'Alexandrie les ont taxés d'imposture et leur ont signalé les sources où ils avaient puisé. »

M. J. oublie aussi que Rome n'est pas seule à honorer le Christ, et que les grecs et les protestants sont également intéressés dans la question qu'il soulève ici. On peut encore lui demander comment les évangélistes ont copié les livres sacrés de l'Orient. Ils savaient donc le sanskrit ? Si ce fait se confirme, M. J. a fait une découverte curieuse ; et si tous les savants d'Alexandrie ont taxé les évangélistes d'imposture, pourquoi ne pas citer, à l'appui de cette

assertion, le premier venu de ces savants qui, sans doute, n'ignoraient pas où et comment les évangélistes avaient appris le sanskrit.

L'auteur de *Christna et le Christ* n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Il nous dit dans ce nouveau volume, p. 50 : « L'Inde, tournant sans cesse dans un cercle vicieux entre le monothéisme et le polythéisme, *rdle depuis quinze mille ans* sous les étreintes du prêtre », après avoir écrit dans la *Bible dans l'Inde*, page 7 : « Vieille terre de l'Inde, berceau du genre humain, salut !... Oh ! comme je voudrais que ton passé pût être plus tard notre avenir ! »

Et p. 492 : « Les merveilles de l'art indou qui inspira l'art antique de l'Égypte et de la Grèce. »

Puis, p. 375 : « Les Indiens ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec. »

M. J. assure, p. 52-53, « que le sacrifice des bêtes était contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous qui proscrirent toute espèce de meurtre, sous quelque prétexte que ce soit. »

S'il avait lu avec attention les lois de Manou, il aurait vu que non-seulement le sacrifice des animaux n'y est pas défendu, mais qu'il y est même souvent prescrit¹. Et pour un homme qui a long-

1. Manou, 1v, 26-27, v, 16 à 27 ; 40-42 ; xi, 27.

temps vécu dans l'Inde, il est bien mal informé au sujet de l'*aswamedha*¹ qui, selon lui (p. 88), aurait lieu chaque matin, tandis que ce sacrifice, le plus solennel de tous, doit durer un an et ne peut être célébré que par les rois.

M. J. dit, p. 74 : « Dans la primitive époque védique, avant la codification brahmanique des Védas et de Manou, les Gymnosophistes ou pénitents nus existaient déjà sous le nom de Sannyasis, etc. »

Je demanderai d'abord à M. J. ce qu'il entend par codification des Védas. Composés d'hymnes en l'honneur des dieux du feu, de l'air, de l'eau, etc., les Védas n'ont jamais constitué un code, et je doute qu'on y trouve les Gymnosophistes, comme je crois difficile de prouver que ce sont ces philosophes qui fondèrent le Djainisme, par opposition aux tendances polythéistes des Brahmanes.

Le Djainisme, suivant M. J., « était, est encore, et n'a jamais été que monothéiste. On ne nous montrera pas un seul texte qui soit en contradiction avec ce fait. »

1. *Ibid.* v, 53, xi, 74, 82, 250. L'*aswamedha* (sacrifice du cheval) avait un caractère à la fois politique et religieux. Quand un roi avait la prétention d'être un monarque universel, il choisissait un cheval qu'on laissait errer en liberté, mais en le faisant suivre par des hommes armés. Si un autre roi contestait les prétentions du premier, il s'efforçait de s'emparer du cheval. Si les hommes armés chargés de garder le cheval revenaient avec lui, il était alors sacrifié en grande pompe et sa chair était mangée et plus souvent brûlée. Ce sacrifice célébré cent fois élevait le sacrificateur au rang d'Indra, le seigneur des dieux.

L'auteur parle bien à son aise du Djainisme qu'on a, jusqu'à présent, bien peu étudié, parce que l'on ne possédait pas les livres originaux de cette secte; mais le peu que l'on connaît de la doctrine des Djainas ne vient pas à l'appui de ce prétendu monothéisme¹.

Nous trouvons, p. 95 : « L'âme, dont la souillure n'est pas effacée, est condamnée aux *transmigrations successives* établies par le Vêda. »

Le dogme de la transmigration n'apparaît pas dans le Rig Vêda, mais on le trouve dans les *Oupanichats*, livres composés à une époque qui doit avoir suivi d'assez près la période védique, et auxquels les brahmanes donnent aussi le nom de Védas.

Il n'en est pas moins vrai que l'époque précise et le lieu d'où est parti le dogme de la transmigration ne sont pas connus avec certitude. Ce qui est certain c'est qu'il est fort ancien, puisque la Grèce l'a connu par Pythagore, et que César le retrouva en Germanie et en Gaule. Mais par quel chemin y était-il venu ?

M. J., p. 98, tranche la question de la manière suivante : « Il faut arriver à la période brahmanique ou époque de la domination sacerdotale pour trouver dans le Manou abrégé par les prêtres, dans l'intérêt de leur despotisme, la transmigration des âmes

1. V. Garrett, *Classical dictionary of India*, au mot *Djaina*.

établie à l'état de croyance dogmatique en l'an 13,300 *avant notre ère*. Bien que l'Inde possède des monuments plus reculés encore, cette date doit suffire pour lui assurer la paternité de cette opinion religieuse. »

J'avoue que je ne comprends pas comment le Manou abrégé par les prêtres peut dater de 13,300 ans ¹.

Le sanskrit classique du Manou, tel qu'il nous est parvenu, diffère considérablement du dialecte des Védas, ce qui renverrait ces derniers bien loin en arrière, c'est-à-dire, suivant M. J., à 15 ou 20,000 ans avant notre ère. Mais comment la langue sanskrite n'a-t-elle pas varié pendant un si long espace de temps, quand les peuplades qui la parlaient étaient plus ou moins disséminées, et n'avaient pas d'écriture pour fixer leur langue ? Cela ne ressemble guère à ce qui s'est passé en Europe pour le grec et le latin fixés par l'écriture, et à ce qui se passe, en

1. A propos de cette date, j'engagerai M. Jacolliot à nous donner un tableau chronologique d'après son système qui semble un peu flottant, car je trouve, p. 13 : « En n'acceptant sa présence (de l'homme) qu'au moment où elle est indéniable... on donne encore à l'homme plusieurs centaines de mille ans d'existence. »

Puis, p. 130 : « Et le fameux livre des éclipses que M. Holbd, le savant indianiste, n'a pu que consulter, et qui remonte à des centaines de siècles. » Et page 220 : « Il y a 20,000 ans et plus que spiritualistes et matérialistes sont en présence dans l'Inde. »

Et enfin, p. 329 : « Les vieilles pagodes du sud de l'Hindoustan conservent précieusement, dans leurs vastes dépôts, toutes les productions de l'esprit humain pendant une période de 25 à 30,000 ans, qui s'est écoulée de l'Inde patriarcale à la chute de la domination des brahmes. »

ce moment, en Amérique, où l'anglais qu'on y parle tend déjà, après moins d'un siècle de séparation, à devenir un dialecte du langage de la vieille Angleterre.

M. J. écrit, p. 229 : « La Grèce est fille de l'Inde ; sa langue est du sanskrit presque pur. »

Les hellénistes ne seraient pas fâchés que cela fût vrai, car ils pourraient alors, sans autre étude que celle de l'alphabet sankrit, lire promptement les textes sacrés des Indiens. Mais, en admettant, avec M. J., que la Grèce (à laquelle il serait juste de joindre l'Italie) soit la fille de l'Inde, il n'en est pas moins vrai que, quoique sœur aînée, et non mère du grec et du latin, la langue sanskrite, tout en ne différant pas assez de ses deux sœurs pour qu'on puisse douter de leur parenté, en diffère assez, cependant, pour qu'un examen attentif soit nécessaire si l'on veut reconnaître son affinité avec elles.

M. J. répète plusieurs fois, et entre autres, p. 276 : « L'œuvre de Christna fut spiritualiste, philosophique et élevée dans sa partie morale. »

J'avoue que je ne suis pas frappé de ces qualités en lisant la *Bhagavadgîtâ*, poème essentiellement panthéiste où je trouve cette jolie sentence : « L'homme, même le plus coupable, s'il vient à m'adorer et à tourner vers moi tout son culte, doit être cru bon. » IX, 29.

Quant à la chasteté de Krichna, lisez le poème intitulé *Gitagôvinda*, traduit en français par Hipp. Fauche; et si vous voulez un poème plus sérieux, lisez les cinq chapitres du *Bhâgavata Pourâna*, qui contiennent les amours du Krichna avec les Gôpis, traduits par M. Hauvette Besnault, dans le *Journal asiatique* de 1865, vous y trouverez ce passage : « Entrant avec les Gôpis (bergères) dans une île du fleuve couverte d'un sable frais, il prenait les bergères et les enveloppait dans ses bras, promenait sa main sur leurs mains, dans leurs cheveux, sur leur taille, sur leurs seins; il jouait, les regardait et souriait, allumant et satisfaisant à la fois l'amour des belles du parc. » XXIX, 45, 46.

M. J., p. 327, « pose en fait qu'on ne saurait étudier de son cabinet la vieille civilisation des brahmes. »

Maiss'il s'agit d'exhumer, suivant ses expressions, 25 à 30,000 ans de la vie de l'humanité, je ne vois pas qu'il soit nécessaire pour cela d'être dans l'Inde. Pourquoi, par exemple, serait-il plus facile d'étudier Alcibiade dans l'Athènes moderne qu'à Paris ou à Londres? Les mœurs des Grecs d'aujourd'hui sont-elles toutes semblables à celles du temps de Périclès? Et qu'est-ce que les Hindous de ce temps-ci ont de commun avec les pasteurs de l'époque des Vêdas?

M. Jacolliot part de cette idée : qu'on ne peut rien

faire de bien hors de l'Inde, pour nous dire avec dédain (p. 328) : « Et puis, d'où tenez-vous vos textes? De la Société Asiatique de Calcutta! C'est-à-dire de la source la moins sûre, la moins scientifique à laquelle on puisse puiser. »

J'avoue humblement qu'avec M. E. Burnouf, Ch. Lassen, etc., j'ai toujours cru et crois encore qu'on peut avoir confiance dans les travaux de cette société qui a publié, dans sa *Bibliotheca indica*, des centaines de volumes de textes sanskrits qui sont, je ne crains pas de le dire, des documents plus sûrs que les manuscrits des pagodes du sud de l'Inde, n'en déplaise à M. Jacolliot.

Je finis cette revue du *Christna et du Christ* en répétant ce que je disais à la fin d'un article sur la *Bible dans l'Inde* : « Nous n'avons fait qu'un compte rendu rapide de ce livre qui contient près de 400 pages, parce que la discussion de tous les sujets qu'il traite exigerait un nombre de pages considérable. Nous avons seulement voulu montrer qu'il fallait lire avec précaution un ouvrage rempli d'érudition, sans nul doute, mais à la composition duquel le temps et la réflexion n'ont pas suffisamment contribué. »

PH. ED. FOUCAUX,

Professeur de sanscrit au Collège de France

Ce qui se dégage immédiatement de cet article, c'est que son auteur a négligé complètement de répondre à la thèse générale que je soutiens dans *Christna et le Christ*, et aux études que contient cet ouvrage, sur la plus grande partie des mythes religieux de l'Inde ancienne.

M. Foucaux a trouvé plus facile de relever, çà et là, quelques lambeaux de phrase, quelques dates... de chercher un peu, par la paille... comme on dit vulgairement, que de prendre, corps à corps, la seule, la vraie question que soulève mon livre.

Le christianisme est-il un fait de révélation ? ou n'est-il que la synthèse des vieux cultes et des traditions primitives de l'Orient ?

La figure de Christna n'a-t-elle pas donné naissance à celle du Christ ?

Et cela : en vertu de cette marche constante de la tradition, que nous observons, dans le langage, dans la littérature, dans la philosophie et dans la science.

Faut-il croire : que les sciences religieuses, seules, n'aient pas suivi le même développement progressif, et admettre, qu'elles soient le produit de manifestations divines auprès de certains peuples privilégiés ?

Il n'eût pas été certainement sans intérêt, de savoir de M. Foucaux, *ce que pense le professeur de sanskrit de la révélation chrétienne.*

A côté surtout

Des brahmes, des bonzes, des talapoins, des derviches hurleurs, trembleurs et tourneurs, et des orero océaniens, qui tous, à l'exclusion les uns des autres, se réclament également de la révélation divine.

Au milieu des hésitations de conscience du présent : une foi vigoureuse, appuyée d'une science incontestable, eût rendu les plus grands services aux âmes troublées, en leur indiquant la voie...

J'aurais voulu personnellement apprendre du *savant*, quelles preuves il pourrait nous donner de l'existence du Christ, qui fut inconnue de ses contemporains... et de l'authenticité des évangiles?...

J'aurais voulu savoir de l'éminent professeur, *qui ne peut pas nier, lui*, que Manou n'ait écrit le sloca suivant, et vingt autres d'une morale aussi pure, bien des siècles avant le Christ :

« La résignation, l'action de rendre le bien pour le mal, la tempérance, la probité, la pureté, la répression des sens, la connaissance de la sainte Écriture, celle de l'âme suprême, la véracité, et l'abstinence de la colère, voilà les dix vertus en quoi consiste le devoir. »

(Liv. VI, sloca 92.)

J'aurais voulu savoir, dis-je, quelles sont les vertés morales que le christianisme a ajoutées à celles énumérées dans ce sublime verset, qui est la moelle,

la substance même, de toutes les croyances spiritualistes du monde... et comment la science officielle soustrait la *science des religions*, aux conquêtes progressives de la tradition, pour l'attribuer aux prophètes et aux incarnations de la divinité.

M. Foucaux avait bien débuté cependant : il paraissait qu'il allait prendre corps à corps la thèse elle-même, au lieu de s'attacher à des questions sans grande importance, pour le fond même du débat.

Cette pensée se dégage du passage suivant de son article.

« M. J. dit en commençant : La Judée s'est évidemment inspirée de l'Inde. Si la légende du Christna indou est authentique, la légende du Christ juif ne peut qu'être apocryphe. Nous voilà fixés sur le but poursuivi dans le livre... »

Quel n'a pas été mon étonnement, de voir que cet article destiné à soutenir le mythe du Christ juif, ne parle de ce dernier qu'une seule fois, et très-incidemment encore. « M. J., dit M. Foucaux, oublie que Rome n'est pas seule à honorer le Christ, et que les grecs et les protestants sont également intéressés dans la question qu'il soulève ici. »

Hé bien !.. Mais c'est cette question que je soulève qu'il fallait étudier, définir, combattre, c'est ce que M. F. n'a pas jugé à propos de faire !..

Avant de continuer cette discussion générale, qui

nous conduira dans la dernière partie de ce volume à examiner cette marche traditionnelle des idées religieuses de l'Inde à la Judée, point par lequel cette réponse se rattachera étroitement au sujet du présent livre, je vais examiner les critiques de détail de M. Foucaux.

Pour éviter au lecteur la peine de recourir sans cesse à l'article lui-même, je vais donner chaque critique spéciale, en tête de ma réponse :

1° « Examinons d'abord le nom de Krichna que M. Jacolliot écrit Christna. Je lui ferai observer 1° que l'h est de trop parce que ce mot sanscrit ne contient pas d'aspiration ; 2° que ce nom est d'origine douteuse, et qu'il ne peut venir de la racine Khris, qui n'existe pas en sanscrit ; que d'ailleurs *même en admettant l'existence de cette racine*, l'insertion du t serait inexplicable ; 3° que ce même mot au féminin la Krichna, rivière de l'Inde, se trouve correctement écrit page 35.

2° « J'engage M. J. à soigner l'orthographe des mots sanscrits, car il y a dans ce nouvel ouvrage presque autant de fautes que de mots, ce qui peut faire douter de son habitude à lire les textes sacrés des Indous. Ces fautes viennent probablement de ce qu'il s'est servi des textes tamouls qui ne reproduisent pas l'orthographe sanscrite avec la fidélité désirable. »

Sur le premier paragraphe je serai bref :

J'écris Christna parce que, quoi qu'en dise l'école, le mot et la racine kris qui signifie sacré, existent parfaitement en sanskrit, c'est là l'opinion de tous les pundits que j'ai consultés, dans l'Inde.

Krichna, qui signifie *petite baie d'un brun rougedtre*, ne saurait être le nom d'un dieu.

Si j'ai écrit Krichna correctement p. 35, suivant l'expression de M. F., c'est que j'avais à parler d'une rivière du sud de l'Inde, qui porte ce nom, et non pas du rédempteur indou.

Cette rivière que j'ai remontée en dony (petite embarcation) depuis Mazulipatam jusqu'à Bedjapoor, est garnie, de chaque côté de ses rives, de buissons chargés de ces petites baies rouges nommées krichnas, son nom lui est venu de là.

Je ne comprends pas comment M. F. peut confondre une rivière, et la grande incarnation de Vischnou.

Après avoir affirmé que le radical kris n'existait pas en sanskrit, mon contradicteur semble douter de son affirmation lorsqu'il dit : « Même en admettant l'existence de cette racine, l'insertion du *t* serait inexplicable. » Nous allons voir bientôt ce point spécial à la lettre *t*. Pour le moment je désire prouver à M. Foucaux, par deux citations, que le radical khris ou kris existe en sanskrit, non-seulement pour les brahmes pundits dont je n'ai fait que suivre les leçons, mais encore pour d'autres orientalistes, à qui il devra donner également des leçons d'orthographe.

1^o M. de Charancey, collaborateur de M. Foucaux lui-même, à la *Revue de Philologie et d'Ethnogra-*

phie, page 175, n^o triple de janvier-février-mars 1874,

Écrit Krischna.

Ce n'est plus la rivière, ni la petite baie rouge, c'est le nom du dieu avec une légère variation d'écriture, c'est le radical kris, qui signifie sacré.

Voici maintenant pour le radical Khris par un *h*, et pour cette insertion du *t* que M. Foucaux proclame inexplicable :

« On trouve dans les livres indous, suivant les auteurs et les dialectes, *Chrisna* — *Khrisna* — *Kristna* — *Krishna*, *Crihna*, *Kissen*, *Cresno*. »

TEXTOR DE RAVISY,
Orientaliste, ancien gouverneur de Karikal
(Indes françaises).

« Mon interprète écrivait *Khrishna*. »

TEXTOR DE RAVISY.

Dans le second paragraphe, M. Foucaux m'engage à soigner l'orthographe des mots sanscrits... et part de là pour me donner une petite leçon, et dauber en même temps sur les textes tamouls, qui, suivant lui, ne sont point très-forts non plus sur l'orthographe sanscrite.

Je dois le dire en toute sincérité, ce passage m'a peiné pour mon éminent contradicteur, je puis me

tromper, mais il m'a semblé que je n'étais pas attaqué avec une entière franchise d'allures...

Voyons, est-ce sérieusement qu'on vient me parler d'orthographe sanscrite, pour cette opération qui consiste à rendre, à imiter, tant bien que mal, les sons sanscrits avec des lettres françaises? Le sanscrit comprend 48 lettres, 14 voyelles et 34 consonnes, et de plus un certain nombre de signes muets. Signes et lettres se combinent, se groupent, pour donner naissance à des signes plus composés, rendant cinq et six lettres à la fois, comme les signes que l'on lit

dsngsnmya — Thsnrlyā.

Et ce sont ces combinaisons, ces émissions de voix que le véritable Indou donne du gosier et du nez, avec des inflexions et des aspirations étranges... ces combinaisons, qui varient à l'infini d'après des règles qui n'ont rien de commun avec nos formes de langage, que vous voulez rendre, à l'aide de nos vingt-quatre lettres, et de notre prononciation sans accent, plate et sans caractère?

Je sais bien que dans le monde officiel, vous vous êtes mis d'accord sur un certain nombre de signes et d'accents de convention, pour arriver à rendre certains sons du sanscrit, le nga, par exemple, que n'expriment pas du tout nos trois lettres n — g — a. Mais en outre que vous n'arrivez à rien, car vous

ne connaissez pas la véritable prononciation des brahmes, qui seule pourrait vous guider... pourquoi voulez-vous que j'adopte vos modes d'écriture, alors que pendant de longues années, sous la direction d'un brahme indou, j'ai écrit autrement, en cherchant à me rapprocher le plus possible de ses inflexions de voix, et alors surtout, que vous n'êtes même pas d'accord entre vous?

Si M. Foucaux écrit Krichna sans radical Kris,

M. de Charancey écrit Krischna avec le radical Kris.

Un troisième écrira d'une autre manière, et je dois vous déclarer que si je ne trouvais pareille besogne puérile, je vous montrerais ce mot écrit par les vôtres de cinq ou six manières différentes.

J'avoue que je ne connaissais pas encore les règles d'orthographe des langues orientales, *écrites en français*... J'avais cru jusqu'à ce jour (comme tout lecteur n'est pas tenu de lire l'arabe, l'hébreu, le sanscrit ou le tamoul), que chaque orientaliste devait s'appliquer à rendre de son mieux pour le lecteur, *l'illusion* du son entendu, avec des lettres inhabiles à rendre le mot... Il paraît qu'il n'en est rien, et qu'il y a une orthographe. En échange des nombreuses demandes, que M. Foucaux me fait au cours de son article, je vais me hasarder à lui en soumettre une... Il devrait bien dans un petit opuscule nous donner

les principes généraux de cette orthographe, cela nous permettrait peut-être de comprendre comment il n'y a pas deux savants, dans notre éminente pléiade de sémitologues, assyriologues, touranistes, indianistes et autres, qui soient d'accord sur un système et sur un nom...

• Une dernière question :

M. F. prétend que les textes tamouls ne reproduisent pas exactement l'orthographe des mots sanscrits.

Cela n'est pas sérieux, et je ne puis voir là qu'un simple oubli de plume de mon contradicteur.

Dans l'Inde, ce sont les brahmes qui font toutes les versions des livres sacrés, poèmes et tragédies, dans les idiomes vulgaires; car seuls ils ont le droit de connaître la langue sacrée, que du reste ils parlent encore entre eux... les modes d'écriture du tamoul se rapprochant beaucoup de ceux du sanscrit... Les brahmes ont donc tout ce qu'il faut pour traduire : *la science et la prononciation.*

Comment un Européen, aussi savant qu'il soit, peut-il se croire en droit de leur donner *dans leurs propres langues* des leçons d'orthographe?...

Voyez-vous un Chinois chinoisant, qui n'aurait jamais quitté Pékin, donner du haut de sa tour de porcelaine, des leçons d'orthographe française à Larousse, Bescherelle et Littré?...

Je n'insiste pas, et cède de nouveau la parole à M. Foucaux :

3° « Pour relever toutes les inexactitudes que contient ce volume, il faudrait beaucoup plus de place qu'il ne m'en est accordé ici. Je m'occuperai donc seulement de celles qui ont le plus d'importance au point de vue historique et religieux.

M. J. dit en commençant, page 7 : « La Judée s'est évidemment inspirée de l'Inde.

« Si la légende du Christna indou est authentique, la légende du Christ juif ne peut qu'être apocryphe. »

Nous voilà bien fixés sur le but poursuivi dans ce livre, voyons maintenant les détails à l'appui.

« Les deux religions les plus anciennes, dit M. J., page 5, le Brahmanisme et son rameau le Bouddhisme, sont basés sur le mythe de l'incarnation périodique de la Divinité. »

Pour le Brahmanisme *cela est vrai*, mais non pour le Bouddhisme, car ce dernier ne parlant jamais d'un Dieu unique créateur du monde, qu'il ne semble pas connaître, il s'ensuit qu'un Bouddha n'est qu'un être quelconque homme ou animal devenu saint, puis Dieu, à l'aide des mérites acquis dans les existences successives, et qui redescend ensuite sur la terre pour sauver les autres créatures sans exception. Je dis sauver et non racheter, par la raison que les Indous considérant les âmes comme éternelles et sans commencement, je ne vois guère où placer le péché originel. M. J., qui n'a pas prévu cette objection, parle encore dans ce volume de l'histoire de la chute d'Adama et d'Éva, qu'il a découverte dans une légende de Ceylan, avec cette variante pleine de galanterie, que là c'est Adam qui induit Ève au péché. »

Mon affirmation reconnue vraie par M. Foucaux

pour le brahmanisme, n'est pas admise par lui pour le bouddhisme. A la rigueur, il m'importe peu, puisque c'est je crois la seule allusion que je fasse au bouddhisme dans tout mon ouvrage, et que je ne m'y occupe, qu'à montrer dans le brahmanisme la source de toutes les traditions chrétiennes.

Cependant mon contradicteur, prétendant que le bouddhisme ne parle jamais d'un Dieu créateur du monde qu'il semble ne pas reconnaître... qu'il me permette de lui faire observer, que le bouddhisme n'est point aussi cantonné dans une croyance unique qu'il paraît le croire.

A une seule école athéiste, le bouddhisme en oppose trois, parfaitement déistes.

La première reconnaît l'existence d'un Être supérieur éternel, immatériel, intelligent, doué de volonté et de liberté, pourvu de toutes les qualités morales. Mais ce Dieu ne sort jamais de son repos contemplatif; le continuel rayonnement de son intelligence, de sa volonté et de ses qualités, suffit pour créer et transformer perpétuellement l'univers.

La seconde admet que ce Dieu est le principe de tout ce qui existe, et voit dans la création un fait direct de puissance divine, tirant d'elle-même la matière et tout ce qui existe.

La troisième enfin, associe à l'éternité de l'Être suprême, l'éternité de la matière.

Mais dans ces trois écoles : que Dieu crée par rayonnement ou par volonté directe, en tirant la matière de sa propre substance, ou en façonnant la matière qui lui est éternelle, l'Être souverain se borne à créer cinq Bouddhas d'après la première de ces écoles, sept d'après les deux dernières. A leur tour, ces Bouddhas créent cinq ou sept *Bôdhisatouas* qui, chacun à leur tour, sont chargés de créer un monde.

Toute créature parvenue au rang de *Bôdhisatoua* et de Bouddha, par le mérite de ses austérités et de ses bonnes œuvres, peut revenir s'incarner sur la terre, pour diriger les êtres inférieurs dans la bonne voie.

Au bout d'un certain nombre d'incarnations, le Bouddha va s'absorber dans le sein de l'Être suprême, pour y jouir d'un éternel bonheur.

Le Nirvana n'est point l'anéantissement de l'âme, mais bien l'accession à la divinité. J'ai interrogé, aux portes mêmes de leurs temples, quelques centaines de bouddhistes, je n'en ai pas trouvé un seul qui ne travaillât, qui ne jeûnât, qui ne se livrât à tous les genres d'austérités, pour se perfectionner et acquérir l'immortalité, et non pour arriver à l'anéantissement final.

Il y a plus de trois cents millions de bouddhistes qui jeûnent, prient, accomplissent tous leurs de-

voirs religieux... Pourquoi en faire trois cents millions d'imbéciles, macérant leur corps, s'imposant des privations de toute nature, pour arriver à un anéantissement fatal, qui les atteindrait bien sans cela?...

Voilà où conduit l'esprit de système.

Un orientaliste matérialiste ne peut pas laisser son matérialisme chez lui, pour faire de la science pure, il faut à toute force qu'il trouve des athées partout.

Il y en a, qui vont jusqu'à dire que les Védas sont des œuvres matérialistes.

Ce n'est pas ici le lieu d'une étude sur le bouddhisme, aussi n'ajouterai-je qu'un dernier mot sur l'école athéiste.

Ce qu'on appelle l'athéisme bouddhiste ne ressemble en rien au scepticisme scientifique de l'école Sankya et des pyrrhoniens. Il n'y a pas, à proprement parler, d'athée chez les bouddhistes, ceux que nous rangeons dans cette catégorie ont la notion d'un Dieu immortel, mais ils le conçoivent comme vivant dans une perpétuelle contemplation de ses perfections infinies, et se désintéressant entièrement de toutes les choses de l'univers, qui existent en dehors de lui et sans lui. Dès qu'un Bouddha arrive à la perfection infinie, après une série de migrations et de réincarnations, qui en ont fait un

Dieu, il finit par s'absorber dans le sein de cet Être suprême et jouir du bonheur contemplatif.

M. F. me dit encore dans ce paragraphe, que « par la raison que les Indous considèrent les âmes comme immortelles et sans commencement, il ne voit guère où placer le péché originel... » et que je n'ai pas prévu cette objection, en parlant de la chute d'Adhima et d'Héva, légende que j'ai découverte à Ceylan.

M. Foucaux a parfaitement raison... Jamais je n'aurais prévu pareille objection ! je dois même avouer qu'après l'avis charitable que mon contradicteur veut bien me donner... je suis encore à me demander en quoi la croyance des Indous *aux âmes éternelles et sans commencement*, peut empêcher que ces âmes, ayant été pourvues d'un corps matériel par la divinité, n'aient transgressé sur la terre les ordres de leur créateur...

Quant à la légende d'Adhima et d'Héva, elle fait tellement partie des vieilles traditions de l'île de Ceylan, que le plus haut pic du Samanta-Kounta s'appelle le pic d'Adam, et que la langue de sable et de rocher qui s'étend entre Manaar et Ramisseram, porte le nom de pont d'Adam. Tous les naturels du pays vous diront que c'est par là que le premier homme a gagné la grande terre de l'Indoustan.

Je ferai maintenant observer à M. F. qu'il va beau-

coup trop loin, en prétendant que tous les Indous croient aux *âmes éternelles et sans commencement*. M. F. me paraît beaucoup trop s'être cantonné dans certains systèmes, qui lui suffisent sans doute, mais qu'il a tort de généraliser.

L'école Vedanta, dans l'Inde, n'a jamais cru à la préexistence et à l'éternité des âmes, elle croit à leur immortalité, après la création.

Mon autorité est d'assez peu de valeur pour M. F., aussi qu'il me permette de lui dire, avec l'illustre Colbrooke : « Que l'école Vedanta nie l'éternité de la matière, et attribue l'existence de l'univers à la puissance et à la volonté de Dieu, qui est la cause omnisciente et toute-puissante *de l'existence, de la continuité* et de la dissolution de tout ce qui existe. »

Dans ce système, les âmes sont des faits de création de la volonté divine, elles émanent il est vrai de la substance de l'Être suprême, comme les étincelles d'un foyer, mais elles ne deviennent individuelles que quand elles en sont sorties.

4° « Le système indou des incarnations périodiques et sans fin, comparé au christianisme, en diffère considérablement, puisque celui-ci n'admet que la seule et unique incarnation du Christ qui ne sera suivie d'aucune autre. »

Je n'ai jamais prétendu que le brahmanisme ne possédât pas des incarnations périodiques, puisque

plus haut j'ai dit que ce mythe était la base fondamentale de la religion des brahmes. J'ai simplement soutenu, et je crois avoir prouvé, que la légende du Christna indou, incarnation de Vischnou, et les traditions de son culte, avaient donné naissance à la légende du Christ et aux croyances chrétiennes.

M. F. préfère-t-il la révélation à cette filiation logique, à ce développement scientifique des idées religieuses de l'humanité?... encore une fois il devrait le dire.

Les observations de ce passage ne portent pas. M. F. semble répondre à une opinion qui prétendrait que le christianisme entier est un décalque servile du brahmanisme; c'est un argument qu'il crée pour avoir le plaisir de le combattre. Le christianisme, après avoir emprunté tous ses dogmes au brahmanisme, unité, trinité, création, faute originelle, immortalité de l'âme, récompense et châtiment, ciel et enfer, n'a admis que la dernière des incarnations de la vieille religion mère, celle de Christna. Voilà les termes du débat que M. F. esquive très-habilement, en faisant valoir certaines différences, entre le brahmanisme et le christianisme, que je ne cherche pas à contester.

5° « Il y a aussi entre le brahmanisme et le bouddhisme cette différence que le premier, quoi qu'en dise M. J., p. 303, admet l'incarnation immédiate de Vischnou dans un animal :

poisson, tortue et sanglier, et que la prochaine doit avoir lieu sous la forme d'un cheval, tandis que les Bouddhas ne naissent que sous la forme humaine et jamais ailleurs que dans la famille d'un brahmane ou d'un roi. »

M. Foucaux tient, absolument, à rester sur un terrain qui n'est pas celui du livre qu'il prétend combattre.

Il se plaint, cependant, de n'avoir qu'un nombre de pages insuffisant pour le développement qu'il voudrait donner à sa critique... Ce serait le cas alors de ne les point gaspiller.

J'ai écrit :

« Les deux religions les plus anciennes, le brahmanisme et son rameau le bouddhisme, sont basées sur le mythe de l'incarnation périodique de la divinité. »

M. F. répond :

« Pour le brahmanisme, cela est vrai, mais non pour le bouddhisme. »

Et oubliant cette affirmation aussi vite qu'elle s'est produite, il constate lui-même que les Bouddhas reviennent périodiquement sous la forme humaine sauver les autres créatures. Il constate encore que dans le brahmanisme les incarnations de Vischnou peuvent se produire dans un animal, etc... tandis que les Bouddhas ne naissent que sous la forme humaine. En quoi la proposition ci-dessus, que

M. Foucaux combat, exprime-t-elle une opinion contraire?

La légende rapporte que Vischnou, aux premiers âges du monde, s'est incarné en poisson, sanglier, lion, etc...

A côté de cette croyance populaire, un texte du *Vriddha-Manava* a dit :

« Les dieux (devas) des cieux inférieurs peuvent être appelés sur la terre, sous mille transformations différentes, par des besoins de la création, mais les migrations de l'immortelle Tridandi (qui a trois pouvoirs) ne peuvent descendre au-dessous de l'homme. »

J'ai donné et la croyance et le texte pour ce qu'ils valent, sans y insister autrement. Est-ce que M. F. voudrait m'imposer la rude tâche de mettre d'accord, en matière de religion, les superstitions populaires et les croyances plus épurées que l'on donne en pâture aux classes élevées?... J'avoue que cela serait au-dessus de mes forces... Mais il y a entre le catholicisme du village, les superstitions de Lourdes et de la Salette, et le catholicisme de la Madeleine ou de Notre-Dame, une série d'études à faire qui devraient tenter un esprit supérieur... Qu'en pense M. Foucaux ?

6° M. Foucaux dit encore sur ce sujet dans une note : « A propos de cette incarnation de Vischnou, M. Jacolliot fait une erreur bien singulière. Au lieu de voir dans cet animal l'incar-

nation du dieu, il en fait un monstre qu'il compare au cheval de l'Apocalypse, etc... »

M. Foucaux a tort de croire si facilement à des erreurs sur des faits pour ainsi dire matériels, et surtout de les traiter de *singulières*... En faisant toujours la leçon, il ne voit pas combien il m'embarrasse sur la forme à donner à ma pensée... car je ne voudrais blesser en rien un homme que je respecte profondément. Il faut bien cependant que je lui dise : qu'il y a là une question qui, dans l'Inde, divise profondément les brahmes.

Vingt fois je les ai vus, dans leurs agrharas, discuter pendant des journées entières sur ce point. Divisés en deux camps, peu s'en fallait qu'ils n'en vinssent aux mains, comme les anciens disciples d'Abailard et de Guillaume de Champaux.

Les uns, hommes de la *lettre*, expliquant judaïquement les textes, prétendaient que le cheval Kalki était bien la forme que revêtirait la dernière incarnation *attendue* de Vischnou.

Les autres, au contraire, hommes de *commentaires et de raisonnement*, prétendant que nul ne pouvait enchaîner la liberté de Vischnou à une forme spéciale, soutenaient que la prophétie du Kalki-Avattaram, suivant les règles kabbalistiques si communes dans les écoles de l'Inde, devait être interprétée contrairement à son sens apparent, et que Kalki n'était que

l'enveloppe de l'esprit du mal, que Vischnou devait venir terrasser pour la dernière fois.

Je n'apprends rien sans doute à M. Foucaux en lui disant que, bien avant les kabbalistes modernes, les Indous ont voilé leurs mystères sous des formes de pensées, de langage et d'écritures qui les rendaient inaccessibles à la foule, et qu'il n'y a pas plus de cinq à six siècles qu'ils transcrivent leurs livres sacrés avec des signes ou lettres plus accessibles.

Il y a des inscriptions à Ellora et Éléphanta que nul ne peut déchiffrer, et, encore aujourd'hui, les formules magiques sont écrites d'après des systèmes idéographiques tenus secrets.

Les partisans de la *lettre* sont les brahmes qui adorent Vischnou dans l'ensemble de ses transformations.

Ceux qui *commentent et raisonnent* sont les brahmes qui se rattachent spécialement au dieu par son incarnation spiritualiste dans la personne de Christna.

Recherchant celles des légendes chrétiennes, qui me paraissent se rattacher plus étroitement à celles du brahmanisme, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que j'aie pris l'opinion qui fait combattre le cheval Kalki par Christna, pour la comparer à celle qui fait vaincre le cheval de l'Apocalypse par le Christ? Suis-je donc obligé, lorsque je prends deux idées particulières, nées fatalement l'une de l'autre, de

signaler tous les systèmes généraux qui peuvent s'y rattacher?... Un livre... que dis-je un livre? la vie d'un homme, quand il s'agit de l'Inde, ne suffirait pas à pareille tâche...

Donc, que M. Foucaux se rassure, mon *erreur singulière* au collège de France, n'en est pas une dans l'Inde, où toute la secte des *veichnavas*, refuse de reconnaître les incarnations de leur dieu dans des animaux, pour le passé aussi bien que pour l'avenir.

Maintenant, si M. F. veut que je lui fasse une confidence, je lui avouerai... que je ne crois pas plus à la lutte de Kalki et de Christna, qu'il ne doit croire lui-même au combat du cheval de l'Apocalypse et du Christ...

« 7° Quant à la virginité de Dêvaki, de la mère de Krichna, le *Vischnou Pourâna* (édit. de Bombay, liv. V, *sloca* 63) ne laisse aucun doute à ce sujet, en disant que Dêvaki en était à sa 8^e conception dans la personne du Christ. »

Vraiment M. F. a la main malheureuse, et en voyant le choix des passages de mon livre qu'il a fait pour les combattre, on se demande ce qu'il aurait pu mettre, sur ce grand nombre de pages qu'il regrette ne lui avoir pas été accordées, pour relever ce qu'il appelle mes inexactitudes.

Si j'ai parlé de la virginité de Dêvaki ou Dêvânaguy (comme j'écris d'après les brahmes), mère de Christna, il va de soi que je ne voyais là qu'une fic-

tion religieuse, qu'une prétention des prêtres destinée à grandir la mère de leur dieu, dans l'opinion de la foule.

Je puis affirmer à M. Foucaux que je ne suis le champion d'aucune *virginité religieuse*. Mais est-ce bien adroit, de me donner l'occasion de faire le rapprochement suivant?

Si Dêvânaguy était à sa huitième conception dans la personne de Christna, cela n'en prouve que mieux avec quelle servilité les apôtres ont copié la vieille légende brahmanique, quand ils ont créé la légende chrétienne.

Il paraît assez bien prouvé, en effet, que les évangélistes eux-mêmes ont donné à Marie sept à huit conceptions avant celle du Christ.

« Nous apprenons aussi que Jésus avait *des frères et des sœurs* (Mathieu, xiii-55; Marc, vi-3). Ses frères s'appellent Jacques, Joseph, Simon et Jude. Quant à ses sœurs, tout ce qu'on vous dit c'est qu'elles habitaient encore Nazareth à l'époque où Jésus enseignait. »

(STRAUSS, *Vie de Jésus*.)

8° « M. J. donne au culte de Krichna une antiquité qu'il n'a pas. Suivant M. Eug. Burnouf, ce culte était nouveau dans l'Inde quand le bouddhisme s'y répandit, et Colbrooke *incline à croire que le développement des fables et des légendes qui ont fait un dieu de Krichna, est postérieur à l'établissement*

du bouddhisme. Que M. J. cherche le dieu Krichna dans le Véda, il ne l'y trouvera pas ; mais par contre il trouvera le culte de ce dieu très-développé après notre ère. »

L'antiquité véritable qui doit être attribuée à Christna et à son culte ne saurait être déterminée ici. L'indianisme officiel refusant d'ajouter foi à la vieille chronologie des brahmes, qui est cependant d'accord en plus d'un point avec les découvertes géologiques modernes, il s'agirait de savoir à l'aide de quels documents elle prétend remplacer, par de nouvelles dates, celles que les Indous donnent aux faits de leur propre histoire civile et religieuse !... J'aurai occasion de dire bientôt ce que je pense de la chronologie des brahmes. Pour le moment, comme je soutiens que la tradition chrétienne n'est que la continuation de la tradition indoue un peu modifiée, et que le Christ n'est que la figure de Christna rajeunie, il me suffit de démontrer, pour que l'imitation soit possible, que le culte de Christna est antérieur de plusieurs siècles à celui du Messie hébraïque.

Pour établir cette antériorité, M. Foucaux ne repoussera sans doute pas l'autorité du grand indianiste William Jones.

L'ancien juge suprême de la haute cour de Calcutta, à la fin de sa traduction de Manou, s'exprime de la manière suivante à propos de certains textes sur la légitime défense :

« Il est à remarquer, sur les textes précédents, qu'aucun d'eux, à l'exception de celui de Vrihaspati, n'est cité par Collouca, qui ne semble jamais avoir considéré aucune des lois de Manou comme restreinte aux trois premiers âges ; que celui de la Smriti, ou du code sacré, est cité sous le nom du législateur, et que la prohibition dans tout âge de la défense personnelle même contre des brahmes, est en opposition avec un texte de Soumantou, avec l'exemple et le précepte de Krischna lui-même suivant le *Mahābhārata*, et même avec une sentence du Véda, par laquelle il est enjoint à tout homme de défendre sa propre vie, contre tous les violents agresseurs. »

Le traducteur de cette note, Loiseleur-Deslongchamps, ajoute :

« Krischna est le dieu Vischnou incarné. William Jones fait sans doute ici allusion au second chapitre du *Bagaveda-Gita*, épisode du *Mahābhārata*, grand poème épique d'une grande célébrité, que l'on croit avoir été composé près de mille ans avant notre ère. Le *Bagaveda-Gita* est un dialogue philosophique entre Krischna et son élève Arjouna. »

J'ajouterai que, d'après William Jones et Col.

brooke (que M. Foucaux invoque pour prouver que le culte de Christna serait postérieur à l'établissement du bouddhisme, ce qui ne signifie rien au point de vue du christianisme), le *Mahābhārata* aurait été composé environ douze cents ans avant notre ère.

D'après les brahmes, ce poème serait plus ancien de deux mille cinq cents ans au moins. Mais sans s'arrêter à leur autorité, qui a bien cependant quelque valeur, et en s'en tenant à la date fixée par les représentants les plus autorisés de la science européenne; il est hors de doute qu'en ne donnant à Christna qu'une antiquité égale au poème qui l'a célébré, le dieu des Indous se trouve avoir précédé de dix à douze siècles, au moins, le dieu des chrétiens.

M. Foucaux peut voir qu'il n'est pas nécessaire de trouver Christna dans le Véda, et je n'ai jamais prétendu qu'on l'y pourrait rencontrer, pour lui reconnaître cependant une antiquité des plus respectables.

9° « Nous voulons prouver, dit M. J., p. 8, que l'incarnation qu'on adore à Rome n'est qu'un reflet de celle qu'on honore dans l'Inde, que le Christ n'a jamais existé tel que ses historiens intéressés nous le dépeignent; et que les évangélistes n'ont fait qu'attribuer à un des leurs, ou même à un être imaginaire, de miraculeuses aventures copiées par eux dans les livres sacrés de l'extrême Orient.

« On oublie trop que tous les savants de l'école d'Alexandrie les ont taxés d'imposture et leur ont signalé les sources où ils avaient puisé. »

(C'est bien là ma thèse. M. Foucaux va-t-il la prendre corps à corps cette fois? Qu'on en juge.)

« M. J. oublie aussi que Rome n'est pas seule à honorer le Christ et que les Grecs et les protestants sont également intéressés dans la question qu'il soulève ici. On peut encore lui demander comment les évangélistes ont copié les livres sacrés de l'Orient. Ils savaient donc le sanscrit? *Si ce fait se confirme*, M. J. a fait une découverte curieuse; et si tous les savants d'Alexandrie ont taxé les évangélistes d'imposture, pourquoi ne pas citer, à l'appui de cette assertion, le premier venu de ces savants qui sans doute n'ignorait pas où et comment les évangélistes avaient appris le sanscrit. »

Pour la seconde fois M. Foucaux expose la thèse capitale de mon livre, et pour la seconde fois, au lieu de comparer la vie et le culte de Christna à la vie et au culte du Christ, de nous expliquer par exemple : comment le massacre des innocents a pu avoir lieu dans l'Inde dix à douze siècles (en ne prenant que la date fixée plus haut à propos du *Mahābhārata*) ayant le même fait attribué à Hérode; au lieu de faire la lumière sur les étranges similitudes des deux légendes indoue et chrétienne, il esquive de nouveau toute réponse, en me posant sur un ton légèrement ironique cette singulière question :

« Les évangélistes savaient donc le sanscrit? Si ce fait se confirme, M. Jacolliot a fait une découverte curieuse... »

M. Foucaux croit se débarrasser de toute réfutation sérieuse, en cédant au malin plaisir de lancer une épigramme.

Je lui répondrai que son interrogation ironique ne pourrait avoir de la valeur, que si je m'étais permis d'affirmer cette plaisanterie scientifique :

Que les évangélistes savaient le sanscrit!

L'identité des deux figures et des deux cultes étant indiscutables, M. Foucaux lui-même n'ose pas le nier... J'ai simplement prétendu qu'il y avait là un fait de tradition et d'infiltration, et j'ai étudié ce fait, en attribuant l'influence d'un culte sur l'autre à celui qui chronologiquement était le plus ancien.

M. Foucaux ne saurait ignorer les liens étroits de parenté qui existent entre la religion de l'Inde et les cultes des Mages, des Parses, des Chaldéens et des anciens Égyptiens; partout s'accuse la marche de cette tradition que je signale, et les apôtres n'ont pas eu besoin d'apprendre le sanscrit pour étudier les vieux mystères de l'Orient.

Est-ce que le dieu Un (existant par lui-même) de Manou, qui divise son corps en deux parties mâle et femelle, pour donner naissance à l'univers, créant ainsi la trinité, qui est la manifestation de son existence, ne se retrouve pas sur le seuil de la

plupart des conceptions religieuses de l'antique Asie? Est-ce que M. Foucaux n'est pas obligé de reconnaître : que le brahmanisme et le bouddhisme s'appuient sur les incarnations, l'une de Vischnou, et l'autre des Bouddhas successifs?

Est-ce que Manou n'a pas enseigné une morale plus pure, plus élevée que la Bible, qui n'a pas même l'air, dans les cinq livres attribués à Moïse mais rédigés par Helquiah, de se douter de l'immortalité de l'âme?

M. Foucaux s' imagine-t-il : que les différents peuples de l'Asie et de l'Orient ont vécu s'ignorant les uns les autres avec des conceptions individuelles et indépendantes? Dans ce cas, je recommanderai à son attention le texte suivant de Moïse de Chorène qui vivait dans le III^e siècle de notre ère :

« Les anciens Asiatiques, et spécialement les Indous, les Perses et les Chaldéens, possédaient une foule de livres historiques et scientifiques. Ces livres furent *partie extraits, partie traduits en langue grecque*, surtout depuis que les Ptolémées eurent établi la bibliothèque d'Alexandrie et encouragé les littérateurs par leurs libéralités, de manière que la langue grecque devint le dépôt de toutes les sciences. »

(MOÏSE DE CHORÈNE, *Histoire d'Arménie.*)

M. Foucaux, qui demande des textes, en veut-il d'autres encore, qui lui indiquent la route parcourue par la tradition indoue à travers l'Asie?

Qu'il écoute Ammien Marcellin, citant Agathias.

« Postérieurement à Zoroastre, le roi Histasp ayant pénétré dans certains lieux retirés de l'Inde supérieure, arriva à des bocages solitaires, dont le silence favorise les profondes pensées des brahmes. Là il apprit d'eux, autant qu'il lui fut possible, *les rites purs des sacrifices*, les causes du mouvement des astres et de l'univers, dont ensuite il communiqua une partie aux mages. Ceux-ci se sont transmis ces secrets de père en fils, avec la science de prédire l'avenir, et c'est depuis lui (Hystasp) que dans une longue suite de siècles jusqu'à ce jour, cette foule de mages, composant une seule et même caste, a été consacrée au service des temples, et au culte des dieux. »

Ainsi Hystasp fut l'élève des brahmes de l'Inde et fonda en Perse un collège de prêtres sur le modèle de ceux des pagodes de l'Inde;..... et depuis les Ptolémées tous les ouvrages de l'Inde, de la Perse et de la Chaldée furent traduits pour la bibliothèque d'Alexandrie, de manière que la langue grecque devint le dépôt de toutes les sciences de l'antique Asie...

Les apôtres et les évangélistes qui ne savaient pas

le sanscrit, *mais qui savaient peut-être le grec...* à moins que M. Foucaux n'ait fait la découverte curieuse du contraire... ont donc pu s'abreuver, à longs traits, à un affluent direct de la source originale des anciennes conceptions de l'Asie.

Au surplus : la marche parallèle dans les siècles qui se rapprochent de notre ère, des idées religieuses, dans l'Inde, en Chaldée et en Égypte, rendit plus facile encore l'œuvre des philosophes chrétiens, qui n'eurent qu'à simplifier et épurer la tradition, et à traduire dans un langage sensible au vulgaire, des idées qui, dans leurs développements élevés, étaient restées longtemps du domaine des initiés, brahmes, mages, hiérophantes et sectateurs de la kabbale hébraïque.

Quant au texte que M. Foucaux me demande pour établir que les rédacteurs apocryphes des évangiles ont été taxés d'imposture par leurs contemporains... le voici :

« Tout le monde sait que les Évangiles n'ont été écrits ni par Jésus ni par les apôtres, mais longtemps après par des inconnus, qui, jugeant bien qu'on ne les croirait pas sur des choses qu'ils n'avaient pas vues, mirent à la tête de leurs récits, des noms d'apôtres ou d'hommes apostoliques contemporains. »

(FAUSTE.

Fauste est un savant manichéen qui vivait dans le III^e siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque même où les évangiles parurent dans leur forme actuelle, et ce qui ajoute plus de poids encore à cette opinion, c'est que la critique moderne, Strauss en tête, est d'accord sur ce point, que sur les quatre évangiles il y en a au moins trois, dont il est impossible d'accepter l'authenticité, tels qu'ils nous sont parvenus.

10^e « L'auteur de *Christna et le Christ* n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Il nous dit dans ce nouveau volume, p. 50 : « L'Inde tournant sans cesse dans un cercle vicieux, entre le monothéisme et le polythéisme, râle depuis quinze mille ans sous les étreintes du prêtre ; » après avoir écrit dans *la Bible dans l'Inde*, p. 7 : « Vieille terre de l'Inde, berceau du genre humain, salut !... Oh ! comme je voudrais que ton passé pût être plus tard notre avenir. »

Une simple question à M. Foucaux :

En quoi ces deux phrases, cueillies dans deux volumes différents, et caractérisant deux époques différentes également de la civilisation indoue, sont-elles en désaccord l'une avec l'autre, et peuvent-elles me constituer en désaccord avec moi-même ?

L'Inde pastorale et védique fut grande par sa foi naïve dans le bien, son honnêteté et sa moralité.

L'Inde sacerdotale et brahmanique fut une époque de superstition et d'oppression religieuse.

De pareils procédés de critique ne me paraissent

pas dignes de mon contradicteur... ce n'est pas en cousant des lambeaux de phrases qui n'ont aucune connexité entre eux, et que l'on copie, sans avertir le lecteur de *l'esprit* dans lequel ils ont été écrits, ... que l'on montre une impartialité réellement scientifique.

Je ne puis même pas croire à une erreur de M. Foucaux, il ne pouvait pas la commettre ; qu'on en juge :

Après avoir écrit dans *la Bible dans l'Inde*, p. 7, cette phrase qui s'applique à l'époque pastorale :

« Vieille terre de l'Inde, berceau du genre humain, salut ! oh ! comme je voudrais que ton passé pût être plus tard notre avenir ! »

Je poursuis la comparaison entre ce passé glorieux et la période d'oppression religieuse... et je conclus, dans le même ouvrage et le même chapitre, p. 10, de la manière suivante :

« Ce fut l'époque de la grandeur par la libre pensée et la raison.

« Puis j'assistais à la décadence... la vieillesse commençait pour ce peuple, qui avait illuminé le monde, et marqué sa morale et ses doctrines d'un sceau tellement ineffaçable, que le temps, qui de

puis a jeté dans la tombe Babylone et Ninive, Athènes et Rome, n'a pu parvenir à les faire oublier.

« Je vis les brahmes et les prêtres prêter l'appui de leur parole, l'autorité sainte des Védas, de la divine écriture, au despotisme inintelligent des rois, et, oublieux de leur origine, étouffer l'Inde sous une théocratie corrompue, qui, avec ses divisions de caste, ses indignes sacrifices aux passions les plus honteuses, son abrutissement systématique des masses, eut vite fait d'anéantir à son profit les gloires du passé qui faisaient sa honte... la liberté qui l'eût renversée. »

M. Foucaux ne peut pas n'avoir pas lu ces passages.

Il y a plus :

Dans le même chapitre du même ouvrage (*Christna et le Christ*) où j'ai écrit, p. 50 :

« L'Inde tournant sans cesse dans un cercle vicieux, entre le monothéisme et le polythéisme, râle depuis quinze mille ans sous les étreintes du prêtre ; »

J'avais écrit, p. 47 :

« L'Inde védique a été monothéiste, elle n'est arrivée au polythéisme que sous le joug démoralisateur et corrompu des prêtres... »

Ainsi partout, ma pensée est clairement définie, et je ne puis m'expliquer l'erreur de M. Foucaux.

Le passage suivant est plus singulier encore :

Voulant, quand même, me mettre en contradiction avec moi-même, mon contradicteur ajoute :

11° « Et p. 192 : « Les merveilles de l'art indou qui inspira l'art antique de l'Égypte et de la Grèce. »

« Puis p. 375 : « Les Indous ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec. »

Ici, je suis réellement très-embarrassé pour exprimer nettement ma pensée.

Ce ne sont plus des phrases cueillies à droite et à gauche, sans indiquer l'esprit dans lequel elles sont écrites, que M. Foucaux appelle à son secours, mais bien, ce qui est beaucoup plus grave, des lambeaux de phrases qu'il tronque à plaisir pour se forger des arguments.

En rétablissant les deux passages dans leur entier, je vais faire le lecteur juge du procédé.

Décrivant l'intérieur d'un temple indou, j'ai écrit, p. 192 (*Christna et le Christ*) :

« Qu'on se figure une immense crypte souterraine, creusée sous la pagode, dans un rocher de granit, où s'étaient donné rendez-vous toutes les merveilles du vieil art indou qui inspira l'art antique de l'Égypte et de la Grèce... Colonnes aériennes de vingt mètres de hauteur, toutes fouillées au ciseau ; gra- »

cieuses cariatides semblant supporter la voûte de l'édifice au sommet des colonnes ; entablements bizarres, chapiteaux polychromes ; feuilles d'acanthé et de lierre s'enroulant autour des clefs des frises, etc... »

Comme on le voit, il s'agit ici d'architecture.

D'un autre côté, passant en revue les conquêtes de la civilisation indoue, j'ai écrit, p. 375 (*Christna et le Christ*) :

« *En architecture*, les Indous semblent avoir épuisé tout ce que le génie de l'homme est capable de concevoir, dômes hardis, coupoles élancées, minaret avec dentelle de marbre, tours gothiques, plein cintre grec, style polychrome ; tous les genres et toutes les époques se trouvent là, accusant l'origine et la date du départ des différentes peuplades, qui, en émigrant, ont emporté les souvenirs de l'art natal.

« *En sculpture*, ils concurent le grandiose, les grands effets par les masses, *mais ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec.*

« *En peinture*, ils ne s'élevèrent pas au-dessus du métier. »

Que résulte-t-il de ceci ?

Il résulte : qu'après avoir proclamé l'influence insipide de l'art indou *en architecture*, sur l'art égyptien

tien et grec, je proclame non moins formellement : qu'en *sculpture* l'art indou ne peut rivaliser avec les splendeurs de l'art grec, et qu'en *peinture* l'Inde ne s'est pas élevée au-dessus du métier.

Peut-on rencontrer ici l'ombre d'une contradiction ? Pour en créer une, que fait M. Foucaux ?

Il extrait de ces deux longs passages deux phrases tronquées qui, sans celles qui les précèdent et celles qui les suivent et les expliquent, n'ont plus le sens que je leur ai donné...

P. 192 : « les merveilles de l'art indou qui inspira l'art antique de l'Égypte et de la Grèce... »

P. 375 : « les Indiens ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec. »

Et le tour est joué.

Bien plus : non content de tronquer les phrases, il ajoute des mots pour rétablir grammaticalement les phrases qu'il défigure.

J'ai écrit :

« *En sculpture*, ils concurent le grandiose, les grands effets par les masses, *mais ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec...* »

Et M. Foucaux copie :

« *Les Indiens ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec...* » faisant ainsi d'une phrase

incidente une phrase principale, et oubliant, à dessein, d'indiquer que ma phrase ne s'applique pas à l'art en général... *mais à la sculpture seulement.*

Après avoir signalé le procédé, il me semble, *n'est-ce pas ?... que j'aurais tort d'insister.*

12° « M. J. assure, p. 52-53 : « que le sacrifice des bêtes était contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous, qui proscrirent toute espèce de meurtre, sous quelque prétexte que ce soit. »

« S'il avait lu avec attention les lois de Manou, il aurait vu que non-seulement le sacrifice des animaux n'y est pas défendu, mais qu'il y est même souvent prescrit. »

M. Foucaux pourra me rendre cette justice que je m'efforce de rendre ma réponse la moins agressive possible... Il me permettra cependant de lui dire que je finis par ne comprendre *absolument* rien à ce perpétuel travestissement de ma pensée... et qu'il faut être bien pauvre d'arguments, pour être réduit à s'en procurer à l'aide d'altérations matérielles des textes...

D'après mon contradicteur :

J'ai prétendu, p. 52-53 (*Christna et le Christ*), « que le sacrifice des bêtes était contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous, etc... »

Je suis obligé d'affirmer, que mon contradicteur me prête gratuitement cette opinion !

Sans doute la phrase qu'il cite se trouve dans mon livre... mais comment s'y trouve-t-elle ?

M. Foucaux se garde bien de dire, que cette phrase expose simplement des idées personnelles à la secte des djeïnas, et n'émet nullement, à titre de proposition générale, l'opinion que le sacrifice des animaux était contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous...

Il suffit de rétablir ce passage en entier, pour voir que M. Foucaux continue de plus en plus à *disloquer, volontairement*, et ma pensée et mon texte.

Rendant compte des vieilles querelles qui mirent aux prises les brahmes et les djeïnas, je dis, p. 52-53 :

« Les djeïnas accusent les brahmes d'avoir forgé les quatre Védas, Manou, les dix-huit Pouranas, la trimourty, et les fables monstrueuses qui s'y rapportent, telles que les avatars de Vichnou, le linguam, le culte de la vache, et d'autres animaux, le sacrifice de l'ekiam, etc... »

« ... Les djeïnas dès le début ne cessèrent, de tout leur pouvoir, de s'opposer à ces changements; voyant que leurs remontrances ne produisaient que peu d'effet, et que le système religieux des prêtres continuait à être imposé à la multitude, ils se mirent en rupture ouverte avec les brahmes... *D'après les*

vieilles légendes djeïnistes, la lutte éclata à l'occasion de l'établissement de l'ekiam, sacrifice dans lequel un chevreau, à toison rouge, était immolé en l'honneur de la trinité, ce qui était contraire aux croyances unitaires et aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous, qui proscrivent toute espèce de meurtre, sous quelque prétexte et pour quelque motif qu'il soit commis. — Telle est la prétention des djeïnas. — »

Il est impossible que M. Foucaux n'ait pas vu que je n'étais que l'historien des faits racontés et des opinions émises par les vieilles légendes djeïnistes, et que si je mettais en opposition, d'un côté :

Les doctrines des brahmes qui sacrifient des animaux,

Et de l'autre :

Celles des djeïnas qui repoussent les sacrifices d'animaux,

Ce n'était que pour indiquer la nature et l'origine de leur querelle.

Si M. Foucaux, si habile pour aller chercher, dans mes différents ouvrages, des lambeaux de phrases, qu'il assemble ensuite lui-même à sa façon, pour en extraire des contradictions, avait bien voulu citer lui-même à ses lecteurs le passage suivant de mon volume *Histoire des Vierges*, p. 86, il leur aurait rendu un double service, en les mettant à même de savoir :

1° Ce que je pense du sacrifice des animaux dans l'Inde ;

2° Ce qu'il faut penser des moyens de critique qu'il emploie.

« Le culte vulgaire des Indous compte un grand nombre de sacrifices qui diffèrent de mode, selon les dieux et les temples. La plupart de ceux que les vischnouvistes ou sectateurs de la seconde personne de la trinité, offrent à leur dieu comprennent les cérémonies suivantes :

« 1° L'avahana, qui est l'invocation de la divinité à descendre sur l'autel ;

« 2° L'hassana, ou prière d'écouter favorablement l'hymne qu'on va chanter en son honneur ;

« 3° Le padia, pendant lequel le prêtre lave les pieds de la statue ;

« 4° L'arkia, ou offrande d'eau de fleurs, de safran et de sandal ;

« 5° Le madou-parka ; le prêtre consacre dans un calice du miel, du sucre et du lait ;

« 6° Le niveddia, qui se compose du sacrifice des victimes, et de la distribution au peuple de petits gâteaux de riz consacrés ; cette nourriture céleste doit être reçue à genoux et mangée dans la pagode.

« Les seuls animaux immolés aux dieux, pendant le niveddia, étaient le cheval, le buffle, le bouc, le

chevreau, le coq, réservé au dieu de la médecine, et les jeunes colombes non encore sorties du nid. »

Vingt autres passages semblables, et notamment un sur les sacrifices humains, indiquent clairement quelle est mon opinion sur ce point.

En dehors des *moyens spéciaux* que je signale, cette critique a quelque chose de puéril, qui se conçoit peu de la part d'un homme aussi éminent que mon contradicteur...

Ainsi, il me reproche de n'avoir pas lu avec attention les lois de Manou qui, non-seulement ne défendent pas, mais même prescrivent le sacrifice des animaux... et précisément, p. 185, *Bible dans l'Inde*, j'ai cité les passages suivants de Manou, à propos des sacrifices d'animaux :

« L'éternel Brahma (l'être qui existe par sa propre volonté) a créé les animaux pour le sacrifice, et le sacrifice est la cause de l'accroissement de cet univers; c'est pourquoi le meurtre commis pour le sacrifice n'est point un meurtre.

« Autant l'animal avait de poils sur le corps, autant de fois celui qui l'égorge d'une manière illicite périra de mort violente à chacune des naissances qui suivront.

« Celui qui n'aura mangé de la chair d'un animal qu'il a acheté ou qu'il a reçu d'un autre, qu'après

l'avoir offerte à Dieu, ne se rend pas coupable. Car manger de la viande après l'accomplissement du sacrifice a été déclaré la règle divine.

« Un brahme ne doit jamais manger la chair des animaux qui n'ont pas été consacrés par les prières, etc... »

M. Foucaux doit voir que je n'ai pas attendu ses observations pour savoir que les sacrifices d'animaux étaient prescrits par Manou.

M. Foucaux trouvera peut-être, non dans le fond, mais dans la forme de cette traduction, quelques légères différences entre mon texte et celui dont il se sert lui-même... qu'il veuille bien pour ce fait ne pas m'accabler, si je préfère mon Manou, qui vient de la pagode de Chelambrum, dans le sud de l'Indoustan, à celui dont on se sert au Collège de France... Non pas que j'aie l'audace de proclamer la supériorité d'un texte sur l'autre. Mais, comme il y a dans le nord de l'Inde près de cent cinquante et dans le sud plus de trois cents textes de Manou, dans lesquels on rencontre d'importantes variantes, bien qu'ils soient tous d'accord sur le fond même de la doctrine, je conserve mon texte du sud, quoique les pundits de cette partie de l'Inde aient le malheur de ne pas jouir d'une grande réputation de science, auprès de mon contradicteur.

J'aurai occasion de m'expliquer plus loin sur ces textes.

13° « *Et pour un homme qui a longtemps vécu dans l'Inde* il est bien mal informé au sujet de l'aswamedha qui selon lui aurait lieu chaque matin, tandis que ce sacrifice, le plus solennel de tous, doit durer un an et ne peut être célébré que par les rois. »

J'en suis fâché pour M. Foucaux. Mais je dois lui dire que s'il avait vécu, non pas *longtemps*, mais un *seul jour* dans l'Inde, il n'aurait jamais écrit les lignes ci-dessus, et surtout il se serait bien gardé de donner à sa critique cette tournure légèrement pédagogique, qui m'autoriserait presque à lui répondre, *que pour un professeur de sanscrit au Collège de France, il me paraît bien mal informé des choses du brahmanisme.*

Je vais rendre ma pensée sensible par un exemple, puis je répondrai à l'observation elle-même.

Figurez-vous qu'un citoyen du Céleste empire, après avoir vécu de longues années en Europe, rentre dans son pays et publie un livre sur cette contrée. Dans cet ouvrage, il a écrit la phrase suivante :

« Les souverains de l'Europe appartiennent à la religion chrétienne! »

Aussitôt le professeur de français ou d'anglais, à

l'Université de Pékin, prend feu, et lui lance superbement cette apostrophe :

— Pour un homme qui a vécu longtemps en Europe, vous êtes bien mal informé de ce qui s'y passe. Les souverains de cette contrée, et notamment les empereurs romains, appartiennent si peu à cette secte, qu'ils en persécutent les membres, et que les chrétiens, pour éviter d'être livrés aux bêtes dans les arènes, sont réduits à se cacher dans les catacombes pour pratiquer leur culte.

N'en déplaise à M. Foucaux, son cas et le mien sont identiques...

D'abord, suivant son habitude, la phrase qu'il cite est comme toujours une phrase incidente qu'il coupe à sa façon... On dirait à l'entendre que, traitant du sacrifice solennel de l'aswamedha, je me serais grossièrement trompé sur l'origine et la nature même de ce sacrifice.

Rétablissons donc le passage avec son sens véritable :

« (*Christna et le Christ*, p. 88.) — Aucune puissance céleste, fût-ce même le mystérieux Swayambhouva, ne peut résister à une invocation faite à propos, et chaque matin, au sacrifice de l'aswamedha, le prêtre qui officie fait descendre sur l'autel, par la vertu d'une prière, le dieu Vischnou, seconde personne de la trimourty (trinité), incarné dans Christna. »

Comme on le voit, je parle ici de l'influence de la prière, et ce n'est que très-incidemment, qu'il est question de l'aswamedha.

Je vais m'expliquer maintenant avec mon contradicteur sur ce sacrifice, en indiquant ce qu'il fut aux trois époques différentes de la civilisation de l'Inde.

1^o A l'époque de la domination purement sacerdotale des brahmes, *le sacrifice de l'aswamedha n'était qu'emblématique*. Pendant qu'un prêtre, devant les chefs assemblés, offrait le sacrifice, un cheval était attaché près de l'autel et le sacrificateur le consacrait à la divinité. A la fin de la cérémonie, on lui imprimait avec un fer rouge la marque de la divinité, ainsi qu'on fait encore pour les taureaux sacrés dans toutes les pagodes de l'Inde, et exclusivement attaché au service du temple et des prêtres, il ne pouvait plus être employé à un service abject. On ne recevait pour ce sacrifice que de jeunes étalons.

Les gens qui ont le malheur d'avoir habité l'Inde, M. Foucaux... et de rechercher des causes naturelles à toutes les fictions religieuses, ont reçu des pundits, ou brahmes savants, de singulières explications de cette cérémonie. D'après ces derniers, la plupart des chevaux et des taureaux (car le sacrifice du taureau existe également) étant assouplis au service de l'homme par la castration, il était nécessaire de

ne pas abandonner, aux classes inintelligentes, le soin de choisir et de consacrer les plus beaux types destinés à conserver la race. Il fut défendu aux soudras et aux vaysias de posséder des étalons, et le privilège fut attribué aux pagodes. Les soudras qui cultivaient la terre pour les brahmes et les xchatrias, se fussent peu, on le conçoit, inquiétés de conserver des types de race.

Les chevaux et les taureaux étalons furent donc, à l'aide d'une consécration, mis sous la protection de la divinité, ainsi qu'on le fit, du reste, pour les ablutions, les bains, les jeûnes à de certaines époques de l'année, et toutes les coutumes hygiéniques que le législateur, dans l'Orient, a constamment mises sous la protection de l'idée religieuse.

Déjà à cette époque, on ne voulait pas instruire le peuple, pour le conserver à l'état de machine à travail... et pour imposer à sa grossière intelligence des habitudes d'hygiène, qui conservassent la santé de la brute, on lui faisait peur de Dieu ou du Diable.

Ces coutumes, adoptées en Perse et en Égypte, ont fait dire, que l'antiquité avait adoré des animaux.

2^o Dans la seconde époque, que j'appellerai l'époque royale, alors que les chefs avaient attiré à eux le pouvoir temporel, tout en gorgeant les brahmes d'honneurs et de richesses, pour se servir d'eux dans

un intérêt de domination sur les masses, le sacrifice de l'aswamedha, de symbolique devint effectif; mais ce sacrifice du cheval était toujours précédé d'une espèce de chasse à l'animal, dans laquelle se défiaient le plus souvent des rois voisins et rivaux de puissance. Cela donnait lieu à des fêtes sans fin, et au bout d'une année le cheval était immolé.

Chaque roi était obligé de faire ce sacrifice au moins trois fois dans sa vie; celui qui l'accomplissait cent fois s'élevait au rang des dieux.

Mais il ne faudrait pas croire, ainsi que le dit M. Foucaux, *que ce sacrifice ne pût être accompli que par des rois*. Si, pour lui appliquer une phrase qu'il m'adressait il n'y a qu'un instant, *il avait lu avec attention les lois de Manou*, il aurait vu que le vieux législateur ne fait pas de ce sacrifice le privilège exclusif des rois, lorsque dans son livre V, où il s'occupe spécialement des dwidjas, c'est-à-dire des brahmes qui ont accompli leur noviciat,

Il dit, sloca 53 :

« L'homme qui chaque année et pendant cent ans ferait le sacrifice de l'aswamedha, et celui qui jusqu'à sa mort se priverait de viande, acquerraient tous deux des mérites égaux, et obtiendraient la même récompense. »

Manou, qui dans ce livre V traite de la nourriture

permise aux dwidjas, des sacrifices qu'ils doivent offrir en cette circonstance et qui comprend dans ces sacrifices celui de l'aswamedha... ne dit pas un mot du sacrifice du cheval, dans le livre VII tout entier consacré aux rois.

Bien plus : dans le sloca 74, livre XI, le législateur brahmanique ne parle plus seulement des dwidjas, il généralise la permission d'offrir le sacrifice de l'aswamedha, quand il dit, en parlant de celui qui aurait tué un brahme :

« Que le meurtrier accomplisse le sacrifice de l'aswamedha, du swardjit, du gosava, etc... »

De même les sloca 257, 258, 259, 260, livre XI, parlent d'une manière générale (sl. 257) *de celui qui a commis un grand crime*, sans faire aucune distinction de caste, l'autorisant à offrir le sacrifice de l'aswamedha, *ce roi des sacrifices*, dit le sl. 260, *qui enlève tous les péchés*.

Je sais bien que M. Foucaux, à titre de commentateur de ces textes, pourrait soutenir que ces meurtriers et ces criminels devaient, sans doute, appartenir à la caste militaire.

Je défierai alors mon contradicteur de montrer un seul texte de Manou sur lequel il puisse baser son opinion.

Me citerait-il le sloca 82 du livre XI, ainsi conçu :

« Il peut se purifier de son crime, en en faisant l'aveu public devant les brahmes et les xchatrias assemblés pour le sacrifice de l'aswamedha, et en faisant ses ablutions avec les brahmes dans le sacrifice de l'Avabhrita. »

Ce verset indique simplement que brahmes et xchatrias sont assemblés pour l'aswamedha, mais ne fait nullement de ce sacrifice un privilège des xchatrias.

Tels sont les seuls textes de Manou où il soit question de l'aswamedha.

3^e Dans la troisième période voisine de notre ère, les brahmes et les xchatrias, ou rois, divisés par des querelles intestines et des guerres de conquêtes, n'ont plus le temps de présider à des sacrifices dont la durée était d'une année; en même temps que l'aswamedha devient plus rare, il tend de plus en plus à se symboliser.

Manou avait déjà dit, pour la nourriture sacrée des sacrifices, livre V, sloca 37 :

« Que le brahme fasse, avec de la pâte pétrie dans le beurre, l'image de l'animal qu'il veut sacrifier, et qu'il se garde de manger un animal qui n'aurait pas été consacré. »

Et les brahmes prirent, peu à peu, l'habitude de

représenter le cheval de l'aswamedha, par une figurine en pâte de riz, pétrie tantôt avec du miel, tantôt avec du beurre.

Peu à peu l'horreur du meurtre des bêtes, que Manou n'autorisait, du reste, que dans les offrandes aux dieux, devint telle, en raison du dogme de la métempsychose qui primait tous les autres, qu'on vit les brahmes tamiser leur eau pour ne pas s'exposer, en la buvant, à faire périr les animalcules qu'elle contenait, ce qui n'était fait autrefois que par les pénitents d'un degré supérieur; et les sacrifices d'animaux, chevaux, taureaux, chevreaux, colombes, etc., conservés seulement à titre d'exception, pour quelques fêtes spéciales, disparurent du culte, remplacés, selon le vœu de Manou, par des simulacres en pâte, de petites galettes de riz, du lait, du beurre, du miel, des grains de riz grillés et des fleurs.

Il y a des siècles que le sacrifice du cheval ne se fait plus dans l'Inde par l'immolation de l'animal lui-même, mais comme l'aswamedha a conservé dans les croyances toute sa force purificatrice, tous les matins, les brahmes l'accomplissent à l'aide d'une figurine moulée avec du riz cuit dans du safran ou de la pâte, dans la pensée de conquérir, pour la vie future, un rang égal à celui des dieux.

C'est ainsi que le sacrifice se perpétue de jour en

jour, non-seulement pendant un an, comme dans le passé, mais pendant toute la vie du sacrificateur, dans l'espérance de gagner la récompense promise par Manou

A celui qui aura, sans interruption, accompli l'aswamedha pendant cent années.

Maintenant, si M. Foucaux veut suivre la marche de la tradition indoue par une autre voie, il verra les sacrifices d'animaux se reprendre dans le monde par la Perse, la Chaldée et l'Égypte jusqu'en Judée; et là, comme une synthèse simplifiée de ces anciennes pratiques, il verra, ainsi que dans l'Inde, la graisse et le sang des victimes, que les Juifs brûlaient dans leur temple, se symboliser également dans un peu de pâte délayée avec de l'eau, lors de la révolution chrétienne...

Voilà, très-brièvement, ce que j'aurais dit avec plus de détails encore, si, au lieu d'une simple allusion à l'aswamedha, j'avais eu l'intention d'exposer ce qu'était ce sacrifice, dans le passage relevé par mon contradicteur.

Au sujet de l'aswamedha, l'éminent professeur de sanscrit au collège de France me paraît être en retard de quelques milliers d'années; il n'a étudié et ne semble connaître, qu'un point de la tradition, sans s'être donné la peine de suivre cette dernière dans sa marche... Il a fait comme mon Chinois

d'il n'y a qu'un instant, qui renfermait encore les chrétiens dans les catacombes, plus de dix-sept siècles après qu'ils en étaient sortis...

Je comprends que l'immobilité soit une des grandes forces de notre science officielle!

Mais dans ce cas ne ferait-elle pas bien

D'imiter de Conrart le silence prudent?

14° « M. J. dit p. 74 : « Dans la primitive époque védique, avant la codification brahmanique des Védas et de Manou, les gymnosophistes ou pénitents nus existaient déjà sous le nom de sannyassis. »

« Je demande d'abord à M. J. ce qu'il entend par la codification des Védas, composés d'hymnes en l'honneur des dieux du feu, de l'air, de l'eau... (et l'*Atharva-Veda*, monsieur Foucaux, n'est-ce pas un recueil de formules et de conjurations magiques?... mais ne soulevons pas de mauvaises querelles); les Védas n'ont jamais constitué un code, et je doute qu'on y trouve les gymnosophistes, comme je crois difficile de prouver que ce sont ces philosophes qui fondèrent le djainisme par opposition aux tendances polythéistes des brahmes.

« Le djainisme, suivant M. J. : « était, est encore et n'a jamais été que monothéiste. On ne nous montrera pas un seul texte qui soit en contradiction avec ce fait. »

« L'auteur parle bien à son aise du djainisme qu'on a, jusqu'à présent, bien peu étudié, parce que l'on ne possédait pas les livres originaux de cette secte; mais le peu que l'on connaît de la doctrine des djainas ne vient pas à l'appui de ce prétendu monothéisme. »

M. Foucaux néglige de plus en plus ma thèse sur

Christna et le Christ, pour cueillir d'ici de là quelques brindilles, qu'il défigure autant qu'il peut et qui vont lui donner les moyens d'oublier *mon sujet principal*, le seul du livre en somme, jusqu'à la fin de son article.

Dans ce passage, M. Foucaux se montre beaucoup moins affirmatif.

Il doute... il lui semble difficile que... l'auteur parle bien à son aise du djeïnisme que l'on ne connaît pas, etc.

Ma réponse sera brève.

Mon contradicteur me demande d'abord ce que j'entends par « codification des Védas » et m'avertit charitablement que les Védas ne sont pas un code.

Je signale cette critique malgré sa puérilité un peu naïve, car elle est une preuve bien frappante de la pauvreté des arguments, auxquels mon contradicteur est obligé de se rattacher.

Si le *Rig-Véda* n'est qu'un recueil d'hymnes, il n'en est pas de même du *Yadjous-Véda* et du *Sama-Véda* qui contiennent de nombreuses prescriptions religieuses. Quant à l'*Atharva-Véda*, c'est un recueil d'ordonnances et de prescriptions magiques. Ce sont de véritables codes de croyances et de devoirs.

Dans leur ensemble, les Védas sont considérés, par les Indous, comme la source même de toutes leurs lois civiles et religieuses.

« La loi a pour base le Véda tout entier. »

(MANOU, liv. II, *sloca* 6.)

« Quel que soit le devoir enjoit par Manou, à tel ou tel individu, ce devoir est complètement déclaré dans le Véda... »

(MANOU, liv. II, *sloca* 7.)

Est-ce que M. Foucaux, qui m'engage si fort à lire Manou avec attention, aurait oublié ces passages ?

Si les Védas sont l'essence et la base de la loi, la réunion de ces livres, qui sont restés épars jusqu'aux premiers temps de la période brahmanique, éveille tout naturellement, n'en déplaise à mon savant adversaire, plutôt une idée de codification qu'une idée de simple collection.

Quant au djeïnisme, mon adversaire constate : que, jusqu'à présent, la science officielle n'a pas étudié les croyances de cette secte parce qu'elle ne possédait pas ses livres originaux... mais que le peu que l'on connaît ne vient pas à l'appui du monothéisme que je leur prête... il croit également qu'il serait difficile de prouver que ce sont les gymnosophistes (sannyassis nirvany ou pénitents nus) qui fondèrent le djeïnisme, par opposition aux tendances polythéistes des brahmes.

Sur ce point, je n'ai qu'une chose à répondre à M. Foucaux :

Si j'ai prétendu, dans *Christna et le Christ*, que les djeïnas étaient monothéistes, et que le djeïnisme fut fondé par les pénitents nus (γυμνoσoπισται, sanniasys nirvanys) en opposition aux invocations et aux doctrines polythéistes des brahmes... c'est que cela résulte de leurs ouvrages originaux :

Le Pratamany-yoga,

Le Tcharanany-yoga,

Le Karanany-yoga,

Le Dravyiany-yoga,

qui sont leur quatre Védas.

Et le *Dikcha-Sastram*, ouvrage de commentaires et d'initiation que j'ai pu consulter à loisir dans l'Inde.

Et c'est pour cela, que j'affirme encore qu'on ne me montrera pas un texte d'origine véritablement djeïniste, qui soit contraire aux croyances monothéistes des djeïnas.

Voici, sur ce point, et sur l'origine du djeïnisme, l'opinion très-nette d'un orientaliste aussi savant que modeste, M. Lamairesse, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées à Pondichéry, où j'ai eu l'honneur de le connaître.

Chants populaires du sud de l'Inde, p. 23.

« Les schismatiques djeïnas se donnent comme

les successeurs des Vanaprasthas (habitants des forêts, titre que l'on donne souvent aux gymnosophistes ou sanniasys nirvanys) dont ils prétendent avoir seuls conservé la doctrine et les vertus.

« Depuis longtemps un certain nombre de brahmes avec leurs adhérents, protestaient contre les innovations introduites dans l'ancien culte, et surtout contre les sacrifices sanglants. Lors de l'institution de l'Ekiam, ils se séparèrent des autres brahmes, et formèrent une secte qui fut longtemps puissante, et que les brahmes ne parvinrent à abattre qu'il y a cinq siècles environ.

« Aujourd'hui les djeïnas sont en très-petit nombre, et leurs temples sont très-rares dans l'Inde : voici ce que cette secte a de particulier :

« Ils adorent un Être suprême dont les attributs principaux sont la sagesse infinie, la science infinie, le pouvoir infini, le bonheur infini et qui n'intervient point dans les affaires de ce monde.

« La vertu est récompensée dans l'autre vie par une renaissance heureuse, soit dans le swarga par un bonheur proportionné au mérite, mais qui ne consiste pas en plaisirs charnels. Le vice sera puni par une renaissance mauvaise, ou dans le naraka par des peines dont la gravité et la durée sont proportionnées au démerite.

« La matière est éternelle et indépendante de la

divinité. Il en est de même de toutes les lois et substances naturelles, de tous les objets qui tombent sous les sens.

« Les djeïnas ont sur la métempsycose la même théorie que les brahmes, comme eux ils admettent la distinction des castes.

« Ils s'abstiennent de tout ce qui a eu vie, et même de quelques autres aliments avec plus de rigueur encore que les brahmes; ils respectent scrupuleusement la vie du moindre animal.

« Les djeïnas rendent à leurs saints des honneurs presque divins.

« Selon eux, l'état le plus parfait auquel on puisse parvenir est celui de *samhiassy nirvanys* ou *pénitent nu*, qui, s'affranchissant de tous les désirs et de tous les besoins de la nature humaine, abandonne ce bas monde pour se réunir à la divinité. »

Je n'ai pas dit autre chose dans l'étude plus complète que j'ai consacrée aux djeïnas.

Je prie M. Foucaux de m'excuser, si, malgré la médiocre estime, dans laquelle il tient les hommes et les choses du sud de l'Inde, je lui ai cité comme autorité un homme qui, lui aussi, a habité longtemps cette contrée.

15° « Nous trouvons, p. 95 : « L'âme dont la souillure n'est pas effacée est condamnée aux transmigrations successives établies par le Vêda. » Le dogme de la transmigration n'apparaît pas dans le *Rig-Vêda*, mais on le trouve dans les *Oupanichats*, livres composés à une époque qui doit avoir suivi d'assez près la période védique et auxquels les brahmes donnent aussi le nom de Vêdas. Il n'en est pas moins vrai que l'époque précise et le lieu d'où est parti le dogme de la transmigration ne sont pas connus avec certitude. Ce qui est certain, c'est qu'il est fort ancien, puisque la Grèce l'a connu par Pythagore, chaque César le retrouvait en Germanie et en Gaule. Mais par quel chemin y était-il venu ?

« M. J. tranche la question de la manière suivante : « Il faut arriver à la période brahmanique ou époque de la domination sacerdotale pour trouver dans le Manou, abrégé par les prêtres dans l'intérêt de leur despotisme, la transmigration des âmes établie à l'état de croyance dogmatique, en l'an 13,300 avant notre ère. Bien que l'Inde possède des monuments plus reculés encore, cette date doit suffire pour lui assurer la paternité de cette opinion religieuse. » J'avoue que je ne comprends pas comment le Manou, abrégé par les prêtres, peut dater de 13,300 ans.

« Le sanscrit classique du Manou, tel qu'il nous est parvenu, diffère considérablement du dialecte des Vêdas, ce qui renverrait ces derniers bien loin en arrière, c'est-à-dire, suivant M. J., à 15 ou 20,000 ans avant notre ère. Mais comment la langue sanscrite n'a-t-elle pas varié pendant un si long espace de temps, quand les peuplades qui la parlaient étaient plus ou moins disséminées et n'avaient pas d'écriture pour fixer leur langue ? Cela ne ressemble guère à ce qui s'est passé en Europe pour le grec et le latin fixés par l'écriture, et à ce qui se passe en ce moment en Amérique où l'anglais qu'on y parle tend déjà, après moins d'un siècle de séparation, à devenir un dialecte du langage de la vieille Angleterre. »

Il est vrai que le dogme de la transmigration

n'apparaît point dans les hymnes du *Rig-Véda*, mais je n'ai point dit qu'on l'y pût rencontrer.

Je me suis servi de cette expression :

« Les transmigrations successives établies par le *Véda*. »

M. Foucaux n'ignore pas que par cette expression le *Véda*, les Indous entendent l'ensemble de leurs ouvrages sacrés, qui comprend non-seulement les quatre *Védas* et les *Oupanichats*, mais encore *Manou*, les *Pouranas*, les *Sastras* et plusieurs autres.

Ma phrase doit donc être comprise ainsi :

« Les transmigrations successives, établies par l'Écriture sacrée. »

Au surplus, mon contradicteur répond lui-même à une observation, qu'il ne semble faire que très-légalement, en reconnaissant que les Indous donnent le nom de *Védas*, aux *Oupanichats*, et qu'on trouve dans ces ouvrages le dogme de la transmigration.

En voyant la date de 13,300 ans avant notre ère que je donne au *Manou* abrégé par les prêtres, date qui suppose une antiquité encore plus reculée aux *Védas*, dont le dialecte n'a pas la perfection de celui du vieux législateur..... M. Foucaux s'étonne que la langue classique de *Manou* tel qu'il nous est par-

venu n'ait pas varié pendant un aussi long espace de temps, contrairement à ce qui s'est passé pour le grec, le latin dans l'antiquité, et pour l'anglais actuellement.

M. Foucaux n'a pas compris exactement ma pensée, ou plutôt il l'a critiquée, sans se donner la peine de la creuser, car il ne saurait pécher par défaut de science, soit dit sans la moindre intention d'épigramme. Il avouera cependant que je ne pouvais pas, à chaque page, à chaque phrase, à chaque mot, à chaque idée, interrompre la marche de mon livre, pour m'égarer dans de perpétuels commentaires.

Une citation de William Jones va me permettre d'indiquer exactement mon opinion.

L'illustre indianiste cite, dans la préface de sa traduction de *Manou*, un passage emprunté à la préface d'un traité de loi de Narada, où il est dit :

« *Manou* ayant écrit les lois de Brahma en cent mille slokas (distiques), divisés en vingt-quatre parties et mille chapitres, donna l'ouvrage à Narada, le sage parmi les sages, qui l'abrégea pour l'usage du genre humain en douze mille slokas, qu'il donna à un fils de Brighou nommé Soumati, lequel, pour la plus grande facilité de la race humaine, les réduisit à quatre mille; les mortels ne lisent que le second

abrégé fait par Soumati, tandis que les dévas des cieux inférieurs, et les musiciens célestes, étudient le code primitif, commençant avec le cinquième vers, un peu modifié, de l'ouvrage qui existe actuellement sur la terre... »

William Jones ajoute que les lois de Manou, telles que nous les possédons, ne comprenant que deux mille six cent quatre-vingt-cinq slokas, ne peuvent pas être l'ouvrage entier attribué à Soumati.

Voilà donc quatre formes différentes de Manou :

Le Manou primitif en cent mille slokas ;

Le Manou abrégé par Narada en douze mille slokas ;

Le Manou abrégé par Soumati en quatre mille slokas ;

Et enfin le Manou classique que nous possédons, dont parle M. Foucaux, et qui a été abrégé par Valmiki, dit-on, en deux mille six cent quatre-vingt-cinq slokas.

Il est clair que ces abréviations successives de Manou correspondent à des époques différentes de la civilisation de l'Inde.

D'après les brahmes, dans la plus haute antiquité, à l'époque des hommes justes, le Manou primitif servait de loi suprême. Puis les hommes devenant

peu à peu mauvais et le mal envahissant la terre, il fallut abréger la parole divine pour la mieux faire accepter.

Narada alors abrégéa Manou environ 13,300 ans avant notre ère.

Soumati accomplit la même œuvre 6,000 ans avant notre ère.

Et Valmiki, 2,500 ans également avant l'époque actuelle, réduisit Manou à ce qui nous est parvenu.

Il est bien entendu que je donne là des dates brahmaniques. Mais en admettant, pour l'abréviation de Valmiki que nous possédons, la date de quinze siècles avant notre ère, fixée par l'indianisme européen (je ne sais trop sur quoi il se base pour cela), le Manou actuel compterait près de trois mille cinq cents ans d'existence dans sa forme présente ; en admettant que les trois autres Manou aient duré chacun un temps à peu près proportionnel au dernier... pour le premier Manou et la première abréviation de Narada (effectuée sans aucun doute par les prêtres seuls gardiens des écritures sacrées), on arrive peu à peu à une de ces dates reculées, que la géologie et l'anthropologie, considèrent aujourd'hui comme de simples étapes de l'humanité... mais que la science officielle, qui base sa chronologie enfantine sur la Bible, Moïse et les patriarches qui vivaient huit et neuf cents ans, ne peut envisager sans frémir.

Dans tous les cas, M. Foucaux, pour la question qui le préoccupe, peut voir que depuis l'époque reculée où le primitif Manou établissait les doctrines de la métempsycose, jusqu'aux différentes abréviations de Narada, Soumati et Valmiki, qui ont érigé ces doctrines en dogmes religieux, le vieux sanscrit du premier Manou, qui a dû être presque monosyllabique, a pu parcourir des époques séculaires de transformation, avant d'arriver à la forme classique qui nous est parvenue.

Manou étant le livre usuel de la loi, le code réglant la vie religieuse et civile, devait être, d'époque en époque, adapté aux nouvelles formes de langage et recevoir également les coutumes nouvelles que l'on voulait consacrer. De plus : au fur et à mesure que la civilisation avançait, les ordonnances étaient plus concises, les longues prescriptions, s'appuyant sur la coutume, devenaient peu à peu *des articles de loi*, et le vieux législateur, contemporain des Védas, finissait dans le dernier état de la civilisation brahmanique, par revêtir une forme synthétique, que la législation de Justinien et les codes modernes devaient conserver.

N'est-ce pas vraiment extraordinaire, que l'on puisse mettre aujourd'hui, en regard les uns des autres, des textes comme les suivants, qui, empruntés à Manou, Justinien et au code civil français,

semblent n'être que des traductions les uns des autres ?

Manou, sloca 189, liv. VIII :

« Si un dépôt a été pris par des voleurs, emporté par les eaux ou consumé par le feu, le dépositaire n'est pas tenu d'en rendre la valeur, pourvu qu'il n'en ait rien pris. »

Droit romain, Pandectes, titre du dépôt :

« Quod vero senectute contigit, vel morbo, vel vi latronum ereptum est, nihil eorum esse imputandum nisi aliqua culpa interveniat. »

Code civil, art. 1933 :

« Le dépositaire n'est tenu de rendre la chose déposée que dans l'état où elle se trouve au moment de la restitution. Les détériorations qui ne sont pas survenues par son fait sont à la charge du déposant. »

C'est ainsi que s'accuse, dans la grande famille humaine, la marche de cette tradition dont l'étude est le but de tous mes ouvrages.

Sous le bénéfice de ces observations, M. Foucaux peut voir : que je n'ai jamais, ni cru, ni écrit, que le sanscrit classique de Manou remontait aux premiers âges de l'Inde, et était arrivé sans variation jusqu'à nous. Son erreur vient de ce qu'il a attribué, à l'abréviation de Valmiki, une date plus ou moins légende.

daire, que, d'après les brahmes, j'ai donnée à la première abréviation de Manou, *celle de Narada*.

M. Foucaux dit encore dans une note :

« A propos de cette date, j'engagerai M. J. à nous donner un tableau chronologique *d'après son système qui semble un peu flottant*, car je trouve, p. 13, en n'acceptant sa présence (de l'homme) qu'au moment où elle est indéniable... on donne encore à l'homme plusieurs centaines de mille ans d'existence. »

« Puis p. 130 : « Et le fameux livre des éclipses que M. Hal-
led, le savant indianiste, n'a pu que consulter et qui remonte à des centaines de siècles. »

« Et p. 220 : « Il y a vingt mille ans et plus que spiritualistes et matérialistes sont en présence dans l'Inde. »

« Et enfin, p. 329 : « Les vieilles pagodes du sud de l'Indoustan conservent précieusement, dans leurs vastes dépôts, toutes les productions de l'esprit humain, pendant une période de 25 à 30,000 ans qui s'est écoulée de l'Inde patriarcale à la chute de la domination des brahmes. »

Je suis obligé de reprocher une fois de plus à mon contradicteur, de rapprocher des lambeaux de phrase qui n'ont aucun rapport entre eux, et surtout d'en couper les passages qui le gênent.

Ainsi les paroles suivantes :

« En n'acceptant sa présence qu'au moment où elle est indéniable, on donne encore à l'homme plusieurs centaines de mille ans d'existence, » en outre qu'elles ne s'appliquent pas à la chronologie brahmanique, sont de plus tronquées dans la citation de

M. Foucaux, de façon à leur enlever complètement leur sens que je me vois forcé de rétablir.

Avant d'aborder, dans *Christna et le Christ*, l'étude des vieux mythes religieux de l'Inde, je jette un coup d'œil sur les découvertes de la géologie et de l'anthropologie modernes, et je m'exprime ainsi, p. 13 :

« Il est incontestable que notre globe a déjà parcouru cinq grandes périodes définies par la science (azoïque, paléozoïque, secondaire, tertiaire, quaternaire), et qu'un espace de temps de plusieurs millions d'années sépare chacune de ces époques l'une de l'autre.

« En faisant naître l'homme sur la fin de l'époque tertiaire, ce qui est problématique, on lui donnerait une antiquité de plusieurs millions d'années. Avant peu, l'anthropologie éclairera ce point obscur. »

Suit la phrase défigurée par mon adversaire :

« En n'acceptant sa présence qu'au moment où elle est indéniable, *c'est-à-dire au premier âge de l'époque quaternaire*, on donne encore à l'homme plusieurs centaines de mille ans d'existence. »

Que M. Foucaux n'ait pas cru devoir citer ce passage entier qui explique ma pensée, c'est ce que je

ne comprends guère ; mais ce que je ne comprends plus, c'est qu'il ait enlevé de la phrase qu'il donne, ces mots : « *c'est-à-dire au premier âge de l'époque quaternaire,* » qui, à défaut des deux autres alinéas qui précèdent, auraient suffi à faire comprendre au lecteur, que je ne faisais pas en ce moment de la chronologie indoue, mais un exposé des doctrines géologiques et anthropologiques actuelles.

C'est là, il faut l'avouer, un singulier procédé de discussion. Quant aux autres passages, où je parle des dates de 20, 25 et 30,000 années avant notre ère... je répondrai à M. Foucaux que je n'ai pas de systèmes et qu'il a tort de m'en supposer un. Ce sont simplement des dates brahmaniques que je donne, et mon savant contradicteur sait, mieux que personne, combien est plus grande, encore, l'antiquité que les pundits de l'Inde donnent à leur civilisation.

Ainsi les Indous divisent la vie de ce globe en quatre âges, appelés par eux :

Crita-youga ;

Treta-youga ;

Dwâpara-youga ;

Cali-youga.

Que William Jones compare aux quatre âges des Grecs, l'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain, l'âge de fer.

D'après les calculs des brahmes, relevés par le grand indianiste anglais :

Le Crita-youga aurait duré *un million sept cent vingt-huit mille ans* ;

Le Treta-youga, *un million deux cent quatre vingt-seize mille ans* ;

Le Dwâpara-youga, *huit cent soixante-quatre mille ans* ;

Et le Cali-youga, qui est l'âge actuel et dont une partie est déjà écoulée, doit durer *quatre cent trente-deux mille ans*.

Toutes les populations de l'Orient trouvent dans leurs berceaux de pareilles traditions d'antiquité.

Si, maintenant, M. Foucaux désire absolument que j'aie un système, je vais essayer de le satisfaire.

A l'encontre de certains indianistes, pour qui ce n'est qu'un jeu de donner des dates certaines à tous les vieux monuments littéraires, philosophiques et artistiques de l'Inde, alors qu'ils seraient fort embarrassés d'établir une chronologie sérieuse des rois de la première race franque, je me borne à étudier cette antique contrée, telle qu'elle est et a été, avec ses croyances, ses préjugés, ses erreurs, ses dates, sans avoir la prétention d'y rien changer.

Il nous a fallu dix à douze siècles pour arriver à étudier et à juger la Grèce et l'Égypte à un point de vue véritablement scientifique... l'Inde se révèle à nous depuis un demi-siècle à peine. Il y a un fait

énorme de civilisation à étudier, des trésors de traditions primitives à souder aux nôtres, en les suivant dans la route qu'elles ont parcourue... Si je donne les dates antiques des brahmes qui, d'accord avec tous les asiatiques, et un peu avec leurs vieilles ruines, et la géologie attribuent à l'Orient une antiquité que nous trouvons légendaire... que m'importe!... Il me suffit de savoir avec William Jones, Colbrooke, Wilson, Burnouf, Halled, Pavie, et peut-être un peu M. Foucaux, que l'Inde est l'*alma parens* des nations indo-asiatiques et indo-européennes, pour que j'étudie, dans leur marche, dans leurs évolutions, dans leurs transformations, les vieilles traditions de notre berceau.

Quand l'ethnographie qui débute et qui se propose de fouiller scientifiquement le passé par la géologie, l'anthropologie physiologique, la linguistique, l'histoire, aura fouillé, en tous sens, l'Inde comme nous avons fait de la patrie de Platon, alors la science européenne pourra dresser une chronologie scientifique du passé de l'Orient et de l'extrême Orient.

Je l'engagerai cependant à commencer par la nôtre, car tant qu'elle n'aura pas trouvé une base meilleure pour nos dates, que le règne de Pharaon, la naissance du Christ, Moïse, Abraham, Noé, les bons patriarches qui vivaient à eux *tout seuls* leurs mille ans comme un jour, et la création du

monde qui a eu lieu en 4004 avant notre ère... ses découvertes, sur la chronologie orientale, pourront rencontrer beaucoup d'incrédules.

Je crois donc : que l'Inde doit être étudiée telle qu'elle est, avec ses dates plus ou moins légendaires, quitte à lui faire plus tard une chronologie, en harmonie avec celle qu'on aura pu dresser de la vie déjà écoulée de l'humanité.

Cette chronologie, je le crains, ne pourra guère être dressée que par époques, mais ce sera une belle conquête ethnographique, si on parvient à les fixer scientifiquement.

Une dernière remarque qu'il faut prendre comme je la donne, sans y attacher plus d'importance que de raison, c'est que ces âges fabuleux de l'antique Orient, qui comptent par millions d'années et centaines de mille ans, ressemblent singulièrement aux millions d'années et aux centaines de mille ans des périodes géologiques établies par la science moderne.

Voilà tout mon système : *étudier* et remettre à l'avenir le soin de classer les matériaux quand ils seront complets. Voyez ce qui a toujours eu lieu dans le passé par absence de méthode.

Chaque siècle, chaque école, chaque homme qui ont voulu borner la science, et prononcer l'audacieux « *tu n'iras pas plus loin* » ont vu leurs systèmes

renversés par les siècles, les écoles, les hommes qui ont suivi... Ce n'est pas que la plupart de leurs découvertes n'aient servi de marchepied à leurs successeurs... ils avaient simplement formulé la loi trop tôt...

Je continue l'examen de ce que M. Foucaux appelle mes inexactitudes.

« M. Jacolliot écrit p. 229 : « La Grèce est fille de l'Inde, sa langue est du sanscrit presque pur. »

« Les hellénistes ne seraient pas fâchés que cela fût vrai, car ils pourraient alors, sans autre étude que celle de l'alphabet du sanscrit, lire promptement les textes sacrés des Indiens. Mais en admettant que la Grèce (à laquelle il serait juste de joindre l'Italie) soit fille de l'Inde, il n'en est pas moins vrai que, quoique sœur aînée et non mère du grec et du latin, la langue sanscrite, tout en ne différant pas assez de ses deux sœurs pour qu'on puisse douter de leur parenté, en diffère assez cependant pour qu'un examen attentif soit nécessaire si l'on veut reconnaître son affinité avec elles. »

Si la langue sanscrite est la sœur aînée, et non la mère du grec et du latin, mon contradicteur devrait bien au moins nous indiquer quelle est la mère de ces trois langues... Serait-ce la langue pâli, par exemple? ce serait intéressant à discuter. Mais il n'y a pas lieu d'insister, puisque M. Foucaux ne fait pas connaître son opinion.

Voyons donc si un examen attentif est bien nécessaire pour reconnaître les affinités du sanscrit et du grec.

Je vais comparer quelques mots d'abord, nous verrons la syntaxe ensuite.

Il est certain que ce qui va suivre ne sera qu'un hors-d'œuvre pour les lecteurs possédant le sanscrit, mais je désire, surtout, mettre à même, de se prononcer sur la question, ceux à qui cette langue n'est pas familière, car enfin pour eux la critique de M. Foucaux n'aurait pas reçu de réfutation.

Il est certain que je ne puis pas faire ici un dictionnaire sanscrit, et le placer en regard d'un dictionnaire grec, mais enfin le nombre de mots, que je vais comparer, sera plus que suffisant, pour montrer que de pareilles similitudes n'exigent pas un examen aussi attentif que le prétend mon contradicteur pour affirmer la maternité du sanscrit.

SANSKRIT.

GREG.

a, particule négative.....	ἀ, a joue le même rôle.
an, devant les voyelles.....	ἀν, an, même emploi.
axa, roue, et par extension char....	ἄξων, axon.
agra, sommet.....	ἄκρος, akros.
angkoura, flèche, javelot.....	ἄγκυρα, angkoura.
aja, bouc.....	αἶξ, aix.
attā, mère.....	ἄτη, alla.
admi, je mange.....	ἔδω, edō.
antar, entre, parmi.....	ἐντος, entos.
apa, de, séparément.....	ἀπό, apo.
abra, nuage, ombre.....	ὄμβρος, ombros.
arani, sorte de bois d'aulne.....	ἔρνος, ernos.

SANSKRIT.	GREC.
<i>acman</i> , pierre.....	ἀκμων, <i>akmôn</i> .
<i>akru</i> , larme.....	δάκρυ, <i>dakru</i> .
<i>asouapna</i> , privé de sommeil.....	ἄπνος, <i>apounos</i> .
<i>añas</i> , jour.....	ἡώς, <i>éôs</i> .
<i>āgas</i> , faute.....	ἄγος, <i>āgos</i> .
<i>ārd</i> , humide.....	ἄρδω, <i>ardô</i> .
<i>ācou</i> , rapide.....	ὀκνός, <i>ókous</i> .
<i>ilāmi</i> , je lance.....	ἐλαώ, <i>elaô</i> .
<i>oudra</i> , loutre.....	ἐνυδρίς, <i>enoudris</i> .
<i>ouda</i> , eau.....	ὕδωρ, <i>oudôr</i> .
<i>oupa</i> , vers.....	ὕπο, <i>oupo</i> .
<i>oupalambāmi</i> , prendre, recevoir..	ὑπολαμβάνω, <i>oupolam-</i> <i>band</i> .
<i>oudas</i> , mamelle.....	οὐθαρ, <i>outar</i> .
<i>ēka</i> , un, un seul.....	εἷς, <i>eis</i> .
<i>ekatama</i> , un (entre plusieurs).....	ἐκαστος, <i>ekastos</i> .
<i>ekātara</i> , un (entre deux).....	ἐκάτερος, <i>ekateros</i> .
<i>kakāmi</i> , je ris, je plaisante.....	καχάζω, <i>kakhadsô</i> .
<i>Kanouamēdya</i> , nom d'un héros vé-	
dique.....	Γανυμήδης, <i>Ganoumédēs</i> .
<i>kapāla</i> , crâne, tête.....	κεφαλή, <i>kephalē</i> .
<i>kapi</i> , singe.....	κήπος, <i>kēpos</i> .
<i>kara</i> , main.....	χεῖρ, <i>kheir</i> .
<i>karpasa</i> , coton.....	κάρπασος, <i>karpasos</i> .
<i>kalama</i> , roseau.....	κάλαμος, <i>kalamos</i> .
<i>kastira</i> , étain.....	κασσίτερος, <i>kassiteros</i> .
<i>kāla</i> , noir, aloès noir.....	κελαινός, <i>kelainos</i> .
<i>himpāca</i> , misérable, gueux.....	κίμβιξ, <i>kimbix</i> .
<i>koubja</i> , bossu.....	κύπτω, <i>kouptô</i> .
<i>koumba</i> , pot, mesure.....	κύμβα, <i>koumbē</i> .
<i>kouhouka</i> , coucou.....	κόκκυ, <i>kokkou</i> .

SANSKRIT.	GREC.
<i>koupa</i> , fosse, puits, citerne.....	κύπη, <i>koupē</i> .
<i>kroua</i> , âpre, acerbé, cruel.....	κραῦρος, <i>kraouros</i> .
<i>xsoura</i> , rasoir, couteau.....	ξυρός, <i>xouros</i> .
<i>gam</i> , terre.....	γῆ, <i>gē</i> .
<i>quatouarincat</i> , quarante.....	τετταράκοντα, <i>tettarakonta</i> .
<i>skadis</i> , chaume, toit, ombelle de	
fleurs.....	σκανδιξ, <i>skandix</i> .
<i>skēda</i> , morceau, coupure.....	σχιδή, <i>skhidē</i> .
<i>djadjanmi</i> , engendrer.....	γεννάω-γίγνομαι, <i>gennaô-</i> <i>gignomai</i> .
<i>djanaka</i> , qui engendre.....	γυναικός (g. de γυνή) <i>gu-</i> <i>naikos</i> .
<i>djanitr</i> , père, celui qui engendre..	γενέτωρ, <i>guenetôr</i> .
<i>djanitri</i> , celle qui enfante, mère...	γενέτειρα, <i>gueneleira</i> .
<i>djaras</i> , vieillesse.....	γήρας, <i>guēras</i> .
<i>djignasami</i> , vouloir connaître.....	γινώσκω, <i>guignôscô</i> .
<i>djitouma</i> , gemeau (t. d'astronomie)	δίδυμος, <i>didoumos</i> .
<i>tarman</i> , poteau.....	τέρμα, <i>terma</i> .
<i>trapa</i> , honte.....	ἐντροπή, <i>entropē</i> .
<i>tri-trayas</i> , trois.....	τρεῖς, <i>treis</i> .
<i>trikōna</i> , triangle.....	τρίγωνον, <i>trigónon</i> .
<i>tritaya</i> , troisième.....	τρίτος, <i>tritos</i> .
<i>tris</i> , trois fois.....	τρίς, <i>tris</i> .
<i>damyami</i> , dompter.....	δάμνημι, <i>damnēmi</i> .
<i>dam</i> , dame, épouse, maîtresse de	
maison.....	δάμαρ, <i>damar</i> .
<i>dama</i> , action de dompter.....	δαμος, <i>damos</i> .
<i>dara</i> , trou, caverne, (au fig.) peur.	δειρα, <i>deira</i> .
<i>darou</i> , qui fend, qui coupe, arti-	
san.....	δόρυ, <i>dorou</i> .
<i>dramami</i> , courir.....	ἔδραμον, <i>edramon</i> .

SANSKRIT.	GREC.
drou, arbre	δρῦς, drous.
dwadaçan, douze	δώδεκα, dôdeka.
doui, deux	δύω, douô.
douipad, bipède	διπους, dipous.
nao, navire	ναῦς, naus.
pali, maître	πότις, polis.
patni, épouse, maîtresse	πότνια, polnia.
pata, route, chemin	πάτος, patos.
pad, pied	ποῦς, podôs, pous, podos.
peri, autour	περί, peri.
pami, protéger	πάσμαι, paomai.
pasana, pierre, pierre de touche	βάσανος, basanos.
pitri, père	πατήρ, patêr.
pouri, grande ville	πόλις, polis.
poula, se pourrir	πόθω, poutô.
piparmi, remplir	πimpλημι, pimplêmi.
pradicâmi, montrer	προδείκνυμι, prodeiknoumi.
plihan, rate	σπλήν, splên.
bara, qui porte, (au neutre) poids, fardeau	βάρος, baros.
bratri, frère	φράτωρ, phratôr.
manas, intelligence	μένος, menos.
marakata, émeraude	μαράγδος, maragdos.
mandira, maison, étable	μάνδρα, mandra.
marla, mortel (un homme)	μορτός, morlos.
mala, noir	μέλας, melas.
mahat, grand	μέγας, megas.
mihika, gelée blanche	ομικλή, omiklê.
moura, mur, clôture	μυρον, mouron.
mela, colyre noir	μελαν, melan.

SANSKRIT.	GREC.
youga, jong, attelage	ζυγος, zougos,
yougma, jonction, complet, distique	ζευγμα, zeougma.
lipa, action de oindre	λιπα, lipa.
varista et arista, bon, excellent	αριστος, aristos.
ari, maître de maison, chef, noble	αριστος, aristos.
barbara, de vile caste, sauvage, barbare	βαρβαρος, barbaros.
çangka, conque	κογχή, cogkê.
cana, chanvre	κανναβις, cannabis.
caraba, sauterelle, chameau, jeune éléphant	καραβος, carabos.
çarkara, sucre	σακχαρον, sackharon.
Karbara, un des deux chiens mythologiques nés de Sarama	Κερβερος, Kerberos.
Coura, héros, lion	κύρος, couros.
sam, avec	συν, soun.
sarpa, serpent	ερπετον, erpeton.
sal, sala, eau de mer	σαλος, âls.

Je borne là ces exemples que je pourrais prolonger à l'infini, ce volume entier ne suffirait pas à ces comparaisons.

M. Foucaux ne niera pas qu'il y ait en grec des milliers de mots, que l'on puisse rattacher aussi directement au sanscrit.

Il en est une foule d'autres également, qui, sans frapper les yeux aussi fortement que l'intelligence,

sont pour le linguiste des dérivés aussi sérieux de la vieille langue de l'Indoustan.

Quant aux deux grammaires sanscrite et grecque... il n'est guère possible de les comparer ici, aussi vais-je me borner à invoquer une autorité que mon contradicteur *ne repoussera sans doute pas*, celles de MM. E. Burnouf et Leupol.

Après avoir traité de la lecture et de la composition des mots, des déclinaisons et des verbes, ces indianistes-grammairiens s'expriment de la manière suivante à propos des règles de la syntaxe (*Méthode de sanscrit*, p. 206) :

« Nous ne donnerons pas ici une syntaxe complète de la langue sanscrite. La plupart des rapports que l'on exprime dans les langues de l'Europe par des combinaisons syntaxiques, sont rendus dans cet idiome par des mots composés. Il en résulte une extrême simplicité dans la construction des phrases, l'absence presque entière de ce que nous nommons période, et un usage perpétuel d'expressions synthétiques, qu'il faut rendre souvent par des propositions développées. Quant aux règles générales de la syntaxe, elles sont communes pour la plupart au sanscrit, au grec et au latin. »

Ainsi une foule de mots n'ont en sanscrit et en

grec qu'une différence de terminaison, une quantité innombrable d'autres ont les mêmes racines.

Les déclinaisons et les verbes offrent dans les deux langues les plus frappantes analogies.

Les règles des deux syntaxes sont les mêmes.

Les seules difficultés *réelles, sérieuses*, sont dans la lecture, je me permettrai donc en concluant, de prétendre, contrairement à M. Foucaux, *que ces difficultés très ardues une fois surmontées, les hellénistes liront promptement les textes sacrés des Indous.*

M. Foucaux trouvera sans doute ces comparaisons de mots sanscrits et grecs un peu puérides; il voudra bien se souvenir que s'il peut, lui, employer l'argument qui consiste à affirmer en donnant son opinion comme une autorité, je suis obligé, moi, de répondre par des preuves, car je tiens surtout à être compris des lecteurs à qui la langue sanscrite n'est pas familière.

17° « M. J... répète plusieurs fois, et entre autres p. 276 : « L'œuvre de Christna fut spiritualiste, philosophique et élevée dans sa partie morale. »

J'avoue que je ne suis pas frappé de ces qualités en lisant la *Bhagavad-Gîtâ*, poème essentiellement panthéiste, où je trouve cette jolie sentence : « L'homme, même le plus coupable, s'il vient à m'adorer et à tourner vers moi tout son culte, doit être cru bon. »

Quant à la chasteté de Krichna, lisez le poème intitulé : *Gûtagôvinda*, traduit en français par Hipp. Fauche, et si vous voulez un poème sérieux, lisez les cinq chapitres du *Bhâgad-Pourana* qui contient les amours de Krichna avec les Gôpis, traduits par M. Hauvette-Besnault dans le journal asiatique de 1865, vous y trouverez ce passage : « Entrant avec les bergères dans une île couverte d'un sable frais, il prenait les bergères, les enveloppait dans ses bras et promenait sa main sur leurs mains, dans leurs cheveux, sur leur taille, sur leurs seins; il jouait, les regardait et souriait, allumant et satisfaisant à la fois l'amour des belles du parc; xxix, 45, 46. »

M. Foucaux s'étonne de trouver *ce qu'il appelle cette jolie sentence* : « l'homme même le plus coupable, s'il vient à m'adorer et à tourner vers moi tout son culte, doit être cru bon » dans la *Bhagaveda-Gita*, et à l'aide de cette unique citation il croit renverser ma proposition, sur le spiritualisme philosophique et moral de Christna.

Que dirait M. Foucaux, si je renversais tout le spiritualisme des évangiles chrétiens à l'aide de cette phrase qui en est extraite textuellement :

« Quiconque ne hait pas son père et sa mère à cause de moi, n'est pas digne de moi. »

Il y en a une foule d'autres encore que chacun

connaît, et dont je ne veux pas abuser, parce qu'attaquer n'est pas répondre... Cependant, si j'étais prêtre indou, je ne pourrais me retenir de répliquer, sans faire de grands efforts de dialectique, que cette phrase *isolée* doit être comprise en ce sens que l'homme qui vient à adorer et à tourner tout son culte vers la plus grande des incarnations indoues, verra descendre vers lui le sublime karma (la grâce ¹), et par ce fait ne tardera pas à s'amender et à devenir meilleur... Mais je ne suis ni prêtre indou, ni membre d'aucune caste religieuse, et je me contenterai de répondre que la *Bhagavêda-Gita* est un des ouvrages de philosophie les plus élevés de la vieille antiquité indoue, et que je défie M. Foucaux d'y trouver rien qui ressemble aux immoralités, aux vols à main armée et aux massacres bibliques.

Si M. Foucaux, très-habile *nous l'avons montré* dans la collection de phrases isolées, qui ne conservent plus leur vrai sens une fois séparées des passages qui les expliquent, avait trouvé, dans cette antique biographie philosophique de Christna, une *seule* phrase, sérieusement répréhensible, *nul doute qu'il ne nous l'eût immédiatement donnée!*

Quant au spiritualisme et à la moralité de Christna, [®]

1. Les théories brahmaniques sur le karma, ou la grâce, sont identiques à celles des catholiques.

je vais répondre, en même temps qu'au paragraphe sur la chasteté du dieu.

Mon savant contradicteur aurait tort de s'imaginer qu'en faisant le parallèle de Christna et du Christ, je n'ai d'autre but que de renverser le second au profit du premier. Je ne crois pas plus à l'un qu'à l'autre, et mon seul but est de démontrer que la légende indoue, en se modifiant et se transformant, a donné naissance aux traditions religieuses, qui ont abouti à la révolution chrétienne. Quand j'en aurai fini avec ces critiques, j'exposerai nettement mes preuves sur ce point.

Voyons d'abord la question spéciale qui nous occupe tous les deux.

M. Textor de Ravisi, le savant indianiste, ancien gouverneur de Karikal dans l'Inde française, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, s'exprime ainsi à propos de Christna :

« Khrisna posséda toutes les vertus et tous les vices de l'humanité. Telle est la grande et poétique figure que les poèmes et les livres sacrés des Indous peignent tous. Telle est également celle que ses adorateurs lettrés se sont complu à me révéler dans l'Inde, dans les fréquents entretiens que j'ai eus avec eux, quand ils comparaissaient devant moi pour plaider les affaires de caste et de religion. Quant à ses sec-

tateurs, les uns l'adorent avec ses vertus et ses vices, les autres avec ses vertus seulement, et les autres avec ses vices exclusivement. »

Il me semble que voilà le terrain singulièrement déblayé ! Il y a en effet dans l'Inde trois sectes bien tranchées de christnéens ou adorateurs de Vischnou incarné dans Christna.

L'une qui fait du Dieu l'emblème de l'humanité avec ses défauts et ses qualités, l'autre qui voit en lui le symbole de la vie universelle, par l'amour et la fécondation perpétuelle, et enfin la troisième qui l'adore avec ses vertus seulement.

La première de ces sectes est panthéiste, elle voit Dieu dans la nature entière, et l'honore dans l'homme qui est ici-bas la représentation la plus parfaite du Grand Tout.

La seconde a soudé le culte du Lingam, cet ancêtre du Phallus, sur celui de Christna, et a donné naissance à tous les poèmes qui chantent l'amour inépuisable du dieu.

Quant à celle qui nous occupe, et qui de toute antiquité a compté dans son sein les philosophes, les vanaprasthas ou habitants des forêts, les sannyassis nirvany ou gymnosophistes c'est elle qui a conservé dans tout l'Orient ce souffle de spiritualisme idéal, qui vient se résumer dans les doctrines de Socrate,

de Platon, des Esséniens, et en dernier lieu des Thérapeutes qui conservèrent les vieilles traditions jusqu'au symbole de Nicée, créateur du christianisme officiel, que Constantin fit asseoir sur le trône des empereurs.

Lorsque M. Foucaux évoque Christna jouant avec les Gôpis (bergères), il emprunte des arguments à ceux qui adorent Christna personnification de l'humanité avec ses qualités et ses imperfections, pour les retourner contre ceux qui ont fait de leur Dieu le symbole du bien.

C'est un peu comme si on niait le libre examen du vrai protestantisme, à l'aide des doctrines d'obéissance passive de l'ultramontanisme et même des protestants autoritaires de l'école de M. Guizot.

Il m'a suffi de faire la preuve, par M. T. de Ravisi, que Christna a compté de nombreux adorateurs qui ne lui ont prêté que des vertus, pour qu'il me soit permis de répondre : Voilà le Christna que j'ai étudié, voilà l'original de la copie chrétienne.

Nous verrons bientôt comment la tradition a passé en Égypte.

18° M. J..., page 327, « pose en fait qu'on ne saurait étudier de son cabinet la vieille civilisation des brahmes.

« Mais s'il s'agit d'exhumer, suivant ses expressions, 25 à 30,000 ans de la vie de l'humanité, je ne vois pas qu'il soit nécessaire pour cela d'être dans l'Inde. Pourquoi, par exemple, serait-il plus facile d'étudier Alcibiade dans l'Athènes

moderne qu'à Paris et à Londres? Les mœurs des Grecs d'aujourd'hui sont-elles toutes semblables à celles du temps de Périclès? Et qu'est-ce que les Indous de ce temps-ci ont de commun avec les pasteurs de l'époque des Védas? »

Cette critique de M. Foucaux n'est vraiment pas heureuse, et il serait difficile de présenter des arguments qui portassent mieux en eux-mêmes leur propre réfutation.

J'émetts cette opinion, que la vieille civilisation brahmanique doit être étudiée sur son sol, et mon contradicteur me demande : « Pourquoi, par exemple, il serait plus facile d'étudier Alcibiade dans Athènes moderne qu'à Paris et à Londres?... »

Je répondrai d'abord qu'il ne s'agit pas d'étudier un héros de l'Inde, mais toute l'antiquité de ce pays, ce qui est bien différent; si donc M. Foucaux avait voulu procéder par un exemple de même valeur, au lieu d'écrire :

« Pourquoi serait-il plus facile d'étudier Alcibiade... » Il aurait dit : « Pourquoi serait-il plus facile d'étudier l'ensemble de l'ancienne civilisation grecque dans Athènes moderne qu'à Paris ou à Londres... »

Si là est vraiment son opinion, je suis fâché de lui dire que l'Europe savante ne semble guère l'avoir partagée... car, depuis près d'un siècle, le sol même de la Grèce est retourné en tout sens, c'est dans

l'Athènes moderne qu'on est allé étudier l'Athènes ancienne, et l'on sait que la plupart des nations de l'Europe y ont fondé des écoles destinées à former des hellénistes, et à rechercher tous les vestiges de l'ancienne civilisation.

On sait aussi que, grâce à ces travaux, nous avons aujourd'hui sur la Grèce de tout autres idées que celles en honneur du temps de l'auteur de Télémaque ou même de M. Dacier.

Et tout cela a été fait, *bien que les mœurs des Grecs d'aujourd'hui ne soient point toutes semblables à celles du temps de Périclès!*

Et l'Égypte, dont mon contradicteur ne parle pas, qu'avons-nous eu de réellement sérieux sur ce pays, avant que la science ait fouillé ses ruines, ses nécropoles, ses temples, et vus, face à face, ses grands sphinx rêveurs, qui, depuis des siècles, dorment dans le sable du Nil.

Jusqu'à ce moment, qu'est-ce que les *exégètes* de cabinet nous avaient appris sur cette merveilleuse et vieille contrée? Et la Chaldéo-Babylonie?... Est-ce sur les rives de la Tamise que MM. Rawlinson et Narris ont découvert les inscriptions sur briques cuites du palais d'Assur-bani-Pal. Et vous voudriez faire pour l'Inde ce que vous n'avez pu faire pour la Grèce, qui est à nos portes, pour l'Égypte et l'Assyrie qui sont encore nos voisines, si on compare la

distance qui nous sépare d'elles à celle qui nous sépare du pays des brahmes?

Enfin, et pour en terminer avec ce passage, je dirai que, si on est allé étudier l'ancienne Grèce chez les Grecs modernes, qui ne célèbrent plus les jeux olympiques et n'adorent plus Jupiter... à plus forte raison doit-on aller étudier l'Inde ancienne dans l'Inde moderne, qui, à part d'insignifiantes transformations, a conservé toutes les vieilles coutumes des ancêtres, dans l'Inde qui a encore ses brahmes, ses castes et ses dieux.

Que M. Foucaux s'en aille visiter les vieilles pagodes du sud, les Védas et Manou à la main, et il verra que les prêtres chantent encore les vieux hymnes védiques, et que le législateur sacré est toujours la seule autorité qu'on invoque...

Bien plus encore... Il verra des magistrats français à Pondichéry et à Karikal, dans tout ce qui touche à la caste, au droit des personnes, aux privilèges des prêtres et des temples, au statut religieux... commencer ainsi leurs arrêts:

« Attendu qu'il résulte de tel sloca de Manou, etc. »

On peut courber l'Inde sous le joug, lui ravir sa liberté, ses richesses, sous le prétexte hypocrite de la civiliser... on ne lui enlèvera pas une seule de ses superstitions, une seule de ses croyances... et le

vainqueur ne pourra lui imposer ses lois... M. Foucaux sait-il que tous les jours, comme au temps de Manou, on chasse un Indou de sa caste pour la moindre infraction religieuse ou civile, qu'il est encore défendu aux Pariahs de passer dans les rues qu'habitent les brahmes ou les castes élevées, qu'il est défendu à ce pauvre impur de porter des sandales, que chaque caste n'a droit dans ses fêtes qu'à tel ou tel instrument de musique, et qu'une forte amende atteint quiconque outrepassé ses privilèges? amende pour avoir porté une canne à pomme d'or... amende pour avoir porté des sandales dorées, quand on n'est pas de la classe élevée... amende pour s'être paré du cordon brahmanique... amende pour avoir fait durer une fête de famille trois jours, alors que la caste à laquelle on appartient n'a droit qu'à deux... je n'en finirais pas si je voulais donner le détail de toutes les croyances plus ou moins élevées et de toutes les coutumes puériles qui n'ont pas varié depuis des siècles... et qu'on ne croie pas que ces condamnations n'ont lieu qu'entre Indous. Les juges anglais appliquent toutes les ordonnances, toutes les lois du passé avec un sérieux imperturbable... je ne les attaque pas sur ce point, la lutte contre la coutume indoue est impossible, et c'est encore le meilleur moyen de tenir une balance égale entre les castes que de faire juger leurs différends par des

magistrats européens. Et puis, c'est le seul moyen d'éviter les révoltes, car l'Indou tient plus à ses usages qu'à la vie. On se souvient qu'une cartouche enduite de graisse de bœuf que l'on a voulu faire déchirer aux cipayes a produit l'explosion de 1857.

La France, comme son puissant voisin, respecte tous ces usages, même les plus puérils, elle y est bien obligée, mais elle le fait avec plus d'esprit; ses magistrats, au lieu de perdre gravement leur temps à régler toutes ces minutieuses querelles, les renvoient à la décision des chefs de caste, et se bornent à confirmer leurs jugements, quand ils ne sont pas le produit de mesquines rivalités.

L'Inde dort dans l'immobilité et la contemplation du passé, elle déteste l'Européen son maître, et ne s'en attache qu'avec plus d'entêtement à ses mœurs et à ses usages, qui sont ceux des ancêtres... et à ce propos, il est une chose que je me permettrai de demander à M. Foucaux qui doit avoir quelque influence au collège de France. S'il pouvait faire qu'à certain cours de langues asiatiques, *admettons par exemple que ce soit celui d'indoustani*, on ne soit pas exposé à entendre raconter naïvement d'après les *magazines* anglais « que les Indous se rapprochent peu à peu de leurs dominateurs, éclairés qu'ils commencent à être, par le soleil de la civilisation occidentale.. » il rendrait un réel service à la vérité. S'il

savait comme il est pénible pour un Français d'entrer là un jour par hasard avec des créoles de l'Indoustan, ou des étrangers qui y ont passé une partie de leur vie... et de les voir sourire, il ne s'étonnerait pas de ma demande.

Tous les Anglais, gouvernement et citoyens, s'entendent à merveille, pour exploiter l'Inde en commun... J'ai vu récolter l'impôt par la prison et la torture, j'ai vu les bas agents du fisc arracher les oreilles des femmes pour leur prendre leurs bijoux... la vieille caste des tisserands, dont la navette courait du cap Comorin à l'Himalaya, est réduite à la mendicité, on lui a brisé ses métiers, pour que l'Indou soit forcé d'acheter les cotonnades de Liverpool; vous ne trouveriez pas à Madras un seul foulard de ce nom qui ne vint de Manchester... L'Angleterre a ruiné toute l'industrie locale, si florissante autrefois, pour s'attribuer le monopole de l'approvisionnement de l'Inde, et périodiquement tous les cinq ou six ans, des centaines de mille d'Indous sont couchés par la famine le long des chemins.

L'Angleterre cache toutes ces ignominies sous un badigeon d'humanité qui ne trompe personne dans le monde; elle fait chanter ses louanges par des journaux natifs qu'elle soudoie, et il est triste que ce soit toujours la France, et rien que la France qui soit dupe.

On nous a beaucoup reproché de ne connaître ni géographiquement, ni historiquement, ni politiquement, les nations étrangères... Cela peut être vrai, mais ne serait-il pas juste de commencer par le reprocher à nos professeurs?...

Non, l'Inde ne progresse pas, ne voit pas sa condition sociale s'améliorer sous la domination des marchands de la Cité. Que m'importent, les chemins de fer, les télégraphes qu'ils établissent dans leur intérêt exclusif, pour acheter et transporter plus vite leurs balles de coton, de riz, d'indigo et d'opium? les Indous, écrasés d'impôts, s'écrasent de travail pour satisfaire le maître, et cette prospérité qui passe à côté d'eux pour se déverser sur la Tamise, ne les rend que plus misérables... Combien en ai-je vu réduits à vendre leurs filles vierges pour ne pas mourir de faim... L'Inde meurt de cette maladie, qui attire à elle, ronge et dévore tout ce qu'elle touche... de cette maladie qui, depuis près de trois siècles, se répand sur le monde oriental pour exploiter la vieillesse, des peuples qui ne peuvent plus se défendre... et cette maladie s'appelle l'Angleterre!

Un dernier mot qui est un peu mon *delenda Carthago*, pour rentrer dans notre sujet.

La Grèce fouillée en tout sens n'a plus rien à nous révéler. Quand transportera-t-on l'école d'Athènes à Karikal ou à Pondichéry? Ce serait un grand hon-

neur pour M. Foucaux que de rallier le monde officiel autour de cette idée et de la faire réussir... Mais je m'égare dans des rêves pleins de naïveté, et ne vois pas que je vais demander à l'indianisme officiel de décréter sa mort.

Pour l'étude de quelques siècles de notre propre passé, sur notre propre sol, où chacun peut puiser aux sources mêmes, nous avons créé une école des chartes... Pour étudier la plus ancienne de toutes les civilisations dont la tradition ait gardé le souvenir, pour exhumer en l'Asie 25 à 30.000 ans de la vie de l'humanité... on ne fera rien, on restera à Paris et à Londres, parce que tout cela s'étudie très-bien de loin... Telle est l'opinion de M. Foucaux. Et avec une imperturbable logique, pour prouver que l'Inde se peut étudier sur les rives de la Seine, il cite l'exemple de la Grèce, que l'on n'a bien connue que le jour où on est allé l'étudier chez elle... Est-ce que par hasard mon éminent contradicteur s'imaginerait que c'est en fouillant les buttes Chaumont qu'on a découvert le Parthénon ou la Vénus de Milo.

Le paragraphe suivant se lie intimement à cette discussion.

19° « M. Jacolliot part de cette idée : qu'on ne peut rien faire de bien hors de l'Inde, pour nous dire avec dédain — p. 328 : — « Et puis, d'où tenez-vous vos textes ? De la Société asia-

tique de Calcutta ! c'est-à-dire de la source la moins sûre, la moins scientifique à laquelle on puisse puiser. »

« J'avoue humblement qu'avec E. Burnouf, Ch. Lassen, etc., j'ai toujours cru, et crois encore, qu'on peut avoir confiance dans les travaux de la société qui a publié, dans sa *Bibliotheca indica*, des centaines de volumes de textes sanscrits qui sont, je ne crains pas de le dire, des documents plus sûrs que les manuscrits des pagodes du sud de l'Inde, n'en déplaise à M. Jacolliot. »

N'en déplaise également à M. Foucaux, je n'ai point mis dans cette phrase tout le dédain qu'il lui plaît d'y rencontrer. J'ai simplement avancé un fait sur lequel sont d'accord presque tous ceux qui, dans l'Inde, étudient le passé, à savoir : que tôt ou tard les textes récoltés trop exclusivement dans le nord de l'Inde par la Société asiatique de Calcutta devront être révisés ou tout au moins collationnés avec les textes du sud.

Je vais rétablir dans son entier le passage dont mon contradicteur, suivant son habitude, ne critique que la phrase qu'il lui plaît de choisir, on verra pourquoi je préfère les études puisées aux sources mêmes dans l'Inde, aux études de cabinets, pourquoi enfin je ne suis pas un partisan aussi convaincu que M. Foucaux, des textes de la Société asiatique de Calcutta.

Voici ce que j'ai dit :

« Comme premier point, je pose d'abord en fait qu'on ne saurait étudier de son cabinet la vieille civilisation des brahmes. La raison en est simple. Il s'agit d'exhumer vingt-cinq à trente mille ans de la vie de l'humanité, de traduire des manuscrits, d'interroger des monuments, et l'on avouera que si cela peut se faire mieux en France, en Allemagne ou en Angleterre que dans l'Inde, nous ne voyons pas de raison pour qu'on n'aille pas étudier l'Europe en Laponie ou dans le détroit de la Sonde. »

Il suit de là qu'à de rares exceptions près, le philologue le plus distingué, le grammairien le plus éminent, le plus versé dans le mécanisme du sanscrit, ne possède que des idées fausses souvent, incomplètes toujours, sur les vieilles civilisations de l'Indoustan, qu'il étudie à travers le prisme de ses préjugés.

Le préjugé, la routine, le lit tout fait dans lequel on se couche depuis de longues années, depuis des siècles, voilà la véritable pierre d'achoppement de tout progrès humain.

Est-ce que la géologie n'a pas démontré jusqu'à l'évidence qu'il a fallu des milliards d'années, peut-être, pour que notre terre passât de l'état nébuleux à l'état planétaire actuel? Est-ce que l'homme tertiaire ne compte pas des millions, et l'homme quaternaire des centaines de millions d'années d'existence? Est-ce

que cela fait corriger nos livres historiques; est-ce que cela empêche d'enseigner aux enfants et aux hommes que notre globe et l'humanité n'existent que depuis six mille ans?

Est-ce que cela fait réformer la chronologie officielle? Dieu a tiré la matière du néant, c'est-à-dire de rien, a créé le monde et l'homme en six jours. Moïse est son prophète, Jésus son fils, et Mariam son épouse... Voilà la quintessence de ce qu'il faut croire. Toute la science officielle s'incline devant ces niaiseries ramassées dans les temples de l'Orient... et cela pour avoir l'estampille de Rome sur ses livres, ou arriver à faire partie de la coterie, qui seule fait gravir à ses membres les chaires de l'enseignement supérieur.

Comment osez-vous parler de science orientale, vous qui n'étudiez l'antique passé de l'Inde que pour le courber sous la tradition mosaïque et chrétienne qui date à peine d'hier?

Après avoir ainsi constaté que ni les conquêtes de la géologie, ni l'étude des vieilles civilisations de l'Orient n'ont pu faire sortir les officiels de la chronologie d'Ussérius et de la Bible, j'ajoute :

« Et puis, d'où tenez-vous vos textes? De la Société asiatique de Calcutta! c'est-à-dire de la source la moins sûre, la moins scientifique à laquelle on puisse puiser!

Jamais cette académie, qui a toute la morgue et toute l'intolérance du protestantisme anglican, n'écrira une ligne, ne publiera un texte, qui puisse porter atteinte à son Holy-Bible, ce pivot, cette colonne maîtresse de la Société anglaise.

Dans toutes les contrées qu'abrite le pavillon de l'Angleterre, on n'est un homme bien élevé qu'à condition de n'attaquer ni la Bible, ni les institutions anglaises, ni la reine. Mais la Bible passe avant... Cela donne sans doute une grande force à la nation, mais il faut plus de scepticisme et d'indépendance d'esprit pour faire la science.

De plus, c'est pour les Anglais une question de domination de ne pas soumettre leurs Écritures sacrées à celles des Indous. Ces peuples n'ayant de respect que pour ce qui se rattache à l'idée religieuse, il ne faut pas qu'un peuple conquérant paraisse être sur ce point le tributaire du peuple conquis. En outre : la Société asiatique, pour les textes qu'elle publie, se fie aux brahmes du nord, qu'elle s'est attachée pour ses travaux, et l'Europe savante paraît ignorer que les brahmes du sud de l'Indoustan, qui parlent encore sanscrit, contestent aux rares brahmes du nord, qui prétendent entendre cette langue, la possession des véritables manuscrits scientifiques, littéraires et religieux de l'Inde ancienne : »

J'ai déjà rendu compte de cette querelle dans « les Fils de Dieu », répondant ensuite, dans les termes suivants, à la critique de M. Foucaux, avant même qu'elle se fût produite, j'ai écrit :

Les brahmes du nord, disent à leurs frères du sud :

Nous ne vous reconnaissons point comme appartenant à notre caste; vous êtes plus bronzés que nous, et nous seuls, qui n'avons jamais quitté les rives sacrées du Gange, possédons la vérité. »

Les brahmes du sud, attachés par milliers au service des grandes pagodes, leur répondent :

— « Vous, qui nous parlez ainsi, vous n'êtes plus des brahmes, il y a longtemps que l'esprit de Dieu s'est détourné de vous. Si nous sommes bronzés, c'est que nous avons conservé le type pur et la couleur de nos ancêtres nés dans ce pays. Tandis que vous, si votre peau a blanchi, c'est par une alliance impure avec les musulmans, ces stupides envahisseurs de la terre sainte, et par ce fait, vous avez perdu les véritables traditions et la science des livres sacrés.

Vous ne portez plus le costume consacré des prêtres, vous vous nourrissez de viandes proscrites par l'Écriture sainte. Vous ne vivez plus d'aumônes, vous couvrez vos femmes de longs voiles comme les sectateurs de Mahomet, et vous les enfermez dans le lieu le plus secret de vos maisons, car vous

êtes jaloux de votre frère. Où sont vos temples, vos autels, vos grandes fêtes? Les superstitions de la plèbe ont réagi sur vous. Qu'importe que vous n'ayez jamais quitté les rives du Gange? toutes vos traditions sont nées dans le sud et à Ceylan... Vous adorez Kali, la déesse du meurtre, vous adressez vos prières aux nagas et aux sarpas; le génie du mal a renversé le culte de la divinité... Vous n'êtes plus des brahmes, vous n'êtes même plus des Indous, vous n'êtes que des tchandalas (hommes de la classe mêlée). »

Rien n'est plus exact que ces reproches adressés, par les brahmes du sud aux brahmes du nord.

L'Inde que l'Européen visite le plus volontiers, séduit par la puissance de la domination anglaise, l'Inde que l'on a jusqu'ici étudiée presque exclusivement, c'est-à-dire Calcutta, le haut Bengale, le royaume d'Aranda, Delhi, et Aira, Bénarès et Lahore, n'est plus l'Inde des anciennes traditions.

Descendez des hauteurs du Pundjab, traversez ces plaines immenses qui s'étendent au pied de l'Himalaya, suivez le Gange, des montagnes du Kanawer où il prend sa source jusqu'aux Saunderbounds où il se jette dans l'Océan.

Quels vestiges avez-vous rencontrés de l'ancienne puissance brahmanique? Les ruines mêmes

ont disparu... Vous ne trouvez là que des populations bâtarde mi-musulmanes, mi-indoues qui ont perdu tout cachet, toute originalité. Les diverses invasions : Mahmoud, Gengis-Khan, Tamerlan, les Afghans, Babor, Aureng-Zeb et Nadir qui, tour à tour ont ravagé ce sol, n'ont rien laissé subsister de la splendeur des temps passés, temples, monuments, pagodes, inscriptions, manuscrits, tout a été détruit par le fer et le feu; à peine apercevez-vous, en remontant le fleuve sacré, quelques tronçons de colonnes, à demi enfouis dans l'herbe, quelques marches brisées de ces escaliers gigantesques que les prêtres avaient édifiés le long du Gange pour les ablutions des fidèles.

Les mosquées ont remplacé les pagodes, Mahomet a renversé Brahma, les sectateurs d'Omar ont nivelé par le sabre la terre et les peuples, les croyances et les statues des dieux; et depuis la conquête européenne, les cottages anglais sont en train de remplacer les palais des rajahs, la brumeuse Albion achève dans le nord et l'Indoustan, l'œuvre des Mogols.

C'est en vain que vous cherchiez sur cette terre envahie par les chemins de fer, le télégraphe, les usines et les comptoirs, le moindre souvenir de l'œuvre des Védas. Ce n'est pas au milieu de ces populations qui n'ont plus rien d'Indou que l'on peut tenter la

reconstitution du passé. Ce n'est pas dans leurs ouvrages falsifiés que l'on peut retrouver les écrits des premiers âges.

Les provinces du sud, au contraire, ont échappé à la funeste influence des envahisseurs. Là, les brahmes savants, qui méprisent les superstitions de la foule, conservent le précieux dépôt des traditions religieuses, dans l'espoir d'une prochaine régénération. Là sont les temples, les grands monuments, les ruines gigantesques et les dieux taillés dans cinquante pieds de granit qui, aux jours des fêtes solennelles, voient encore des foules de six à huit cent mille âmes s'agenouiller devant eux.

Pas un village qui n'ait sa pagode, ses brahmes officiants, ses pundits commentant sous les portiques la loi ancienne. Et l'on ne se douterait pas que le seul temple de Chelambrum, dans le Carnatic, nourrit une population de plus de quinze mille brahmes qui parlent encore sanscrit.

Aussi est-ce là, au centre de toutes les antiques traditions, en face des institutions brahmaniques, puissantes encore au point de vue religieux, que la science parviendra à reconstituer l'Inde ancienne, à découvrir l'origine de tous les mythes de l'antiquité grecque et de l'idée chrétienne, à faire l'histoire de toutes les invasions qui ont colonisé le monde ancien.

Il y a longtemps, sur le point qui nous occupe, que les brahmes du sud, ont émis cette opinion que les livres sacrés du Bengale n'étaient pas des ouvrages originaux, ni même des copies fidèles, et voici les explications que j'ai entendu donner par beaucoup d'entre eux, à l'appui de leurs dires.

« L'invasion musulmane, disent-ils, eut à son début un caractère essentiellement religieux : tous ses efforts tendirent à soumettre à la loi du Prophète les populations qu'elle avait vaincues. Pour arriver à ce résultat, tous les moyens lui furent bons : massacre en masse de tous les sectateurs de Brahma réfractaires à la circoncision, destruction par le fer et le feu de tous les monuments historiques, de toutes les bibliothèques, de toutes les pagodes, édification de mosquées dans toutes les contrées soumises... Elle porta sa main sacrilège sur tout ce qui rappelait un souvenir, une croyance, une œuvre du passé.

Les livres, la langue sacrée, les traditions religieuses disparurent, puisqu'il n'y avait plus de temples pour prier...

Plus tard, quand l'empire de Delhi fut solidement établi, les sectateurs d'Hayder-Ali se relâchèrent un peu de leur persécution, et sans autoriser le rétablissement des pagodes qu'ils avaient détruites, ils permirent à chaque indou de se livrer aux exercices de son culte dans l'intérieur de sa maison ; de là est

venue la coutume qui existe encore dans le Bengale et les provinces supérieures, d'avoir dans chaque maison un brahme attaché aux exercices religieux.

A cette époque, quelques sannyasis et autres dévots personnages vinrent chercher dans les pagodes du sud de l'Inde, qui avait échappé à la persécution musulmane, des copies des livres sacrés qu'ils ne possédaient plus.

Ces hommes de bonne volonté manquaient, pour la plupart, de la science nécessaire à l'accomplissement de leur œuvre; et ces copies mal faites servirent à leur tour de modèle à d'autres copies plus ou moins tronquées et dénaturées, suivant l'intelligence de ceux qui furent chargés de les transcrire... »

Telle est en substance la querelle qui divise les pundits du sud et du nord de l'Inde.

Tout en inclinant fortement vers les opinions du sud, qui fut le lieu de mes études et qui a pour lui ce fait historique considérable qu'il a échappé presque complètement à la persécution musulmane, je n'ai pas la prétention de trancher le débat; mais, en le signalant, je me crois en droit de dire à la science : Ne vous fiez point trop à vos textes sous prétexte qu'ils vous viennent de la Société asiatique de Calcutta. Tout l'Indoustan méridional qui a conservé la tradition par le temple, dont les brahmes

parlent encore sanscrit dans la famille et dans la pagode, repousse ces textes comme surchargés d'erreurs, d'omissions et d'interpolations...

M. Foucaux ne craint pas d'affirmer que les textes du nord sont des documents plus sûrs que les manuscrits des pagodes du sud de l'Inde... Quelle que soit l'incontestable autorité de mon contradicteur comme linguiste, je dois lui déclarer que je préfère l'opinion du dernier des brahmes, discutant sur les livres sacrés et les antiquités de son pays à tous les systèmes ingénieux de la science européenne.

Les fictions religieuses de l'extrême Orient ne sont point des réalités... des vérités absolues sur lesquelles l'Europe ait le droit d'imposer ses idées. A mon sens, la science n'a autre chose à faire que de les donner telles que les ont conçues leurs auteurs, c'est-à-dire les brahmes.

J'en ai fini avec l'examen de la critique de M. Foucaux, examen que je n'ai pu faire plus court en présence de toutes les questions intéressantes qui étaient soulevées. Mon contradicteur n'ayant guère procédé que par *autorité personnelle*, en s'appuyant une ou deux fois tout au plus sur des citations, tout le fardeau de la preuve m'incombait et m'obligeait de ne rien laisser sans réponse.

M. Foucaux a prétendu que l'espace lui manquait

pour relever toutes les inexactitudes de mon volume *Christna et le Christ*. Il est naturel alors de penser qu'il ne s'est pas attardé aux choses sans importance et que les inexactitudes qu'il a relevées doivent être considérées comme les plus graves... du moins on concevrait peu qu'il en fût autrement.

Au lecteur de voir si j'ai négligé ou laissé dans l'ombre une seule des objections et s'il doit, suivant les expressions mêmes de M. Foucaux, lire avec précaution un ouvrage que l'éminent professeur déclare cependant rempli d'érudition.

J'ai signalé plusieurs fois la prudence avec laquelle mon contradicteur *oubliait* d'aborder le fond même du débat et de s'expliquer sur les étranges similitudes des deux figures rédemptrices indoue et chrétienne. Les motifs de cette retenue sont faciles à saisir.

Il y a certainement en M. Foucaux deux hommes, le savant qui sait parfaitement où sont les origines du christianisme et ce qu'il faut penser de la révélation divine, et l'homme officiel plus sceptique au fond qu'il ne le paraît, qui pense que les religions sont des moyens d'agrégation sociale, des leviers de gouvernement, qu'il est inutile d'attaquer... les formules nouvelles ou prétendues telles, ne valant guère mieux que les anciennes.

Si je me trompe dans mon appréciation... M. Fou-

caux avait une belle occasion de tenir haut et ferme le drapeau de la révélation divine, et de lui apporter, ce qui lui fait le plus défaut, des preuves scientifiques... il aurait pu suivre la même voie que les missionnaires et les jésuites qui, ne pouvant supprimer Christna, viennent prétendre que le dieu indou est postérieur à la fable de Jésus-Christ, et en sont aujourd'hui à soutenir que le culte de la grande incarnation de Vischnou s'est transformé au souffle du christianisme, introduit par saint Thomas dans l'Inde.....

M. Foucaux n'a pas été tenté de couvrir de son pavillon scientifique de pareils anachronismes, il n'a pas comparé Christna et le Christ dans leur vie, leur mission, leur morale, leur culte, il eût été obligé de dire: *Ceci vient de cela...* et comme il ne pouvait conclure ni contre l'Inde, ni en faveur de la révélation, il s'en est tenu à des critiques sans importance... qui m'ont cependant donné l'occasion de creuser certains sujets qui ne sont pas sans intérêt pour la science. Les inexactitudes de citations sont là pour prouver l'embaras de mon contradicteur.

Ainsi, ayant dit : Qu'en architecture, l'art indou inspira l'art antique de l'Égypte et de la Grèce..., et qu'en sculpture les Indous concurent par grandes masses, mais ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec... je cherche encore à m'expli-

quer pourquoi M. Foucaux a cru devoir supprimer les deux mots *architecture* et *sculpture* et créer ainsi, de son propre fait, une contradiction qu'il me reproche ensuite.

Comment n'a-t-il pas vu qu'il me suffirait de rapprocher les textes tronqués... pour montrer immédiatement à mes lecteurs dans quel esprit et par quels procédés j'étais attaqué.

On a pu le voir: cet exemple que je cite n'est pas isolé, et je puis dire de la critique à laquelle je viens de répondre, qu'elle s'est bornée à me prêter des opinions qui n'étaient ni dans mon livre, ni dans mon esprit, et à rapprocher des lambeaux de phrases qui, grâce aux mots *élagués*, n'avaient plus le sens que je leur avais donné.....

De plus, il reste acquis que mon adversaire a esquivé le fond même du débat... qui l'eût entraîné dans la discussion religieuse et forcé de conclure.

J'ai tenu à répondre longuement à M. Foucaux parce qu'il était nécessaire de bien accentuer les points de vue différents où nous nous plaçons tous les deux pour étudier le passé brahmanique.

M. Foucaux s'éloigne prudemment de toutes les questions religieuses, qui le conduiraient à des rapprochements qu'il ne veut pas faire, à des conclusions qu'il ne veut pas tirer... à se prononcer, en un mot, entre la révélation et la tradition... Je recherche

au contraire dans le passé tous les faits qui prouvent que les croyances de tous les peuples sont nées des mêmes superstitions, conservées et perpétuées par la tradition, et que la révélation est une invention sacerdotale...

Il est clair que les voies différentes que nous suivons tous deux ne peuvent nous faire atteindre le même but.

Dans la critique d'un ouvrage qui soutient que la légende du Christ juif est née de la légende du Christna indou, M. Foucaux n'a pas trouvé une seule fois l'occasion soit de nier Christna, soit d'affirmer le Christ.

C'est toujours la lutte du savant et du catholique; M. Foucaux, qui est un des linguistes les plus éminents de ce temps-ci, ne pouvait nier Christna ou Khrisna (peu importe l'écriture du nom).

M. Foucaux, qui est catholique, ne pouvait nier le Christ. Mais il est temps, je crois, d'écouter l'avis du poète :

Claudite jam rivos...

Un dernier mot :

Est-ce que le Christ, le Fils, le Bon, qu'adoraient les thérapeutes, ne serait pas le trait d'union naturel de la tradition entre le Christna brahmanique et le Christ du symbole de Nicée et des Évangiles... de ces

Évangiles dont le manichéen Fauste disait à l'époque même de leur apparition :

« Tout le monde sait que les Évangiles n'ont été écrits ni par Jésus-Christ, ni par les apôtres, mais, longtemps après, par des inconnus qui, jugeant bien qu'on ne les croirait pas sur des choses qu'ils n'avaient pas vues, mirent à la tête de leurs récits des noms d'apôtres ou d'hommes apostoliques contemporains. »

En terminant la revue des traditions qui composent la genèse religieuse de l'humanité, je répondrai à cette question.

DEUXIÈME PARTIE

LES TRADITIONS DILUVIENNES DE L'INDE

DE LA CHALDÉE

DE L'ÉGYPTÉ ET DE LA JUDÉE

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Évangiles dont le manichéen Fauste disait à l'époque même de leur apparition :

« Tout le monde sait que les Évangiles n'ont été écrits ni par Jésus-Christ, ni par les apôtres, mais, longtemps après, par des inconnus qui, jugeant bien qu'on ne les croirait pas sur des choses qu'ils n'avaient pas vues, mirent à la tête de leurs récits des noms d'apôtres ou d'hommes apostoliques contemporains. »

En terminant la revue des traditions qui composent la genèse religieuse de l'humanité, je répondrai à cette question.

DEUXIÈME PARTIE

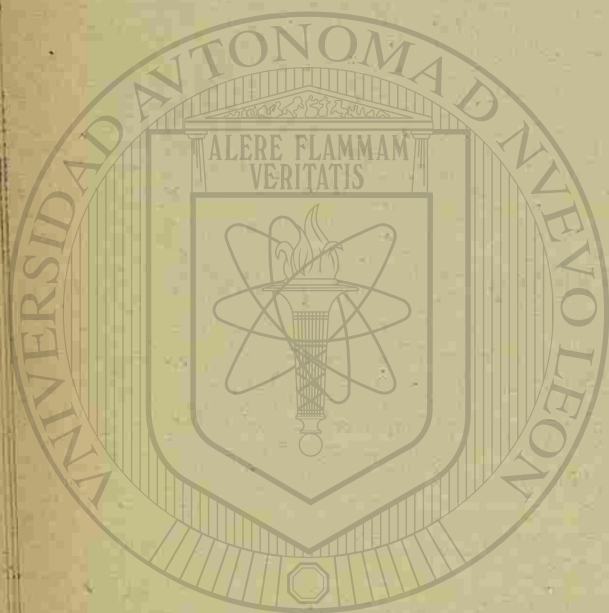
LES TRADITIONS DILUVIENNES DE L'INDE

DE LA CHALDÉE

DE L'ÉGYPTÉ ET DE LA JUDÉE

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



*
* *

Les traditions diluviennes de l'Inde sont tellement nombreuses... il en est de si différentes les unes des autres, que l'on serait tenté de se demander s'il n'y a pas des rapports étroits, entre ces souvenirs des premiers âges et les grands courants d'eau qui ont sillonné et ravivé notre globe pendant les premiers temps de la période quaternaire.

L'homme a-t-il été témoin de ces inondations gigantesques que la science appelle diluviennes?...

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



LES TRADITIONS DILUVIENNES

DANS L'INDE

ET CHEZ TOUS LES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ

CHAPITRE PREMIER.

LES DÉLUGES D'APRÈS LES TRADITIONS BRAHMANIQUES.

L'Inde antédiluvienne. — Dix dynasties de rois.
Le livre des rois de Manou.

Les Indous, et avec eux tous les peuples de l'extrême Orient, se donnent des antiquités que la science européenne a coutume d'appeler légendaires, dans l'impossibilité où elle se trouve de les faire concorder avec ses propres systèmes.

Nous ne nous sommes point donné pour mission (plusieurs siècles d'études suffiront à peine à la tâche) de reconstituer dans son ensemble la chronologie asiatique, mais nous devons avouer que si, comme certains orientalistes, nous rejetons, *sans les avoir*

approfondis, les calculs des brahmes, tous basés sur des observations astronomiques... nous commencerions par changer les nôtres, qui ne s'appuient que sur la fable mosaïque issue elle-même des légendes de l'extrême Orient.

Nous n'avons qu'une chose à dire à ce sujet : nous croyons fermement que, dans un avenir peu éloigné, la science reconstituera l'histoire du passé de l'humanité en dehors de la superstition sacerdotale, et qu'elle sera fortement aidée dans son œuvre ethnographique par les immenses trésors de traditions écrites que possède l'Indoustan.

Les traditions diluviennes, entre autres, sont tellement nombreuses....., il en est de si différentes les unes des autres, que l'on paraît tenté de se demander, s'il n'y a pas des rapports étroits entre *ces souvenirs des premiers âges* et les grands courants d'eau qui ont sillonné et ravivé notre globe pendant les premiers temps de la période quaternaire.

L'homme a-t-il été témoin de ces inondations gigantesques que la science a reconnues, sous le nom de diluviennes?... Tout dans la légende indoue tend à faire supposer que des peuples arrivés déjà à un haut degré de civilisation sur les bords du Cavéry et du Gange, ont assisté à quelques-uns de ces bouleversements qui se sont surtout fait sentir à l'ouest de l'Indus. Les immenses déserts salés qui s'éten-

dent de la Caspienne et de la mer d'Aral au golfe Persique et au détroit d'Ormuz, sont là pour démontrer qu'à des époques relativement récentes, la mer baignait encore ces contrées.

Les Védas et Manou, ces monuments de l'antique pensée asiatique, existaient bien avant la période diluvienne, *ceci est un fait incontestable qui a toute la valeur d'une vérité historique*, car en outre de la tradition qui fait sauver ces ouvrages par Vischnou lui-même du dernier déluge, tradition qui, malgré sa forme légendaire, repose certainement sur une réalité, on remarque que dans ces livres sacrés il n'est nullement question de ce cataclysme, que les Pauranas et le Mahabarata, et une foule d'autres écrits beaucoup plus récents, racontent dans tous ses détails, ce qui est une preuve de l'antériorité des premiers. Les Védas n'eussent pas manqué, en effet, de contenir quelques hymnes sur le terrible événement qui a dû, plus que toute autre manifestation de la nature, frapper l'imagination des peuples qui en ont été témoins.

Manou qui nous donne un récit complet de la création avec une chronologie des temps divins et héroïques jusqu'à l'apparition de l'homme, n'eut point non plus passé sous silence un fait de cette importance.

Mais nous avons parlé de *vérité historique*, et cette

opinion exige la présentation d'arguments plus formels.

Manou (liv. I^{er}, sloca 35) nous donne les noms de dix saints éminents, qu'il appelle les pradjapatis, ou seigneurs des créatures, dans lesquels les brahmes théologiens voient des prophètes ancêtres du genre humain, et que les pundits ou savants considèrent simplement comme dix rois puissants qui auraient vécu dans le crita-youga, ou âge du bien (l'âge d'or des Grecs).

Quelques commentateurs, et entre autres Collouca, prétendent aussi qu'ils représentent non pas dix personnages seulement, mais dix dynasties de souverains.

Voici leurs noms :

« Maritchi, — Atri, — Angiras, — Poulastya, — Poulaha, — Cratou, — Prachetas, — Vasichta, — Narada, — Brighou. »

Énumérant la descendance de ces êtres éminents qui, suivant l'expression de Manou, ont gouverné le monde, le vieux législateur brahmanique nomme comme descendants de Brighou :

« Swârotchicha, — Ottami, — Tamasa, Raivata, — le glorieux Tchâkoucha et le fils de Vivaswat, qui tous six se rendent dignes du titre de Manou (le divin législateur), qu'ont porté également les dix pradjapatis et tous les grands personnages de

l'Inde primitive. La généalogie s'arrête à ce dernier nom. »

Or, d'après les Pouranas et le Mahâbarata, ce fut sous un descendant de ce fils de Vivaswata, du nom de Vaivaswata, qu'arriva le grand cataclysme dont l'Inde, ainsi que nous le verrons, a transporté le souvenir par émigration, dans toutes les contrées de l'Orient et de l'Occident qu'elle a colonisées depuis. Le savant orientaliste Pauthier a donné la traduction de cet épisode sur lequel nous reviendrons bientôt.

La généalogie donnée par Manou s'arrêtant, ainsi que nous venons de le dire, à Vivaswata, il s'ensuit que cet ouvrage n'a connu ni Vaivaswata, ni le déluge.

Retenons bien l'énumération de ces dix dynasties selon les uns, ou dix rois primitifs selon les autres, nous aurons à les comparer plus tard avec des faits semblables de traditions chez les autres peuples de l'Orient.

Avant d'aborder les légendes du déluge, nous allons voir, d'après Manou, à quelle haute civilisation l'Inde était déjà parvenue, avant le cataclysme qui changea l'assiette des mers, fit disparaître l'Océanie, surgir peut-être la plus grande partie du continent occidental, et sépara du grand continent

asiatique tout ce chapelet d'îles qui parsèment la mer des Indes et le Pacifique.

On sait qu'un profond canal qui passe entre les îles de Bali et de Lombok semble délimiter la portion de l'ancien continent disparu qui se rattachait à l'Asie actuelle.

Ce canal a été sondé et géographiquement établi par le voyageur Russell, qui, pour cette reconnaissance d'une partie du vieux continent submergé, a reçu la grande médaille d'or des Sociétés géographiques de Londres et de Paris.

N'est-ce pas le cas de dire que plus la science avance et plus elle arrive par la géologie et la géographie sous-marine à donner raison aux prétentions de très-haute antiquité des peuples de l'Asie?

Manou qui a ignoré le déluge, alors que tous les écrivains postérieurs en parlent; Manou, qui nous fait connaître des peuples tellement disparus de la scène du monde que toute l'antiquité les a ignorés, et que lui seul en consacre le souvenir, en les nommant les ancêtres de l'humanité, va nous initier à l'Inde antédiluvienne, et nous comprendrons comment cette admirable contrée a pu conserver au profit de l'avenir, les traditions du passé que nous retrouverons dans tout l'Orient.

L'Inde avait déjà des rois, et le législateur sacré trace leurs devoirs dans un livre célèbre, qui est une

des pages les plus curieuses de l'histoire morale de l'humanité.

Voici la traduction de ce livre telle que nous l'avons faite sur un manuscrit des pagodes de Villenoor et de Chelambrum dans le sud de l'Indoustan, sous la direction du brahme qui nous enseignait le sanscrit. Elle contient quelques slokas qui ne se trouvent pas dans celle de l'illustre indianiste William Jones, dont elle diffère peu à part cela. Les différences que l'on pourra remarquer, et qui ne touchent guère au fond même de la doctrine, viennent de ce que je me suis servi des manuscrits du sud, tandis que l'indianiste anglais a adopté ceux du nord.

L'antique Égypte et la Chaldée ne nous ont rien laissé d'aussi extraordinaire, c'est la naissance du droit divin dans le monde, à une époque où les contrées occidentales étaient encore couvertes de glaciers, droit qui s'imposa peu à peu à tout l'Orient.

Le livre des lois de Manou.

« Écoutez, vertueux maharchis, ceci est le livre de la loi des rois. ®

« Vous allez apprendre quelle est l'origine du roi, et quels sont les devoirs qu'il doit remplir pour recevoir l'immortalité dans la vie future.

* * *

« Le roi qui a été initié selon l'usage, avec les cérémonies sacrées, ne doit avoir d'autre but que la justice.

* * *

« Lorsque le règne du mal envahit la terre, pour le salut de la justice et le bonheur de tous, le souverain maître créa le roi.

* * *

« Il le forma de la substance éternelle d'Indra, d'Avila, de Yama, de Sourya, d'Agni, de Varouna, de Tchandra et de Couvera.

* * *

« Ainsi formé de l'essence même de ces esprits supérieurs, le roi dépasse toutes les autres créatures, par sa majesté et ses vertus.

* * *

« De même que le soleil attire tous les regards, le roi attire tous les cœurs, et personne ne peut le regarder en face sans être ébloui.

* * *

« Il est comparable par sa grandeur et sa puis-

sance au feu, au vent, au soleil, aux génies des planètes, aux génies des eaux, de la terre et du ciel, il est le maître de toutes les richesses, il est l'incarnation de la justice.

* * *

« Ne dites jamais d'un roi, même dans son enfance : ce n'est qu'un mortel comme les autres, car c'est une divinité sous la forme humaine.

* * *

« Le feu ne consume que l'imprudent qui s'expose à ses atteintes, mais la colère d'un roi atteint non-seulement le coupable, mais encore toute sa descendance et anéantit tous ses biens.

* * *

« Après avoir médité sur toutes les affaires, et mûrement réfléchi sur les solutions à donner, un roi doit faire triompher la justice dans tous les temps et tous les lieux.

* * *

« Ne représente-t-il pas la majesté divine, celui qui est le dispensateur des richesses, dont le courage obtient la victoire, et dont la sagesse réprime le mal.

* * *

« Tout homme qui s'attaque au roi doit périr.

* *

« Que le roi ne cherche jamais à se soustraire à ce qui a été prescrit, et qu'il n'oublie jamais les choses permises et les choses défendues.

* *

« Le maître souverain a créé dès le commencement pour assister le roi, le génie du châtimement, qui est le protecteur de tous les êtres animés, le bras droit de la justice, et il l'a produit de sa propre substance.

* *

« C'est par la peur du châtimement, et l'espoir de la récompense, que toutes les créatures vivantes accomplissent leurs destinées selon les devoirs qui leur ont été prescrits.

* *

« Après avoir bien étudié les prescriptions de la loi et pris connaissance de toutes les circonstances du crime que le roi châtie avec justice tous ceux qui se livrent à la pratique du mal.

* *

« Le châtimement est l'arme du roi, qui veut gouver-

ner habilement et faire respecter la loi, c'est le meilleur moyen de maintenir les quatre castes dans le devoir.

* *

« Le châtimement est le véritable roi du genre humain, le châtimement est protecteur, ils veillent quand les juges sommeillent, les sages le considèrent comme l'image de la justice.

* *

« Appliqué avec une prudence et une sagesse qui rendent l'erreur impossible, il conduit les peuples à la paix et à la félicité; appliqué avec légèreté, il détruit de fond en comble les empires.

* *

« Si le roi ne protégeait incessamment le faible contre le fort, le timide contre l'audacieux, les hommes se conduiraient entre eux comme les poissons, qui vont sans cesse en se dévorant les uns les autres.

* *

« Les corbeaux déroberaient les offrandes du riz, faites aux dieux. Les chiens lécheraient le beurre des sacrifices. Nul ne posséderait rien en propre sur

la terre, et le soudras prendrait la place du brahme.

« Le châtement gouverne tout ce qui existe, la vertu se soutiendrait difficilement par ses seules forces, c'est la crainte du châtement qui maintient toutes les classes dans les limites qui leur ont été assignées, et qui permet à tous de jouir en paix de ce qu'ils ont amassé.

« Les devas, les titans, les gandharbas, les sarpas, les nagas, accomplissent les fonctions qui leur ont été données par la peur seule du châtement.

« De même sur la terre toutes les classes se mêleraient, toutes les lois seraient foulées aux pieds, et la confusion régnerait dans cet univers, si le roi oubliait le châtement et cessait de faire son devoir.

« Quand le noir châtement, à l'œil de feu, est appliqué aux forts par un roi plein de sagesse, les hommes au lieu de trembler se réjouissent.

« Un roi soucieux de la vérité et de la justice, nourri dans la lecture des livres sacrés, connaissant toutes les lois et n'agissant qu'avec prudence, est considéré par les sages comme le plus grand présent que le maître souverain puisse faire aux hommes.

« Mais un prince fourbe, colère, qui frappe en aveugle, qui n'écoute que ses plaisirs, ou ses caprices, est le pire de tous les maux, et sera détruit lui-même par le châtement.

« Le châtement administré mal à propos par un roi, qui n'a conscience ni de la justice, ni de la loi, anéantit bientôt ce roi et toute sa race.

« Pour poursuivre ce roi, le châtement détruirait les villes, les palais, les armées, il le poursuivrait jusque dans le ciel, anéantissant les saints et les dieux qui voudraient le défendre.

« Un roi faible d'intelligence qui ne s'entoure pas

de conseillers habiles, qui n'est mû que par l'amour des richesses et la satisfaction de ses sens, ne doit pas manier l'arme terrible du châtement.

« Que le souverain ait toujours une conduite pure, qu'il exécute fidèlement ses engagements, qu'il soit le premier à observer les lois et ne s'entoure que de serviteurs honnêtes, désintéressés et amis de la justice.

« Qu'il juge ses amis et ses ennemis avec la même équité, et ne frappe pas plus sévèrement les uns que les autres pour la même faute, qu'il ait le culte de la vérité et soit plein de douceur pour les brahmes.

« Le roi qui agit ainsi, quand bien même il serait aussi pauvre que celui qui glane sur les pas des moissonneurs, acquerrait en ce monde une réputation universelle.

« La renommée se reproduit partout à la ronde, comme la goutte d'huile de sésame dans l'eau.

« Le mauvais roi qui se conduit différemment, qui

ne sait pas contenir ses passions, est au contraire méprisé de tous.

« Sa renommée loin de grandir, se resserre constamment comme une goutte de beurre fondu dans l'eau.

« Le maître souverain a créé le roi pour être le protecteur des quatre castes et des quatre ordres¹; qui ne sauraient exister sans l'accomplissement des devoirs prescrits.

« Écoutez donc ce qui a été ordonné au roi pour qu'aidé de ses ministres, il protège les peuples.

« Qu'un roi se lève à l'apparition du soleil et qu'il s'entretienne des choses de son gouvernement avec les brahmes versés dans la connaissance de la sainte Écriture et des sciences morales, après leur avoir dit : Salut, vénérables sages.

« Qu'il soit plein de respect pour les brahmes qui ont passé leur vie dans l'étude du Vêda et dont la

1. 4 castes : brahmes, xhatrias, vaysias, soudras; 4 ordres : novices, maîtres de maisons, anachorètes, dévots ascétiques.

conduite est pure. Celui qui vénère les vieillards est honoré par les dieux.

« Qu'il soit humble, sage, mesuré comme eux, et prenne exemple sur leur conduite, l'humilité et la modestie n'ont jamais été une cause de perte pour un roi.

« Une foule de princes ont disparu avec toute leur famille et toutes leurs richesses, pour n'avoir pas su accomplir leurs devoirs.

« Un grand nombre de saints personnages ont reçu des royaumes en récompense de leur sagesse et de leur modestie.

« Vena perdit son trône et la vie pour sa mauvaise conduite, ainsi que les rois Nahoucha, Soudasa, Yavana, Soumankha et Nimi.

« Tandis que Prithou fut élevé au trône par sa sagesse et ses vertus, et de même Manou. Couvera

devint le dieu des richesses et le fils de Gâdhi parvint au rang de brahme.

« Le roi doit se faire enseigner les trois Védas¹ et la triple doctrine qu'ils contiennent, les lois fondées sur la coutume et la tradition, l'application des peines, la science du raisonnement et la connaissance de l'âme universelle, par les sages parmi les brahmes; qu'il se renseigne ensuite des travaux de chaque caste, auprès des membres les plus experts de ces castes.

« Qu'il s'applique par dessus tout à dominer ses passions; celui qui ne sait être maître de lui ne saurait gouverner ses semblables.

« Qu'il fuie les vices qui engendrent avec eux une dégradation précoce et une mort misérable; il y en a dix qui proviennent de l'abus des plaisirs, et huit de la colère.

« Le roi adonné aux plaisirs perd ses vertus

1. Le quatrième, l'*Atharva-Vêda*, recueil de conjurations magiques, est réservé aux brahmes.

et son trône, le roi adonné à la colère perd l'existence.

* *

« La chasse, les dés et autres jeux, le sommeil pendant le jour, les conversations légères, les femmes, l'ivresse, le chant, la danse, la musique. les voyages sans but, tels sont les vices issus de l'amour des plaisirs.

* *

« La médisance, la violence, les actions secrètement commises dans un but nuisible, l'envie, la calomnie, l'extorsion du bien d'autrui, les injures, les coups, composent les vices issus de la colère.

* *

« Le roi doit s'efforcer de vaincre ses mauvais désirs, car c'est de cette source que découlent tous les vices.

* *

« Mais entre tous ces vices, ceux qu'il doit dans la première série fuir avec le plus d'ardeur, sont : l'usage des liqueurs enivrantes, l'abus des femmes et de la chasse.

* *

« Les coups, les injures, les actions nuisibles à au-

trui, sont les trois choses les plus mauvaises qu'il doit éviter dans la seconde série.

* *

« Entre le vice et la mort, la chose la plus pernicieuse est le vice, l'homme adonné au mal tombe dans les gouffres profonds du naraka (enfer), l'homme vertueux, au contraire, parvient au swarga (ciel).

* *

« Que le roi s'adjoigne sept ou huit ministres dont les familles ont depuis un temps immémorial été attachées au service de ses ancêtres, connaissent les lois, courageux, experts dans l'art de la guerre et d'une fidélité à toute épreuve.

* *

« Ce qui est difficile pour un homme dans le gouvernement d'un vaste royaume, devient facile avec l'assistance de conseillers habiles.

* *

« Que le roi soumette toujours à ses ministres les choses graves et qu'il prenne une décision avec eux seulement sur la paix, la guerre, la conduite des armées, la distribution de l'impôt, la sûreté du royaume et son amélioration constante.

* *

« Après les avoir tous interrogés séparément et en commun, qu'il prenne la décision la plus profitable.

* *

« Surtout qu'il ne fasse rien sans les conseils du plus savant des brahmes, son conseiller le plus habile quand il s'agira de faire un traité de paix ou d'alliance, de déclarer la guerre, de faire marcher une armée, de choisir ses positions, de diviser ses forces ou de se mettre sous la protection d'un prince plus puissant que lui.

* *

« Qu'il n'ait rien de caché pour lui, et après lui avoir dévoilé toutes les affaires, et avoir pris ensemble un parti, qu'il exécute sans hésiter ce qui aura été résolu.

* *

« Qu'il choisisse aussi d'autres ministres, d'une fidélité reconnue, habile dans différentes branches de l'administration et d'une intégrité éprouvée en matière de finance.

* *

« Le roi doit prendre autant d'hommes expérimentés

qu'il est nécessaire pour la bonne direction des choses de l'État.

* *

« Qu'il charge les gens actifs, braves et capables de la direction de ses armées, de la perception des impôts, de la direction des mines d'or et d'argent et de pierres précieuses, mais qu'il ne confie la garde de son palais qu'aux moins courageux d'entre eux.

(Le commentateur Collouca explique cette singulière ordonnance, par la peur que des hommes courageux et ambitieux, en voyant souvent le roi seul, ne soient tentés de le tuer pour prendre sa place.)

* *

« Qu'il choisisse ses ambassadeurs parmi les gens versés dans la connaissance des sastras, habiles à saisir toutes les nuances, toutes les contenance, tous les signes, tous les gestes, de mœurs pures, incorruptibles et de haute naissance.

* *

« L'ambassadeur d'un roi, quand il est adroit et savant autant qu'affable, qu'il est au fait de tout, sait apprécier les lieux et les temps. Il doit être d'une tournure agréable, courageux et expert dans l'art de savoir parler ou se taire.

* *

« Si du châtement dépend le bon ordre, si les finances et l'administration dépendent du roi, si l'armée dépend du général, la paix ou la guerre dépendent de l'ambassadeur.

* *

« C'est l'ambassadeur qui rapproche ou divise, car il traite toutes les affaires qui déterminent les ruptures ou les alliances.

* *

« Dans les négociations avec l'étranger, l'ambassadeur doit deviner ce qu'on lui cache; un signe, un geste, un maintien d'apparence indifférente doivent l'instruire; qu'il ait des émissaires habiles, prêts à s'aboucher avec ses courtisans mécontents.

* *

« Bien tenu au courant de tous les projets des souverains étrangers, le roi doit prendre les plus habiles précautions pour qu'ils ne puissent lui nuire.

* *

De la demeure du roi.

« Qu'il choisisse pour séjour un pays fertile en riz et menus grains, habité par une population honnête,

agréable et gaie, et où tout le monde puisse facilement s'approvisionner.

* *

« Qu'il habite une place forte défendue par un désert, des remparts de brique ou des pierres, ou des fossés pleins d'eau, ou des bois, ou une montagne, ou une armée.

* *

« Qu'il choisisse surtout une forteresse bâtie au sommet d'une montagne, et dominant de tous côtés la campagne, un tel lieu offre des avantages inestimables.

* *

« De même que les déserts protègent les bêtes féroces; les murailles, les rats qui s'y réfugient; les fossés pleins d'eau, les grenouilles; les bois, les singes; les armées, les habitants paisibles; de même un roi dans une place forte au sommet d'une montagne est à l'abri de ses ennemis.

* *

« Un archer derrière une muraille peut en défier cent, cent en défier dix mille, c'est pour cela que le roi doit accorder autant d'importance au choix d'une forteresse.

* *

« La place forte doit être abondamment pourvue d'armes, de soldats, de vivres, d'argent, de bêtes de trait, d'ouvriers, de machines, d'herbe, d'eau et de brahmes savants et vertueux.

* *

« Que le roi se fasse élever au centre, un palais bien distribué, orné avec richesse, commode en toutes saisons, pourvu de bains et de jardins et bien entouré d'ouvrages de défense.

* *

« Après s'être construit sa demeure, que le roi épouse une femme de sa caste, réunissant toutes les qualités exigées par la coutume et la loi, belle et vertueuse, et d'une famille renommée pour sa valeur.

* *

*Du directeur spirituel, du chapelain, des employés
des finances.*

« Qu'il entretienne à la cour, pour l'accomplissement des cérémonies domestiques, et du triple sa-

crifice ¹, un pourohita et un ritwidj (directeur spirituel et chapelain).

* *

« A chacun de ces sacrifices, le roi doit leur faire de riches présents; il est également prescrit de combler tous les brahmes de faveurs et de richesses.

* *

« Qu'il surveille attentivement les employés chargés de percevoir l'impôt dans ses États, qu'il ait soin qu'ils observent les lois faites pour cela, car le roi doit la justice à tous ses sujets.

* *

« Que dans chaque province des inspecteurs honnêtes soient chargés de surveiller les gens à qui le souverain a confié le service de l'État.

* *

De la vénération des brahmes et de l'aumône.

« Que le roi vénère les brahmes dès qu'ils ont terminé leur noviciat, les mérites acquis par la vénération des brahmes sont impérissables. ®

¹. Aussi appelé le sacrifice des trois feux.

* *

« Elles ne peuvent devenir la proie de l'ennemi ou des voleurs, les vertus acquises par ce moyen, c'est un trésor dont nul ne peut s'emparer.

* *

« La bénédiction reçue de la bouche d'un brahme est le plus précieux de tous les biens, il ne peut être consumé par le feu, ni être rongé par le temps.

* *

« L'aumône est la chose que le roi doit accomplir sans cesse; elle est méritoire faite à un homme d'extraction commune, doublement méritoire quand elle s'adresse à un simple brahme, elle l'est cent mille fois plus quand le brahme, qui la reçoit connaît le Véda; mais faite à un brahme théologien, elle porte avec elle des mérites infinis.

* *

« Selon que l'aumône est pratiquée dignement et avec un cœur pur, elle procure dans l'autre vie des avantages plus ou moins considérables.

* *

Conduite du roi à la guerre.

« Le roi a été créé pour protéger le peuple, et il ne doit jamais reculer à la guerre, que les forces de ses ennemis soient inférieures, égales ou supérieures aux siennes. Tel est le premier de tous les devoirs de la caste militaire.

* *

« Révéler les brahmes, faire l'aumône, protéger ses peuples, ne jamais fuir dans le combat, tels sont les devoirs qui conduisent le roi à l'immortalité.

* *

« Le roi qui se fait tuer dans les combats, en conduisant ses troupes courageusement en avant, est immédiatement transporté au swarga.

* *

« Désireux de la victoire, il ne doit jamais employer contre ses ennemis des armes déloyales, comme des flèches barbelées ou empoisonnées, ou des traits lancés par le feu ¹.

¹. Comme il ne saurait être défendu d'incendier le camp ennemi, ne faudrait-il pas voir dans ces traits, lancés par le feu, une sorte de composition dans le genre de la poudre à canon. Cette opinion a été soutenue par des commentateurs sérieux.

* *

« Il ne doit frapper ni un ennemi démonté, ni celui qui est blessé, ni celui qui dénoue sa chevelure et tend ses mains suppliantes en disant : je suis ton esclave. Qu'il les fasse prisonniers.

* *

« Qu'il ne frappe ni ceux qui dorment, ni ceux qui n'ont ni cuirasses, ni armes, ni les êtres inoffensifs, ni ceux qui observent la bataille sans y prendre part ¹, ni celui qui lutte déjà avec un adversaire ².

* *

« Ni celui qui a brisé son arme, ni celui qui est accablé de lassitude, ni les faibles, ni les fuyards; le devoir du guerrier courageux est de ne s'attaquer qu'à des ennemis dignes de lui.

* *

« Le lâche qui prend honteusement la fuite dans la bataille, s'il est tué, est immédiatement chargé, dans l'autre vie, de toutes les mauvaises actions de celui par qui il a été frappé.

1. Les neutres.

2. Ne pas se mettre deux contre un.

* *

« Et dans le cas où il aurait accompli quelques bonnes œuvres sur cette terre, c'est celui qui l'a vaincu et tué qui hérite de ces bonnes actions.

* *

« Chariots, chevaux, éléphants, parasols, riches tapis, provisions de riz et menus grains, troupeaux, métaux et objets de toutes natures, femmes et prisonniers, appartiennent de droit au vainqueur qui s'en est emparé.

* *

« Lorsque le roi a prélevé la part la plus précieuse qui lui est attribuée par le veda, le reste doit être indistinctement distribué entre tous ses soldats.

* *

« Telle est la loi établie par la coutume et l'Écriture sacrée, touchant la conduite de la caste royale et guerrière. Que le kchatra s'y soumette chaque fois qu'il est obligé de repousser ses ennemis par la guerre.

* *

« En conservant tout ce qui est conquête, et qu'il ne possédait pas avant, que le roi emploie les re-

venus qu'il en perçoit à soulager les misères de ses peuples et en fasse des libéralités à tous ceux qui en sont dignes.

* * *

« L'observation de tous ces préceptes procure à un roi une félicité égale à ses désirs sur la terre et dans le ciel, qu'il y conforme donc sa conduite.

* * *

« Le roi doit avoir une armée toujours prête et bien exercée, qu'il la tienne constamment en haleine, bien qu'il n'ait nuls desseins secrets et n'ait pas à épier le côté faible d'un ennemi.

* * *

« Car le roi qui possède une armée bien exercée, prête à tout, est respecté du monde entier; qu'il impose donc la crainte à ses voisins, par sa force militaire.

* * *

« Mais qu'il n'ait jamais recours à la perfidie et se tienne toujours en garde contre la perfidie de ses ennemis.

* * *

« Qu'il emploie tous ses soins à dérober à son

ennemi la connaissance de son côté faible et à connaître le sien. Comme la tortue, qu'il répare constamment toutes les pertes qu'il peut faire.

* * *

« Semblable au héron, qu'il réfléchisse sans cesse sur les avantages qu'il doit obtenir; il doit déployer dans l'attaque la valeur du lion, l'impétuosité du loup, et opérer sa retraite avec la prudence du lièvre.

* * *

« Lorsqu'il voit une foule d'ennemis prêts à lui tomber dessus à l'improviste, qu'il gagne du temps par des négociations, répande habilement des présents, et quand il a semé la division chez ses ennemis, qu'il les réduise par les armes les uns après les autres.

* * *

« Les sages ont de tout temps pensé que de bons traités d'alliance, qui sont respectés par tous, valent mieux que la guerre pour la prospérité des royaumes.

* * *

« Ainsi qu'un cultivateur débarrasse ses champs des mauvaises herbes, ainsi le roi doit chasser les ennemis de son royaume.

* * *

« En se conduisant ainsi avec sagesse, courage et prévoyance, un roi devient une divinité pour ses sujets; mais celui qui oublie ses devoirs et se conduit injustement avec ses peuples perd le trône pour lui et toute sa descendance.

* * *

« Ainsi que le corps et la vie se détruisent par l'épuisement, ainsi l'épuisement d'un royaume détruit la vie du roi.

* * *

De l'administration de l'État.

« Pour attirer la prospérité sur ses États, le roi devra toujours se conformer aux prescriptions suivantes : le royaume bien gouverné fait la gloire de son prince.

* * *

« Qu'il installe dans les villages, selon leur importance, des gardes commandés par des chefs d'une bonne réputation et dont tout l'emploi sera de veiller à la sûreté de tous

* * *

« Qu'il centralise bien son administration en établissant un chef par grâma (commune), qu'il réunisse dix communes sous l'autorité d'un seul, et donne ensuite un seul chef à cent communes, et un autre à mille communes.

* * *

« Le chef d'une commune doit en référer pour tout au chef de dix communes, qui en réfèrera lui-même au chef de cent communes, qui s'adressera ensuite au chef suprême de mille communes qui constituent la province.

* * *

« Le chef d'une commune percevra pour son salaire, au nom du roi, une ration de riz, de boisson et de bois déterminés sur la consommation de dix personnes.

* * *

« Le chef de dix communes prélèvera le produit de ce qui peut être labouré en un jour par deux charues doubles attelées chacune de six bœufs.

* * *

« Le chef de cent communes prélèvera pour lui

le produit des prestations et de l'impôt d'une commune.

« Le chef de mille communes recevra pour ses émoluments le produit de l'impôt d'une poura (ville).

« Toutes les affaires de mille communes, c'est-à-dire d'une seule province, doivent être soumises à un ministre du roi intègre, et habile.

« Dans toutes les nagara-poura (grandes villes), le roi devra entretenir un mandataire spécial d'une grande naissance, qui le représentera avec luxe et sera comme une planète au milieu des étoiles.

« Ce surintendant aura la mission spéciale de surveiller les autres fonctionnaires de la province, et le roi doit par des émissaires, être constamment au courant de la conduite des délégués qu'il met ainsi à la tête de chaque province.

« Car, presque toujours, les hommes que le roi

charge des affaires du royaume, sont des fourbes qui le trompent et qui pillent les deniers publics; le roi doit défendre le peuple contre cette espèce de gens.

« Que les gens en place qui extorquent de l'argent à leurs administrés soient privés de tous leurs biens par le roi et chassés du royaume.

Du salaire des serviteurs du roi.

« Le roi doit allouer à tous les serviteurs des deux sexes attachés à son service, un salaire journalier proportionné à leur casté et à leur emploi.

« Le plus infime des serviteurs doit recevoir chaque jour un pana de cuivre (quatre-vingts cauris, un peu moins d'un sol), deux fois par an un vêtement complet, et chaque mois un drona de riz (quarante-huit livres). Le premier des serviteurs doit recevoir six panas et ce qui s'y rapporte (six vêtements deux fois l'an, six drona de riz tous les mois).

* *

De l'impôt.

« Après s'être bien renseigné sur le prix des marchandises dans le lieu de production et dans le lieu de *revente*, considérant les dépenses qu'elles occasionnent, les précautions qu'elles nécessitent pour les apporter, le roi doit fixer l'impôt des commerçants (*vaysias*).

* *

« Qu'il réfléchisse bien et s'applique à établir toujours cet impôt sur de justes bases qui permettent aux marchands, en satisfaisant le trésor du roi, de retirer une rémunération suffisante de leurs peines.

* *

« Ainsi que la sangsue, les jeunes animaux qui tétent, et les abeilles qui ne prennent que peu de nourriture à la fois, que le roi s'applique à ne prélever l'impôt annuel que peu à peu et par petites fractions.

* *

« Le roi peut prélever annuellement la cinquième partie sur les troupeaux, l'or, l'argent et les

matières précieuses qui sont dans le commerce et suivant la richesse du sol, le sixième, le huitième ou le douzième des produits de l'agriculture.

* *

« Il a droit au sixième du bénéfice fait chaque année sur les bois de construction, sur la viande, le miel, le beurre clarifié, les parfums, les plantes médicinales, les sucres végétaux, les fleurs, les racines, les fruits.

* *

« Sur les feuilles à écrire, les plantes alimentaires, l'herbe des bestiaux, les ouvrages en sandal, les peaux, les vases de terre et tout ouvrage de granit, de marbre ou de pierre.

* *

« L'impôt ne doit jamais être perçu d'un brahme, quand même le roi serait dans l'infortune, que ce dernier veille au contraire à ce que les brahmes n'aient jamais à supporter la faim.

* *

« Si dans un royaume un brahme venait à souffrir de la faim, ce pays serait bientôt dévasté par la famine.

* *

« Mais si ce brahme est savant dans la sainte Écriture, que le roi se dépouille lui-même pour lui donner ce dont il a besoin, qu'il le traite comme son fils et lui donne la situation la plus honorable dont il puisse disposer.

* *

« Les sacrifices que les brahmes, protégés par le roi accomplissent chaque jour, prolongent son existence et contribuent à la prospérité de l'État.

* *

« Que les hommes de la dernière caste et ceux qui n'ont qu'un très-minime commerce pour exister, ne soient soumis que très-moderément à l'impôt.

* *

« Les bas artisans et les soudras, qui gagnent à peine de quoi vivre, doivent donner comme impôt un jour de travail par mois seulement.

* *

« Qu'il ne tarisse pas la source de ses richesses, par une trop grande âpreté, car il tarirait en même temps celle de son peuple, et le royaume tomberait en décadence.

* *

De l'esprit qui doit animer le roi.

« Que le roi soit sévère ou plein de mansuétude, suivant les cas et les gens, mais qu'il le soit toujours à propos, s'il veut être estimé de tout le monde.

* *

« S'il ne peut suffire à examiner par lui-même toutes les affaires importantes, qu'il se repose de ce soin sur un premier ministre choisi parmi les plus élevés, les plus honnêtes et les plus instruits dans les lois.

* *

« Sa principale occupation doit être la protection de ses peuples, et il l'accomplira en remplissant tous ses devoirs suivant les prescriptions de la loi.

* *

« Si un souverain permet que ses sujets soient enlevés par des brigands au cœur même de son royaume, ni lui ni ses ministres ne sont dignes de leur mission. Ce sont des fantômes de rois et de ministres.

* *

« Le roi n'a reçu tous les avantages dont il jouit,

toute la puissance qu'il possède, que pour défendre ses peuples; c'est là son devoir et il doit le remplir.

« Qu'il se lève un peu avant le jour, fasse ses ablutions et l'offrande au feu, puis, saluant les vertueux brahmes qui l'assistent, qu'il entre dans la salle de justice préparée pour le recevoir.

« Là : qu'il écoute tous ceux qui se présentent, et qu'il les charme par sa bonté et son équité. Qu'il tienne ensuite conseil avec ses ministres.

« Qu'il se rende avec eux sur un monticule, ou sur une terrasse de son palais, ou dans un bois solitaire et qu'il discute avec ses conseillers, loin des importuns et des curieux.

« Le roi qui sait cacher ses desseins, n'a rien à craindre de la coalition des autres princes, il étend peu à peu son pouvoir sur le monde entier, bien que d'abord il fût le moins puissant de tous.

« Les hommes peu sains d'esprit, les muets, les aveugles, les sourds, ceux qui bavardent comme certains oiseaux, les gens trop âgés, les malades et les estropiés, les étrangers et les femmes ne doivent jamais être admis dans le conseil.

« Quand les affaires de l'État lui laissent quelques heures de repos, qu'il s'entretienne avec les brahmes, ou réfléchisse seul sur la vertu, la richesse, le plaisir.

« Sur le moyen d'acquérir ces choses si opposées sans blesser la justice, sur l'éducation de ses fils et le mariage de ses filles.

« Sur le cas où il doit envoyer des ambassadeurs, sur les entreprises qu'il projette, sur la fidélité de ses mandataires (chargés de surveiller les chefs de province, sur les moyens de faire régner la paix entre tous dans l'intérieur de son palais.

« Qu'il médite sur les huit choses importantes dont

doivent s'occuper les rois¹, sur les cinq espèces d'espions qu'il doit employer² et sur les dispositions réelles des rois voisins à son égard,

« Sur la situation des rois étrangers qui, n'ayant que des royaumes peu importants, désirent les augmenter, sur les préparatifs du prince qu'on sait amoureux de conquêtes, sur la situation des neutres, mais surtout sur celle de son allié et de son ennemi.

« Le roi doit toujours tenir pour ses ennemis tous les princes dont les royaumes bornent le sien, ainsi que leurs alliés, et il aura pour amis et alliés tous ceux qui sont les voisins immédiats de ses ennemis. Sera neutre le prince qui ne se trouve dans aucune de ces deux situations.

« Qu'il s'arrange de façon à exercer une grande influence sur tous ces princes, soit par une conduite

1. Les huit choses importantes dont parle Manou touchent aux revenus, aux dépenses, missions des surintendants et des émissaires, défenses, délibérations, affaires judiciaires, sentences, peines.

2. Ces cinq espions à employer sont : les jeunes gens hardis, les ermites qui ont été chassés de la caste, les cultivateurs sans ressources, les marchands ruinés et les faux pénitents.

habile en employant les trois moyens, soit par la force des armes.

« Qu'il soit toujours prêt à employer une des six ressources prescrites.

« Ayant bien pesé toutes les chances de la situation, qu'il se conserve toujours la faculté d'attendre l'ennemi ou de l'attaquer, de faire la paix ou la guerre, de réunir des forces ou de les diviser, de combattre seul ou d'avoir des alliés.

« Que le roi sache bien qu'il y a deux espèces d'alliances et de guerres, deux modes de camper ou de marcher et de se mettre sous la protection d'un puissant souverain.

« Il y a deux sortes d'alliances : l'une qui a pour but de procurer des avantages définis avec des gages donnés d'avance, l'autre qui repose sur des avantages à conquérir. Il y a encore celle où les deux princes agissent de concert, et celle où ils opèrent individuellement.

* *

« La guerre est de deux espèces, on la fait pour soi, ou pour venger une injure fait à un allié, mais dans un cas comme dans l'autre, la seule préoccupation est de vaincre l'ennemi.

* *

« L'attaque et la marche effective seront également de deux sortes, selon que le roi marche seul ou avec ses alliés.

* *

« Le campement a lieu dans deux circonstances, lorsqu'on a subi de graves pertes résultant de fausses combinaisons, ou lorsque, étant assez fort, on veut laisser à son allié le mérite de vaincre et les dépouilles de l'ennemi.

* *

« Pour assurer son attaque ou sa défense, le roi doit diviser son armée en deux corps, se soutenant l'un l'autre, le système de la division des forces, tout en conservant la possibilité de les réunir facilement, a été proclamé ce qu'il y a de mieux par les savants dans l'art des six combinaisons.

* *

« Le roi doit se mettre sous la protection d'un roi puissant dans deux cas, lorsqu'il est accablé par le nombre, ou lorsqu'il suppose d'avance que plusieurs ennemis se réunissent secrètement pour l'attaquer.

* *

« Si le roi, attaqué à l'improviste par ses ennemis, est certain d'être le plus fort dès que ses préparatifs seront terminés, bien que cela doive d'abord lui causer quelques pertes, qu'il entame immédiatement des négociations pour gagner du temps.

* *

« Mais si son armée est réunie et dans la situation la plus florissante, s'il est sûr de sa puissance, qu'il poursuive la guerre.

* *

« Il ne doit accepter de protection d'un autre souverain juste et puissant, que quand, attaqué de tous côtés par les forces ennemies, il n'a ni le temps de négocier, ni la force de résister.

* *

« Si cette protection devait cependant lui coûter

trop cher et le soumettre à son protecteur, comme un novice à son gourou, qu'il ne craigne pas, malgré sa faiblesse, de faire plutôt une défense désespérée.

« Un prince instruit autant qu'habile doit employer ses talents à ne permettre qu'aucun prince, parmi ses alliés, les neutres ou les ennemis ne lui soit supérieur.

« Qu'il pèse avec prudence les avantages et les désavantages de tout ce qu'il veut entreprendre, qu'il considère surtout l'issue probable des choses et la compare à l'état présent.

« L'eroi qui voit toujours dans l'avenir, l'utilité et les désavantages d'un projet, qui sait se décider promptement pour ou contre, et comprend l'importance de chaque événement, n'est jamais surpris par l'ennemi.

« Être toujours prêt, afin de ne laisser prendre aucun avantage sur soi, ni par ses alliés ni par les

neutres, ni par les ennemis, voilà toute l'habileté d'un roi à la guerre.

« Dès que le roi a déclaré la guerre et qu'il s'est mis en campagne, c'est vers la capitale de son ennemi que doivent tendre tous ses efforts.

« Il doit, s'il se peut, commencer aucune expédition dans d'autres mois que ceux de Margasircha, de Phâouna et de Tchaitra, suivant le genre des troupes qu'il conduit avec lui.

« Cependant, si, dans la saison défavorable, il se voit près d'être surpris ou qu'il soit sûr de vaincre, il peut commencer la campagne.

« Après avoir bien préparé son entreprise, ses munitions, ses approvisionnements, lancé une nuée d'espions en pays ennemi, et tout arrangé pour la sûreté de son royaume.

« Qu'il ait des pionniers pour ouvrir trois espèces

différentes de chemins dans les plaines, les bois et les marécages et qu'il divise son armée en six corps, suivant les lois de l'art militaire, et, ceci fait, il peut s'avancer vers la capitale ennemie.

* *

« Qu'il se méfie de ces princes amis communs des deux parties et qui, sans se mêler à la lutte, donnent des conseils des deux côtés. Qu'il se méfie également des gens qui, au moment de la guerre, reviennent à son service après l'avoir abandonné.

* *

« Les troupes en marche doivent être disposées en colonnes, en carré, en losange avec le centre considérable et les extrémités plus faibles, en triangle, et toujours de façon à être prêtes à combattre à la moindre apparence de danger.

* *

« Que le roi se place toujours au centre d'une compagnie de ses gardes, rangée en bataille comme une fleur de lotus.

* *

« Partout où il suppose qu'il pourra être attaqué, il doit placer un commandant et un général éprouvé.

Lui-même se portera de ce côté, dès le début de l'attaque.

* *

« Dans tous les endroits convenables, doivent se trouver des postes isolés de soldats dévoués et fidèles, incapables de désertion, pour observer l'ennemi, le harceler et l'attaquer au besoin.

* *

« Qu'il divise son armée en compagnies de soldats peu nombreux, plus faciles à commander que des forces considérables, et après les avoir rangés selon les nécessités du moment et la situation du terrain, qu'il engage le combat.

* *

« Dans les plaines, la lutte doit commencer par les chars et les chevaux. Dans les lieux marécageux et abondants en cours d'eau, avec des éléphants et des bateaux pleins de soldats armés.

* *

« Dans les jungles couvertes d'arbres et d'herbes, avec des archers; dans un lieu découvert, avec des fantassins armés de sabres et de boucliers.

* *

« Qu'au premier rang soient placés des gens de Courou-Khetra, de Matsya, de Pantchala et de Soutrasena, car là sont nés les hommes courageux ; que l'on place ensuite tous les autres soldats d'après leur taille et leur adresse.

* *

« Avant le combat et quand tout est disposé pour l'attaque, que le roi examine avec soin tous les préparatifs, qu'il parle alors à ses soldats et les encourage.

* *

« Qu'il ne perde de vue aucun des corps de son armée quand elle est aux mains avec l'ennemi, qu'il observe comment tous se comportent et qu'il fasse secourir ceux qui faiblissent.

* *

« Si l'ennemi s'est réfugié dans une place forte, il doit l'entourer, ravager toute la campagne, détruire les provisions, tarir les sources, couper l'herbe et affamer son adversaire.

* *

« Qu'il détruise tout, comble les fossés, mine les remparts et harcèle continuellement l'ennemi, et chaque nuit fasse de fréquentes attaques.

* *

« Qu'il dispose habilement en sa faveur tous ceux qui peuvent lui être utiles, qu'il soit au courant de tout ce qui se passe dans la ville, et dès que l'occasion lui paraîtra propice, qu'il donne l'assaut sans crainte.

* *

« Cependant, il n'est jamais certain d'avance que la victoire appartiendra à telle ou telle armée, le roi peut donc faire tout ce qu'il jugera à propos pour éviter la bataille.

* *

« Il peut tenter de triompher par des négociations, des présents, ou en fomentant des dissensions dans les rangs ennemis.

* *

« Mais quand aucun de ces moyens n'a pu réussir,

qu'il s'en remette courageusement au sort des armes, et une fois décidé qu'il ne recule plus.

* *

« En pays conquis, que le roi respecte les divinités qui y sont adorées ainsi que leurs prêtres, qu'il fasse des largesses aux peuples et répande partout des proclamations pacifiques.

* *

« Après avoir soumis et pacifié toute la contrée, qu'il mette à la tête un prince de race royale et fasse la paix avec lui en lui imposant ses conditions.

* *

« Qu'il respecte les lois du pays et les fasse respecter par les autres telles qu'elles ont été établies par la coutume immémoriale.

* *

« Qu'il fasse habilement quelques présents aux courtisans du prince tombé, pour les rallier au prince qu'il vient de placer sur le trône, des présents habilement donnés concilient l'amitié de cette race de gens.

* *

« Tout en ce monde dépend du destin fatal. Le

destin se règle par les mérites successifs, acquis par l'homme dans ses existences précédentes, et comme les secrets de cette destinée ne sont pas connus, l'homme ne peut agir sur l'homme que par des moyens humains.

* *

« Cependant le vainqueur peut, s'il le veut, faire un traité de paix avec son propre adversaire et s'en faire ainsi un allié, préférant un ami pour l'avenir, à l'or et à une augmentation de territoire.

* *

« Mais qu'il scrute bien les dispositions du prince vaincu, qu'il voie s'il ne serait pas capable de profiter de sa générosité pour recommencer ses préparatifs, s'adresser à de puissants alliés et envahir à son tour son royaume, et qu'il voie alors s'il doit tirer profit de son expédition ou faire un traité d'alliance avec son adversaire.

* *

« Il est des cas où en augmentant son territoire et ses richesses, un roi devient moins puissant qu'en se ménageant un fidèle allié qui, malgré sa faiblesse, peut à un moment donné être d'un puissant secours.

* *

« Un faible allié, mais loyal, honnête, aimé de ses sujets, dévoué, courageux, est toujours digne d'estime.

* *

« De tous temps, un prince courageux, exécuter fidèle des devoirs prescrits, plein de science, qui n'oublie pas les services rendus, aussi ferme que juste, aussi compatissant que sévère, a été regardé par les sages comme invincible.

* *

« Connaître les hommes, pratiquer largement l'aumône, être affable, brave et habile, sont les qualités que doit posséder un prince dans la paix comme dans la guerre.

* *

« Lorsque le roi est en danger, il ne doit pas craindre pour se sauver de reculer habilement devant l'ennemi, dût-il abandonner une contrée riche garnie de bestiaux et de maisons.

* *

« Qu'il n'abandonne pas ses trésors qui peuvent

lui être d'un grand secours dans la retraite, mais qu'il sacrifie toutes ses richesses pour sauver son épouse, et son épouse pour sauver son royaume.

* *

« Qu'il n'ait recours à cette terrible extrémité de la retraite devant l'ennemi que quand il a épuisé tous les autres moyens de défense.

* *

De la vie intérieure du roi.

« Après avoir traité des affaires publiques avec ses ministres selon les règles prescrites et s'être livré à l'exercice des armes, qu'il accomplisse ses ablutions de midi, et rentre dans son palais pour s'y reposer.

* *

« Qu'il prenne d'abord son repas préparé et servi par des serviteurs de sa caste, et dont le dévouement a été mis à l'épreuve pendant un long temps. Que les mets soient consacrés par des mentras (prières); et éprouvés contre le poison.

* *

« Que dans tous ses aliments soient répan-

pus de puissants antidotes, et qu'il porte sur lui les pierres consacrées qui font avorter le poison et préservent du mauvais œil.

« Que des femmes convenablement ornées de riches parures et de superbes vêtements, viennent ensuite l'éventer, arroser son corps d'eau fraîche, et oindre ses cheveux de parfums.

« Que ces femmes soient visitées pour que l'on s'assure qu'elles ne cachent pas des armes, que l'on fasse ainsi pour la voiture, le lit, les tapis et les ornements destinés au service du roi.

« Après son repas, qu'il se livre à la joie pendant un certain temps, en compagnie de ses femmes, dans les chambres intérieures de son palais, puis qu'il s'occupe de nouveau des choses de l'État.

« Ayant revêtu son costume de guerre et rassemblé ses soldats, qu'il les passe en revue avec les éléphants, les chevaux, les chars garnis de faux, les

armes, les munitions et les approvisionnements. Que tout soit en état comme à la veille d'une bataille.

« Après avoir accompli ses ablutions du soir et assisté aux sacrifices religieux, qu'il prenne ses armes et se rende dans la chambre secrète du palais, où il continuera de recevoir les rapports de ses émissaires secrets.

« Après les avoir renvoyés, qu'il rentre dans son palais et prenne son repas du soir, entouré et servi par ses femmes.

« Après s'être récréé, en écoutant des récits merveilleux et les sons des instruments de musique, qu'il prenne, avant d'aller se reposer, quelques gâteaux de riz et de miel, des fruits, de l'eau pure et aille ensuite se reposer après avoir fait l'invocation prescrite.

« Telles sont les règles prescrites pour la conduite d'un roi, qui veut vivre heureux, se maintenir en bonne santé et faire le bonheur de ses sujets.

« Quand il est malade, qu'il charge exclusivement ses ministres du soin des affaires de l'État.

Avant de nous arrêter sur ces institutions d'autant plus curieuses pour nous, qu'elles se perdent dans la nuit des âges préhistoriques¹, nous allons donner la traduction du *Livre de la Famille* de Manou, qui contient les règles de conduite des quatre castes dans leur vie sociale, ainsi que les prescriptions faites aux rois de protéger la société contre ceux de ses membres qui ne respectent pas les lois.

Après avoir dressé ainsi un tableau complet de l'état social de l'Inde aux temps des dix dynasties antédiluviennes, nous pourrions voir qu'il n'est pas une coutume, pas un usage, pas une prescription légale de l'Orient et de l'extrême Orient, qui n'aient leur source, leur origine même dans le vieux législateur de l'Indoustan.

Nous prions nos lecteurs d'excuser ces répétitions

1. Eu égard à nos civilisations d'Occident, car, pour les savants pundits de l'Inde, l'histoire de ces temps reculés existe... Pourrions-nous jamais la démêler de la légende ? la est la question.

de la même idée qu'ils rencontrent à chaque pas dans tous nos ouvrages.

C'est que nous ne poursuivons qu'un seul but, prouver que *le berceau de tous les peuples de la race blanche est réellement dans l'Inde* et que les variations postérieures de types et de langages, ne peuvent rien contre cet axiome ethnographique, qui seul donnera les moyens de refaire sur des bases scientifiques l'histoire de l'humanité...

C'est que nous voulons détruire toutes ces inventions systématiques, qui créent des civilisations spéciales indépendantes à droite et à gauche suivant les besoins des savants qui veulent se singulariser par des théories originales.

C'est que nous croyons à l'unité de l'intellect humain, et à une loi naturelle et fatale d'évolution qui fait que tous les hommes partent du même point pour arriver au même but par les mêmes moyens.

Nous serons bien près d'avoir accompli notre tâche, lorsque nous aurons prouvé, à l'aide de documents authentiques (et nous n'en connaissons pas de plus authentiques que Manou), qu'il n'y a pas une conception humanitaire qui ne se retrouve dans l'Inde ancienne, et, comme on ne peut pas faire initier cette contrée par toutes les différentes civilisations qui, postérieurement, se sont épanouies sur le globe, on sera bien obligé de voir la contrée initia-

trice dans celle qui possède de toute antiquité toutes les coutumes, toutes les croyances civiles et religieuses de tous les peuples.

LE LIVRE DE LA FAMILLE ET DE LA CASTE DE MANOU.

Devoirs de l'homme et de la femme mariés.

« Je vais vous faire connaître quels sont les devoirs que doivent accomplir, soit comme époux, soit comme individus, l'homme et la femme qui veulent vivre dans la pratique du bien et acquérir une renaissance heureuse.

« La femme a constamment besoin de protecteurs, les plaisirs ont trop d'attrait pour elle, il faut qu'elle soit soumise à une autorité qui la surveille.

« La femme ne peut être laissée à ses caprices; dans son enfance, elle a pour protecteur son père; dans sa jeunesse, son mari; et, après la mort de ce dernier, ses fils.

« Le père qui ne marie pas sa fille à l'époque de la puberté commet un crime, le mari qui ne s'ap-

proche pas de sa femme dans la saison favorable renaîtra eunuque (perpika), le fils qui ne protège pas sa mère est maudit par les dieux.

« Il faut s'appliquer à préserver les femmes de la moindre souillure, car leur conduite peut entraîner le déshonneur des deux familles auxquelles elles appartiennent¹.

« Ceci est une règle qui s'applique à toutes les castes, le mari doit sans faiblesse veiller sans cesse sur la conduite de sa femme.

« En maintenant sa femme dans la voie du bien, le mari, en accomplissant son devoir, conserve la renommée de sa famille et la pureté de sa descendance.

« Le mari doit savoir qu'en fécondant le sein de sa femme, c'est lui-même qui se réincarne dans le germe, et c'est parce que son époux renaît par elle

1. La leur propre et celle de leurs maris.

que la femme est appelée par l'Écriture Djâyâ (celle en qui on renaît¹).

* * *

« Le fils qu'une femme met au monde a la même caste et jouit des mêmes avantages que son père, c'est pour cela que ce dernier doit surveiller sa femme, afin que le fils d'un étranger n'entre pas dans sa descendance.

* * *

« Les moyens violents contre les femmes sont absolument défendus par la loi. On ne réussit que par la déférence et en donnant aux femmes le moyen d'occuper leurs loisirs.

* * *

« Que la femme soit chargée de la perception des revenus et des dépenses, de la préparation de la nourriture, des soins du linge et des vêtements, et de l'entretien de la maison.

* * *

« Ce n'est pas en renfermant les femmes ou en les faisant surveiller par des hommes dévoués qu'on

1. Et Djâyâté, celui qui revoit.

peut être sûr de leur vertu. Il n'y a pas de femme mieux gardée que celle qui se garde elle-même.

* * *

« Les liqueurs enivrantes, les mauvaises compagnies, l'absence du domicile conjugal, les promenades avec des étrangers, les visites dans les maisons où il y a beaucoup d'hommes, le sommeil aux heures de travail, conduisent rapidement la femme au déshonneur.

* * *

« Il y a des femmes qui s'adonnent au vice par pure passion; l'âge et la beauté du complice leur sont indifférents : ce qu'elles recherchent, c'est un homme.

* * *

« Ces femmes passionnées et d'humeur inconstante n'aiment que le changement; c'est en vain qu'on fera bonne garde autour d'elle, elles seront toujours infidèles à leurs maris.

* * *

« Les maris qui s'aperçoivent qu'ils ont épousé des femmes douées d'un pareil caractère doivent cependant les surveiller sans relâche.

* *

« Ces femmes semblent n'avoir reçu, dès leur naissance, que l'amour du lit, de l'oisiveté, de la parure; elles ne songent qu'à faire le mal et à satisfaire leurs appétits charnels.

* *

« Il n'y a pour ces femmes ni sacrements (sans-cara), ni prières (nouras); les femmes perverses ne connaissent ni la sainte Écriture ni les sacrifices.

* *

« Les livres saints consacrent de nombreux slokas (versets) à faire connaître leur véritable caractère. Voici la formule d'expiation quand un fils a connaissance de la faute de sa mère.

* *

« Ma mère a souillé le sang des ancêtres dans une maison étrangère, que mon père purifie le sang souillé par l'infidèle.

* *

« Une femme vertueuse, quelle que basse que soit son extraction, devient du même rang que son

mari. Telle l'eau des fleuves qui se déverse dans l'Océan en acquiert les qualités.

* *

« Akchamâlâ, quoique d'une origine vile, s'étant mariée au Mouni Vasichta, et Sârangui, unie au Richi Mandapâla, obtinrent le même rang que leurs époux.

* *

« Non-seulement ces femmes, mais une foule d'autres, quoique de vile naissance, sont parvenues à une situation très-élevée par les seuls mérites de leurs maris.

* *

« Ainsi a été indiquée la conduite de l'homme et de la femme mariés. Écoutez maintenant les lois qui regardent les enfants et qui procurent le bonheur en ce monde et dans l'autre.

* *

Du mariage et des enfants.

« Toute femme qui ne désire s'unir qu'à son mari et dans le but d'avoir des enfants, est l'honneur de la maison, elle est aussi respectable qu'un brahme

de cent ans versé dans la sainte Écriture; elle est pour ceux qui l'entourent la déesse de la prospérité.

* * *

« Donner des enfants à son mari, les élever avec soin, veiller au bien-être de la maison, s'occuper avec intelligence de toutes les affaires domestiques, tels sont les seuls devoirs de la femme.

* * *

« De la femme vertueuse, mère de nombreux enfants, le mari obtient le bonheur et les plus délicieux plaisirs, les mânes des ancêtres s'en réjouissent dans le ciel autant que de l'accomplissement des sacrifices pieux.

* * *

« La femme fidèle à son mari, qui est chaste dans ses pensées et ses paroles, aussi bien que dans son corps, en ce monde est respectée par tous les gens de bien, et dans l'autre elle obtient la même récompense que son époux.

* * *

« La femme qui trahit ses devoirs envers son mari est non-seulement méprisée en ce monde, mais elle renaîtra dans le ventre d'un chacal impur et sera en proie aux maladies les plus honteuses.

* * *

« Voici maintenant la loi qui concerne les enfants et que tous les hommes doivent observer, car elle a été édictée par les Maharchis, les ancêtres de cette race d'hommes, et constamment depuis enseignée par les sages.

* * *

« Ils ont déclaré que l'enfant avait pour père le mari, mais la sainte Écriture contient deux opinions sur ceci : suivant les uns, le père est celui qui a véritablement engendré l'enfant; selon d'autres, le père est le mari de la mère.

* * *

« La loi compare la femme aux champs et l'homme à la semence. c'est en effet par l'action du champ et de la semence que tous les êtres animés reçoivent la vie.

* * *

« Dans certains cas, la semence du mâle agit avec plus de puissance, dans d'autres, c'est la matrice de la femelle. Lorsque tous deux agissent de concert avec la même force, le produit est toujours supérieur.

* *

« Si l'on compare l'action du mâle à celle de la femelle, l'action du mâle doit être déclarée supérieure, car chez tous les êtres animés le mâle se distingue toujours par sa force.

* *

« Quelle que soit la graine que l'on sème à la saison propice dans un champ convenablement labouré, cette semence produit des plantes de la même espèce que celles dont elle provient.

* *

« Cette terre est la matrice primitive des êtres, mais la semence qu'elle fait végéter ne reçoit pas ses qualités distinctives de cette matrice.

* *

« Puisque dans le même champ, des semences différentes, semées aux époques convenables, se développent toutes dans la même matrice et produisent des plantes différentes les unes des autres,

* *

« Ainsi les diverses espèces, telles que le riz, le

menu grain, le haricot, le sésame, l'orge, l'oignon, la canne à sucre, se développent avec leur nature propre dans le même terrain.

* *

« Semez la graine d'une plante, il n'arrivera jamais qu'il pousse une plante d'une autre espèce.

* *

« C'est pour cela que celui qui connaît la loi qui préside aux choses, telle qu'elle est extraite des védas et des angas, et qui ambitionne une postérité qui lui appartienne et des moissons qui soient bien à lui, ne doit jamais répandre sa semence dans le champ d'un autre.

* *

« Ceux qui connaissent bien les vieilles traditions récitent les versets que Vayou composa jadis, pour énumérer les inconvénients qui résultent de cet acte.

* *

« Ainsi qu'un chasseur décoche en vain une flèche sur le cerf qu'un autre a déjà abattu, la semence répandue dans le champ d'un autre est perdue pour celui qui la sème.

* *

« Les sages qui vivaient dans les temps primitifs où le roi Prilhou fut surnommé l'époux de la terre ont déclaré que le champ était la propriété du premier qui l'avait défriché et cultivé, et le cerf, celle du chasseur qui l'a blessé mortellement¹.

* *

« C'est ainsi, par droit d'antériorité, que l'enfant appartient toujours au mari de la mère, quand bien même il ne serait pas le père véritable.

* *

« Un homme n'est complet que par sa femme et son fils, les saints brahmes l'ont dit, « l'époux et l'épouse ne font qu'une personne. »

* *

« La femme ne peut être séparée de son époux, ni par la vente ni par l'abandon. Telle est la loi promulguée dès le début par le seigneur des créatures.

* *

« Il y a trois choses que les hommes vertueux ne

¹ 1. Mêmes principes dans les législations modernes

font qu'une fois en leur vie : Partager une succession, donner sa fille en mariage et prononcer la parole consacrée : je l'accorde.

* *

« Pour les femelles des animaux et pour les filles esclaves, le propriétaire a seul droit sur le croît et non le maître du mâle qui a fécondé; de même, le mari de la femme est considéré comme le père de l'enfant.

* *

« Si un taureau féconde cent vaches, les veaux appartiennent au propriétaire des vaches, et le taureau a fait une besogne qui ne profite pas à son maître.

* *

« Ainsi, tous ceux qui, n'ayant pas de champs, répandent leurs semences dans le champ des autres, travaillent pour les propriétaires de ces champs.

* *

« Si cependant, en vertu d'une convention spéciale, le propriétaire donne un champ à un autre pour l'ensemencer, le produit appartient par moitié au propriétaire et au sèmeur.

* *

« Mais en l'absence de tout pacte, le propriétaire du champ est le propriétaire de la moisson semée par un autre, comme si les graines avaient été déposées dans sa terre par le vent.

* *

« Telle est la loi du champ et de la semence qui s'applique à tout ce qui pousse par la terre, comme à tout ce qui naît d'une matrice.

* *

De la femme sans enfants.

« Je vais vous déclarer maintenant quelle est la loi qui concerne les femmes qui n'ont pas d'enfants

* *

« La femme d'un frère aîné doit être considérée comme la belle-mère d'un frère plus jeune, et la femme du plus jeune frère comme la belle-fille du frère aîné.

* *

« Le frère aîné qui s'approche charnellement de la femme de son jeune frère, et le frère plus jeune de

la femme de son aîné, sont notés d'infamie, à moins que le mariage n'étant stérile, il n'y ait consentement mutuel.

* *

« Lorsqu'on n'a pas d'enfants, la progéniture que l'on désire peut être obtenue par l'union de l'épouse, convenablement autorisée, avec un frère ou un autre parent.

* *

« Arrosé de beurre liquide, afin que la chair ne touche pas la chair, et, gardant le silence, que le parent chargé de cet office, en s'approchant pendant la nuit de la femme sans enfants, engendre un seul fils, mais jamais un second.

* *

« Quelques-uns de ceux qui connaissent à fond la question, se fondant sur ce que le but de cette disposition pourrait n'être pas complètement atteint par la naissance d'un enfant qui peut mourir, sont d'avis que les femmes peuvent loyalement engendrer de cette manière un second fils.

* *

« L'objet de cette commission une fois obtenu suivant la loi, que les deux personnes, le frère et la

belle-sœur, se comportent l'une à l'égard de l'autre comme un père et une belle-fille.

* *

« Mais un frère, soit l'aîné, soit le jeune, qui, chargé de remplir ce devoir, n'observe pas la règle prescrite et ne pense qu'à satisfaire ses passions, sera dégradé ; dans les deux cas, s'il est l'aîné, comme ayant souillé la couche de sa belle-fille, s'il est le plus jeune, comme ayant souillé la couche de son père.

* *

« Mais ceci n'est que pour la femme mariée sans enfants et autorisée par son mari, une veuve sans enfants ne peut être autorisée par les parents à concevoir du fait d'un autre, car ceux qui lui permettent de concevoir ainsi violent la loi primitive.

* *

Il n'est question en aucune manière d'une pareille commission, ni dans la coutume ancienne, ni dans les livres sacrés ; les lois qui ont rapport au mariage ne disent pas que la veuve puisse concevoir pour donner un fils à son mari décédé, *sans contracter une autre union.*

* *

« En effet, cette pratique qui ne convient qu'à des animaux, a été blâmée honteusement par les hommes vertueux et instruits, bien qu'elle soit dite avoir eu cours parmi les premiers hommes à l'époque de Véva.

* *

« Ce roi, qui soumit autrefois l'univers à ses lois et qui fut un des conquérants les plus célèbres de la caste royale, se laissa emporter par sa passion pour les femmes et sous son règne, il y eut beaucoup de mélange dans les castes.

* *

« Depuis cette époque, les gens de bien désapprouvent l'homme qui, par égarement, invite une veuve sans enfants à recevoir les caresses d'un autre homme en dehors du mode prescrit.

* *

« Que la jeune femme dont le mari vient de mourir soit épousée de nouveau par le propre frère du mari, et à son défaut par le plus proche parent, d'après la règle suivante.

* *

« Après avoir épousé selon le rite cette jeune veuve, vêtue de blanc et connue comme étant de bonnes mœurs, que le nouveau mari s'approche d'elle avec respect pendant la saison favorable, et comme si elle était encore la femme de son frère, jusqu'à ce qu'elle ait conçu, et l'enfant est dit fils du défunt.

* *

« Qu'un homme vertueux, après avoir dit de sa fille à un jeune homme de sa caste « je vous l'accorde, » se garde ensuite de la promettre à un autre, il encourrait les mêmes peines que celles portées contre le faux témoignage.

* *

« Bien qu'il l'ait épousée selon la loi, un homme ne doit jamais hésiter à abandonner une femme qui n'était pas vierge ou qui est atteinte de maladies comme la lèpre ou d'éléphantiasis qu'on lui a caché avec soin.

* *

« Si un père donne sa fille en mariage en cachant

qu'elle est atteinte d'un de ces défauts, l'acte peut être annulé à la volonté de l'époux.

* *

« Quand le mari s'absente pour quelque temps pour ses intérêts, qu'il ne quitte point la maison sans pourvoir largement à tous les besoins de sa femme pendant toute son absence. La femme la plus honnête peut s'oublier dans la misère.

* *

« Si en la quittant son mari a pu lui laisser pour son existence, qu'elle mène une vie retirée et ne prenne part à aucune fête. Si son mari n'a rien pu lui laisser, qu'elle se livre à une occupation permise pour subvenir à son existence.

* *

« Si son mari est parti pour un pèlerinage, qu'elle attende huit années, pour la guerre ou pour s'instruire, qu'elle attende six ans; pour son plaisir, trois ans, mais ce temps écoulé qu'elle se mette à sa recherche. ®

* *

« Un mari peut supporter le refus de sa femme

pendant une année¹, mais passé ce délai, il doit prendre tout ce qui lui appartient et se séparer d'elle.

* * *

« La femme qui repousse son mari parce qu'il a la passion du jeu ou des liqueurs spiritueuses, au lieu de le soigner comme un malade, doit être renfermée dans les appartements intérieurs pendant trois mois, sans ses ornements et parures habituels.

* * *

« Celle qui repousse un mari criminel, atteint d'éléphantiasis ou de lèpre, impuissant, ennuqué ou fou, ne doit subir aucune peine.

* * *

« La femme de mauvaise conduite, qui se livre à l'ivresse, méchante, obstinée, querelleuse ou atteinte de maladies contagieuses, doit céder sa place à une seconde épouse et elle ne doit plus occuper que le second rang.

* * *

« Il en sera de même de la femme stérile, au bout

¹. Cela doit s'entendre de l'union conjugale.

de huit ans, de celle qui a perdu tous ses enfants au bout de dix ans, de celle qui n'a que des filles au bout de onze, toutes passent au rang de seconde épouse. Mais pour celle qui ne parle jamais qu'avec colère, elle doit y être reléguée de suite.

* * *

« Mais pour celle qui stérile, ou malade, ou a perdu ses enfants, ou n'a que des filles, est une femme vertueuse, elle ne peut voir entrer une seconde épouse dans la maison conjugale que si elle y consent, et elle conserve le premier rang.

* * *

« La femme qui légalement est reléguée au second rang et qui, par jalousie ou colère, quitte son mari, doit être renfermée dans l'intérieur de la maison pendant un certain temps, si elle persiste, qu'elle soit répudiée en présence des anciens de la caste.

* * *

« Que celle qui est surprise à boire des liqueurs défendues, dans une fête permise, ou, sans l'autorisation de son mari, court les réjouissances publiques, soit punie par la caste d'une amende de six krichvalas.

* *

« Si le dwidja, — deux fois né, brahme qui a terminé son noviciat, — prend plusieurs femmes de castes différentes, elles occupent dans la maison le rang que leur assigne l'élévation de leur caste ¹.

* *

« Mais c'est à une brahmine seulement que le dwidja doit confier les soins qui regardent sa personne, la préparation des aliments et des objets accessoires aux sacrifices.

* *

« Celui qui, ayant pour première femme une brahmine, confierait à des épouses d'un rang inférieur ces différents devoirs à accomplir, devrait être rejeté au rang des tchandalas, comme coupable d'avoir méprisé une brahmine.

* *

« Que le père de famille fasse choix d'un jeune homme de sa caste, instruit, d'une bonne réputation, bien fait et agréable à voir, et qu'il lui donne

¹. D'après la coutume enregistrée ici par Manou, les jeunes filles sont mariées, dans l'Inde, à l'âge de cinq ou six ans, et restent chez leur père jusqu'à l'époque de la nubilité.

sa fille en mariage bien avant l'époque de la puberté.

* *

« Il serait préférable qu'une jeune fille ne quittât jamais le toit paternel jusqu'à son dernier jour, plutôt que d'être donnée en mariage par son père à un homme pervers.

* *

« Si un père néglige de marier sa fille nubile, au bout de trois ans elle a le droit de se choisir un mari dans sa caste.

* *

« La jeune fille qui se choisit un époux dans ces circonstances ne commet rien de répréhensible, et non plus le mari qu'elle se donne.

* *

« Mais, dans ce cas, que la femme se garde de rien emporter des biens de la maison, ou des bijoux qu'elle a reçus de ses frères et de son père. Ce serait une faute grave. ®

* *

« Aucun présent ne sera donné au père à l'occasion du mariage, par celui qui épouse une fille nu-

bile, le père n'a plus de droits sur sa fille qui a retardé pour elle le moment heureux de la maternité.

* *

« Qu'un homme de trente ans épouse une fille de douze ans, un homme de vingt-quatre une fille de huit, tel est la loi imposée à celui qui est arrivé à l'âge de remplir ses devoirs de chef de famille.

* *

« Lorsqu'un homme épouse une femme qui lui a été désignée par les dieux à l'aide de certains présages, il doit, si elle est vertueuse, la protéger et la vénérer quand bien même il ne se sentirait pas attiré vers elle.

* *

« La destinée de la femme est de perpétuer la famille par les enfants, celle de l'homme est de les engendrer, et ce double devoir, auquel concourent l'homme et la femme, est consacré par l'Écriture sacrée.

* *

« Si le fiancé vient à mourir après avoir fait les présents de noces, un de ses frères doit épouser la jeune fille à moins qu'elle ne s'y refuse.

* *

« Le père peut recevoir des présents, mais jamais une gratification; le mariage de sa fille aurait alors lieu par une vente. Il n'est pas permis, même à un soudras, de recevoir une gratification pour le mariage de sa fille.

* *

« Même dans les créations antérieures, l'Écriture ne dit pas qu'une jeune fille ait été donnée par une espèce de vente, au moyen d'une gratification.

* *

« Que le mari et la femme soient fidèles l'un à l'autre jusqu'au terme de cette existence, tel est le devoir d'où découlent toutes les autres vertus.

* *

Du partage des successions.

« Vous venez d'apprendre quels sont les devoirs des époux entre eux, et la règle pour avoir des enfants quand l'union est stérile; écoutez maintenant ce qui concerne les successions.

* *

« Après la mort de leur père et de leur mère, les frères peuvent se partager entre eux les biens laissés par leurs parents.

* *

« Mais il est mieux que le frère aîné prenne l'administration de tout le patrimoine, et tous les enfants continuent à vivre en communauté comme du vivant de leur père.

* *

« Le père, par la naissance d'un fils, acquitte la dette des ancêtres¹, c'est pour cela que le fils aîné est le chef de la famille.

* *

« Le fils aîné qui veille à l'accomplissement du srâddha funéraire et donne l'immortalité à ses ancêtres est considéré comme l'enfant du devoir. Les autres enfants naissent de l'amour.

* *

« Le frère aîné doit avoir pour ses jeunes frères

1. Qui consiste à perpétuer les cérémonies funéraires en l'honneur des ancêtres, cérémonies qui ne peuvent être accomplies que par le fils aîné.

l'affection d'un père; ces derniers doivent également le vénérer comme tel.

* *

« Du frère aîné dépend la prospérité ou la perte de la famille; c'est lui qui lui donne une bonne renommée. Aussi ceux qui connaissent les prescriptions de la loi respectent-ils toujours l'aîné.

* *

« Cependant les frères peuvent vivre aussi bien séparés qu'en communauté; la séparation multiplie les actes pieux puisque chaque frère devient par là chef de famille et a le droit de sacrifier. La loi considère donc la vie séparée comme bonne.

* *

« Avant le partage, le vingtième doit être réservé à l'aîné, avec le choix dans les objets du ménage, le second prend la moitié de la part de l'aîné, et le dernier né le quart.

* *

« Tous les frères prennent ensuite une part égale, mais il n'y a de prélèvement que pour les trois premiers.

* *

« Quand tous les prélèvements sont opérés, que les biens soient mis en masse, et avant le partage que l'aîné prenne encore le dixième sur toutes choses.

* *

« Dans le cas où il n'y a pas de prélèvement du dixième, que les frères, soucieux de leurs devoirs, fassent sur leur part un cadeau à l'aîné comme signe d'affection.

* *

« Si l'on suit le mode de prélèvement qui vient d'être indiqué, toutes les parts doivent être ensuite égales, mais s'il n'y a pas de prélèvement le partage devra se faire ainsi.

* *

« L'aîné prendra une part double; le second une part et demie et tous les autres frères une part égale; telle est la loi.

* *

« Que les frères donnent à leurs sœurs le quart de

leur part. Ceux qui n'obéiront pas à cette injonction seront exclus de la succession et dégradés.

* *

« Un seul animal n'est pas susceptible de partage : s'il reste un mouton, un bouc ou un taureau, l'animal appartient à l'aîné.

* *

« Si un frère, pour procurer un fils à son aîné décédé, autorisé par les parents, s'est approché de sa femme, l'enfant qui vient à naître représente le frère aîné et a tous ses droits de prélèvement au partage¹. Telle est la loi.

* *

« Par cet acte, le frère aîné décédé est devenu père; son fils ne peut pas être moins bien traité que lui, il ne peut pas recevoir une part égale, alors que son père l'aurait reçue double.

* *

« Lorsque le second fils est né de la femme mariée la première, et l'aîné de la femme mariée la seconde, il n'y a pas de doute sur le partage.

¹ Le père naturel n'est considéré que comme un oncle.

* *

« Le plus beau taureau du troupeau doit être prélevé par le fils né de la première femme, ensuite les parts entre les différents frères sont proportionnées à la caste de la mère.

* *

« Parmi les fils nés de mères d'un rang égal par la caste, les parts sont égales, sauf le prélèvement accordé à l'aîné et au second.

* *

« Le droit de sacrifier et de prononcer les swa-brâh-manyas appartient à l'aîné; s'il naît deux jumeaux, le droit d'aînesse est conféré à celui qui est venu au monde le premier.

* *

« Lorsqu'un père n'a pu procréer un fils, il peut charger sa fille de lui en donner un en prononçant les paroles suivantes au moment de son mariage :
« Que le fils qui naîtra d'elle devienne le mien pour
« l'accomplissement des cérémonies funéraires sur
« tombe. »

* *

« Ainsi dans les temps primitifs, le Pradjapati-Dakcha prononça les paroles sacramentelles au mariage de toutes ses filles, pour la perpétuité de sa descendance et du sraddha funéraire.

* *

« Il en maria dix à Dharma, treize à Casyapa et vingt-sept à Soma en prononçant les paroles consacrées.

* *

« Le fils d'un homme est sa chair, sa fille ne fait qu'un avec lui, pourquoi donner l'héritage à la branche collatérale puisqu'elle peut lui consacrer son premier-né.

* *

« De même que la fille hérite de tout ce qui a appartenu à sa mère, le fils de la fille dont le père n'a pu avoir un héritier mâle, remplace ce fils et hérite; il doit offrir au sraddha deux gâteaux funéraires aux mânes de son aïeul maternel et de son père naturel.

* *

« Tous deux étant issus du même aïeul, il n'y a

légalement aucune différence entre le fils d'un fils et le fils d'une fille.

« Si une fille étant chargée de donner un fils à son père, ce dernier vient lui-même à avoir un fils, le partage sera égal entre les deux enfants; la mère n'a pu transmettre un droit d'aînesse qu'elle n'avait pas.

« En cas de mort de la fille qui a reçu mission de consacrer son premier-né à son père, avant que l'enfant soit né, le mari a droit à toute la succession de sa femme. »

« Que la commission ait été donnée secrètement ou ouvertement, sans que le père marie sa fille à un homme de sa caste, le premier-né devient le fils de son aïeul maternel, et il accomplira les cérémonies funéraires.

« Par les prières de son fils, le père gagne les sphères célestes, par celles du fils de son fils, il devient immortel, par celles du fils de son petit fils, il va habiter le soleil.

« C'est ainsi que le fils délivre son père des renaissances maudites et qu'il le fait monter au séjour de Brahma. On l'appelle le sauveur de l'enfer.

« Que le fils d'une fille qui a été consacré à son aïeul maternel, dans les cérémonies funéraires, offre les premiers gâteaux aux mânes de sa mère, les seconds à celles de son aïeul, et les autres à celles de son bisaïeul.

« Lorsqu'un fils, doué de bonnes qualités, est donné en adoption, quoique n'étant pas fils par le sang, il est apte à hériter.

« L'adopté ne fait plus partie de la famille naturelle, il n'hérite pas d'elle, et comme du patrimoine dépend la cérémonie funéraire, le père qui a donné son fils en adoption ne recevra pas de lui des cérémonies funéraires. ®

« Le fils d'une femme qui n'a pas reçu la commis-

sion spéciale de concevoir d'un autre homme que son mari, est repoussé comme le produit de l'adultère.

* *

« Le fils engendré par le frère avec la femme de son frère, alors qu'il existe déjà un enfant mâle, est regardé comme le produit de la débauche; il ne peut y avoir d'autorisation valable pour ce fait.

* *

« Quand bien même la femme a été autorisée à concevoir des œuvres du frère de son mari, si le fils n'a pas été conçu selon les règles qui ont été prescrites, il n'a pas droit à l'héritage, car il est d'une naissance dégradée.

* *

« Mais celui qui a été conçu ainsi qu'il a été dit par une femme et un frère autorisés, devient le fils du mari d'après la règle : « la semence et les fruits » appartiennent au propriétaire du champ. »

* *

« Le frère qui a reçu tous les biens, et la femme de son frère mort, après avoir engendré un enfant pour le défunt, doit restituer tout le patrimoine à ce fils.

* *

« Ainsi a été prescrit le partage, entre frères nés de femmes de la même caste. Voici les règles établies pour le partage entre fils de femmes de castes différentes.

* *

« Quand un brahme a quatre femmes, appartenant aux quatre castes, et qu'il a eu des fils de chacune d'elles, le partage doit se faire de la manière suivante :

* *

« L'esclave qui conduit le labourage, le taureau étalon, le char de la divinité, les bijoux, la maison paternelle sont reçus par le fils de la brahmine à titre de prélèvement.

* *

« Le restant de la succession, étant mis en masse, il prendra encore trois quarts de la succession, le fils de la femme kchatria prendra deux parts, le fils de la vaysia une part et demie, le fils de la soudra une part, si ses frères veulent la lui donner¹.

1. Le soudra est de la caste des serviteurs, presque un esclave, et l'enfant, dans l'Inde, suit la condition de la mère.

* *

« S'il n'y a pas de prélèvement, la succession doit être divisée par un homme expert dans la loi en dix parties égales. Le partage se fera alors comme suit :

* *

« Le fils de la brahmine prendra quatre parts, le fils de la kehatria trois, le fils de la vaysia deux, le fils de la soudra une, avec le consentement de ses frères.

* *

« Le fils d'une soudra et d'un père brahme xchatria ou vaysia n'a pas droit à l'héritage ; si cependant, de son vivant, son père lui a donné quelque chose, cela reste sa propriété ; mais, en aucun cas, il ne peut recevoir plus du dixième de la succession, quand même il serait seul fils.

* *

« Mais tous les fils de dwidjas, nés de mère appartenant à la caste brahme, ont droit à une part égale, après avoir donné aux deux aînés leur prélèvement.

* *

« Un soudra ne peut épouser que des femmes de

sa caste : le partage alors, y eut-il cent fils, se fait par parts égales.

* *

« D'après le présent code de Manou, il y a douze espèces de fils, dont six sont parents et jouissent du droit d'héritage, et six qui sont parents, mais n'héritent pas.

* *

« 1° Le fils d'un mariage légitime ; 2° le fils de la femme autorisée à concevoir d'un autre selon le mode prescrit ; 3° le fils reçu du mariage de sa fille, d'après les paroles consacrées ; 4° le fils adopté ; 5° le fils né secrètement, mais dont la faute de la mère n'est pas prouvée ; 6° l'enfant trouvé et que les dieux commandent d'élever, sont les six fils parents et héritiers.

* *

« 1° Le fils d'une fille non mariée ; 2° celui d'une femme déjà enceinte au moment de son mariage ; 3° un fils acheté ; 4° le fils d'une femme répudiée ; 5° le fils qui s'est donné lui-même en l'absence de parents naturels ; 6° le fils d'une soudra, sont parents, mais n'héritent pas.

* *

« L'homme qui quitte cette terre en ne laissant

que des fils de la seconde catégorie pour accomplir les cérémonies funéraires, ressemble à celui qui traverse un fleuve dans une barque trouée.

* *

« Les fils légitimes ont seuls droit à la succession de leur père, cependant il leur est enjoint de subvenir aux besoins de leurs autres frères.

* *

« Dans l'ordre qui a été indiqué pour les six fils qui héritent, celui qui précède exclut tous ceux qui suivent; chacun n'hérite que dans son rang à défaut d'un frère de rang supérieur.

* *

« Celui qui occupe toujours le premier rang est le fils né d'un homme et d'une femme légitimement unis; il est dit né des flancs de son père et de sa mère.

* *

« Le fils conçu avec un autre suivant l'autorisation légale, par la femme d'un impuissant, d'un malade ou d'un mort, reçoit le nom de fils de la femme.

* *

« Le fils adopté est celui qui est donné par son

père et par sa mère naturels à un homme qui n'a point d'enfant mâle, en invoquant les dieux des eaux et leur faisant une libation propice. Ne peut être adopté que l'enfant qui est de la même caste que l'adoptant.

* *

« Ce fils accepté par un homme de la même caste que lui, qui est doué de qualités estimables et connaît ses devoirs funéraires, est appelé fils adopté.

* *

« L'enfant qui naît secrètement dans une maison, sans qu'on sache qui est le vrai père, appartient au mari de la mère.

* *

« Si un enfant abandonné est recueilli par un homme et, qu'après certains présages faisant connaître la volonté des dieux, ce dernier déclare vouloir l'élever, comme son fils, l'enfant est dit *fils trouvé*.

* *

« Si une fille met au monde un fils dans la maison de son père sans que le mariage s'ensuive avec le séducteur, l'enfant est dit fils d'une fille.

* * *

« Si une fille enceinte se marie, qu'elle avoue ou non sa grossesse, l'enfant qui naîtra sera dit accepté avec la mère, et il sera le fils du mari.

* * *

« Si un homme sans enfants en reçoit un de parents de la même caste que lui, moyennant une gratification, l'enfant est dit fils acheté.

* * *

« L'enfant d'une femme répudiée ou veuve, qui a pris un autre époux, est dit fils d'une remariée.

* * *

« Si la femme a été répudiée vierge et que, vierge encore, elle soit reprise par son mari, on doit accomplir de nouveau les cérémonies nuptiales.

* * *

« L'enfant qui se donne après la mort de son père et de sa mère, ou parce qu'il a été abandonné d'eux, est dit fils qui s'est donné.

* * *

« Si un brahme adonné à la débauche procrée un

enfant avec une femme de la caste vile ou esclave, l'enfant est dit fils d'un dégradé.

* * *

« Le fils d'un soudra et d'une femme esclave peut recevoir une part d'héritage si ses frères légitimes y consentent, telle est la loi.

* * *

« Les onze fils qui viennent d'être énumérés ont été reconnus par la loi, en l'absence d'un fils légitime, pour la perpétuité des cérémonies funéraires.

* * *

« Si, parmi plusieurs frères, il en est un qui ait un fils, Manou a déclaré que ce fils pouvait accomplir les cérémonies funéraires pour tous ses oncles ; ce fils alors hérite d'eux comme de son père.

* * *

« Si parmi plusieurs femmes qui ont le même époux, une seule a produit un enfant mâle, toutes doivent pareillement le considérer comme leur fils.

* * *

« Les fils seuls héritent de leur père et de leur mère, mais l'héritage d'un homme qui meurt sans

enfants retourne à son père, à sa mère et à ses frères.

« Chaque héritier mâle doit offrir les libations d'eaux et les gâteaux funéraires à trois ancêtres; il est le quatrième dans la ligne descendante, le cinquième ne peut participer aux cérémonies qu'après la mort du quatrième.

« Les collatéraux n'héritent qu'à défaut d'héritiers directs; à défaut de collatéraux, les parents éloignés participent à l'héritage, ou bien encore le précepteur hérite de son élève ou l'élève de son précepteur.

« S'il n'existe aucun de ces héritiers, que des brahmes versés dans la connaissances de la sainte écriture et parfaitement vertueux héritent, pour la perpétuité des cérémonies funéraires.

« Ce qui appartient aux brahmes ne peut jamais accroître au domaine du roi, mais dans les autres castes, en l'absence de tout héritier, l'héritage revient au roi.

« Si une veuve sans enfants met au monde un fils avec un parent de son mari défunt, l'héritage de son mari revient à ce fils, chargé d'offrir les pin-dhas (gâteaux) funèbres.

« S'il existe deux fils de la même mère, mais de maris différents, que chacun prenne exclusivement l'héritage de son père.

« A la mort de leur mère, tous les frères et sœurs utérins ont droit à une part égale de sa succession.

« Plusieurs sources contribuent à accroître le patrimoine de la femme : les présents donnés devant le feu de l'hymen, ceux qu'elle reçoit quand elle se rend au domicile conjugal, et ce qui lui est donné par son père, sa mère et ses frères.

« Les présents qu'elle reçoit pendant le mariage

de ses parents ou de son mari appartiennent à ses enfants, même avant la mort du père.

« Tous les biens d'une femme qui meurt sans enfants et qui a été mariée suivant les modes de Brahma, des dieux, des saints, des musiciens célestes ou des pradjapatis, reviennent à son mari.

« Mais la fortune de celle qui a été mariée selon les autres modes revient à son père et à sa mère, si elle meurt sans enfants.

« Lorsqu'une femme de caste inférieure est mariée à un brahme qui a d'autres femmes de sa caste, tout le bien de cette femme, si elle meurt sans enfants, doit revenir aux enfants des brahmines.

« La femme ne prélève rien sur les biens de son mari ou de ses parents, à moins qu'elle n'y ait été autorisée par eux.

« Les bijoux et autres objets de toilette à l'usage des

femmes ne doivent pas être compris dans le partage par les héritiers, sous peine de dégradation.

« Les hommes chassés de la caste, les eunuques, les fous, les aveugles, les sourds, les muets, les estropiés n'ont pas part à l'héritage, mais leurs parents sont tenus, sous peine d'infamie, de pourvoir à tous leurs besoins.

« Les enfants de ces incapables, venus en légitime mariage, avec commission pour la femme de concevoir d'un autre, peuvent hériter.

« Après le décès du père de famille, si les enfants vivent en communauté, tout ce que le frère aîné amasse par son travail, accroît au patrimoine commun pendant tout le temps d'étude des plus jeunes frères.

« Le temps d'étude accompli, que les frères gardent chacun pour eux leurs bénéfices personnels, puisque ces biens ne viennent pas du père, telle est la loi.

* * *

« Les biens acquis par le travail, une chose donnée par un ami, un parent, à cause d'un mariage ou par affection, appartiennent à ceux qui les reçoivent.

* * *

« Si un frère a amassé de grands biens par son industrie, il fera bien de renoncer à sa part dans la succession de son père au profit de ses frères moins fortunés, qu'on lui donne néanmoins un présent.

* * *

« Tout ce qu'un frère amasse, sans employer pour cela les biens de la famille, ne doit pas malgré lui entrer dans le partage, puisque lui seul l'a gagné.

* * *

« Lorsqu'un père amasse quelque chose en dehors du bien des ancêtres, et sans se servir de ce bien, il n'est pas tenu de le laisser à ses enfants, il a la libre disposition de ce qu'il a seul acquis.

* * *

« Si, après avoir vécu en communauté, et s'être

ensuite séparés, des frères mettent de nouveau leurs biens en commun, à l'époque du second partage toutes les parts seront égales, le droit de l'aîné a été épuisé dans le premier partage.

* * *

« Si un frère vient à mourir ou embrasse la vie cénobitique, que ses autres frères, et à leur défaut ses frères et sœurs utérins, se divisent sa part entre eux.

* * *

« Si un frère aîné cherche à tromper ses frères dans le partage, qu'il soit privé de son droit d'aînesse par le roi, et frappé d'une amende.

* * *

« Le frère adonné à des vices brutaux, doit être privé de sa part, que l'aîné la partage entre les plus jeunes de ses frères.

* * *

« Si le père fait le partage de son vivant, et qu'un enfant naisse après le partage, chaque frère donnera sur son bien une part proportionnelle au nombre d'enfants.

* *

« Les dettes et les biens étant ainsi distribués selon les prescriptions légales, tout ce qui n'aurait pas été compris dans le partage, doit être distribué dans la même proportion.

* *

« Les voitures, les vêtements et tous les objets dont chaque frère se servait, la provision hebdomadaire de riz, les esclaves femelles attachées au service de chacun, le chapelain de la famille, n'entrent pas dans le partage.

Des jeux de hasard.

« Les règles des héritages entre parents viennent d'être énumérées, apprenons maintenant la loi qui concerne les jeux de hasard.

* *

« Le roi qui ne veut pas perdre son royaume doit défendre ces deux abominables pratiques, causes de toutes les ruines, les jeux de hasard et les paris.

* *

« Le roi doit faire tous ses efforts pour extirper

ces deux plaies, les jeux de hasard et les paris doivent être punis comme le vol.

* *

« Les jeux de hasard sont ceux pour lesquels on emploie des dés ou des osselets, les paris ont lieu sur des combats d'animaux qu'on excite.

* *

« Quiconque joue, parie ou fait jouer et parier, doit recevoir le même châtiment corporel que celui infligé au Soudra qui porte les signes distinctifs du brahme.

* *

« Les joueurs, danseurs, chanteurs, charlatans, les contempteurs de la sainte Écriture, ceux qui cherchent à s'élever au-dessus de leur caste, les débitants de liqueurs fermentées, doivent être bannis du royaume.

* *

« Lorsque cette race d'hommes se multiplie dans un royaume, elle pervertit les hommes vertueux. ®

* *

« Dès les temps les plus anciens, le jeu a été re-

gardé comme engendrant la haine et toutes les mauvaises passions, c'est pour cela que les sages le défendent même comme distraction.

* *

« Done, que tout homme surpris à jouer en public ou dans l'intérieur de sa demeure, soit puni par le roi.

* *

De l'application des peines par le roi.

« Les hommes des trois castes : Khatia, Vaysia et Soudra, qui ne pourront acquitter l'amende qui leur a été imposée, devront la payer par leur travail ; le brahme ne payera que peu à peu.

* *

« Que la peine corporelle qui doit être infligée par le roi, aux femmes, aux enfants, aux fous, aux vieillards, aux pauvres et aux infirmes, soit légère, avec le fouet, une petite tige de bambou ou une petite corde.

* *

« Que tous les ministres qui ne considèrent leur position, que comme un moyen d'amasser des ri-

chesses et de ruiner leurs ennemis, aient leurs biens confisqués par le roi.

* *

« Que le roi frappe de mort ceux qui rendent de fausses ordonnances, qui tuent des brahmes, des femmes ou des enfants, ou qui s'entendent avec ses ennemis.

* *

« Tout procès qui a été jugé une fois, et où toutes les prescriptions de la loi ont été observées, ne doit plus être recommencé.

* *

« Mais quand une affaire a été injustement décidée par un ministre ou un juge, que le roi n'hésite pas à examiner de nouveau l'affaire, et à condamner les prévaricateurs à une amende.

* *

« Le meurtrier d'un brahme, celui qui boit des liqueurs spiritueuses, celui qui séduit la femme de son directeur spirituel, sont considérés comme les plus grands coupables.

* *

« Après l'expiation prescrite, que le roi inflige à

ces hommes la mort ou tout autre châtiment corporel.

* *

« Ou bien que sur le front de celui qui a souillé la maison de son directeur spirituel, l'image des parties naturelles d'une femme soit marquée avec un fer rouge ; sur le front de celui qui a bu des liqueurs spiritueuses, la marque de l'instrument du distillateur ; pour vol d'or, la patte d'un chien ; pour meurtre d'un brahme, le corps d'un homme sans tête.

* *

« On ne doit ni manger, ni sacrifier, ni étudier, ni se marier avec de pareilles gens ; qu'ils soient errants sur la terre, exclus de toutes castes.

* *

« Tous ceux qui portent au front ou à l'épaule les marques de la flétrissure, doivent être abandonnés de leurs parents, de leurs amis ; que nul ne leur présente l'eau, le riz et le feu. Telle est la loi édictée par Manou.

* *

« Mais les criminels, à quelque caste qu'ils appar-

tiennent, s'ils ont été admis à l'expiation par la purification religieuse, ne seront pas marqués ; qu'ils soient condamnés par le roi à la plus forte amende.

* *

« Si le coupable est un brahme, qu'on lui inflige une amende moyenne, ou qu'on le bannisse du royaume en lui laissant emmener ses biens et sa famille.

* *

« Les coupables des autres castes doivent, suivant les cas, perdre tous leurs biens, et même, en cas de préméditation, être mis à mort.

* *

« Un roi vraiment juste ne doit pas s'approprier les biens des coupables qu'il condamne, la cupidité pourrait le rendre criminel lui-même. Qu'il les emploie en aumônes, ou les donne aux brahmes instruits dans le Véda.

* *

« Qu'il offre à Varouna, le seigneur du châtiment, tous ces biens confisqués, et qu'il en assiste les brahmes pauvres, les pèlerins, les infirmes et les femmes sans père, sans mari, sans enfants.

* *

« Quand un roi ne prend pas pour lui les biens des coupables, une ère de prospérité se répand constamment sur son royaume.

* *

« Les moissons poussent abondamment et arrivent à maturité, les enfants en bas âge ne sont pas saisis par l'esprit de la mort, les femmes ne font pas d'estropiés.

* *

« Quand un homme de caste vile insulte les brahmes, que le roi lui inflige un châtement corporel en proportion avec son crime.

* *

« Que le roi se garde de frapper un innocent et de laisser échapper un coupable; la justice n'est que l'application de la loi, égale pour tous.

* *

« Le roi qui connaît ses devoirs, doit s'appliquer à gouverner d'après la loi, non-seulement son propre royaume, mais encore les pays qu'il a conquis.

* *

« Établi dans une contrée fertile, ses places fortes bien approvisionnées suivant les données de l'art militaire, qu'il emploie les loisirs des officiers à poursuivre le mal.

* *

« C'est ainsi, en protégeant les gens de bien et en châtiât sans relâche les coupables, qu'un roi parvient au séjour immortel.

* *

« Le roi qui ne s'inquiète que de percevoir les impôts et de vaquer à ses plaisirs et qui ne réprime pas les méchants, voit bientôt le mal envahir son royaume, et lui-même sera exclu du swarga (ciel).

* *

« Le royaume dont le souverain s'occupe sans cesse jouit de la paix, et prospère comme un arbre que l'on émonde et que l'on arrose sans cesse.

* *

« Le roi doit savoir qu'il y a deux espèces de voleurs qu'il doit poursuivre sans relâche: ceux qui

volent ouvertement et ceux qui affectent des airs honnêtes pour tromper plus facilement.

« Il y a des voleurs qui trompent le public en le trompant sur la qualité des choses qu'ils lui vendent, d'autres qui s'introduisent furtivement dans les habitations, d'autres qui hantent les forêts et autres lieux déserts.

« Il est une foule d'autres gens qui, sous de trompeuses apparences, abusent du public sous mille formes ; que le roi apprenne à les distinguer, car, fort souvent, ils prennent figure d'honnêtes gens.

« Ce sont ceux qui s'insinuent dans la confiance d'autrui par des présents, les faussaires, ceux qui font des menaces secrètes pour recevoir de l'argent, les joueurs, ceux qui disent la bonne aventure, les chiromanciens, tous faux honnêtes gens ;

« Les chasseurs d'éléphants, les charlatans, qui promettent une foule de choses fausses, ceux qui

veulent se faire passer comme appartenant à des classes plus élevées que la leur, les courtisanes.

« Que le roi s'applique à découvrir ces gens, par des émissaires déguisés, et qu'il leur inflige le châtiment que méritent leurs crimes.

« Comment serait-il possible, sans des peines sévères, de réprimer les attaques ouvertes ou cachées de toutes les méchantes gens qui abondent en ce monde.

« Les rues très-passagères, les abords des fontaines et des puits, les boutiques où se débitent les galettes de riz et les friandises du miel, les lieux de débauche, les lieux où l'on extrait le jus du palmier et où l'on fabrique la liqueur de riz fermenté, les bains publics, les carrefours, les petits bois qui avoisinent les villes, les lieux où se célèbrent des fêtes ;

« Les jardins royaux dont l'entrée est permise, les forêts, les maisons des gens de basse caste, les habitations abandonnées,

* *

« Tous ces lieux doivent être constamment, surveillés par des rondes de soldats et des émissaires secrets.

* *

« Que ces émissaires soient surtout choisis parmi les anciens voleurs qui ont reçu leur grâce à cet effet, et qui se joignant avec leurs compagnons les font prendre facilement.

* *

« Quand, à l'aide de moyens connus d'eux, soit un repas offert, soit une visite à un astrologue, pour la nécessité de leurs projets ou tout autre, ces espions ont réuni une bande de voleurs, que le roi n'hésite pas à s'emparer d'eux et de les mettre à mort avec tous ceux de leurs parents qui leur servent de complices.

* *

« Que le roi ne prononce pas la peine de mort, si le voleur n'est pas pris avec la preuve de son vol; mais si on le saisit avec les instruments qui lui ont servi à commettre son crime, et les objets qu'il a dérobés, qu'on le fasse mourir impitoyablement.

* *

« Soient punis de la même peine tous ceux qui donnent asile aux voleurs ou leur fournissent les moyens de commettre leurs méfaits.

* *

« Si les gardiens des villages attaqués par les voleurs, ou ceux qui sont voisins des villages attaqués, ne portent pas secours, ils doivent être sur-le-champ punis par le roi comme complices; qu'ils soient bannis sans privation de leurs biens.

* *

« Que le roi applique le même supplice à ceux qui dérobent le trésor de l'État qu'à ceux qui refusent de se soumettre à la loi, et qu'à ceux qui entretiennent des intelligences avec l'ennemi.

* *

« Si des malfaiteurs se rendent coupables de vol en trouant le mur d'une maison, pendant la nuit, que le roi leur fasse couper les mains, et empaler sur une lance.

* *

« Que le roi fasse trancher les deux premiers

doigts de la main à ceux qui coupent les nœuds, (les Indous portent leur argent dans le coin d'un foulard, ou d'une des pièces de mousseline de leur vêtement); s'ils sont pris une seconde fois, qu'ils aient un pied et une main coupés, qu'ils soient condamnés à mort à la troisième fois.

* *

« Tous ceux qui volent dans les temples, s'emparent des objets du culte, des éléphants et des choses sacrées doivent être impitoyablement mis à mort.

* *

« Celui qui rompt la digue d'un étang, condamnant ainsi à la disette tout un district, doit être noyé, ou avoir la tête tranchée, s'il ne répare pas son dommage avec une forte amende.

* *

« Celui qui détourne les eaux d'un étang ou d'un ruisseau, aux heures où il n'y a pas droit, doit être condamné à une forte amende.

* *

« Quiconque jette des immondices sur les routes

royales, hors le cas de force majeure, doit être condamné à les enlever et à payer l'amende.

* *

« Tous les médecins et chirurgiens qui causent de graves accidents ou occasionnent la mort par leur faute doivent, dans le premier cas, payer l'amende, et dans le second être interdits de leurs fonctions.

* *

« S'il s'agit de ceux qui soignent les animaux, qu'ils soient simplement obligés de payer l'amende au premier degré.

* *

« Quiconque détériore un pont, une borne, une clôture, est tenu à la réparation et payera l'amende.

* *

« Celui qui brise les statues des dieux doit mourir.

* *

« Celui qui mêle des marchandises avariées à des marchandises de bonne qualité, et vend des pierres et des perles fausses au prix des bonnes, doit subir l'amende.

* *

« Celui qui vend la même marchandise un prix différent aux uns et aux autres, et, pour le même prix, des marchandises bonnes ou mauvaises, doit payer l'amende.

* *

« Que le roi fasse travailler les malfaiteurs, sur les routes et autres chemins publics, afin que chacun soit témoin de leur châtement.

* *

« Que quiconque détériore un objet du domaine public, murs, portes et fossés des villes et des villages, soit banni.

* *

« Quiconque se rend coupable de maléfice et de conjurations magiques, dans le but de faire mourir quelqu'un, doit être condamné à l'amende si les conjurations ne réussissent pas; dans le cas contraire, la peine des meurtriers doit être appliquée.

* *

« Celui qui vend du riz et autres grains avariés,

ou qui cache de mauvais grains sous une couche de bonne, ou qui renverse les limites d'un héritage, doit être marqué à la figure.

* *

« Le plus détestable de tous les fripons, et l'ouvrier à qui on donne de l'or pour le travailler, et qui au lieu d'or rend un autre métal, qu'il ait la main droite coupée.

* *

« Celui qui soustrait des armes, des médicaments, des instruments d'agriculture, qui sont dits *les trois choses* parce que ces trois objets défendent et conservent la vie, doit recevoir un châtement proportionné à son vol.

* *

« Un royaume se compose du roi, de son conseil, de sa capitale, de son territoire, de son armée, de ses alliés, de son trésor, c'est pour cela qu'il est appelé Saptânga (composé de sept membres.)

* *

« De tous ces membres qui composent un royaume celui dont la perte serait la plus terrible serait le roi.

* *

« Le roi dépasse tous les autres membres en qualités ou splendeurs, il a la prééminence sur tous.

* *

« Le premier devoir d'un roi est de s'occuper sans cesse des affaires publiques, d'accroître sa puissance et de diminuer celle de ses ennemis.

* *

« Qu'il considère tous les maux, tous les désordres qui fondent sur les royaumes par l'indécision des rois, et qu'il exécute énergiquement tous ses projets après les avoir mûrement combinés.

* *

« Qu'il ne se décourage jamais et poursuive ses desseins avec persistance, la réussite est aux audacieux et aux persévérants.

* *

« Les quatre âges Crita, Treta, Dwâpara et Caliyoga sont le résultat des qualités d'un roi habile.

* *

« Quand il pratique le bien et rend ses sujets heureux, on dit qu'il renouvelle l'âge Crita ou âge du bien, quand il agit avec courage, il renouvelle l'âge Treta, lorsqu'il est plein de mollesse, c'est l'âge Dwâpara qui domine, lorsqu'il laisse sommeiller la justice, c'est l'âge du mal ou âge Cali qui gouverne ses États.

* *

« Par sa conduite, un roi doit ressembler à Indra, le dieu des sphères célestes, à Sourya, le soleil, à Vayou, le vent, à Yama, le juge des enfers, à Varouna, qui châtie le crime, à Tchandra qui préside à la lune, à Agni le feu, à Prithivi la terre.

* *

« Pendant la saison des pluies, Indra verse sur la terre les eaux bienfaisantes du ciel, que le roi à son image, répande ses bienfaits comme une pluie sur ses sujets.

* *

« Ainsi que pendant la saison d'été, Aditia attire à lui, par sa chaleur, l'eau de la mer et des fleuves,

que le roi attire à lui toutes les prospérités pour les verser sur son royaume.

* *

« Ainsi que Vayou le vent circule dans l'univers et pénètre partout, que le roi, par lui, ses ministres et ses émissaires, pénètre partout pour y porter l'abondance.

* *

« Ainsi que Yama qui, après la mort, tient une balance égale pour la punition, entre le juste et le méchant, que le roi, dans ses jugements, soit équitable pour tous.

* *

« Ainsi que Varouna frappe sans pitié le coupable, que le roi sans faiblir fasse justice des méchants.

* *

« Quand les sujets d'un roi le regardent comme Tchandra, le régent de la lune, c'est un prince vraiment juste.

* *

« Energique, mais juste envers les coupables

sévère pour tous les ministres qui se rendent indignes de sa confiance, le roi sera l'image d'Agni, le feu.

* *

« Ainsi que Prithivi, la terre, porte tous les êtres avec un même amour, le roi doit soutenir tous ses sujets.

* *

« Quelles que soient les nécessités de dépenses, dans la paix ou la guerre, que le roi se garde de toucher aux richesses des Brahmes, il serait anéanti sur-le-champ avec tous les siens.

* *

« Quiconque touche à ceux qui sont les maîtres du feu céleste qui détruit tout, de l'Océan qui peut tout couvrir de ses eaux, et de la lumière de la lune qu'ils créent et éteignent tour à tour, sera anéanti.

* *

« Nul roi ne pourrait prospérer en molestant les saints brahmes, qui ont le pouvoir de former des mondes, d'envoyer les hommes dans les sphères célestes et de faire descendre les hommes sur la terre.

* *

« Qui donc pourrait vivre en ce monde, en méprisant les personnages vénérés, issus des dieux, par qui ce monde se transforme et se conserve, et qui sont les gardiens de la science divine.

* *

« Qu'il sache ou ne sache pas les secrets des choses, un brahme est toujours sacré, ainsi que le feu qui, consacré ou non, est toujours une émanation des dieux.

* *

« Le feu, le feu pur, n'est même pas souillé par le cadavre des morts, et son éclat est aussi vif que lorsque dans les sacrifices on l'active avec du beurre clarifié.

* *

« Quand même un brahme descendrait jusqu'à s'occuper de choses viles, qu'il soit toujours honoré, car ce qui est divin en lui ne peut jamais s'effacer.

* *

« Si un roi se permettait la moindre injure à

l'égard d'un brahme, il en serait immédiatement puni; que le roi n'oublie pas qu'il tire toute sa puissance du brahme.

* *

« Le feu procède de l'eau, la caste royale de la caste sacerdotale, le fer de la pierre, et le pouvoir de ces trois choses ne peut s'assurer contre ce qui les a produits.

* *

« Les rois ne peuvent rien sans les brahmes, aussi les rois doivent-ils respecter et faire respecter les brahmes, le monde est heureux par l'union de ces deux castes.

* *

« Lorsque le roi sent qu'il approche de la transformation suprême, qu'il fasse d'abondantes largesses aux brahmes, qu'il leur abandonne le produit des amendes, qu'il agrandisse leurs biens, avec ce qui lui provient de la conquête, et qu'il désigne son fils pour son héritier.

* *

« Puis qu'il aille se faire tuer dans une bataille ou se retirer dans la forêt pour y finir dans la

contemplation, tels sont les deux morts dignes des rois.

* *

« Le roi n'a d'autre but sur la terre, que le bonheur de ses sujets, c'est pour l'accomplissement de ceci, et le règne de la justice qu'il a été créé, malheur aux ministres pervers qui le détournent de cette voie.

* *

« Tels sont les devoirs des rois, tels qu'ils ont été établis par la swriti et la srouti (tradition et révélation) depuis les temps primitifs. Voici maintenant les devoirs des castes vaysias et soudras.

* *

Devoirs des vaysias et des soudras,

Caste des marchands et caste servile.

« Le Vaysias, quand il a reçu l'investiture de l'oupanayana (cordon sacré) et après s'être marié pour payer la dette des ancêtres, doit vaquer avec soin aux occupations dévolues à sa caste, qui sont de faire le commerce, de cultiver la terre et d'élever des bestiaux.

* *

« Ainsi que toute la race humaine est protégée par les brahmes et les kohatrias, l'être existant par lui-même mit tous les animaux sous l'autorité du vaysia.

* *

« Un vaysia ne doit jamais dire : « Qu'un autre s'occupe des bestiaux je ne veux plus en avoir soin ! », car nul autre que lui n'a reçu la charge de les élever et de les conduire.

* *

« Qu'il connaisse parfaitement, les prix les plus bas et les prix les plus élevés des pierres précieuses, des perles, du corail, de l'or, et de tous les métaux, des tissus, des parfums et des épices.

* *

« Qu'il sache comment il faut labourer et ensemer les champs, et connaisse la qualité de la terre, ainsi que les moyens de peser et de mesurer.

* *

« Qu'il se renseigne exactement de tout ce qui

constitue les qualités bonnes ou mauvaises des marchandises, qu'il connaisse les lieux de production, ainsi que les pertes et les bénéfices qu'il peut réaliser sur la vente de ses bestiaux.

« Qu'il sache quels gages il faut donner aux domestiques, et connaisse les différents langages des gens qu'il emploie, comment il faut préserver les marchandises de toute atteinte et en général tout ce qui concerne l'achat et la vente.

« Qu'il s'emploie par dessus tout à augmenter sa fortune honnêtement, car c'est lui seul qui enrichit l'État par l'impôt. Qu'il veille à la nourriture de tous les êtres animés.

« Le soudra n'a d'autre devoir à remplir que d'obéir, avec empressement aux brahmes, l'obéissance à cette caste élevée, gardienne de la sainte Ecriture, et renommée pour ses vertus, le rend heureux.

« Le soudra, qui sert respectueusement les castes

supérieures, qui est humble et prévenant, et qui spécialement sert les brahmes, obtient une migration plus élevée.

« Tels sont les devoirs prescrits aux quatre classes.

L'état social qui se dégage de la lecture attentive de ces deux livres, qui se complètent l'un par l'autre, est tellement extraordinaire, que nous comprenons parfaitement que l'on puisse se demander s'il est bien possible qu'ils aient été écrits avant le cataclysm diluvien.

Une distinction est nécessaire :

S'il s'agit de la période géologique que l'on appelle diluvienne, période d'une durée indéterminée, pendant laquelle d'immenses courants d'eau ont raviné notre globe.... nous répondrons qu'aucune preuve d'un caractère direct ne pourrait autoriser l'ethnologue à placer dans l'Indoustan une civilisation aussi avancée pendant cette époque de transition.

Mais s'il s'agit du bouleversement vulgairement connu sous le nom de *Déluge asiatique*..., nous soutiendrons que Manou lui est antérieur, et que la

preuve de ce fait résulte de tous les monuments religieux de l'Inde ancienne.

Il est indéniable que ni les Védas ni Manou n'ont connu cet événement, et que pas un seul sloca de ces ouvrages n'y fait l'allusion la plus indirecte, alors que les poèmes religieux, qui leur sont postérieurs de plusieurs siècles, s'étendent longuement sur ce cataclysme.

Par Védas nous entendons ici les quatre ouvrages primitifs le Rig, l'Adjous¹, le Sama et l'Atharva. Nous faisons cette remarque avec intention, car les Indous rangeant sous l'appellation générale de Védas, la plupart de leurs livres et de leurs poèmes sacrés, il nous arrive souvent à leur exemple d'employer cette expression pour des ouvrages autres que ceux que nous venons d'indiquer, et nous ne voudrions pas que certains orientalistes puissent feindre de croire que nous confondons les uns et les autres.

On dit souvent dans l'Inde, le Hari-Pourana, le Mahabharata sont de sublimes Védas, pour indiquer qu'ils sont conformes à la divine srouti, ou révélation. Il suit de là que l'on pourrait conformément au mode de parler des Indous, soutenir que les Védas ou ouvrages sacrés, ont parlé du déluge, puisque le Mahabharata en contient une assez remarquable

1. Le seul Véda sérieux est le Rig, les autres Védas sont des émanations postérieures de cet antique ouvrage.

version, et que ce livre est rangé parmi les grands poèmes religieux de l'Inde.

Pour éviter toute discussion sur ce point nous dirons que ni le Rig, ou primitif Véda, ni Manou n'ont parlé du déluge, et comme ces ouvrages sont la base même de la révélation et de toute la science brahmanique, il s'en suit que si ces écrits, n'ont pas connu le déluge dont tous les ouvrages issus d'eux nous entretiennent longuement, c'est que cet événement ne s'était pas encore produit.

Supposez qu'il existe en Judée un poème ou tout autre monument religieux, écrit dans un hébreu primitif, fort éloigné du langage classique de la Bible, et que cet ouvrage faisant l'historique des mœurs, des coutumes, des croyances, de l'état social des races anciennes, s'arrête par exemple dans la succession des anciens rois ou patriarches, au trisaïeul de Noé !... Ne seriez vous pas fondé à soutenir que cet ouvrage est plus ancien que la Bible, et n'a pas connu le déluge, puisqu'il n'a pas connu Noé... N'admettant pas l'authenticité des traditions bibliques, je ne me sers de ces faits que pour en déduire un argument sensible à tous... Il est incontestable que dans cette donnée, un ouvrage de ce genre serait considéré comme l'ancêtre antédiluvien de la loi mosaïque.

Eh ! bien, le Véda que je viens de citer est an-

térieur à Manou..., Manou qui renferme la quintessence des Védas, qui est pour ainsi dire la révélation mise à la portée du peuple, ne contient pas un seul nom de personnage postdiluvien, et s'arrête ainsi que nous l'avons vu, dans sa nomenclature des Prajapates ou rois seigneurs des créatures, au bisaïeul de Vaivaswata... Vaivaswata d'après le Mahabharata, régnait au moment du déluge... N'est-il pas conforme à la logique historique de prétendre que le Rig-Véda et Manou antérieurs à Vaivaswata, sont à plus forte raison antérieurs au déluge arrivé sous ce dernier monarque?

Notre éducation greco-hébraïque nous fait paraître toutes ces choses étranges, nous asseyons notre chronologie du passé, sur la création, sur des patriarches millénaires et sur les plus grotesques légendes; nous datons l'ère moderne de la naissance apocryphe du Christ, et c'est à l'aide de ces faits que nos savants orthodoxes combattent les chronologies de l'Orient qui ne veulent pas se couper la tête pour se coucher dans le lit de Procuste des dates européennes.

Combien les âges prochains s'étonneront de voir que le siècle de la vapeur et de l'électricité, le siècle qui a imprimé aux sciences exactes et aux sciences naturelles une impulsion si virile, n'a pas su se dégager des vieilles légendes historiques et religieuses.

Qui donc, en face de l'âge géologique de la terre, pourrait nous dire aujourd'hui combien de générations d'hommes dorment enfouies dans cette poussière du globe, que les détritux végétaux et animaux fécondent, que la décomposition et la mort préparent sans cesse pour la vie? L'infini est aussi bien dans le passé que dans l'avenir, nous sommes un des modes de la grande révolution de la nature, une des séries des transformations éternelles, et les bornes mesquines que nous imposons aux horizons disparus seront renversées par une science qui apportera la logique dans les faits d'histoire comme elle l'a déjà apportée dans l'étude des faits naturels.

Quelle extraordinaire antiquité l'humanité peut revendiquer, en face de cette civilisation que nous révèle Manou!

Bien avant le cataclysme asiatique, le vieux législateur des bords du Gange, nous indique *que l'Inde avait déjà des rois. Le roi, suivant lui, a été créé pour le règne de la justice et du châtiment. Puis il lui enseigne ses devoirs, les défauts qu'il doit éviter, les avantages d'une conduite sage.*

Il lui dit comment il doit choisir ses ministres et délibérer avec eux pour le bien de ses peuples, quelles sont les qualités qu'il doit exiger des employés secondaires, surtout de ceux appelés à prélever les impôts.

Il s'étend longuement sur le choix des ambassadeurs, les

avantages d'une résidence fortifiée, sur le rôle du conseiller spirituel ou chapelain du prince, sur le respect dont il faut entourer les prêtres, et l'honnêteté qui doit régner dans la perception de l'impôt. Passant alors aux devoirs du roi pendant la guerre, il lui indique comment il doit protéger ses sujets, quelles précautions il faut prendre pour la sûreté du royaume, comment il doit exercer son armée, se ménager des alliés, et faire des guerres avantageuses... Le premier devoir d'un roi est de ne pas reculer devant un ennemi supérieur.

S'il meurt à l'ennemi, il est transporté aux cieux.

Écoutez ces recommandations humanitaires :

Il ne doit pas frapper les prisonniers, ni les gens sans défense.

Il ne doit employer ni flèches barbelées ou empoisonnées, ni traits lancés par le feu....

Il n'est pas sans intérêt, en face de pareilles ordonnances, de rappeler que la Bible, dans des circonstances identiques, prescrit l'incendie, le pillage, le rapt des vierges, et le massacre en masse des prisonniers.

On connaît les terribles colères de Jéhovah lorsque son peuple de choix se permet d'épargner quelques Amalécites.

Pour Manou, la guerre n'est qu'un moyen de défense. *Les traités d'alliance respectés de tous, dit-il, valent mieux que la guerre pour la prospérité des royaumes.*

Quant aux revenus de la conquête, *ils doivent être employés à soulager la misère des peuples.*

Une des choses les plus extraordinaires que nous révèle Manou, est la division du royaume en communes rurales, villes et provinces.

L'étude de la situation des provinces et des communes dans l'Inde démontre combien sont étroits les liens qui unissent les peuples de l'Europe à leurs ancêtres de l'Indoustan. Que le lecteur nous permette sur ce point intéressant de soutenir notre opinion personnelle par l'autorité de deux indianistes, M. N. Reymond, et sir Charles Metcalfe, qui se sont abreuvés dans l'Inde même, aux sources originales.

Les États indous sont généralement partagés en plusieurs grandes provinces qui se subdivisent elles-mêmes, le prince nomme les gouverneurs de ces provinces et ceux-ci choisissent eux-mêmes leurs lieutenants. Les gouverneurs réunissent dans leurs mains tous les pouvoirs administratifs, militaires et judiciaires...

Les communes sont les atomes dont les agglomérations forment les plus grands États de l'Inde.

Par commune nous entendons une certaine étendue de territoire d'un seul tenant et habité par une société qui a une existence à part dans l'État. Les délimitations de ces communes remontent aux

temps les plus reculés (elles sont antérieures à Manou, puisque ce législateur en fait mention) et sont conservés avec le plus grand soin. Les terres qu'elles renferment peuvent être de toutes les conditions, les unes cultivées, les autres incultes; celles-ci qui n'ont jamais été défrichées, celles-là qui ne peuvent pas l'être. Ces terres sont partagées en lots, dont les délimitations sont aussi bien surveillées que celles de la commune même, dont les noms, les qualités (terres à riz, à menus grains, à sorgho, à bétel, etc.), l'étendue, sont consignés dans les archives de la commune. Les habitants de cette petite société vivent réunis dans un village, qui dans beaucoup de pays est fortifié, ou au moins presque toujours protégé par une petite forteresse.

Chaque commune administre souverainement ses affaires. Elle lève sur ses membres l'impôt dû à l'Etat, et elle est collectivement responsable de son acquittement intégral.

Elle a la charge de la police sur son territoire, et est responsable des vols qui peuvent s'y commettre. Elle rend la justice à ses membres, punit les petits délits et juge les procès en première instance. Elle s'impose elle-même pour couvrir ses dépenses intérieures, pour entretenir les murs et le temple, pour subvenir aux frais des sacrifices publics, et des aumônes qui se font en son nom. Elle a des officiers

chargés de remplir toutes ces fonctions, et quoique sujette du gouvernement général elle forme en réalité une société complète.

Cette indépendance et les privilèges qui en résultent peuvent être violés par le gouvernement, mais ils ne sont jamais niés par lui. Ils protègent souvent les habitants contre la tyrannie des autorités, et ont fait vivre en plus d'une occasion la société entière, même après la dissolution du gouvernement général.

« Les villages, dit sir Charles Metcalfe, sont de véritables républiques qui vivent par elles-mêmes, indépendamment de toute autorité extérieure. Elles semblent douées d'une éternelle durée dans une région où aucun empire ne peut durer, les dynasties s'écroulent successivement, les révolutions succèdent aux révolutions, les Indous, les Afghans, les Mogols, les Mahrates, les Sikhs sont maîtres tour à tour, mais le village reste toujours le même. En temps de trouble, il s'arme et se fortifie. Une armée ennemie vient-elle à traverser le pays, les villageois mettent leurs troupeaux à couvert dans l'enceinte de leurs murailles, et laissent passer l'ennemi sans le provoquer. S'ils ne sont pas en force pour résister, ils se sauvent dans les villages voisins, et quand l'orage est passé ils viennent reprendre leurs travaux; si une province reste pendant plusieurs années

livrée au pillage, de telle sorte que les villages soient inhabitables, les villageois dispersés retourneront dans leurs foyers aussitôt qu'ils croiront pouvoir le faire avec quelque sécurité; l'exil peut durer une génération, la génération suivante reviendra inmanquablement. Les fils prendront la place de leurs pères, le village sera reconstruit au même lieu, les maisons dans les mêmes positions; les mêmes terres enfin seront occupées par les descendants de ceux qui ont été contraints de fuir. Cette union indestructible de la communauté villageoise a contribué je crois plus que toute autre chose à conserver la société indoue au milieu de toutes les révolutions politiques, dont ce pays a été le théâtre; et elle donne lieu de croire que grâce à elle les habitants vivent heureux et jouissent d'une liberté réelle. »

Le gouvernement de la commune appartient dans sa forme la plus simple à un chef dont le code de Manou ne parle que comme d'un agent du roi révocable à volonté. Cette position est devenue héréditaire, et quoiqu'il soit encore considéré souvent comme un officier du prince, le chef du village est plutôt en réalité le représentant des habitants.

Souvent le choix de ce personnage, dans la famille revêtue de la dignité héréditaire, appartient au peuple, mais plus souvent au prince. C'est lui-même

un propriétaire et de plus il reçoit une rétribution du gouvernement, mais la plus forte part de son revenu vient des amendes payées par ses administrés.

Il est si bien identifié avec la commune, qu'il est personnellement responsable des engagements pris par celle-ci, qu'il est mis en prison lorsqu'elle désobéit au gouvernement ou tarde à acquitter ses impôts.

C'est le chef de la commune qui règle avec les officiers du gouvernement la somme à payer chaque année, et répartit les cotes contributives parmi ses administrés suivant leur fortune présumée.

Il afferme les terrains vagues, règle le partage des eaux pour les irrigations, juge les différends, fait arrêter les criminels. C'est lui en un mot qui est chargé de tous les soins du gouvernement municipal.

Il administre en public dans un lieu désigné à cet effet, et sur tous les points qui concernent l'intérêt général, il doit consulter ses administrés.

Dans les causes civiles, il est assisté par des arbitres au choix des parties ou par des assesseurs qu'il nomme lui-même.

Cette dignité peut se vendre, mais il est rare que le titulaire en vende toutes les prérogatives, il se réserve ordinairement le droit de présider à de cer-

taines cérémonies et de conserver quelques privilèges purement honorifiques.

Le chef de la commune est assisté de plusieurs officiers dont les principaux sont le comptable, et celui que nous pourrions presque appeler le garde champêtre.

Le comptable tient des archives dans lesquelles les propriétés qui composent la commune sont décrites toutes au long avec les noms des propriétaires passés et présents¹, les baux et les conditions auxquelles elles sont affermées.

Il tient les comptes de la commune et ceux de chaque habitant, dans leurs rapports publics avec le gouvernement ou particuliers les uns avec les autres.

C'est le notaire de la commune, il dresse les actes authentiques, et écrit les missives de ceux qui viennent réclamer de lui ce service, il est payé contributivement par les habitants, et parfois on lui assigne une pièce de terre en rémunération de ses services.

Le garde veille à l'intégrité des délimitations publiques et privées; il a la garde des moissons, est chargé de guider les étrangers sur le territoire de la commune, de porter les dépêches. Après le chef du village il est le principal officier de la police.

1. Le cadastre... le mètre ne date pas d'un siècle.

En cette qualité, il doit faire des rondes pendant la nuit, surveiller les arrivées et les départs, découvrir les auteurs des vols commis dans la commune.

Un homme ne pourrait suffire à toutes ces fonctions, aussi faut-il dire qu'en réalité elles appartiennent à toute une famille qui en est revêtue héréditairement, et dont tous les membres font le service. Ce sont toujours des gens des castes inférieures.

Le changeur peut être également considéré comme un des assistants du chef de la commune, il est officiellement chargé de vérifier le titre de toute la monnaie en circulation : le plus souvent c'est l'orfèvre du village. Il y a encore ordinairement le prêtre et l'astrologue du village (l'un d'eux est presque toujours maître d'école), le forgeron, le charpentier, le barbier, le potier, l'ouvrier en peausserie, le tailleur, le blanchisseur, le médecin, le musicien, le ménestrel (ou mieux rapsode) qui tient registre des généalogies, et quelques autres encore qui ne se trouvent pas dans toutes les communes. Il n'y a que le sud où chaque village ait ses danseuses.

Chacun de ces fonctionnaires ou artisans a droit à une rétribution qui lui est payée par la commune, quelquefois en argent, le plus souvent en nature.

Tel est le système sur lequel repose le gouvernement de chaque village, toutes les fois qu'il n'y a

pas d'intermédiaire entre le souverain et l'habitant¹. Mais dans la moitié de l'Inde, dans le nord et une partie de l'extrême sud, on trouve dans chaque village un certain nombre de familles qui représentent à elles seules la commune.

(C'est la commune féodale, tandis que l'autre est la commune libre.)

Les autres habitants ne sont que des tenanciers. Ces familles sont considérées comme les propriétaires absolues du sol, et alors le village est gouverné par un chef comme celui dont nous venons de parler; plus ordinairement, chaque branche de la famille, ou chacune des familles qui représentent la commune, a son chef chargé de l'administration de ses affaires intérieures et de s'entendre avec les chefs des autres familles pour gérer les affaires de la commune; le conseil, ainsi composé, remplit exactement les fonctions dont est revêtu ailleurs un chef unique, et ses membres partagent entre eux la rétribution payée à cet officier par ses administrés et par le gouvernement.

Dans les villages où il y a des familles qui représentent ainsi toute la commune, ces familles représentent naturellement la première classe des habitants, et les autres se divisent en quatre classes hiérarchisées entre elles :

¹ Dans le sud de l'Indoustan, par exemple.

La première est celle des fermiers à titre perpétuel.

La seconde, celle des fermiers qui n'ont que des baux à temps.

La troisième, celle des laboureurs.

La quatrième enfin, celle des commerçants et gens de métier.

La tradition populaire constate que les familles qui possèdent pour ainsi dire exclusivement le droit de bourgeoisie, sont les descendants de ceux qui ont fondé le village, ou qui ont acheté ces droits aux premiers propriétaires; ces droits appartiennent collectivement aux familles et sont presque indivis.

Ainsi un membre de ces familles peut engager ou vendre ses droits, mais il lui faut auparavant obtenir le consentement des autres personnes de la commune : l'acheteur est alors substitué exactement au lieu et place du vendeur, et devient responsable de ses obligations. Quand une famille s'éteint, ses droits retournent à la commune.

Dans tous les villages, il y a deux espèces de fermiers, ceux qui prennent à bail les terres des familles à qui appartiennent les droits communaux, et ceux qui afferment les terres du gouvernement.

Ces fermiers sont ordinairement désignés sous le nom de raiats, et se partagent en deux classes, ceux

qui ont des titres perpétuels, et ceux qui ont des baux à temps.

La première classe est celle qui cultive les terres du village qu'elle habite, les occupe pendant toute sa vie et les transmet à ses enfants. On les a souvent considérés comme de véritables propriétaires, mais ce qui doit prouver qu'il n'en est pas ainsi, c'est qu'ils n'ont pas le droit de vendre leurs terres.

La classe des fermiers à bail n'a rien qui la distingue de celle des autres pays.

On peut en dire autant des laboureurs à gages.

Les commerçants presque toujours étrangers au village payent un loyer au propriétaire dont ils habitent la maison, et souvent un impôt à la commune; c'est d'ailleurs presque le seul rapport qu'ils aient avec elle...

Ne dirait-on pas une étude sur la situation des communes libres et des communes féodales au moyen âge?

Tout ce passage de MM. X. Reymond et Metcalfe constate un état social issu de Manou, et si nous avons cité au lieu d'exposer nous-même, le lecteur comprendra qu'il était d'un haut intérêt pour nous, sur des matières aussi intéressantes à tous les points de vue ethnographiques, de nous entourer d'incontestables autorités.

Est-il besoin de faire remarquer que si la plupart

des langues européennes sont des dérivés du sanscrit (ce qui ne se discute plus aujourd'hui)... que si nous retrouvons dans l'Inde les bases mêmes de notre vieille constitution féodale et communale, l'origine indo-asiatique des peuples qui parlent ces langues et possèdent ces coutumes ne saurait être révoquée en doute, et que notre thèse reçoit de ce fait une consécration scientifique.

Dans la seconde partie, sur l'état civil des personnes, le mariage, les devoirs des époux, les droits des enfants, la constitution de la propriété, la punition des criminels, les révélations de Manou sur le droit ancien de l'Inde sont tout aussi extraordinaires.

Les époux se doivent fidélité, l'enfant a pour père le mari, dit le vieux législateur dans des termes qui sont reproduits presque servilement par tous les codes modernes.

Puis nous assistons à la naissance *du droit d'ainesse, de l'adoption, du partage des héritages, du droit de propriété* dont les premiers principes sont ainsi formulés :

La terre est au premier défrichant.

Le gibier est à celui qui l'abat.

Principes admis depuis par toutes les législations.

Et cette prohibition *des jeux de hasard et des paris,* et ces *proscriptions des exploiters de la crédulité publique,*

charlatans et diseurs de bonne aventure, ... se douterait-on qu'elles viennent de si loin?

Et ce droit pénal, basé sur le rejet de la caste (qui fut à Rome la *capitis minutio*, et chez nous la mort civile), sur l'amende, le travail forcé, et la marque?

Et cette définition de la justice :

« La justice est l'application de la loi, égale pour tous. »

N'est-il pas indéniable que la vieille civilisation de l'Inde, arrivée à son apogée, s'est répandue sur le monde, jouant dans le passé le même rôle que l'Europe actuelle joue dans les deux Amériques, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans la plupart des îles de l'Océanie et sur le continent africain?

Avant deux siècles, les contrées nouvelles colonisées par l'Europe dépasseront la mère patrie en grandeur et en civilisation... Loi fatale du progrès qui s'épanouit toujours avec plus de force sur les terres plus jeunes où l'énergie humaine rencontre moins d'entraves... Souhaitons seulement de ne pas devenir, comme les Indous, des peuples historiques...

Vaine espérance... les continents, les peuples, les civilisations disparues nous indiquent suffisamment que le grand creuset où retournent se transformer les plantes, les animaux et l'homme, s'entr'ouvre à son heure pour recevoir les nations qui ont joué leur rôle.

CHAPITRE II.

LE DÉLUGE ASIATIQUE. — MARCHÉ DE LA TRADITION INDOUE.

Toute la civilisation que nous venons d'étudier, et qui émane des Védas et de Manou, est antérieure au déluge, et les dix dynasties de Pradjapatis, ou rois seigneurs de la terre et des créatures, avaient déjà régné avant cet événement. Tel est le fait que nous devons tout d'abord retenir.

La géologie et la géographie, en unissant leurs découvertes, nous apprennent qu'avant le dernier cataclysme, le continent asiatique se rapprochait, par l'est, des côtes californiennes de l'Amérique; les nombreux groupes d'îles de l'Océanie polynésienne sont les derniers vestiges de cette portion de continents disparus. Quant au groupe mélanésien, à partir du détroit de Bali et Lombok, il se soudait au continent australien.

charlatans et diseurs de bonne aventure, ... se douterait-on qu'elles viennent de si loin?

Et ce droit pénal, basé sur le rejet de la caste (qui fut à Rome la *capitis minutio*, et chez nous la mort civile), sur l'amende, le travail forcé, et la marque?

Et cette définition de la justice :

« La justice est l'application de la loi, égale pour tous. »

N'est-il pas indéniable que la vieille civilisation de l'Inde, arrivée à son apogée, s'est répandue sur le monde, jouant dans le passé le même rôle que l'Europe actuelle joue dans les deux Amériques, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans la plupart des îles de l'Océanie et sur le continent africain?

Avant deux siècles, les contrées nouvelles colonisées par l'Europe dépasseront la mère patrie en grandeur et en civilisation... Loi fatale du progrès qui s'épanouit toujours avec plus de force sur les terres plus jeunes où l'énergie humaine rencontre moins d'entraves... Souhaitons seulement de ne pas devenir, comme les Indous, des peuples historiques...

Vaine espérance... les continents, les peuples, les civilisations disparues nous indiquent suffisamment que le grand creuset où retournent se transformer les plantes, les animaux et l'homme, s'entr'ouvre à son heure pour recevoir les nations qui ont joué leur rôle.

CHAPITRE II.

LE DÉLUGE ASIATIQUE. — MARCHÉ DE LA TRADITION INDOUE.

Toute la civilisation que nous venons d'étudier, et qui émane des Védas et de Manou, est antérieure au déluge, et les dix dynasties de Pradjapatis, ou rois seigneurs de la terre et des créatures, avaient déjà régné avant cet événement. Tel est le fait que nous devons tout d'abord retenir.

La géologie et la géographie, en unissant leurs découvertes, nous apprennent qu'avant le dernier cataclysme, le continent asiatique se rapprochait, par l'est, des côtes californiennes de l'Amérique; les nombreux groupes d'îles de l'Océanie polynésienne sont les derniers vestiges de cette portion de continents disparus. Quant au groupe mélanésien, à partir du détroit de Bali et Lombok, il se soudait au continent australien.

Le voyageur Russell, qui a sondé ce détroit, établit d'une manière indiscutable qu'il était bien la séparation géologique des deux primitifs continents océano-mélanésien et asiatico-polynésien.

La grande médaille d'or des sociétés géographiques de Londres et de Paris est venue constater le résultat scientifique de cette découverte.

On peut ajouter qu'il n'y a aucun rapprochement à faire entre les habitants, les animaux, les plantes et les productions des deux pays. Ce fait est reconnu par tous les naturalistes, et nous pouvons l'étayer de notre autorité, si faible qu'elle soit, car nous avons habité l'Océanie pendant trois ans.

Alors que les naturels polynésiens sont incontestablement des Asiatiques par les types et les mœurs, les Mélanésiens avec leurs membres grêles, leur couleur de suie, leur intelligence rudimentaire, sont certainement une race à part, race intermédiaire en harmonie avec les productions de son sol et dont le rôle dans l'univers ne s'est guère élevé au-dessus de celui de la brute.

Du côté ouest, par rapport à l'Indoustan, le continent asiatique était baigné par une mer qui occupait les contrées connues sous les noms de Belouchistan, Afghanistan, Perse et Tartarie, et s'étendait, si l'on s'en rapporte aux steppes et aux déserts salés de formation récente, jusqu'à l'Océan glacial du Nord.

Ainsi, toute la contrée où certains orientalistes, qui se traînent à la remorque des Allemands, font épanouir des civilisations aryennes, touraniennes, accadiennes, etc... était encore sous les eaux à l'époque où le cerveau fertile de leurs inventeurs les fait vivre... Et l'on peut dire qu'il n'y a pas dans la science de fait plus audacieusement apocryphe.

Nous mettons au défi les parrains de ces peuples fabuleux de prouver, non pas le degré étonnant de civilisation qu'ils leur attribuent, ... *mais leur simple existence!*...

Le dernier cataclysme diluvien a découvert ces terrains en agrandissant d'autant le continent asiatique, qui se trouva ainsi en correspondance directe avec l'Égypte et les contrées occidentales.

L'Inde regorgeait de populations, et l'émigration, qui jusqu'alors s'était dirigée vers l'est, ainsi que le témoignent les signes ineffaçables qu'elle a laissés dans l'Indo-Chine, la Chine, le Japon et l'Océanie, s'écoula par les routes nouvelles que l'Océan venait de tracer en se retirant.

Les contrées nouvellement asséchées ne surent pas retenir les émigrants, elles servirent de route pour gagner d'un côté l'Arabie et l'Égypte, et de l'autre les pays européens par la Tartarie et le Caucase.

■ Toute l'ancienne Chaldéo-Babylonie avec ses dé-

serts salés, ses oasis rabougries, n'a pu nourrir que des tribus de nomades, et cette foule mêlée de petits peuples parlant tous des langages différents, que Bérosee, Eschyle et tous les historiens anciens signalent comme ayant colonisé cette contrée, sont certainement des émigrants de toutes castes, chassés de l'Inde par les révolutions serviles et les luttes des prêtres et des rois.

Les souverains babyloniens faisaient traduire leurs décrets en vingt langues différentes, afin qu'ils fussent compris de tous leurs sujets. Si ces fractions de peuples ne venaient pas de l'Inde où se parlaient alors plus de cent cinquante dialectes, quelle est la contrée qui, dans ces temps primitifs, possédait des populations assez variées pour envoyer en Chaldéo-Babylonie des peuples parlant vingt langues différentes? Nous posons cette question aux assyriologues qui, un beau jour, ont inventé les Touraniens et les Accadiens...

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur cette question, que nous avons déjà traitée avec tous les détails qu'elle comporte dans la Genèse de l'Humanité... Nous ne saurions trop répéter, cependant, que le roman ethnographique des Touraniens, Accadiens, et autres peuples fabuleux du Touran illuminant le monde ancien par leur civilisation, est tellement contraire à la géographie, aux découvertes

géologiques modernes, à l'histoire qui n'a jamais connu ces nations, à la tradition qui n'a pas conservé le moindre souvenir d'elles, au sol qui ne possède pas une ruine... qu'on ne peut le considérer que comme un rêve de savants franco-allemands, qui, par parti pris de repousser l'Inde comme colonisatrice du monde ancien, se sont imposé la touchante maternité de mettre au jour eux-mêmes des peuples qu'ils déposent d'abord dans les sables du Touran, pour les faire ensuite rayonner sur le monde asiatique... Il en est même qui les envoient jusque dans le nord de l'Europe où ils seraient devenus des Ougro-Finnois...

— Vos preuves, vos preuves! « Citez, je vous prie, un seul nom de montagne, de fleuve ou de ville qui soit dû à cette langue singulière que vous appelez touranienne... » ne cesserons-nous de dire avec M. Halévy, le savant sémitologue.

Tous les peuples de la Chaldéo-Babylonie, de l'Asie Mineure, de l'Arabie et de l'Égypte furent si bien des émigrants de l'Indoustan, que nous allons retrouver chez eux les traditions antédiluviennes de Manou, et les traditions diluviennes du Mahabharata et autres ouvrages religieux des brahmes écrits après le cataclysme asiatique.

CHAPITRE III.

Le premier volume de ces études, « *La Genèse de l'Humanité*, » se termine aux traditions brahmaniques sur la création.

Nous venons d'étudier les traditions antédiluvien-
nes de Manou; il nous reste à connaître les légendes
Indoues sur le déluge, et nous pourrions comparer
l'ensemble de ces traditions avec celles des autres
peuples de l'Asie qui, suivant nous, ont eu l'Indous-
tan pour berceau.

Comme les légendes de la création, les légendes
diluvienues peuvent être rangées dans les trois caté-
gories suivantes :

Légendes fabuleuses;

Légendes sacerdotales;

Légendes scientifiques.

Nous allons donner des extraits de ces différentes
manifestations de la tradition diluvienne.

CHAPITRE IV.

LES LÉGENDES DILUVIENNES DU HARI-POURANA
ET SIVA-POURANA.

Le chant du Pralaya, au Hari-Pourana, débute par
l'invocation obligée, à la pure essence universelle,
et à toutes les forces de la nature. Bien que cette
invocation soit presque semblable à celle de la
création, que nous avons donnée dans le premier
volume de ces études¹, nous croyons devoir néan-
moins respecter complètement et le texte et la phy-
sionomie de ce chant singulier. Jamais le poète
indou ne se laissera aller à son inspiration sans
avoir invoqué et prié les puissances universelles, et
nous ne pensons pas que pour éviter des répétitions
nous ayons le droit de mutiler son œuvre.

1. *Genèse de l'humanité.*

CHAPITRE III.

Le premier volume de ces études, « *La Genèse de l'Humanité*, » se termine aux traditions brahmaniques sur la création.

Nous venons d'étudier les traditions antédiluvien-
nes de Manou; il nous reste à connaître les légendes
Indoues sur le déluge, et nous pourrons comparer
l'ensemble de ces traditions avec celles des autres
peuples de l'Asie qui, suivant nous, ont eu l'Indous-
tan pour berceau.

Comme les légendes de la création, les légendes
diluvienues peuvent être rangées dans les trois caté-
gories suivantes :

Légendes fabuleuses;

Légendes sacerdotales;

Légendes scientifiques.

Nous allons donner des extraits de ces différentes
manifestations de la tradition diluvienne.

CHAPITRE IV.

LES LÉGENDES DILUVIENNES DU HARI-POURANA
ET SIVA-POURANA.

Le chant du Pralaya, au Hari-Pourana, débute par
l'invocation obligée, à la pure essence universelle,
et à toutes les forces de la nature. Bien que cette
invocation soit presque semblable à celle de la
création, que nous avons donnée dans le premier
volume de ces études¹, nous croyons devoir néan-
moins respecter complètement et le texte et la phy-
sionomie de ce chant singulier. Jamais le poète
indou ne se laissera aller à son inspiration sans
avoir invoqué et prié les puissances universelles, et
nous ne pensons pas que pour éviter des répétitions
nous ayons le droit de mutiler son œuvre.

1. *Genèse de l'humanité.*

LE PRALAYA.

Invocation à Swayambhouva.

« O sublime esprit créateur, daigne accorder le pardon de leurs péchés, la purification de leurs souillures, à tous ceux qui dans ce monde t'offrent en ce moment le sacrifice et prononcent ton nom.

* *

« Tu es une nature spirituelle, tu es la lumière par excellence, tu n'es point sujet aux misères et aux passions humaines.

* *

« Tu es éternel, tu es tout-puissant, tu es la pureté même, tu es le refuge des créatures et leur salut, tu possèdes toutes les sciences, tu es l'essence du Véda, tu es la figure de la vérité et de la prière.

* *

« C'est à toi qu'on doit adresser tous les sacrifices, tu disposes de tous les biens du ciel et de la terre, tu conserves tout, et peux tout détruire en un instant.

* *

« Le bonheur et le malheur, la joie et la douleur, l'espérance et la crainte, tout est entre tes mains, tout dépend de toi, tu es l'objet de tous les vœux des hommes, et tu es en même temps le prestige qui leur fascine la vue, qui les attire vers l'infini.

* *

« Tu exauces leurs prières et satisfais leurs désirs, tu les combles de biens et fais réussir toutes leurs entreprises, tu les purifies de leurs fautes et leur accordes une place au swarga.

* *

« Tu es le présent dans les trois mondes, tu es trois esprits, trois corps, trois visages, et le nombre trois fait ton essence. Écoute ces chants excellents que j'adresse à Vichnou.

* *

Invocation à Nari.

« Je t'adore, ô déesse, tu es l'essence la plus pure de Brahma. Tu es la mère des dieux et des hommes,

la substance du monde, l'amour universel qui crée, transforme, conserve et détruit.

Invocation à l'eau lustrale.

« Eau consacrée par les cinq parfums, et la prière, tu es pure, que tu proviennes de la mer, des fleuves, des étangs ou des puits, purifie mon corps de toute souillure.

« Ainsi qu'un voyageur fatigué par la chaleur trouve un soulagement à l'ombre d'un arbre, ainsi puissé-je trouver en toi, eau sacrée, le soulagement de mes maux, et la purification de mes péchés.

« Eau consacrée, tu es l'essence du sacrifice, le germe de la vie ; c'est dans ton sein que sont éclos tous les germes, que se sont formés tous les êtres.

« Je t'invoque avec la même confiance que celle d'un enfant, qui, à la vue de quelque danger, va se jeter entre les bras d'une mère qui le chérit tendrement. Purifie-moi de mes péchés et purifie tous les hommes avec moi.

« Eau consacrée ! dans le temps du Mahapralaya (grand chaos) Brahma, la sagesse suprême, Swayambhouva, l'être suprême existant par ses seules forces, existait sous ta forme. Tu étais confondue en lui.

« Tout à coup il parut sur les vagues immenses qui sillonnaient l'infini, et il se créa une forme pour se révéler, et sépara la terre d'avec les eaux qui, réunies en seul lieu, formèrent le vaste Océan.

« L'être irrévélé, Brahma, qui se reposait dans la vague de l'éther immense, tira de sa propre substance Brahma manifesté, Brahma aux trois visages, qui créa le ciel et la terre, l'air et les mondes inférieurs.

« Eau consacrée, tu es le réservoir de la vie, la source de tout ce qui existe, et c'est dans ton sein que Brahma s'étend pour se reposer dans l'infini, quand vient la grande nuit de la nature.

Invocation à la Terre.

« O terre, tu es notre mère à tous, tu protèges le laboureur qui te déchire le sein avec la charrue. Tu fournis en abondance la nourriture de tous les êtres; fille de Vichnou, écoute les chants excellents que j'adresse à ton père.

Invocation aux mondes supérieurs.

« Adoration au Swarga-loca, au Bouhou-loca, au Bouvaha-loca, au Mahaha-loca, au Djavaha-loca et au Satia-loca.

Invocation aux mondes inférieurs.

« Adoration au Magdala-loca, au Saladala-loca au Bachadala-loca, au Soundala-loca, au Vedala-loca et au Pattala-loca.

Invocation au soleil.

« Aum ! Adoration au soleil;

« Adoration à l'astre superbe qui répand sur tout ce qui l'entoure la chaleur et la vie.

« Adoration à l'astre superbe qui féconde les espaces infinis.

« Je t'adore, ô sublime lumière de Dieu, œil de la vérité suspendu à la voûte des cieux.

« Je t'adore, ô toi que les sages ont toujours regardé comme le signe de la puissance céleste.

« Je t'adore, ô toi qui es la vie, la force, la vertu, la vérité, le Véda, la prière et la figure de l'être suprême.

« Aum ! Adoration au soleil.

Prière.

« Dieu soleil, vous êtes l'image de celui qui existe par ses propres forces. Vous êtes Brahma à notre lever, Vichnou à midi, Siva à votre coucher. Roi

du jour, vous brillez dans l'air comme une pierre précieuse. Vous êtes l'image de la trimourti, le témoin de toutes les actions qui se font sur la terre ; vous êtes l'œil du monde, la mesure du temps ; c'est vous qui réglez le jour et la nuit, les semaines, les mois, les années, les cycles, les calpas, les yougas, les saisons, les ayanas, les temps des oblations et de la prière, vous êtes le seigneur des neuf planètes, vous absolvez les péchés de ceux qui vous invoquent et vous offrent des sacrifices, vous dissipez les ténèbres partout où vous vous montrez. Dans l'espace de soixante gadhias vous parcourez sur votre char la grande montagne du Nord qui a quatre-vingt dix millions cinq cent dix mille yodjanas d'étendue. Je vous loue et vous adore de tout mon pouvoir, daignez me faire éprouver les effets de votre bonté et de votre miséricorde, en m'accordant le pardon de tous mes péchés et le séjour de la félicité suprême après ma mort ¹.

Invocation au feu.

« O feu, écoutez cette parole excellente :

* * *

« Épargnez vos ennemis, mais brûlez tous ceux qui disent du mal des Védas.

¹. Cette prière est extraite du *Vedanta-Sara* par le poète du Pralaya.

* * *

« Le nombre de mes péchés est comparable au sable des rivages. Ils rempliraient les gouffres profonds des mers.

* * *

« J'implore ta miséricorde, sois pour moi un moyen de salut.

* * *

« O feu, viens ici, j'ai besoin de toi pour le sacrifice. Image de l'esprit de l'éternel Brahma, viens par ta présence purifier les pindas (gâteaux) sacrés.

* * *

« O feu, vous êtes la prière universelle ; c'est par votre flamme divine qu'elle monte aux pieds de Swayambhouva ; faites que par votre entremise tous les péchés que j'ai pu commettre par pensée, par paroles et par actions me soient remis.

Invocation à Vichnou.

« L'homme qui est pur, ou qui est impur, ou qui se trouve dans une situation périlleuse, quelle

qu'elle soit, n'a qu'à invoquer *Celui* qui a les yeux du lis d'étang (la fleur de lotus) pour être pur au dedans et au dehors et être sauvé.

O Vichnou!

« Je vais chanter la seconde de tes manifestations terrestres, alors que tu es venu sauver la race des hommes qui était sortie de tes mains. »

— Après s'être ainsi rendu propice Swayambhouva, le principe éternel à la double nature Nari, la mère universelle qui représente la partie femelle et productive de la pure essence, l'eau qui est le premier lieu de mouvement (ayana) de Nari, le souffle divin, la terre, les mondes supérieurs et inférieurs, le soleil, le feu et Vichnou qui est le créateur suprême manifesté, le poète du Hari-Pourana entre dans le vif de son sujet et chante Vichnou sauveur après avoir chanté Vichnou créateur¹.

Dans toute la mythologie brahmanique on rencontre toujours ces deux idées de création et de salut associées ensemble. Vichnou combat toujours pour l'homme, dieu dégénéré qu'il cherche à ramener aux cieux.

La philosophie élevée du pays des Védas se rit de

1. Genèse de l'humanité.

la faute originelle et de toutes les légendes vulgaires inventées par les brahmes à l'usage des castes inférieures, elle fait dériver la chute de l'homme de la liberté avec laquelle ce dernier évolue, de sa responsabilité morale, de son individualité. Esprit des mondes supérieurs hier, il habite aujourd'hui une planète inférieure parce que ses fautes l'ont fait descendre de quelque degré sur l'échelle immense de la vie.

Qui ne sait que de cette spéculation élevée est née cette fable plus à la portée des foules, du paradis terrestre et de la faute du premier homme qui, après avoir traîné dans les pagodes de l'Inde, a été par voie d'infiltration et de colonisation rééditée par les Chaldéo-Babyloniens et les peuples dits sémitiques. Il en fut de même des traditions diluviennes, que les Égyptiens semblent n'avoir pas connues, et que les Hébreux reçurent de Babylone et de Ninive.

« C'est à peine si deux cents âges divins s'étaient écoulés, le jour de Brahma ne s'était pas accompli lorsque s'éleva la colère du mâle céleste (Pouroucha).

« Sa voix fit retentir l'univers, les astres pâlirent dans les cieux, les mers attentives écoutèrent.

* *

« La voix disait :

« Pourquoi, en transformant ma substance divine, ai-je créé l'éther ?

« Pourquoi, en transformant l'éther, ai-je créé l'air ?

« Pourquoi, en transformant l'air, ai-je créé la lumière ?

« Pourquoi, en transformant la lumière, ai-je créé l'eau ?

« Pourquoi, en transformant l'eau, ai-je créé la matière ?

« Pourquoi ai-je jeté dans la matière le germe universel d'où sont sorties toutes les créatures animées ?

* *

« Et voilà que les animaux se mangent entre eux, que l'homme se dispute avec son frère; qu'il méconnaît ma puissance, et qu'il ne s'occupe qu'à détruire mon œuvre, que partout le mal triomphe du bien.

* *

« Sans attendre l'éclosion des mille âges divins, je vais étendre la nuit sur l'univers, et rentrer dans mon repos.

* *

« Je vais faire rentrer les créatures dans la matière, la matière dans l'eau, l'eau dans la lumière, la lumière dans l'air, l'air dans l'éther, et l'éther dans ma propre substance. L'eau d'où sont sorties les créatures animées détruira les créatures animées.

* *

« Mais Vichnou entendant ces mots s'adressa sans peur à l'illustre Brahma et lui dit :

* *

« O toi, maître de l'univers, des dieux et des hommes, toi dont la puissance est infinie, ô grand tout omniscient et omnipotent à qui les mondes, les astres, les vents, les mers obéissent;

* *

« Toi qui ayant résolu de tout produire de ta substance, as jeté le germe immortel dans l'œuf d'or et t'es manifesté brillant de lumière;

* *

« Toi qui m'as fait sortir de ta pure essence pour

conserver la création, apaise ton courroux, accorde-moi la grâce de l'univers, j'irai moi-même sous une forme visible reprendre ton culte sur la terre, et apprendre aux hommes à devenir meilleurs.

« Et Brahma, entendant ces paroles, jeta un regard plein d'amour sur Vichnou qui fut sa première forme manifestée en sortant de l'œuf d'or. Sois sans crainte, lui dit-il, toi qui es sorti de moi tu ne rentreras plus dans le néant, et la nuit que je vais étendre sur l'univers te réserve dans mon sein d'ineffables jouissances.

« O Paramatma, répondit Vichnou, pourquoi m'avoir fait émerger sur la fleur de lotus parfumée, pourquoi m'as-tu ordonné de tirer de mon sein toutes les créatures animées, les plantes et les fleurs, si tout cela doit périr, avant les mille âges divins?

« Est-ce que la mère ne pleure pas, quand elle voit mourir ses enfants avant qu'ils aient atteint l'âge de la transformation suprême? pourquoi m'avoir donné pour la nature entière le cœur d'un père et

d'une mère, et me faire assister avant l'heure à la grande nuit du Pralaya?

« — O Vichnou, ô mon fils, ne te désole pas, ce qui était bon est devenu mauvais, et ce qui est devenu mauvais doit être détruit, car la décomposition finirait par atteindre les cieux.

« — Pourquoi donc, ô maître souverain, détruire tous les hommes? n'est-il pas encore nombre de créatures dignes de vivre et pourquoi frapper aveuglément dans ta juste colère sur le bien et le mal?

« Rien ne saurait changer mon immuable dessein; les hommes seront détruits, mais à cause de toi je ferai grâce à la terre qui les supporte si tu peux trouver une seule famille d'homme vertueux pour la repeupler lorsque ma colère sera apaisée. Va donc et ne tarde pas, car je vais bientôt déchaîner les eaux sur toute la surface du globe.

« Vichnou descendit alors sur la terre sous la

forme de l'oiseau garouda, et étant arrivé au pays de Canyacoubdja, il dit au saint homme Vaïwasvata : Lève-toi, prends ta cognée, et ordonne à tes fils de te suivre jusqu'à la prochaine forêt.

* *

« Choisis parmi les arbres les plus gros ceux que tu dois abattre, et hâte-toi de construire un vaisseau assez grand pour contenir toute ta famille, un couple de tous les animaux, et des graines de toutes les plantes, car toi seul, avec les tiens que tu auras recueillis, échapperez à la colère de Brahma.

* *

« N'oublie pas d'emporter également les livres de la loi, que Swayambhouva lui-même a extraits de sa pure essence, et Manou, fils de Pouroucha (mâle céleste).

* *

« Vaïwasvata, ayant compris que cet avis lui venait du ciel, et était la récompense de ses vertus, fit ainsi qu'il avait été dit : il construisit le vaisseau, dans lequel il fit entrer ses quatre fils, avec leurs femmes et leurs enfants, et les serviteurs de la famille.

* *

« Et il confia les livres de la loi extraits de la pure essence à Soma, son fils aîné, et de même il lui donna à garder le livre de Manou, fils de Pouroucha.

* *

« Et un couple de tous les animaux et des graines de toutes les plantes y trouvèrent place également, et Vaïwasvata ayant fermé le navire, la pluie commença à tomber sans relâche, les mers à déborder, et le globe tout entier disparut sous les eaux.

* *

« Et cela dura ainsi des jours et des mois, et cela dura ainsi des années, car rien de ce qui était mauvais ne devait survivre, car ce qui était mauvais était la corruption, et la corruption pouvait gagner les mondes supérieurs.

* *

« Enfin, l'eau cessa de tomber, la mer et les fleuves rentrèrent dans leur lit, et le vaisseau de Vaïwasvata s'arrêta au sommet de l'Hymavat ¹.

1. Hymalaya.

* * *

« Et Vaïwasvata ayant ouvert les portes du navire aperçut une traînée lumineuse aux mille couleurs, qui partageait la voûte des cieux.

* * *

« Vichnou lui apparut de nouveau sous la forme de l'oiseau Garouda, et lui dit : Ceci est la ceinture de l'immortelle déesse Lakmy, c'est un signe de pardon ; lorsque la tourterelle ne rentrera pas au navire tu iras droit devant toi et tes fils repeupleront la terre.

* * *

« Et l'oiseau appelant ces derniers par leur nom leur dit :

« Soma, tu marcheras en gardant l'orient à ta gauche.

« Vamadéva, tu marcheras en gardant l'orient à la droite.

« Sacra, tu marcheras à l'Orient.

« Tchandra, tu marcheras au couchant.

« Et nos enfants seront les seigneurs de la terre, et tous les peuples naîtront d'eux.

* * *

« Vaïwasvata, ouvrant alors les mains, laissa échapper la tourterelle, mais la tourterelle revint sur le soir les pieds humides.

* * *

« Il lâcha alors le radjouvala, mais le radjouvala revint sur le soir avec de la boue aux ailes.

* * *

« Et il lâcha encore une paire de sârasas (grues), et ils revirent le soir voltiger autour du navire, mais ils ne rentrèrent pas.

* * *

« Et ayant lâché encore le balaca, le corbeau et le héron, ils ne revinrent pas.

* * *

« Il jugea que le moment était venu, et de nouveau il laissa échapper la tourterelle, qui revint sur le soir voltiger avec des cris joyeux autour du vaisseau, et elle reprit sa course vers l'orient, elle avait à son bec une tige de l'herbe sacrée du cousa.

* * *

« Vaiwasvata comprit que la terre était de nouveau habitable, il ouvrit les portes du navire, et ayant partagé le troupeau entre ses quatre fils, il leur divisa le monde ainsi que l'avait dit l'envoyé céleste, et les oiseaux s'élancèrent dans les plaines de l'air, et les bêtes fauves s'enfoncèrent en hurlant de joie dans la terre humide et l'herbe verte.

* * *

« Vaiwasvata, ayant retenu trois fois son haleine en murmurant à chaque fois, le mystérieux monosyllabe AUM qui est l'invocation par excellence, fit une offrande aux dieux, en mémoire de l'événement, et une libation aux mânes des morts frappés par la vengeance divine.

* * *

« Puis, ayant pris un jeune chevreau à toison rouge qui était né dans le vaisseau, il l'égorgea sur la pierre du sacrifice en disant : Que ce sang répandu soit un signe d'alliance éternelle entre la terre et les cieux.

* * *

« Que mes descendants à perpétuité offrent ce

sacrifice à Vichnou, âme du monde, esprit de la prière, essence subtile émanée de l'incrée, pensée éternelle de ce qui est, manifestation perpétuelle du Grand Tout, qui a sauvé le monde de la destruction par les eaux. »

Le poète du Hari-Pourana termine alors le chant du déluge, comme il avait terminé le chant de la création, par l'invocation suivante :

« Immortel Vichnou, divin Pouroucha (mâle céleste), toi qui fécondes la nature entière, manifestation visible de l'immortel Brahma, père des dieux et des hommes, j'ai dit ta puissance, ta grandeur, ta bonté, pour qu'à tous ceux qui répéteront ces chants excellents, qui te sont consacrés, tous les péchés soient remis, et que le swarga leur soit ouvert à l'heure de leur dernière transformation. »

La légende diluvienne du Siva-Pourana est conçue à peu près dans les mêmes termes, seulement il y est fait honneur à Siva du salut du monde.

Nous n'en finirions pas si nous voulions donner ici toutes les traditions de l'Inde sur le cataclysme asiatique.

M. Pauthier a donné la traduction de celle du Mahabharata.

Nous en avons publié nous-même une version abrégée dans *la Bible dans l'Inde*. Le Nitia-Carma, recueil d'hymnes, de prières et de légendes sacrées, contient un commentaire des Védas et plusieurs récits du déluge.

Il n'y a pas une secte dans l'Inde qui ne possède dans ses livres sacrés plusieurs poèmes sur le même sujet, ne différant entre eux que par quelques détails de mise en scène. Un des plus intéressants se trouve dans le deuxième sastra des Djeinas, nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de le donner ici. Ce poème a presque à lui seul l'étendue d'un des Védas.

Il existe encore dans le Travencor, près du cap Comorin, une secte importante de brahmes qui adore Indra comme la manifestation la plus puissante des trois grands dieux de la Trimourti, et c'est à lui qu'elle attribue le secours prêté à Vaïvasvata à l'époque du déluge; nous allons donner un extrait de cette légende diluvienne, qui débute et se termine par une invocation du Rig-Véda, et semble avoir donné naissance plus particulièrement à la tradition grecque sur le dernier cataclysme. Nous pourrions alors comparer les récits des autres peuples de l'antiquité sur cet événement, à ceux de l'Inde, et conclure.

CHAPITRE V.

LA LÉGENDE D'INDRA.

Invocation.

« Accourez, amis, prenez vos places, que le chef de chœur s'avance, et choisisse le plus beau de ses chants pour célébrer Indra.

* * *

« Indra, le puissant Indra, dispensateur souverain des richesses. Mais faites avant les libations prescrites.

* * *

« Qu'Indra nous comble de ses faveurs, qu'il nous rende magnanime, qu'il nous donne la sagesse, qu'il accepte nos sacrifices.

* * *

« Chantez Indra qui, sur son char de bataille, broie ses ennemis sous les pas de ses coursiers rapides.

Nous en avons publié nous-même une version abrégée dans *la Bible dans l'Inde*. Le Nitia-Carma, recueil d'hymnes, de prières et de légendes sacrées, contient un commentaire des Védas et plusieurs récits du déluge.

Il n'y a pas une secte dans l'Inde qui ne possède dans ses livres sacrés plusieurs poèmes sur le même sujet, ne différant entre eux que par quelques détails de mise en scène. Un des plus intéressants se trouve dans le deuxième sastra des Djeinas, nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de le donner ici. Ce poème a presque à lui seul l'étendue d'un des Védas.

Il existe encore dans le Travencor, près du cap Comorin, une secte importante de brahmes qui adore Indra comme la manifestation la plus puissante des trois grands dieux de la Trimourti, et c'est à lui qu'elle attribue le secours prêté à Vaïvasvata à l'époque du déluge; nous allons donner un extrait de cette légende diluvienne, qui débute et se termine par une invocation du Rig-Véda, et semble avoir donné naissance plus particulièrement à la tradition grecque sur le dernier cataclysme. Nous pourrions alors comparer les récits des autres peuples de l'antiquité sur cet événement, à ceux de l'Inde, et conclure.

CHAPITRE V.

LA LÉGENDE D'INDRA.

Invocation.

« Accourez, amis, prenez vos places, que le chef de chœur s'avance, et choisisse le plus beau de ses chants pour célébrer Indra.

* * *

« Indra, le puissant Indra, dispensateur souverain des richesses. Mais faites avant les libations prescrites.

* * *

« Qu'Indra nous comble de ses faveurs, qu'il nous rende magnanime, qu'il nous donne la sagesse, qu'il accepte nos sacrifices.

* * *

« Chantez Indra qui, sur son char de bataille, broie ses ennemis sous les pas de ses coursiers rapides.

* *

Offrez-lui les libations, et les boissons pures qu'il aime, présentez-lui le *dadhi*¹.

* *

« O Indra, dieu souverain qui règues sur le monde, toi qui dès ta naissance as rempli l'univers, c'est pour toi que le sacrifice a été inventé.

* *

« O Indra, qu'attiré par nos chants, tu acceptes nos offrandes, puisses-tu les juger dignes de toi.

* *

« Les invocations et les chants sacrés augmentent la gloire des dieux; puissent les nôtres augmenter ta puissance, ô divin Satacratou.

* *

« Si Indra, dont la main invisible protège tout ce qui existe, daigne accepter ces boissons pures, ces pindas (gâteaux) et ce *dadhi* que nous lui offrons,

1. Lait caillé, base de tous les sacrifices à l'époque védique.

* *

« Nous n'aurons rien à redouter des puissances universelles, et Indra, seigneur de la vie, nous défendra contre la mort.

(*Rig-Véda.*)

* *

« Et vous aussi, mes compagnons, rangez-vous autour de moi, comme, aux époques héroïques, firent nos ancêtres autour de Madoutchandas.

* *

« Et tous ensemble nous ferons les libations, et nous chanterons la gloire d'Indra qui a sauvé des eaux Vaïwasvata le juste;

* *

« Indra qui souffla sur les orages, et conduisit le navire du vieil ancêtre au sommet de l'Hymavat;

* *

« Indra qui a conservé tous les animaux et toutes les plantes malgré les mers déchaînées qui couvraient la terre, pour que les séries des transmigrations ne soient pas interrompues;

* *

« Indra qui institua la prière pour que l'homme fût heureux, les dieux satisfaits, et que les eaux ne vinssent plus ravager la terre ;

* *

« Indra qui a dit à Vaiwasvata, après que le soleil eut remplacé l'orage, et que la tourterelle eut quitté le vaisseau :

* *

« Que la vue de cette terre de désolation n'arrache pas des larmes de tes yeux, que la douleur ne tourmente pas ton cœur généreux.

* *

« Jette des pierres dans la boue liquide, et à chaque pierre qui tombera dans la boue il naîtra un couple d'hommes.

* *

« Chantons, ô mes compagnons, comme autrefois nos vieux ancêtres autour de Madhoutchandas, chantons Indra qui a sauvé l'univers de la destruction et repeuplé la terre.

Invocation.

« Les libations sont prêtes, les pindas sont préparés, les boissons ont été purifiées par des mains pures.

* *

« Accours, ô Indra, écoute ces chants que t'adressent les sages, et les saints brahmes qui président aux oblations.

* *

« Accours, ô Indra, les offrandes sont prêtes, que les coursiers bleus te conduisent rapidement près de nous ; à toi ces libations et ces mets que tu préfères. »

(Rig-Véda.)

C'est une coutume liturgique du sud de l'Inde de célébrer les louanges des dieux, en enchâssant le récit d'un de leurs hauts faits, entre deux hymnes du Rig-Véda, le plus vénéré des livres sacrés des brahmes.

Ce chant, que nous avons recueilli dans la pagode de Trivanderam, indique clairement que tous les êtres animés ont été sauvés du déluge par l'intervention d'Indra. Cette tradition n'est pas ainsi qu'on

pourrait le croire en contradiction avec le culte que l'on rend à Vichnou ou à Siva pour le même objet, car Indra, nous venons de le dire, n'est dans la mythologie indoue que le symbole de la puissance manifestée de l'être existant par lui-même, Swayambhouva, qui renferme en lui les trois attributs de création, de conservation et de transformation.

Constatons, en bornant là ces extraits qui suffiront amplement à étayer la thèse que nous soutenons, que nul pays dans le monde ne peut rivaliser avec l'Inde pour le nombre et la variété des légendes diluviennes. Le foyer commun de toutes ces traditions ne peut être placé ailleurs que dans les plaines du Gange et de la Krischna. Nous avons promis à nos lecteurs une preuve historique de ce fait et nous allons être bientôt à même de la leur donner.

CHAPITRE VI.

LE DÉLUGE CHALDÉEN.

D'après le Syncelle, Alexandre Polyhistor et le chaldéen Bérose.

Tradition antédiluvienne.

Une seule tradition antédiluvienne connue des anciens nous est venue de la Chaldée, conservée par le prêtre chaldéo-babylonien Bérose; elle établit que dix races ou mieux dix dynasties de rois auraient régné dans le pays avant le déluge.

Le savant livre de Bérose ne nous est malheureusement pas parvenu, mais le Syncelle nous a transmis la liste de ces dix chefs de dynastie, d'après Alexandre Polyhistor et d'Abydène, qui eux-mêmes la tenaient de Bérose.

Voici cette liste de rois chaldéens antédiluviens :

Alor (ou dynastie d'Alor) régna 10 sares ou 36,000 ans ;

Alaspar régna 3 sares ou 10,800 ans ;

Amelou régna 13 sares ou 46,800 ans ;

Aménou régna 12 sares ou 43,200 ans ;

Metalar régna 18 sares ou 64,800 ans ;

Daôn (ou dynastie de Daôn) régna 10 sares ou 36,000 ans.

Everodah régna 18 sares ou 64,800 ans ;

Amphis régna 10 sares ou 36,000 ans ;

Otiartes régna 8 sares ou 28,800 ans ;

Xisouthrous régna 18 sares ou 64,800 ans.

C'est sous Xisouthrous qu'arriva le déluge.

Nous nous expliquerons bientôt les impossibilités de cette tradition.

TRADITION DILUVIENNE DE XISOUTHROUS.

D'après Bérose.

« Xisouthrous, fut le dixième roi, sous lui arriva le déluge. Kronos lui ayant apparu en songe, l'avertit que le quinze du mois Dœsius, les hommes périraient par un déluge ; en conséquence il lui ordonna de prendre les écrits qui traitaient du commencement, du milieu et de la fin de toutes choses, de les enfouir en terre dans la ville du Soleil appelée Sisparis, de se

construire un navire, d'y embarquer ses parents, ses amis et de s'abandonner à la mer. Xisouthrous obéit : il prépare toutes les provisions, rassemble les animaux quadrupèdes et volatiles, puis il demande où il doit naviguer. Vers les dieux dit Kronos, et il souhaite aux hommes toutes sortes de bénédictions. Xisouthrous fabriqua donc un navire long de cinq stades et large de deux, il y fit entrer sa femme, ses enfants, ses amis, et tout ce qu'il avait préparé. Le déluge vint, et bientôt ayant cessé, Xisouthrous lâcha quelques oiseaux qui, faute de trouver où se reposer, revinrent au vaisseau ; quelques jours après, il les envoya encore à la découverte ; cette fois les oiseaux revinrent ayant de la boue aux pieds ; lâchés une troisième fois, ils ne revinrent plus. Xisouthrous concevant que la terre se dégageait, fit une ouverture à son vaisseau ; et comme il se vit près d'une montagne, il y descendit avec sa femme, sa fille et le pilote ; il adora la terre et éleva un autel, fit un sacrifice, puis il disparut et ne fut plus vu sur la terre avec les trois personnes sorties avec lui... Ceux qui étaient restés dans le vaisseau ne les voyant pas revenir, les appelèrent à grands cris ; une voix leur répondit en leur recommandant la piété, et en ajoutant qu'ils devaient retourner à Babylone selon l'ordre du destin, retirer les lettres enfouies à Sisparis pour les communiquer aux hommes, que du

reste le lieu où ils se trouvaient était l'Arménie.

Ayant ouï ces paroles, ils s'assemblèrent de toutes parts et se rendirent à Babylone : les débris de leur vaisseau poussé en Arménie sont restés jusqu'à ce jour sur les monts Korkoura : et les dévots en prennent de petits morceaux pour leur servir de talismans contre les maléfices. Les lettres ayant été retirées de terre à Sisparis, les hommes bâtirent des villes, élevèrent des temples et réparèrent Babylone elle-même. »

Il est inutile de faire remarquer combien cette légende est moderne. Babylone existait déjà, puisque les hommes sauvés du déluge réparèrent cette ville. Les Chaldéo-Babyloniens ne connurent certainement pas le cataclysme et se bornèrent à faire entrer le récit de cette tradition dans leurs livres sacrés. Ainsi firent plus tard les Hébreux après leur fuite d'Égypte.

CHAPITRE VII.

LE DÉLUGE CHALDÉEN DE L'ÉPOPÉE D'IZDOUBAR.

L'épopée d'Izdoubar, qui vient d'être retrouvée sur les briques cuites du palais d'Assour-Bani-Pal par l'éminent assyriologue anglais G. Smith, contient, à titre d'épisode, un récit du déluge qu'il est intéressant de rapprocher de celui de Béroze.

Nous empruntons les extraits abrégés de cette traduction à M. Lenormant, un des assyriologues qui honorent le plus et la science et la France.

Izdoubar, après avoir accompli des exploits sans nombre, prend peur de la mort, et il se rend sur les bords de l'Euphrate, à la recherche de Xisouthrous, pour recevoir de lui le secret qui donne l'immortalité.

Xisouthrous, en conversant avec le héros sur les faveurs dont les dieux l'ont comblé, raconte l'histoire du déluge :

« Anou.... Bel... Adar...!

Seigneurs du pays immuable, révélèrent leur volonté au milieu de la nuit.

Je fus entendant Nouah et il me parla ainsi :

Homme de Sourippak fils d'Aoubaratatou, fais un grand vaisseau pour toi.

Je détruirai les pécheurs et la vie...

Fais entrer la semence de vie de la totalité des êtres pour les conserver.

Le vaisseau que tu fabriqueras...¹ coudées, seront la mesure de sa longueur.

Coudées.... seront la mesure de sa largeur et de sa hauteur.

Lance-le sur l'abîme.

Je compris et je dis à Nouah mon Seigneur :

— Nouah mon Seigneur ce que tu m'as commandé je l'accomplirai : cela sera fait.....² armée et troupes. »

— Le poème donne alors un récit détaillé de la construction du navire, et des sacrifices offerts avant l'embarquement.

Xisouthrous poursuit :

« Tout ce que je possédais je le réunis ; tout ce que je possédais d'argent, je le réunis ; tout ce que

1. Le chiffre manque dans le texte, sans doute par mutilation des briques d'inscriptions.

2. Tous les passages marqués sont mutilés dans le texte.

je possédais d'or, je le réunis ; tout ce que je possédais de la semence de la vie, je le réunis.

Le tout je le fis entrer dans le vaisseau, tous mes serviteurs mâles et femelles, les animaux domestiques des champs ;

Les animaux sauvages et les jeunes hommes de... eux tous je les fis entrer.

Somas fit une inondation, et il parla disant dans l'armée, la nuit :

Je ferai pleuvoir du ciel abondamment, entre au milieu du vaisseau, et ferme la porte.

La fureur d'une tempête au matin s'éleva de l'horizon du ciel, s'étendant et large.

Bin au milieu du ciel tonna.

Les esprits portèrent la destruction dans leur gloire, ils balayèrent la terre.

L'inondation de Bin atteignit jusqu'au ciel, la terre brillante fut changée en un désert.

L'inondation balaya la surface de la terre comme elle détruisit toute vie de la face de la terre. La forte tempête sur le peuple atteignit jusqu'au ciel.

Le frère ne vit plus son frère.

Elle n'épargna pas le peuple.

Dans le ciel les dieux craignirent la tempête et cherchèrent un refuge.

Ils montèrent jusqu'au ciel d'Anou.

Les dieux se blottirent comme des chiens cachant leurs queues.

Istar prononça un discours, la plus grande des déesses parla sa parole.

— Le monde a tourné au péché, et alors, en présence des dieux, j'ai prophétisé le malheur.

Les dieux ainsi que les esprits pleuraient avec elle.

Les dieux sur leurs sièges étaient assis en lamentations ; leurs lèvres étaient closes à cause du mal qui venait.

Six jours et six nuits passèrent : le tonnerre, la tempête et l'ouragan dominaient.

Dans le cours du septième jour l'ouragan se calma et toute la tempête qui avait détruit comme un tremblement de terre s'apaisa.

La mer se dessécha, le vent et la tempête prirent fin.

Je fus porté à travers la mer.

Celui qui avait fait le mal, et toute la race humaine qui avait tourné au péché, comme des roseaux leurs corps flottaient.

J'ouvris la fenêtre, et la lumière entra sur mon refuge...

Au pays de Nizir alla le vaisseau...

Dans le cours du septième jour, je lâchai dehors une colombe, et elle partit.

La colombe partit et chercha, de place et de repos elle ne trouva point, et elle revint.

Je lâchai alors une hirondelle, et elle partit.

L'hirondelle partit et chercha, de place et de repos elle ne trouva point, et elle revint.

Je lâchai alors un corbeau, et il partit.

Le corbeau partit, et il vit les cadavres sur les eaux et il les mangea.

Il vola et erra au loin, et il ne revint pas.

Je lâchai dehors les animaux aux quatre vents.

Je versai une libation, je bâtis un autel sur le pic de la montagne...

Les dieux, comme des bancs de poisson, se réunirent au-dessus du sacrifice. »

— C'est alors qu'apparaît l'arc-en-ciel, que Xisouthrous appelle *la gloire des dieux pareille à une gemme brillante*. —

Le héros Chaldéen continue.

« En ces jours, je priai pour que toujours je n'eusse pas à souffrir !

Que les dieux viennent à mon autel.

Que Bel ne vienne pas à mon autel, car il n'a pas eu de considération, et il a fait un orage, et il a voué mon peuple à l'abîme...

De loin, en même temps, Bel, dans sa course, vit le vaisseau.

Et Bel alla plein de colère vers les dieux et les esprits.

Que pas un ne sorte vivant, que pas un ne sorte de l'abîme.

Adar ouvrit sa bouche et parla, et dit au guerrier Bel :

Qui alors sera sauvé ?

Nouah exprima sa volonté, et Nouah savait toutes choses.

Nouah ouvrit sa bouche et parla au guerrier Bel.

Toi, prince des dieux, guerrier, quand tu as été irrité, tu as fait un orage.

Le pécheur a fait son péché, le malfaiteur a fait le mal, que celui qui est élevé ne soit pas brisé, que le captif ne soit pas délivré.

Au lieu que tu fasses désormais une tempête, que les lions s'accroissent, et que les hommes soient réduits.

Au lieu que tu fasses une tempête, que les panthères s'accroissent, et que les hommes soient réduits.

Au lieu que tu fasses une tempête, que la famine survienne et que le pays soit réduit.

Au lieu que tu fasses une tempête, que la peste s'accroisse et que les hommes soient réduits.

Je ne scrutai pas la sagesse des dieux.

Bel entra au milieu du vaisseau, il prit ma main et me conduisit dehors.

Moi, il me conduisit dehors et fit amener ma femme à mon côté.

Il purifia le pays.

Il établit un pacte.

Il prit en main le peuple, en présence de Xisouthrous et du peuple.

Alors Xisouthrous et le peuple, pour être semblables aux dieux, furent emmenés.

Alors Xisouthrous habita dans un lieu écarté à l'embouchure des fleuves... »

Xisouthrous, après avoir terminé son histoire, enseigne à Izdoubar, qui est venu le visiter, les sept sacrifices de purification qui donnent l'immortalité, et le héros Chaldéen, ne redoutant plus la mort, poursuit le cours de ses exploits.

Il est indéniable que la fable de Bérose et celle de l'épopée d'Izdoubar ont la même origine.

CHAPITRE VIII.

LE DÉLUGE HÉBRAÏQUE.

La tradition biblique est connue de tous, mais nous devons la rappeler comme terme de comparaison.

En voici du reste un extrait abrégé, également plus conforme à la version Hébraïque, que celle que Messieurs de Rome ont l'habitude de paraphraser à leur façon. Nous restituons à ce récit le Dieu pluriel, c'est-à-dire le véritable Dieu mâle et femelle de la Bible, des écrits sacrés de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Inde. Nous disons que *nous restituons*, car l'expression Hébraïque est Elohim et doit être traduite « Les Dieux. »

Récit de la Genèse.

« Et les Dieux dit ¹ à Noh : Fais-toi un vaisseau divisé en cellules, et enduit de bitume.

1. Jehovah est dans la Genèse un dieu androgyne.

Sa longueur sera de 300 coudées, sa largeur de 50, sa hauteur de 30, il aura une fenêtre d'une coudée carrée.

Je vais amener un déluge d'eau sur la terre, tu entreras dans l'arche, toi, tes fils, ta femme, et les femmes de tes fils.

Et tu feras entrer un couple de tout ce qui a vie sur terre, oiseaux, quadrupèdes, reptiles. Tu feras aussi des provisions de vivres pour toi et pour eux.

Noh fit tout ce que *les Dieux* lui avait ordonné.

Et Iahouh dit encore : prends sept couples des animaux purs, et deux seulement des impurs, sept couples aussi des volatiles...

Dans sept jours, je ferai pleuvoir sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits.

Et Noh fit ce qu'avait prescrit Iahouh, il entra dans l'arche âgé de six cents ans.

Et après sept jours, dans le second mois, le dix-sept du mois, toutes les sources de l'Océan débordèrent et les cataractes des cieux furent ouvertes.

Et Noh entra dans le vaisseau avec toute sa famille et tous les animaux; et la pluie dura quarante jours et quarante nuits.

Et les eaux élevèrent le vaisseau au-dessus de la terre et le vaisseau flotta sur les eaux.

Et elles couvrirent toutes les montagnes qui sont sous les cieux à quinze coudées de hauteur.

Et tout être vivant fut détruit, et les eaux crurent pendant 150 jours.

Et les Dieux (Elohim) se ressouvint de Noh, il fit souffler un vent.

Les eaux se reposèrent, les fantômes de l'Océan et les cataractes du ciel se fermèrent, et la pluie cessa et les eaux s'arrêtèrent au bout de 150 jours.

Et le septième mois, au dix-septième jour, l'arche se reposa sur le mont Ararat, en Arménie.

Et les eaux allèrent et vinrent, diminuant jusqu'au dixième mois, et le dixième mois au premier jour, on vit les cimes des montagnes.

Quarante jours après, Noh ouvrit la fenêtre du vaisseau et lâcha le corbeau, qui alla volant jusqu'à ce que les eaux se retirassent.

Et Noh lâcha la colombe qui, ne trouvant point où poser le pied, revint au vaisseau.

Et après sept jours Noh la remarqua encore et elle revint le soir portant au bec une branche d'olivier.

Et sept jours après il la lâcha encore, elle ne revint plus.

L'an 601 de Noh, le premier du mois, sept jours après le départ de la colombe, la terre fut sèche.

Et Noh leva le couvercle du vaisseau, et il vit la terre sèche, et le vingt-septième du second mois, la terre fut sèche.

Et les Dieux lui dit de sortir avec toute sa famille et tous les animaux.

Et Noh éleva un autel et y sacrifia des oiseaux et des animaux pur.

Et Yahouh en respira l'odeur avec plaisir et dit: je n'amènerai plus de déluge.

Et il donna des bénédictions et des préceptes à Noh, de ne pas manger le sang des animaux, de ne pas verser le sang des hommes.

Et il fit alliance avec les hommes.

Et pour signe de cette alliance je placerai, dit-il, un arc dans la nue.

Et en le voyant je me souviendrai de mon alliance avec tout être vivant sur la terre, et je ne le détruirai plus...

Et Noh, en sortant du vaisseau, avait trois enfants et il se livra à la culture de la terre, et il planta la vigne... »

Nous n'avons donné que l'essence même de ce récit génésique qui dans l'original contient plus de cent versets. Cette légende est, nous venons de le dire, dans toutes les mémoires, la Bible est dans toutes les mains, et il devait nous suffire d'en signaler les traits principaux.

CHAPITRE IX.

CONCLUSION.

La maternité de l'Inde prouvée par les traditions génésiques et diluviennes.

Nous avons vu, dans *la Genèse de l'humanité*, que l'Inde possédait les légendes génésiques les plus variées, œuvres des différents peuples et des différentes sectes religieuses de cette immense contrée. Selon les présomptions ethnographiques les plus graves, les Brahmes ne sont pas allés collectionner ces traditions chez les autres peuples de l'antiquité *plus tard venus* qu'eux à la civilisation, ils les leur ont plutôt transmises par voie d'émigration et de colonisation à l'aide des mêmes moyens qu'emploie aujourd'hui l'Europe pour imposer ses idées, son génie propre, aux deux Amériques et à l'Australie, et à une partie de l'Océanie.

Les grandes lois qui régissent la vie des peuples et la marche des civilisations, sont aussi fatales que les lois physiques, l'histoire est une science *exacte* pour qui sait l'étudier, en dehors du *fatum*, du *destin* et de ce *doigt de Dieu* que chacun fait marcher à sa façon et dans son intérêt, et l'esprit humain a évolué dans le passé, en suivant les mêmes règles qui dirigent son évolution d'aujourd'hui.

A toutes les époques il y a eu de grands centres de civilisation, qui ont tout attiré à eux.

L'Asie, sortie, plutôt que les autres contrées du globe des périodes glacières et diluviennes, plutôt qu'elles asséchées par le soleil des tropiques et de l'équateur a été la nourrice de l'humanité actuelle ; elle marchait à grands pas dans la voie du progrès alors que nos contrées occidentales étaient encore le pays du renne et de l'Esquimau.

Les glaces se sont retirées, la renne et son sauvage compagnon se sont enfuis vers les pôles.

Une nouvelle race d'hommes naît sur le sol nouveau, les forêts de la Gaule et de la Germanie voient tailler les couteaux de pierre, et polir la hache de silex, c'est alors que l'Europe en enfance reçoit de l'émigration asiatique, avec le bronze, le bœuf, le cheval et la charrue, une impulsion vigoureuse qui la fait sortir de la barbarie primitive et lui enseigne les premières règles de la vie sociale.

Aujourd'hui les ancêtres ont vieilli; comme l'homme qui a élevé sa famille et n'attend plus que le dernier repos l'Asie s'incline vers la tombe, et l'Europe, sa fille, reprenant son rôle, projette au loin sur les continents nouveaux ses excès d'énergie et ses enfants devenus trop nombreux pour vivre en paix sur le sol natal.

Cette loi du passé et du présent sera également celle de l'avenir, et déjà on peut prévoir le moment où la jeune Amérique et l'Australie, regorgeant de populations, regarderont l'Europe, leur aïeule, du même oeil que nous regardons aujourd'hui notre vieille mère indoue.

L'Inde a été certainement, en Asie, le grand centre intellectuel des temps que nous regardons comme préhistoriques, et en retrouvant dans cette contrée tous les mythes, légendes, croyances et coutumes fabuleuses qui encombrant le berceau de toutes les nations asiatiques, on ne pourrait nier sa maternité qu'en imaginant l'absurde hypothèse de lui faire adopter graduellement tous les mythes, légendes, croyances et coutumes des innombrables peuplades de l'Asie entière.

L'Inde ne s'est point faite elle-même de pièces et de morceaux, l'Inde a été l'initiatrice et non l'initiée, car elle se présente de la plus haute antiquité comme un tout indivisible. Semblable à un fleuve immense,

sa civilisation s'est répandu sur le monde, par mille bras différents, et quel que soit celui que l'on remonte aujourd'hui, il nous conduit infailliblement aux plaines du Gange.

Nous n'avons pas écrit une ligne qui n'ait pour but la démonstration de cette vérité, et les traditions diluviennes que nous avons enregistrées vont nous donner le moyen d'affirmer une fois de plus nos convictions ethnographiques.

On ne saurait nier que les trois légendes du déluge, de l'Inde, de la Chaldée et de la Judée n'aient une origine commune. Toutes trois nous présentent le même drame sous un jour identique. Bien plus, Indous, Chaldéens et Hébreux s'ont d'accord pour reconnaître l'existence de dix personnages, rois, ou patriarches qui auraient régné avant le grand cataclysme asiatique.

Il n'est pas dénué d'intérêt de rapprocher dans un tableau les noms de ces héros fabuleux.

PERSONNAGES ANTÉDILUVIENS.

<i>Inde</i>	<i>Chaldée</i>	<i>Judée</i>
Maritchi	Alor	Adam ^(R)
Atri	Alaspar	Seh
Angiras	Amélou	Enos
Poulastya	Aménon	Kaïnan

Poulaha	Metalar	Mahlaléel
Cratou	Daôn	Jared
Pratchetas	Everodach	Enoc
Vasichta	Amphis	Mathusala
Narada	Otiartes	Lamech
Brighou	Xisouthrous	Noë

Remarquons que les dix dynasties des Pradjapatis indous, ou seigneurs des créatures, auraient d'après Manou régné 4,320,000 années humaines, avant le dernier pralaya, ou douze mille années divines, chiffre qui représente la durée de la vie sur la terre entre chaque déluge ou dissolution.

En copiant les traditions de leurs ancêtres, les émigrants qui colonisèrent la Chaldée sentirent sans doute le besoin de diminuer l'importance de ce chiffre fabuleux.

Mais en donnant à leur nouvelle patrie dix rois ou dynasties de rois antédiluviens, ils laissèrent à la tradition transformée un signe ineffaçable de son origine.

Les ancêtres indous faisaient vivre leurs dix dynasties pendant 4,320,000 années.

Les émigrés Chaldéens ne donnèrent aux leurs qu'une existence de 432,000 ans.

Ce chiffre n'est, comme on peut le voir, autre chose

que le chiffre indou divisé par dix. Il suffit en effet de supprimer un zéro au chiffre de Manou pour avoir le chiffre 432,000 des Chaldéens.

Il serait difficile, croyons-nous, de rencontrer une preuve plus étonnante en faveur de la filiation indou de la tradition chaldéenne, surtout si l'on réfléchit que le Syncelle et Alexandre Polyhistor qui nous ont conservé d'après le Chaldéen Bérosee ce chiffre

de 432,000 ans

ne connaissaient certainement pas la tradition brahmanique.

Les deux traditions ont donc été absolument puisées aux mêmes sources.

Cela est démontré :

1° Par la parfaite concordance des aventures de l'Indou Vaïvasvata et du Chaldéen Xisouthrous.

2° Par le même nombre de dynasties antédiluviennes qui auraient régné dans l'Inde et en Chaldée.

3° Par les deux chiffres indous et chaldéens de 4,320,000 et 432,000 années représentant le temps que ces dynasties auraient régné.

Les Assyriologues pourront nous répondre :

Qui nous prouve que ce ne sont pas les Indous au contraire qui ont multiplié par dix le chiffre 432,000

des Chaldéens? La réponse à cette prétention se dégage des études comprises dans la seconde partie de cet ouvrage.

Ni les Védas ni Manou n'ont connu le déluge, qui leur est postérieur de plusieurs milliers d'années.

Hé bien! serait-il possible de soutenir que l'admirable civilisation antédiluvienne des Védas et de Manou aurait été inspirée par la civilisation chaldéenne, en présence de ce fait indéniable que les documents chaldéens les plus authentiques et les plus anciens n'ont d'affinité qu'avec ceux émanés de la décadence de l'Inde?

La vieille Chaldée ne ressemble en rien à l'Inde des Védas et de Manou, et tout au contraire elle paraît calquée sur l'Inde sacerdotale, qui avait plongé les castes inférieures dans toutes les superstitions du plus affreux polythéisme.

Alors que l'Inde ancienne fut la patrie de cette philosophie éminemment spiritualiste qui célébrait le grand Tout, la pure essence, Swayambhouva, l'Être existant par lui-même, de qui tout émane et vers qui tout revient, alors que Manou répétait aux hommes ces immortelles paroles que nous ne saurions trop citer :

« Écoutez, ô hommes, quelles sont les vertus dont

la pratique vous est recommandée pour obtenir sûrement un bonheur éternel au céleste séjour :

* * *

« La résignation, — l'action de rendre le bien pour le mal, — la tempérance, — la probité, — la chasteté et la répression des sens, — la connaissance de la sainte Écriture, — celle de l'âme suprême, — le culte de la vérité, — l'abstinence de la colère, — telles sont les dix vertus en quoi consiste le devoir; »

Alors que l'Inde avait ses rois *créés pour la justice*, ses prêtres *créés pour la vérité*;

Que ses pagodes entendaient prêcher la morale la plus pure, basée sur l'abnégation et la charité;

Que ses sages jetaient les bases d'un droit civil qui domine encore l'économie tout entière du droit européen... la Chaldée ne nous offre que l'image des superstitions les plus grotesques. Les pasteurs nomades de ces déserts de sables salés parsemés d'oasis rabougries, ne savaient que s'agenouiller devant les *gigims*, les *alals*, les *tlals*, les *maskims* et tous ces ridicules démons dont les exploits remplissent les inscriptions de Babylone :

« En étoffe blanche deux bandes servent de phylactères,

Sur le lit de l'estrade,
 Comme talisman avec la main droite s'il écrit;
 En étoffe noire deux bandes servent de phylactères,
 De la main gauche s'il écrit;
 Le démon mauvais, le alal mauvais, le gigim mauvais,
 Le tlal mauvais, le dieu mauvais, le maskim mauvais,
 Le fantôme, le spectre, le vampire,
 L'incube, le succube, le servant,
 Le sortilège mauvais, le philtre, le poison qui coule,
 Ce qui est douloureux, ce qui agit, ce qui est mauvais,
 Leur tête sur sa tête,
 Leur pied sur son pied,
 Jamais ils ne le saisiront,
 Jamais ils ne reviendront,
 Esprit du ciel, souviens-t'en; esprit de la terre, souviens-t'en. »

Nous ne pensons pas que l'on puisse raisonnablement opposer cette littérature magique d'une contrée livrée aux démons mauvais, aux sorciers et aux exorciseurs de toute espèce, à celle des Védas et de Manou, qui est l'honneur de l'humanité.

Nous avons vu, dans le premier volume de ces études¹, que la colonisation de la Chaldée, par une foule de peuplades parlant des langages différents, mais réunies par des croyances et des superstitions identiques, ne pouvait provenir que de l'Inde qui, seule à ces époques reculées, réunissait tous les caractères ethnographiques exigés de l'ancêtre des Chaldéens, et possédait une population parlant une foule d'idiomes différents, suffisante pour rayonner au dehors. Nous n'insisterons donc pas sur ce point, et laisserons désormais en paix les Accadiens, les Summériens et tous les autres peuples que certains assyriologues préfèrent inventer, pour résoudre le problème ethnographique de la Chaldée, plutôt que de passer bravement l'Indus et de descendre dans les plaines du Gange.

Qu'on nous donne la preuve la plus mince, *nous ne sommes pas exigeants*, de l'existence des Touraniens, et nous consentirons à rechercher ce que peut avoir de sérieux l'hypothèse de leur marche sur la Chaldée.

Où habitaient ces prétendus Touraniens?

Le Touran?

Mais cette contrée n'est encore aujourd'hui qu'un désert salé où vaguent quelques nomades indomptés.

1. Genèse de l'humanité.

Prétendez-vous que le pays a subi des modifications géologiques?

Nous, nous répondrons que le Boundesech des anciens Parses représente le Touran comme un pays désolé habité par les mauvais génies, et nous ajouterons que partout où vous rencontrez le sable et le sel, c'est le signe irréfragable d'un terrain récemment conquis sur la mer.

Cherchez dans ces plaines désolées un seul vestige de civilisation, une seule ruine, un seul souvenir historique ou même fabuleux, vous ne le trouverez pas.

C'est un pays sans habitants, sans passé, sans tradition, sans légende, et c'est en vain que vous cherchez à en faire le centre d'une civilisation importante; la vérité historique ne se remplace pas par l'audace de l'affirmation. Vous n'avez inventé les Touraniens que pour en faire le pivot de vos hypothèses ethnographiques.

En reconnaissant au contraire que l'Inde est l'ancêtre directe de la Chaldée, on se met d'accord avec l'histoire, la légende et les faits, et les habitants de Babylone peuvent, comme leurs aïeux du Deccan, parler des langues différentes et cependant posséder les mêmes croyances religieuses, les mêmes coutumes, la même législation, faire, en un mot, un peuple

uni par la communauté de l'origine et des traditions.

Ainsi s'explique la légende défigurée par la Bible de la tour de Bel ou de Babel, élevée comme un observatoire par les pasteurs du sud de l'Inde émigrés dans les plaines de l'Euphrate pour continuer leurs études astronomiques, et la fable de la confusion des langues n'est plus que la constatation légendaire de ce curieux fait ethnographique, à savoir, que les souverains d'Assur étaient obligés de s'adresser à leurs peuples en vingt idiomes différents.

Plus tard la tradition indo-chaldéenne est transportée en Égypte par Zerwân, Zerban ou Abraham, où elle se modifie, se transforme au contact des légendes hiératiques de Thèbes et de Memphis, que les compagnons de Manou-Vena avaient transportées des plaines du Gange aux rives du Nil. Et c'est ainsi que la Bible, dont chaque verset indique l'origine chaldéo-égyptienne, n'est qu'une dégénérescence assez grossière des conceptions religieuses des brahmes.

Ainsi pour nous résumer :

Toute cette admirable civilisation des Védas et de Manou est antédiluvienne, c'est-à-dire précède le cataclysme asiatique qui fit sortir du sein des eaux, en les soudant à l'Inde et à la haute Asie, ces déserts de sables *encore salés* qui vont du golfe d'Oman à la

mer d'Aral et à la Caspienne, et se nomment le Bélouchistan, la Perse et la Tartarie.

Les émigrations indoues tentèrent le passage de ces terres encore mal asséchées, et poussèrent jusqu'aux rives de Mashra ou du Nil, où elles s'établirent. Le chemin ne fut plus oublié, et pendant des siècles, les esclaves, les décastés, les guerriers vaincus, du pays des brahmes, se réfugièrent dans les contrées nouvelles pour fuir la domination sacerdotale qui leur refusait la terre, le soleil et la liberté.

Ils allèrent droit devant eux, emportant leurs croyances, les vieilles traditions de leur berceau, les statues de leurs dieux, déposant partout en Chaldée, en Asie Mineure, en Égypte, en Grèce, ces légendes cosmiques, génésiques et diluviennes que nous retrouvons aujourd'hui dans ces différentes contrées, avec ce signe ineffaçable que portent au front toutes les conceptions du génie indou.

Au nord, Iodha et Skanda traversaient la Caspienne et le Volga, et s'avancant à travers la Russie, allaient avec leurs compagnons porter l'âge du bronze et une civilisation nouvelle aux sauvages du silex et de la pierre polie des forêts de la Scandinavie, de la Germanie et de la Gaule.

Quelques siècles plus tard, le rameau des émigrations du sud par la Grèce et l'Italie se soudaient au ra-

meau du nord, et de leur union sortait la civilisation moderne.

Aujourd'hui l'Europe, par la même loi fatale d'évolution, se répand au dehors, et dans plusieurs milliers d'années, les descendants des Américains, Australiens, Néo-Zélandais et Océaniens actuels, recherchant l'origine de leurs traditions reviendront fouiller le sol des ancêtres, mais soyez sûrs qu'à cette époque il se trouvera là-bas comme chez nous quelques savants qui inventeront des Touraniens, des Summériens et des Accadiens pour nier à l'Europe sa maternité.

Qu'on relise les fragments étonnants de Manou que nous avons donnés dans la seconde partie de cet ouvrage, où se trouvent posées les bases de toute les constitutions sociales de l'antiquité, qu'on se souvienne de ce fait que le vieux législateur indou vivait¹ plusieurs milliers d'années avant le dernier cataclysme, et qu'on nous dise, s'il est possible, renversant la vérité historique, de nier la maternité de l'Inde.

¹ D'après la chronologie des brahmes.

CHAPITRE X.

Un mot avant de terminer sur une question qui se rattache intimement aux traditions que nous venons d'étudier. Sa solution approfondie demanderait un volume spécial, nous ne faisons pour le moment que l'indiquer, dans l'impossibilité où nous sommes de creuser tous les sujets qui se présentent à nous dans cette revue générale des civilisations antiques que nous avons entreprise.

Certains savants font passer tous les peuples de l'enfance à la civilisation par trois états qu'ils nomment :

Fétichisme,
Polythéisme,
Monothéisme.

Dans cette donnée, nos deux derniers volumes :
la Genèse de l'Humanité et le présent ouvrage seraient

des études sur le polythéisme et le monothéisme des Indo-Chaldéens.

Il semblerait alors extraordinaire que nous n'ayons rien dit des croyances fétichistes de ces peuples, d'autant plus qu'en nous servant nous-même souvent de ces mots *polythéisme* et *monothéisme*, il semblerait que nous nous soyons rallié à la triple division que nous venons de signaler. Nous devons donc dire que si nous n'avons pas parlé du fétichisme des Indous et des Chaldéens, c'est que nous ne l'avons rencontré nulle part dans les traditions de ces peuples, et que bien plus, nous ne croyons pas que le fétichisme ait jamais existé, ni dans le passé ni dans le présent.

Qu'est-ce que le fétichisme ?

L'adoration du bois, de la pierre, des légumes, des animaux, des éléments, en tant que bois, pierre, légumes, animaux et éléments, et non comme la représentation d'une force divine. Le sauvage ou homme primitif pour être fétichiste doit adorer en effet son tronc d'arbre comme tronc d'arbre, car s'il le vénère comme représentant Dieu ou une force supérieure qui dirige la nature, il sera aussi bien polythéiste et monothéiste que l'homme civilisé.

Ce n'est pas en effet la grossièreté de l'image qui entraîne la dénomination de *fétichiste* pour celui qui l'adore, car alors une peuplade serait fétichiste

ou polythéiste selon qu'elle aurait ou n'aurait pas des Apelles et des Praxitèles, des Michel-Ange et des Raphaëls pour représenter ses dieux.

Eh bien, je déclare que cette accusation portée par les anthropologistes de certaine école contre l'humanité, d'avoir adoré de la pierre et du bois, en tant que pierre et bois, ne pourrait dans le passé citer un seul texte et dans le présent citer un seul fait à l'appui de son opinion.

Pour le présent : j'ai parcouru le monde de l'Inde aux îles les plus reculées de l'Océanie de 1864 à 1873, ne perdant aucune occasion d'interroger l'homme de la civilisation primitive chaque fois que je pouvais le rencontrer, et chaque fois j'ai reçu la réponse que m'a faite un anthropophage des Marquises que j'interrogeais comme magistrat dans une instruction. Il avait mangé avec les gens de son village quatre matelots d'un baleinier américain, et je voulais me rendre compte de son niveau moral, pour apprécier sa culpabilité.

— *I ravé na vai te tata?* lui dis-je en mahori. (Qui a fait l'homme?)

— *Té atua.* (C'est Dieu.)

— *I ravé na vai té vahiné?* (Qui a fait la femme?)

— *Té atua.*

— *I ravé na vai té fenua?* (Qui a fait la terre?)

— *Té atua.*

— *Toôhia ta atua?* (Combien y a-t-il de dieux?)

— *Rahi iti atua, atai tavana.* (Il y a beaucoup de petits dieux, un seul grand chef.)

N'ayant rencontré le fétichisme nulle part, il m'est impossible d'en accepter l'hypothèse pour le présent.

Pour le passé? j'ai vainement scruté les monuments les plus anciens de la pensée humaine et je ne l'y ai pas découvert davantage.

Les écrivains qui accusent l'Inde de fétichisme ou de polythéisme grossier ont coutume de s'appuyer sur le Rig-Véda. Qu'on en juge par cet hymne que nous cueillons au hasard, dans cet immense et admirable recueil de chants sacrés. Nous en empruntons la traduction à l'illustre indianiste Langlois.

Hymne à Indra.

« Le soma enivrant est préparé et le prêtre y ajoute l'harmonie de ses chants. Dieu puissant, qui portes la foudre, tu as avec vigueur chassé Ahi des plaines célestes, consacrant ainsi ta royauté.

« Nos joyeuses libations versées en ton honneur, et portées sur les ailes de l'épervier, ont enivré ton

cœur. Fort de ces offrandes, dieu armé de la foudre, au milieu des ondes célestes, tu as avec vigueur frappé Vritra, consacrant ainsi ta royauté.

* *

« Viens, approche et triomphe, car ton arme est invincible, ô Indra, et par ta victoire délivre les ondes, consacrant ainsi ta royauté.

* *

« Vritra s'agite; Indra courroucé accourt, et de sa foudre lui heurte le front, invitant les ondes à couler et consacrant ainsi sa royauté.

* *

« Indra, heureux de nos hommages, a heurté le front de Vritra de sa foudre, armée de cent pointes. Il désire ouvrir à ses amis le chemin de l'abondance, consacrant ainsi sa royauté.

* *

« Foudroyant Indra, toi qui portes le tonnerre, tu possèdes une force indomptable. Mais tu sais aussi employer la magie, et quand le magicien Vritra se cachait sous la forme d'un cerf, tu l'as frappé, consacrant ainsi ta royauté.

* *

« Les éclats de ta foudre sont allés rouvrir les sources de quatre-vingt-dix fleuves. O Indra, ta vigueur est immense et tu déploies la force de tes bras, consacrant ainsi ta royauté.

* *

« Des milliers d'adorateurs se réunissent pour honorer Indra. En voilà vingt surtout qui célèbrent sa gloire, des centaines de princes chantent ses louanges. L'œuvre sainte est préparée en l'honneur du Dieu qui sait consacrer sa royauté.

* *

« Le ciel et la terre, témoins de ton courroux, ont frémi de crainte, quand, escorté des Marouts, ô foudroyant Indra, tu attaquais Vritra avec vigueur, consacrant ainsi ta royauté.

* *

« Indra a brisé la force de Vritra; sa vigueur a vaincu la vigueur de l'ennemi; sa puissance est grande, et, en frappant Vritra, il nous donne la pluie, consacrant ainsi sa royauté.

* *

« Vritra, par son bruit, par ses mouvements, ne peut effrayer Indra; il se trouve pressé par la foudre de feu armée de mille pointes du dieu, consacrant ainsi sa royauté.

* *

« De ta foudre, tu combattais la foudre de Vritra, et quand tu cherchais à terrasser Ahi, ta force, ô Indra, éclatait dans le ciel, consacrant ainsi ta royauté.

* *

« Dieu qui portes la foudre, au bruit que tu causes, les êtres animés et inanimés sont tous émus; Twachtri lui-même, effrayé de ta colère, tremble, ô Indra, en te voyant consacrer ainsi ta royauté.

* *

« Nous ne pouvons suivre sa marche rapide; quel autre pourrait te surpasser en puissance? Les dévas ont conféré la vigueur, la force et la splendeur suprême à cet Indra, qui consacre ainsi sa royauté.

* *

« Atharwan, ami de Manou, et Dadhyautech ont

établi jadis une cérémonie que nous renouvelons aujourd'hui. Que de pieuses libations et des hymnes aient lieu en l'honneur de cet Indra, qui sait ainsi consacrer sa royauté. »

(Rig-Véda.)

Voici encore un hymne de Rig-Véda, dédié à Vichnou, véritable perle que M. Eichhoff a traduite en vers latins.

« Vichnum corde pio quicumque vocaverit, ille
Voti compos erit, nomen sortitus amicum.
Attentus precibus, mortales mente benigna
Aspiciens, properet, spargens ditissima dona.

« Nam triplici passu mundum hunc emensus, eundo
Mille ornat radiis claroque illuminat igne
Ut cursu rapido si vi constante valentem
Auricomam Vichnum merito celebremus honore.

« Hanc terram excepit Manui generique daturus
Humano : quicumque probus de stirpe nepotum
Divino hospitio potitur, gentesque beatæ
Sedibus in placidis optata pace fruuntur.

« O sol irradians vir qui sacra carmina curæ
Infimus excelsum precibus vocat; hæc mea vota
Accipe, faustus adi nostrum libamen ab æthra

« O sol irradians cur non velut ante refulges;
Cur cœleste jubar velasti? Strenuus umbras
Vince deus gradiens, atque omnes exere flammæ !

« Vox me te celebrat, Vichnus rex alme triumphans
Laus tibi; carminibus dignis tua gloria crescat. »

Au lecteur de voir si de pareilles œuvres, si poétiques, si exquises de forme, sont l'œuvre d'une civilisation fétichiste.

Pour nous, le passé, sous quelque forme que ce soit, n'a jamais adoré que des manifestations de la Grande Force universelle, de l'Ame Suprême, de Dieu. Et c'est pour cela que nous n'avons pas, dans cet ouvrage, étudié le Fétichisme, auquel nous n'avons pu croire, ni dans le passé, ni dans le présent.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages
DE LA MARCHÉ DE LA TRADITION INDO-ASIATIQUE.	1

DEUXIÈME PARTIE.

LES TRADITIONS DILUVIENNES DANS L'INDE ET CHEZ TOUS LES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ	163
CHAP. I. Les déluges d'après les traditions brahmaniques	167
II. Le déluge asiatique. — Marche de la tradition indoue.	315
III.	320
IV. Les légendes diluviennes du Hari-Pourana et Siva-Pourana.	321
V. La légende d'Indra.	343
VI. Le déluge chaldéen	349
VII. Le déluge chaldéen de l'époque d'Izdoubar	353
VIII. Le déluge hébraïque	360
IX. CONCLUSION.	364
X.	378

FIN DE LA TABLE.

Au lecteur de voir si de pareilles œuvres, si poétiques, si exquises de forme, sont l'œuvre d'une civilisation fétichiste.

Pour nous, le passé, sous quelque forme que ce soit, n'a jamais adoré que des manifestations de la Grande Force universelle, de l'Ame Suprême, de Dieu. Et c'est pour cela que nous n'avons pas, dans cet ouvrage, étudié le Fétichisme, auquel nous n'avons pu croire, ni dans le passé, ni dans le présent.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages
DE LA MARCHÉ DE LA TRADITION INDO-ASIATIQUE.	1

DEUXIÈME PARTIE.

LES TRADITIONS DILUVIENNES DANS L'INDE ET CHEZ TOUS LES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ	163
CHAP. I. Les déluges d'après les traditions brahmaniques	167
II. Le déluge asiatique. — Marche de la tradition indoue.	315
III.	320
IV. Les légendes diluviennes du Hari-Pourana et Siva-Pourana.	321
V. La légende d'Indra.	343
VI. Le déluge chaldéen	349
VII. Le déluge chaldéen de l'époque d'Izdoubar	353
VIII. Le déluge hébraïque	360
IX. CONCLUSION.	364
X.	378

FIN DE LA TABLE.

